IV. MONARCHIÆ DANIELIS VII.C.

INTRODVCTION GENERALE A L'HISTOIRE.

Par Le Sieur Iean Bap.te de Rocoles Historiographe de France.

Troisieme Edition.

A PARIS
Chez Denis Bechet ruë Sainct Iacques au Compas d'or.
MDC LXIV.

Lenfant sculpsit

INTRODVCTION GENERALE A L'HISTOIRE,

Contenant ſes veritables Caracteres, & ſon parfait vſage.

AVEC VN ORDRE SVCCINCT des Noms & Familles de tous les Monarques, & Potentats du Monde, viuans..

Par IEAN BAPTISTE DE ROCOLES, *Conſeiller du Roy, ſon Hiſtoriographe, Protbonotaire du S. Siege, & Chanoine de Paris en l'Egliſe Collegiale de Saint Benoiſt.*

TROISIESME EDITION.

A PARIS,
Chez DENYS BECHET, ruë S. Iacques, au Compas d'Or, & à l'Eſcu au Soleil.

M. DC. LXIV.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

A MONSIEVR,

MONSIEVR

CHARLES-FRANÇOIS DE LOMENIE DE BRIENNE,

ABBE' COMMENDATAIRE

DE S. ELOY DE NOYON,

ET DE S. GERMAIN D'AVXERRE.

MONSIEVR,

Quand ce ne ſeroit pas la couſtume de ceux qui mettent au iour les productions de leur eſprit, de choiſir vn Pro-

tecteur, & d'en marquer les premieres pages du nom de quelque Perſonne Illuſtre, afin de les mettre en credit, & de les rendre plus recommandables : Ie ne laiſſerois pas par vn mouuement particulier, de vous preſenter cet Ouurage.

La haute eſtime que les plus celebres Docteurs de la Chreſtienté, ont conceuë de voſtre Genie, lors qu'apres auoir paru dans leur ſacré Lycée auec l'admiration, & l'applaudiſſemẽt d'vn chacun, ils vous ont receu d'vne commune voix dans leur fameuſe Societé (pour laquelle toutes les nations du monde Chreſtien ont du reſpect &

de la veneration) eſt certainement vn motif aſſez puiſſant pour m'obliger à ce deuoir. Cette grande force de raiſonnement , & ces belles lumieres qu'ils ont admirées, ſont de fortes recommandations d'vn merite extraordinaire. Ce ſont des preuues certaines que cette admirable diſpoſition à toute ſorte de bien (qui vous a eſté infuſe du Ciel) eſt preſque acheuée en vous ; Ce ſont des indices aſſurez des grands emplois auſquels la Prouidence de Dieu ſemble vous deſtiner ; afin de mettre vn iour en éuidence aux yeux de tous les differens Eſtats de ce Royaume , les dons naturels, dont elle a vou-

lu vous auantager, mesme dans vostre naissance, en vous faisant succeder au nom & au merite de deux Heros, de qui les belles actions ne mourront iamais dans la memoire des hommes, & en vous faisant heriter de toutes leurs nobles inclinations: de cette genereuse bonté, auec laquelle ils ont fauorisé les personnes de lettres & de vertu, & de ce zele tres-ardent qu'ils ont eu pour le bien de cet estat; ce qui les a fait choisir pour estre du nombre des plus fideles Ministres de nos Roys tres-Chrestiens.

Antoine & Henry-Auguste de Lomenie Secretaires d'Estat.

L'apprehension de blesser vostre modestie m'empesche de parler en ce lieu de l'excellen-

Luxembourg du costé maternel.

ce de vostre origine (quoy qu'elle soit la plus ordinaire matiere de ces sortes de discours.) Les sages font toûjours plus d'estat de ce qui est personnel, ils sçauent fort bien, (ce qui a esté aussi authorisé par vn grand & ancien Prelat de nostre France) qu'vne modestie vrayement Chrestienne, vne vertu solide, & vne inclination entierement portée au bien, comme est la vostre, donnent incomparablement plus de gloire que tous les auantages d'vne naissance extremément releuée.

Yues Eu. de Chartres en sa 5. Ep. Nobilitatem generis in oculis omnium manifestè commẽdat, sed hãc morum probitas vehementer exuperat.

Ie me contente d'admirer, auec tous ceux qui ont l'honneur de vous connoistre, cette douceur merueilleuse : ces no-

bles traits que les graces ſemblẽt auoir peints ſur voſtre viſage, & qui ont ie ne ſçay quoy d'heroïque & de majeſtueux: ces yeux pleins de grauité & de douceur, qui charment ſi agreablement les cœurs, & qui leur font auoüer qu'il n'y a rien en vous qui ne ſoit hors du commun, & tout à fait extraordinaire.

Ie finis ce diſcours, parce qu'inſenſiblement & contre le deſſein que ie me ſuis propoſé, de ne rien dire qui vous puiſſe déplaire, i'entrerois dans vn champ où les ſujets de vos loüanges ſe preſenteroient à pleines mains, & ie ſuis perſuadé que voſtre modeſtie les ſouffriroit auec

plus de repugnance, que vostre generosité n'en trouue à faire des actions qui les meritent.

Il me suffit, afin que ie puisse auecque gloire exposer au public vne troisiesme Edition de mon Introduction à l'Histoire (en traçant ses veritables Caracteres, & en faisant voir son parfait vsage) d'auoir l'aueu & l'agréement d'vne Personne si éclairée, & de luy donner quelque recommandation par vn nom si connu, & qui est en veneration parmy toute sorte de personnes, mesme dans les pays estrangers.

Pour toute reconnoissance (ma condition ne me laissant que l'heureuse necessité de re-

courir à Dieu par ſes diuins ſacrifices , i'y ſatisferay en luy faiſant des vœux pour voſtre proſperité , & de ces deux Illuſtres perſonnes , à qui vous deuez voſtre naiſſance. Ce ſera le plus aſſeuré & le plus ſolide deuoir que vous peut rendre, celuy qui eſt a-uec autant de reſpect que de paſſion.

MONSIEVR,

Voſtre tres-humble,
tres-obeïſſant,& tres-
acquis ſeruiteur
DE ROCOLES.

De noſtre Cloiſtre de S. Benoiſt ce 27. Decembre 1663.

PREFACE.

AV LECTEVR.

IE croirois mon trauail fort mal employé, si ie n'estois persuadé que plusieurs personnes, qui ont vne tres-grande estime & affection pour l'Histoire, ne se rebuteront pas de jetter les yeux sur cette Introduction. L'accueïl qu'on a fait aux deux éditions precedentes, me donne lieu d'esperer la mesme faueur: puisqu'il s'agist de leur donner l'idée generale d'vne science tres-noble, laquelle S. Gregoire de Nazianze appelle *vne sagesse ramassée, & l'entendement de plusieurs recueïlly en*

Epist. ad Nicobul.

vn, ou ſi vous voulez vn riche preſent de la main toute liberale de Dieu.

Il eſt mal-aiſé de croire que les grands hommes euſſent affronté tant de perils, & eſſuyé tant de trauaux dans la ſeule penſée que leurs actions merueilleuſes, & la gloire qu'ils en rapporteroient, prendroient fin, & ſeroient bornées auec leurs vies; ſi quelque Prouidence (comme il paroiſt) Diuine, releuant en quelque façon, & appuyant le peu de fermeté, & l'inſtabilité de la nature, ne leur euſt fait preſent d'vn ſi grand bien, que de l'Hiſtoire, qui leur donne l'eſperance de reuiure par ſon moyen dans les races futures. Ce n'eſtoit pas pour vne branche d'Oliuier, que les Athletes deſcendoient ſur le ſable, ny pour remporter

Fluxibilitas.

quelques dépoüilles, ou pour quelque petit gain que ces braues guerriers se iettoient à corps perdu dans les perils éuidens: Les vns & les autres estoient enflâmez du desir d'vne gloire solide & immortelle; à laquelle ils n'eussent iamais pû atteindre, si l'Histoire ne les eût deu mettre à couuert de l'oubly, & les faire marcher par le souuenir éternel de leurs belles actions, d'vn mesme pas auec l'éternité. C'est ce beau don du Ciel duquel le Prince des Poëtes François a fait cet admirable crayon.

L'Histoire sert aux Roys, & à tous Potentats; Ronsard.
Aux Senats, aux Guerriers, & bref à tous Estats.
C'est la Reine des Arts, la mere des vsages:

La fourriere des ans, la courriere des âges,
Le miracle qui rend immortels les viuans;
L'aide des idiots, le miroir des sçauans.
Des plus grands accidens la memoire chenuë.
Par qui la verité des siecles est connuë.
Enfin c'est celle là qui tant plus vieille elle est,
Tousiours deuient plus belle & tousiours plus nous plaist.

Ie souhaite, mon cher Lecteur, que vous soyez preuenu de ces fauorables impressions. Apres cela ie m'acquiteray plus volontiers de mon obligation, vous rendant raison de l'ordre, & de l'œconomie de cet ouurage.

La diuision dont les Philosophes se seruent pour la Logi-

que (qui eſt l'organe & l'inſtrumẽt de toutes les autres ſciences) vient fort à propos pour l'employer en ce lieu. Ils veulent que nous nous ſeruions de la Logique, ou pour l'enſeigner aux autres, ou pour noſtre propre vſage. Nous pouuons dire la meſme choſe de l'Hiſtoire, qu'elle contient l'art & la methode de l'eſcrire, & de la debiter, & encore la maniere de s'en ſeruir, & de l'apprendre.

Docens & Vtens.

Dans cette veuë nous diuiſerons cet ouurage en 2. parties. Dans la 1. nous traitterons de la maniere & de la façon d'eſcrire, ou pluſtoſt des qualitez & des perfections d'vne bonne Hiſtoire, apres auoir monſtré dans les premiers chapitres qu'elle eſt ſa neceſſité & ſon importance. Le Sophiſte Lucien dans le beau traitté

qu'il nous a laissé de l'art d'écrire l'Histoire, nous fournit les parfaits caracteres, ou plûtost la veritable idée d'vn bon Historien. I'ay pris la peine d'en traduire tout ce que i'ay estimé faire à mon sujet, sans m'attacher pourtant à la suite de son discours : mais i'ay rapporté ses pensées aux endroits où i'ay crû qu'elles seroient plus propres.

Dans la seconde partie, nous traitterons de la methode, & de l'ordre dont l'on se doit seruir, pour profiter en la connoissance des matieres, que l'Histoire nous propose; En vn mot nous viendrons & descendrons à l'vsage des Histoires en particulier; nous en ferons comme vn portrait racourcy, ou plustost comme vne perspectiue, pour y voir d'vn clein d'œil de grandes estenduës

ramaſſées, & recueïllies dans vn petit eſpace.

Ceux qui ſont portez de cette noble enuie d'eſcrire, trouueront dans le premier liure les preceptes de l'art Hiſtorique. Ie leur fais vne declaration authentique, qu'ils ne ſont pas de mon inuention, il ne ſeroit pas iuſte que i'en vouluſſe eſtre l'Autheur : Ils nous ſont fournis par les meilleurs Hiſtoriens anciens, Grecs & Latins : & tout ce que i'ay couché dans les huit premiers Chapitres du premier liure, *De ſa neceſſité, de ſon vtilité, de ſon origine, de ſa definition; de ſes marques ou Caracteres, & du deuoir d'vn bon Hiſtorien, &c.* n'eſt autre choſe qu'vn abregé, ou ſi vous voulez le recueïl des ſentimens de ces grands hommes.

I'entre enſuite dans la diui-

ſion de l'Hiſtoire, & parce que la Diuine doit eſtre placée la premiere, & qu'elle eſt la plus importante & la plus digne de noſtre eſtude, & de noſtre application; je mets vn chapitre touchant ſon importance, pour exciter l'inclination loüable & pieuſe de ceux qui en font eſtat, & qui s'y attachent.

Ceux qui ont le plus exactement & le plus judicieuſement écrit de l'Hiſtoire la diuiſent.

1. *En l'Hiſtoire Sainte ou Diuine*, contenuë dans l'Ancien & dans le Nouueau Teſtament.

2. *En l'Eccleſiaſtique*, qui traitte de noſtre Religion, de ſes commencemens, & de ſes progrez, de ſes perſecutions, ſchiſmes, & autres matieres concernant l'Egliſe.

3. *En l'Hiſtoire Naturelle.*

4. *En l'Hiſtoire Humaine.*

Nous traitterons de l'Hiſtoi-

re Sainte dans les Chapitres ix. & x. Dans l'vn nous exposerons celle qui est contenuë dans l'Ancien Testament : or parce que ce chapitre est fort estendu, i'ay crû qu'il seroit à propos de le diuiser en XI. articles pour soulager le Lecteur. Dans l'autre nous traitterons de celle qui est contenuë dans le Nouueau, que nous diuiserons en 4. articles.

Quant à l'Histoire Ecclesiastique (outre les sujets qu'elle embrasse, dont nous auons parlé, & que nous déduirons dans les chapitres suiuans, qui seront aussi diuisez par articles ;) Il importe de remarquer apres vn bon Autheur que la structure de ce Diuin Ouurage que le Fils de Dieu a cimenté de son Sang, c'est à sçauoir l'Egli-

ſe ſon Eſpouſe, eſt fondée & ſouſtenuë ſur quatre choſes, qui ſont comme les quatre angles de la pierre fondamentale de cette meſme Egliſe; ou comme les quatre colomnes qui ſont tres-neceſſaires à ce grand & Diuin édifice, quoy qu'elles ne ſoient pas d'vn poids & d'vn merite égal. La 1. ce ſont les Saintes Eſcritures couchées dans le Vieux & dans le Nouueau Teſtament (ainſi que nous venons de dire) qui ſe rapportent à l'Hiſtoire Diuine. La 2. ce ſont les ſaints Conciles Generaux ou Oecumeniques. La 3. les Decrets ou Conſtitutions des Souuerains Pontifes, chefs viſibles de l'Egliſe. La 4. les Eſcrits & les Sentences des Peres ou Docteurs de l'Egliſe. Ces trois dernieres regardent

nostre Histoire Ecclesiastique. Les veritez Orthodoxes sont enseignées & proposées par l'Eglise Catholique, soit qu'elle parle par l'organe des Conciles Oecumeniques, soit par la bouche de son chef qui est le Vicaire de Iesus-Christ, le Pere & le Docteur de tous les Chrestiens.

Concil. Floren. sess. 25. Decreto fidei.

Dans les Chapitres XII. & XIII. nous exposerons ce qui concerne les Conciles. Le I. de ces deux Chapitres contiendra certaines notions generales sur cette matiere, & sera diuisé par cinq articles.

L'autre Chapitre déduira les XVIII. Conciles Generaux diuisé en autant d'articles; Nous rapportant pour ce nombre de 18. au sentiment de la pluspart des Historiens Ecclesiastiques: quoy qu'vn certain Canon de la distinction 16. du Decret de

Can. prima.

Gratian, en mette 24. A ces 18. articles; nous en adiousterons deux, des Conciles Generaux reprouuez, & de ceux qui sont en partie approuuez, en partie reprouuez.

Dans les Chapitres XIV. & XV. nous parlerons des Recueïls ou compilations des Canons des Conciles, & des Constitutions, ou Epistres Decretales des Papes.

Nous estalerons par maniere d'éloge ce qui fait à la gloire des huit Docteurs de l'Eglise Latine, & de la Grecque, qui l'ont appuyée & deffenduë par leurs sçauans Escrits, ce sera dans le Chapitre XVI. diuisé en 9. articles. Nous dirons en suite quelque chose des Traditions au chap. XVIII. encore qu'originellement & comme porte leur nom, elles ne soient point écrites; mais laissées

sées seulement de bouche par Iesus-Christ, par la pratique & par l'vsage des Saints Apostres, & de l'Eglise, & qu'ainsi il semble qu'elles ne doiuent point entrer en part auec l'Histoire Ecclesiastique (qui doit contenir vne écriture réelle): toutefois parce qu'elles sont fort recommandées, & qu'elles sont appuyées de ces 4. colomnes (dont nous venons de parler) i'ay crû qu'il en faloit faire mention, & en donner vn chapitre.

Apres auoir traitté de ces choses, nous entrerons dans les autres riches sujets de l'Histoire Ecclesiastique, c'est à sçauoir, des Propheties des Sibylles, du commancement & du progrez de nostre Religion Chrestienne, dans tous les Estats du monde, diuisé en 15. articles, des persecutions ge-

Chap 19.

Chap. 20.

Chap. 21. & 22.

nerales & particulieres, des ſchiſmes furuenus en icelle, des querelles des Papes & des Empereurs touchant les Inueſtitures; & deduirons la ſuite de pluſieurs Papes depuis enuiron 500. ans, prophetiſez par S. Malachie Primat d'Irlande; ce qui m'a ſemblé digne de la curioſité du Lecteur. Nous finirons ce premier liure par vn traitté des Hiſtoriens Eccleſiaſtiques.

Ie preuois le reproche que vous m'allez faire, que ces matieres ſe rapportent pluſtoſt à l'vſage, & à l'application de l'Hiſtoire, que non pas à l'art & à la methode de la debiter. I'acquieſce volontiers à voſtre ſentiment, pourueu que vous tombiez d'accord que l'Hiſtoire Diuine, ou l'Hiſtoire Sainte eſtant accomplie en toutes façons, peut paſſer pour le veri-

table modele d'vne parfaite Hiſtoire. L'Hiſtoire Eccleſiaſtique la regarde de ſi pres, & a vn tel rapport auec elle, que i'ay crû ne les deuoir pas ſeparer.

Pour entrer dans la ſeconde partie, ou dans le ſecond liure de l'Vſage de l'Hiſtoire, je parle de ſon application dans le chap. premier. Dans la diuiſion de l'Hiſtoire, nous auons mis au troiſiéme rang l'Hiſtoire Naturelle : Elle a eſté traittée par des perſonnes de toutes religions, & de toutes nations, eſtant la plus ample, & ayant plus grande étenduë. Platon & Ariſtote ont diſcouru, & amplement eſcrit de la nature Vniuerſelle ; ce dernier l'a encore mieux déuelopée ; Pline dans 37. liures de ſon Hiſtoire Naturelle, embraſſe celle de tout le monde.

Hyginus, Aratus, & Manilius, ont descrit les cours & les mouuemens des Cieux. Ptolomée, Strabon, Mela, & autres Geographes, ont parlé de la Terre & de l'étenduë des Mers.

De nostre temps Pierre Danity (dont il sera parlé au chapitre 21. article 5. du liure second) a écrit l'Histoire Generale du Monde, contenuë en cinq volumes, que i'ay continuée & augmentée dans la derniere édition de l'année 1660. de deux autres volumes.

Les Histoires de tous ces Autheurs anciens & modernes estant generales, l'esprit humain en reçoit de grands auantages, pour descendre ensuite aux particulieres.

De vouloir traitter de tous ces genres d'Histoires, & parcourir tous les Autheurs qui en

ont écrit, ce ſeroit vn ſujet trop vaſte, dont la fin ſeroit plus mal-aiſée à trouuer que le commencement ; ce qui fait que ie n'en parleray point.

Il ſuffit de ſçauoir que l'Hiſtoire Humaine eſt compriſe ſous celle-cy, qui peut faire vne quatrieſme Claſſe. Euſtathius Archeueſque de Theſſalonique, commentant le liure du Geographe Denis, enſeigne qu'elle eſt composée de quatre choſes differentes, du *Topyque, du Pragmatique, du Chronologique, & du Genealogique.* Marc Varron le plus ſçauant entre les Romains, s'accommodant à l'ordre des choſes naturelles, ſemble auoir donné à Euſtathius le modele de la diuiſion de ces quatre genres d'Hiſtoires, diſtribuant tout ce qui concerne les actions en ces quatre cho-

De ſitu orbis.

ses. *Aux hommes, aux lieux, aux temps, & aux actions.* Nous donnons le nom d'Histoire à toutes ces formes & manieres, pour ne nous embarasser en la difficulté qu'on trouue sur leur étymologie. Il importe pourtant de sçauoir quel est le sujet dont chacune doit traiter.

La Topyque deriuée du mot Grec τόπος contient la declaration, & la description des lieux.

La Pragmatique du mot πρᾶγμα rapporte les actions des hommes, leurs mœurs, & autres actions.

La Chronologique comme porte ce terme, fait mention des Temps. Et la Genealogie traite de la naissance & de l'origine des personnes.

La Topyque & la Pragmatique ne sont pas resserrées dans des chapitres particuliers; el-

les se trouueront dans beaucoup d'endroits de cet Ouurage. La premiere au commencement de chacun de ces chapitres, qui traitteront des plus importans Royaumes de la Chrestienté.

19. 20. 22 & suiuans.

L'a Pragmatique sera exposée en diuers lieux, entr'autres dans vn chapitre particulier qui traitera de l'Histoire du Droit Romain, ou du Droit Ciuil. Il en sera aussi fait mention dans l'éloge des Docteurs de l'Eglise.

Ie me suis estendu sur leurs saintes actions pour contenter la deuotion des ames pieuses, qui sont persuadées de ce beau sentiment d'vn grand Cardinal. *Difficilius sed laudabilius hominem fieri bonum, quam doctum vtilioremque sibi, & aliis esse, moribus præstantem, quam doctrinâ excellentem.*

Alexandre de l'Ordre de S. Augustin, decedé 1460. dont parle Possevin dans son Apparat Sacré.

Apres auoir repreſenté vn tableau Hiſtorial ; mais racourcy , des quatre Monarchies en autant de chapitres, (ce qui compoſe la plus noble partie de l'Hiſtoire Humaine) & apres auoir recreé l'eſprit de mon Lecteur d'vn petit abregé des ſept merueilles du Monde, j'entreray dans l'Hiſtoire Chronologique, qui ſera amplement eſtenduë en ſix chapitres, depuis le VII. iuſques au XI. où le Lecteur trouuera des choſes fort curieuſes, touchant la maniere des anciens à conter les temps, touchant l'année & ſes mois, les Kalendes & les Ides, le Kalendrier Gregorien, l'Epacte, & autres choſes.

L'Hiſtoire Genealogique viendra apres dans le chapitre XII. diuiſé en 23. articles, dans leſquels nous repreſenterons

l'origine des maisons Souueraines de la Chrestienté, & qui subsistent encore.

Pour entrer dans les Histoires des plus considerables Estats du Monde, nous commencerons par la Romaine, & en donnerons d'abord vne idée proportionnée à son excellence. Nous en proposerons l'ordre & la diuision dans le chapitre XIII. en rapportant dans le chapitre suiuant la suite des Autheurs qui en ont escrit. Et dans les trois suiuans, nous traitterons de tout ce qui peut appartenir à cette Histoire, comme de ce qui concerne les Empereurs Romains les plus signalez, la decadence & le demembrement de cet Empire, l'origine des deux Empires, d'Orient & d'Occident, auec l'Establissement des Electeurs de l'Empi-

re ; à quoy nous adiousterons l'Histoire du droit Romain.

L'Histoire Grecque viendra apres la Romaine aux chapitres XVII. & XVIII. où nous parlerons amplement de l'ordre qu'il faut tenir en sa lecture, & en ferons connoistre les principaux Historiens en plusieurs articles.

Apres ces deux Histoires, nous donnerons le premier rang à l'Histoire de France, comme estant la plus florissante Monarchie de celles qui subsistent encore ; nous en fournirons trois chapitres sous-diuisez en plusieurs articles, dans lesquels l'estat present de l'Eglise Gallicane, les Vniuersitez, & les noms des plus Illustres sçauans de ce siecle, seront rapportez.

19.20,21.

Il semble qu'en voulant loüer des hommes viuans i'entre-

prenne vn dessein dangereux, & sujet à censure, *periculosæ plenum opus aleæ*, & que ie m'éloigne du sentiment & de l'auis du Sage: qui veut qu'on ne loüe qu'apres la mort: toutefois apres y auoir pensé serieusement, & apres auoir consulté quelques amis, j'ay crû que le public m'en seroit obligé. I'ay suiuy l'exemple de plusieurs, qui en leurs Ouurages, & en leurs Discours publics, Harangues, ou Leçons, font mention auec éloge des personnes viuantes, recommandables en quelque sorte de sciences. Et sans auoir recours aux Payens, nous auons dans le dernier siecle Paul Ioue Euesque de Nocere en Italie, & Sceuole de Sainte Marthe en nostre France, qui ont escrit les éloges des Hommes Illustres en sçauoir: (Ils n'ont pas tousiours

Lauda post mortem.

obſerué cette regle de ne parler que de ceux qui auoiẽt ceſſé de viure); & depuis peu Monſieur Peliſſon en ſon Hiſtoire de l'Academie Françoiſe, & Monſieur Irſon en ſon liure de la Pureté de la Langue Françoiſe (dans lequel il a inſeré la Critique, & la liſte des Autheurs du ſiecle) ont pratiqué la meſme choſe : outre que ce peu que i'en dis, eu eſgard à leurs merites, me peut mettre à couuert auec raiſon du blaſme de les auoir loüez, puiſque ie ne fais pour ainſi dire, que rapporter leurs noms, & les lieux de leur naiſſance. Que ſi ie m'y ſuis trompé quelque-fois, & que dans mes Obſeruations, & Additions que ie feray adiouſter à la fin du ſecond tome (leſquelles ie vous prie de conſulter, lors que vous remarquerez

quelque faute d'impreſſion ou d'autre nature, dans le corps de cet Ouurage) vous ne trouuez pas ces manquemens corrigez; ſouuenez-vous que c'eſt l'vn des appanages de noſtre humanité d'eſtre ſujets à erreur, & que n'eſtant point accompagnée d'obſtination, de malice ou de negligence, elle eſt tout à fait pardonnable. Que ſi i'ay peché par omiſſion pour n'auoir fait mention de tous ceux qui le meritent, ou par trop de complaiſance pour mes amis, en ayant placé quelques-vns parmy ce nombre. Ie fais ma declaration que c'eſt vn effet de mon malheur, de n'auoir pas eu la connoiſſance de ces premiers, ou de n'en auoir pas eu la memoire preſente, lors que j'auois la plume à la main ſur ce ſujet. Pour le regard de mes amis,

puiſque la veritable amitié commence par l'eſtime qu'on fait de la perſonne aimée, & que faiſant profeſſion des lettres, j'ay contracté mes plus ordinaires & mes plus grandes amitiez auec ces ſortes de perſonnes, *Concoloribus enim plumis aues vnâ volitant*: ie me ſuis donné cette officieuſe liberté d'y placer ceux pour qui j'ay conceu de l'eſtime. I'eſpere que les perſonnes ſages & equitables ſeront ſatisfaites de cette declaration. Ie me ſoucie fort peu de la critique des ignorans, en quelque grand nombre qu'ils puiſſent eſtre, ayant appris chez Lactance, *plus eſſe momenti in paucioribus doctis quam in pluribus imperitis*.

Lib. 1. diu. inſt. c. 20.

Nous parcourrons enſuite les plus conſiderables Royaumes de la Chreſtienté, & donnerons vne idée de leur Hiſtoi-

re dans les chapitres ſuiuans. Et pour couronner noſtre trauail, nous vous fournirons le denombrement & les noms de tous les Monarques, & Potentats du Monde, viuans.

Voilà, mon cher Lecteur, toute l'œconomie de cet Ouurage; dont i'ay voulu vous inſtruire, & vous faire auſſi vn denombrement de quelques grands perſonnages, à l'imitation deſquels i'ay entrepris ce trauail. Receuez-le comme vne marque du deſir que i'ay de faire quelque choſe qui vous ſoit agreable. Si vous m'accordez cette grace, ie ſeray tres ſatisfait de n'auoir pas trauaillé pour moy ſeul; mais pour tous ceux qui aiment la verité. Quoy qu'il arriue, ie diray volontiers auec l'Eccleſiaſtique, *Deprehendi nihil eſſe melius quam hominem*

Non mihi ſoli laboraui; ſed omnibus exquirẽtibus veritatem. Eccleſiaſtici 24.

lætari in opere suo , & hanc esse partem illius.

Idem 3. cap.

DES AVTHEVRS qui ont traité de la maniere d'écrire l'Histoire.

ENTRE les anciens Grecs qui ont donné des preceptes pour bien écrire vne Histoire, nous en trouuons deux tres-remarquables; Lucien Sophiste de Samosate, & Dion d'Halycarnasse. Ce premier nous a laissé vne idée d'vne parfaite Histoire, & l'autre (dans vn discours qui porte pour titre le jugement de Thucydide) donne aussi des regles pour ce genre d'écrire.

Parmy les Latins. Iouian Pontan, l'vn des plus sages & des plus sçauans de son siecle,

en a écrit vn beau dialogue, qu'il appelle Azon ou Actius, où il donne son jugement sur plusieurs Historiens.

Iean Antoine Viperan a inseré dans son liure de la guerre de Malthe, (qu'il dedie au Cardinal Antoine Perrenot,) vn traité de la maniere d'écrire l'Histoire.

François Robertel a tasché de reduire la façon d'écrire l'Histoire aux preceptes que le grand genie de la nature Aristote, nous a laissé pour la Rhetorique, ce qui fait qu'il croit auoir troué la plus belle & la plus noble maniere d'écrire.

François Patrice a escrit en Italien dix Dialogues sur cette matiere, qui ont esté traduits en Latin.

Sebastien Foxius Mezillus, nous a laissé vn liure docte &

curieux de l'Institution de l'Histoire.

Vbert de Folieta, a aussi écrit de la façon d'écrire en cette matiere. Son liure est dedié à Octauian Pascha Euesque de Locres.

Hieracium.

François Baudoüin Iurisconsulte François, a laissé deux liures de l'Histoire vniuerselle, dans lesquels il monstre le rapport, où l'alliance qu'elle a auec la Iurisprudence.

Denys Lambin rapporte dans vn de ses liures, les qualitez d'vne bonne Histoire; faisant voir qu'elle doit estre la forme du discours, ou oraison, & le rapport & la difference qu'il y a entre vn Historien & vn Philosophe.

Iean Bernarti a fait vn fort beau traitté de la lecture de l'Histoire, qu'il a dedié à Iust-Lipse.

Dauid Chytrée a amplement écrit de la façon de proceder en la lecture des Hiſtoires.

Iean Bodin, perſonnage fort verſé en toute ſorte de ſciences, a traité auſſi de la methode d'écrire l'Hiſtoire : mais parce qu'il eſt ſuſpect d'hereſie, & qu'il s'échappe ſouuent en des choſes contraires à noſtre Religion, il doit eſtre leu auec precaution.

Gerard Iean Voſſius l'vn des excellens hõmes de ce temps, a mis en lumiere des Commentaires ſur l'Hiſtoire, traitant de ſa nature, & des preceptes pour l'écrire.

Philippe Glaſerus Docteur en Droit, & Profeſſeur en l'art hiſtorique en l'Academie de Straſbourg, a mis au iour vn liure ſur l'hiſtoire, ſa connoiſſance, ſa nature, ſon excellence ſur les preceptes qu'il faut

obſeruer en ſa lecture.

Daniel Heinſius a fait vn traité en Latin de l'excellence & de la dignité de l'Hiſtoire.

Federic Tileman nous a laiſſé en la meſme langue, vn diſcours Philologique du choix des Hiſtoriens.

Gilbert Genebrard (l'vn des plus profonds en toute ſorte de ſciences du ſiecle dernier, qui fut Archeueſque d'Aix en Prouence) a donné des Notes, ou Remarques Chronologiques, auec la methode pour la Chronologie, & pour l'Hiſtoire Vniuerſelle.

Synopſis Iean Iacques Beuter nous a tracé le tableau des Hiſtoires, & vne nouuelle methode pour la connoiſſance d'icelles.

Paul Beuius a eſcrit auſſi en Latin de l'Hiſtoire.

Reinier Reineccius nous a donné auſſi en Latin la metho-

de de lire, & de connoistre l'Histoire Sacrée & Prophane.

Sebastien Maccius a composé trois liures de l'Histoire, dans lesquels il traite de la maniere de l'écrire.

Vn certain Kekerman Aleman, a écrit aussi sur nostre mesme sujet.

Estienne Pretorius a fait vn Catalogue des Historiens, pour estre inseré dans l'ordre que l'on doit tenir dans ses estudes.

Ioachim Pastorius de Hirtenberg, historien du Roy de Pologne, a fait quelques Dissertations de la dignité de l'histoire, des Escriuains des Histoires, & de leurs principaux argumens, ou sujets, &c.

Ces Autheurs ont presque tous écrit en Latin: mais depuis quelques années, François de la Mothe le Vayer, Conseiller d'Estat, & Prece-

pteur de ſon Alteſſe Royale Philippe de France, frere vnique du Roy, a composé deux beaux diſcours ſur l'Hiſtoire, dont le dernier porte le titre de Preface d'vne hiſtoire. Il a auſſi donné ſon jugement ſur les anciens & principaux Hiſtoriens Grecs & Latins, dont il nous reſte quelques ouurages.

Iean Silhon auſſi Conſeiller d'Eſtat, a donné au public vn traité ſur le meſme ſujet de l'hiſtoire.

A MONSIEVR DE ROCOLES HISTORIOGRAPHE DE FRANCE.

Sur son Introduction à l'Histoire.

SONNET.

La France est obligée à tes soins glorieux,
D'vn si noble trauail, elle se voit surprise;
Le plus rude critique & t'applaudit, & prise
Vn ouurage si vaste, & si laborieux.

Malgré tous les efforts des ans iniurieux
En ce fameux écrit le temps t'immortalise;
Et l'on ne peut assez loüer vne entreprise
Qui plaist infiniment au docte curieux.

On voit auec plaisir en ta celebre Histoire
Des celebres Heros reuiure la memoire:
Tu vantes leur esprit, tu vantes leurs exploits,

L'auguste renommée imitera ta plume
Pour faire en ta faueur auecque ses cent voix
Ce que tu fais pour eux en ce double volume.

DV PELLETIER.

A LA VILLE DE BESIERS ancienne colonie des Romains.

Où sont nez Messieurs de Rocoles, Bocager, de la Forest, Cassan, Pelisson, les Esprits, de Torches, Lepul, Marie Depech, Raimond Finot, &c.

SONNET.

De tes doctes enfans la gloire est immortelle
Ces illustres Esprits rendent ton nom fameux :
Ne nous vante donc plus ces peuples belliqueux,
Ces Romains, dõt l'audace est si fiere, & si belle.

A peine on voit la place où fut ta Citadelle,
Et ton Amphiteatre autrefois si pompeux :
Enfin tout cede aux ans, mais croy qu'en depit d'eux
Tu brilleras toûjours d'vne splendeur nouuelle.

Besiers en quelque part que ie porte les yeux
I'y voy de tes enfans les trauaux glorieux,
On te nomme à l'enuy l'heureusement feconde.

Tout est plein desormais d'vn si merueilleux bruit,
Rocole auec raison à fait vn nouueau monde,
Le nostre pour ta gloire a trop peu de circuït.

DV PELLETIER.

Au mesme.

Laisse au noble transport d'vn Poëte menteur
L'art d'inuenter la Fable, & de nous la d'écrire;
La verité cent fois est bien plus belle à lire
Que tout ce que peut feindre vn aimable imposteur.

On te choisira seul comme vn celebre Auteur,
Que parmy les Sçauans on cherit, on admire;
Pour auoir rang chez eux, Rocoles, *on peut dire*
Que ton ouurage doit seruir d'introducteur.

Ie remarque en toy seul vn tres-grand auantage
De nous tracer du temps la memorable image,
Et ton docte trauail nous charme, & nous instruit.

Ce temps estoit pour nous comme vne nuict bien noire;
Mais ton brillant sçauoir dissipe cette nuict,
Qui cederoit encor à l'éclat de ta gloire.

DV PELLETIER.

Au mesme, qui apres auoir augmenté l'Histoire Generale du Monde, donne encore au public cette Introduction.

DOcte Liure qui tant de fois
Auez gemy dessous la presse,
Receuez ce que ie vous dois,
Dans les vers que ie vous adresse.

Allez dans les siecles suiuans
Ioüir de l'estime publique;
Vous serez connu des Sçauans
Sans craindre leur rude critique.

Celuy qui vous a fait si beau,
Desia dans vne autre peinture,
A, par vn miracle nouueau
Fait le portrait de la nature.

Ie vous trouue bien differant
De cet Ouurage incomparable,
Mais si vous n'estes pas si grand,
Vous n'estes pas moins admirable.

C'est dans ses Ouurages diuers,
Que son adresse est sans pareille;
Apres qu'il a peint l'Vniuers,
Il vous en a fait la merueille.

LEPVL.

Au mesme sur le mesme sujet.

SONNET.

IVpiter regardant le mouuement des Cieux
Dans vn fresle crystal, admira cet Ouurage,
Et dit en sou͂riant à la trouppe des Dieux
Voyez ! où les mortels ont porté leur courage.

Rocoles, *l'abbregé qui paroist à nos yeux*
De la Terre & du Ciel, ne faisant qu'vne image,
Montre que ton projet estant plus glorieux,
Archimede sur toy n'a point eu d'auantage.

En faisant quand tu veux du Monde vn Abbregé
En vn pouuoir diuin, ton pouuoir est changé,
Tu fais plus qu'vn mortel, tu fais plus qu'Archimede.

Ton art ayant produit vn Ouurage éternel,
Si la Diuinité en quelque point t'excede
C'est que tu dois mourir, & Dieu est immortel.

I.A.D.B.

Au mesme.

Rien ne peut épuiser ta doctrine profonde,
Tu repens encor des thresors
Ton esprit fait tousiours mille nouueaux efforts,
Quoy qu'il ait augmenté le Monde.

L'AB. DE T.

Al Senor Iuan Baptiſta de Rocoles, que antes ha acreſcentado el Mundo de Dauiti, y nueuamente compueſto la Introducion à l'a Hiſtoria.

QVINTILLA.

EL gran Dios ha deſcanſado
Deſpues que el Mundo, ha cryado;
Et tu ſin trabajar,
Deſpues hauerle aumentado
No quieres Deſcanſar.

CARLOS LEPVL.

Doctissimo, & celeberrimo viro Domino D. Ioanni B. de Rocoles, Biterren. Canonico Parisiensi Ecclesiæ Sancti Benedicti, Christianissimi Regis Historiographo.

In suam Isagogen Historicam.

Principium, Mediumque docet, finemque legendi
Hic liber Historias, in speciesque secat.
Ordine, confusas: obscuras, lumine pandit;
Ianua contracta, clauis & Historiæ.
Huic Kakermannus cedat, cedatque Bodinus:
Ne Cures alios, vnus hic omnis erit.

Sebastianus Daubus Aquitanus,
Eloquentiæ professor in
Collegio Regio.

Au meſme.

DEſire tu ſçauoir le nom
Du ſçauant Autheur de ce liure?
Sçache qu'il merite de viure,
Et qu'il eſt homme de renom,
Apprens donc par ces deux paroles
Que c'eſt l'Hiſtorien Rocoles.

F. A. P.

L'Autheur à ſon Liure.

LIuret roule par tout, & vois tes enuieux,
Ces zoïles mordans, à qui tu ne peux plaire,
Pries les toutefois, pour vn temps de ſe taire:
Se taire, iuſqu'à tant qu'eux meſmes faſſent mieux.

TABLE

DES CHAPITRES, & des Articles contenus dans ce Liure I. Des veritables Caracteres de l'Histoire.

Table des Chapitres.

PRIVILEGE DV ROY.

LOVIS PAR LA GRACE de Dieu Roy de France & de Nauarre, à nos Amez & Feaux Conſeillers, les gens tenans nos Cours de Parlement, Maiſtres des Requeſtes ordinaires de noſtre Hoſtel, Baillifs, Seneſchaux, Preuoſts, ou leurs Lieutenans, & à tous autres nos Iuſticiers & Officiers qu'il appartiendra, Salut: nôtre bien amé Denys Bechet, Marchand Libraire de noſtre bonne ville de Paris, nous a fait remonſtrer qu'il auroit recouuré vn Liure intitulé, *Introduction generale à l'Hiſtoire, composé par Iean Baptiſte de Rocoles Hiſtoriographe de France,* lequel il deſireroit faire imprimer; mais craignant que quelques Libraires ou autres ne vouluſſent luy contrefaire,

tant ſur ſa copie que ſur d'autres, il nous a tres-humblement ſupplié de luy accorder pour ce nos Lettres de Permiſſion & Priuilege. A ces cauſes, voulant fauorablement traitter l'Expoſant, nous luy auons permis & permettons d'imprimer ou faire imprimer ledit liure en tel volume qu'il jugera bon eſtre durant l'eſpace de dix années, à commencer du iour qu'il ſera acheué d'eſtre imprimé pour la premiere fois, faiſant tres-expreſſes deffences à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient de l'imprimer, vendre ny diſtribuer ſous pretexte de correction, changement de titre, ou autrement, en quelque ſorte & maniere que ce ſoit, meſmes d'en apporter vendre & diſtribuer de ceux qui pour-

roient eſtre contrefaits és pays eſtrangers, à peine de confiſcation des Exemplaires, de tous dépens, dommages & intereſts, & de trois cens liures d'amende applicables à l'Hoſpital general de noſtre bonne ville de Paris, à condition qu'il ſera mis deux Exemplaires dudit Liure dans noſtre Bibliotheque publique, vn dans noſtre Cabinet, & vn en celle de noſtre tres-cher & feal Cheualier, Comte de Gyen, Chancelier de France le Sieur Seguier, auant que de l'expoſer en vente, à peine de nullité des preſentes, du contenu deſquelles nous voulons & vous mandons que vous faſſiez joüir dans tous les lieux de noſtre obeïſſance Denys Bechet ou ceux qui auront droit de luy, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit donné aucun empeſchement, & qu'en mettant

au commencement ou à la fin dudit Liure vn Extrait des presentes elles soient tenuës pour bien & deuëment signifiées. Mandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, faire tous Exploits necessaires sans demãder autre permission : Car tel est nostre plaisir, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, & sans prejudice d'icelles, desquelles nous nous reseruons la connoissance & à nôtre Conseil, nonobstant clameur de Haro, Chartre, Normande, & autres Lettres à ce contraires. Donné à S. Germain en Laye le 7. iour d'Aoust l'an de grace 1662. & de nostre Regne le vingtiéme. Signé par le Roy en son Conseil MOVSLIER.

Acheué d'imprimer pour la premiere fois, le 15. iour de Ianuier 1664.

LES

LES VERITABLES CARACTERES DE L'HISTOIRE.

LIVRE PREMIER.

De la neceßité de l'Histoire.

CHAPITRE PREMIER.

LE Pere de l'eloquence Romaine a fort iudicieusement prononcé, lors qu'il a donné ces tîtres auantageux à l'Histoire, l'appellant, *Le témoin des temps, la lumiere de la verité, la vie de la memoire, la maîtresse de la vie & la messagere de l'Antiquité.* Quoy qu'il soit tres vray que les actions des hommes, moralement parlant, soient infinies, qui ne peuuent souuent estre exactement parcouruës & exami-

Ciceron liure 2. de l'Ora.

nées, quelque prudence que l'on employe, ainsi qu'asseurent les Iurisconsultes; nous voyons pourtant dans l'experience iournaliere (& cela n'est que trop constant) que dans vne si grande suite de siecles les hommes succedant les vns aux autres, dans chaque âge sont agités des mémes passions, ont les mémes sentimens, disent les mémes choses, donnent & prennent les mémes conseils, les mémes affaires suruiennent; de sorte que ce qui est déja arriué, & ces differens euenemens nous doiuent instruire pour regler & pour preuoir l'auenir par le passé. Ainsi l'Histoire a cela de propre qu'elle laisse à la posterité les auantures de ceux qui nous ont precedé, afin qu'en pareilles rencontres, nous puissions dresser nostre conduite, agir auec resolution & adresse pour n'estre point surpris, & pour reussir dans les affaires; ce qui fait qu'elle est appellée fort à propos le liure des viuans. La pensée d'vn Historien Grec n'est pas à rejetter, lors qu'il dit, qu'elle est comme le son d'vne trompette qui fait sortir les morts des Sepulchres, afin d'estre mis au iour, & d'estre proposez

Facta sunt infinita quæ prudentissimos quosque fallunt.

Nihil dictum quod nō dictum priùs. *Isocra.*

Polyb. lib. 1.

Nicetas in Ioan. Comn.

pour nous seruir d'exemple & de modele dans toutes nos actions.

Entre toutes les choses ausquelles l'esprit humain s'exerce plus vtilement, la memoire ou le recit de ce qui s'est passé dans le monde est certainement d'vn tres-grand vsage. La viue voix meurt en naissant, & ne laisse rien qui reste aprés elle, ne formant point de corps qui subsiste. Les paroles ont des aisles : Homere leur en donne ordinairement, & vn autre Poëte Syrien en a fait vne espece parmy les oiseaux ; de sorte que si on n'arreste ces fugitiues par l'écriture, elles échappent fort facilement à la memoire. Les belles actions qu'on execute, ne sont à les considerer en elles mémes, que pour l'âge dans lequel on vit ; mais ce qu'elle laisse par écrit pour le bien de la chose publique va d'vn méme pas auec l'eternité ; ce qui a donné lieu à Thucydide d'appeller l'Histoire vne possession perpetuelle, parce qu'elle apporte en tout temps & pour toûjours, des fruits en abondance, qui seruent à l'entretien des hommes. Elle leur sert

Salust de Bell. Iug.

Veget. lib. 2. c. 3.

κτῆμα ἐς ἀεὶ συγκείμενον.

plus que tout autre document & les fait possesseurs d'vn bon-heur anticipé. Les victoires & les trophées, les villes fondées ou restablies, tous les grands & admirables chefs-d'œuures peuuent estre reputez pour vne belle & heureuse possession.

Agathias dans son Proeme au cõmencement.

Quoy que ces choses donnent de la gloire & du plaisir à ceux qui en sont les autheurs, c'est auec peine & difficulté qu'elles les accompagnent apres leur mort. L'oubly suruenant cache & enseuelit l'honneur & la memoire de leurs exploits : & lors que ceux qui les ont connus cessent de viure, la connoissance de ces belles actions s'éuanouit & meurt quant & quant auec ces personnes. Ce qui fait qu'vn simple souuenir & la memoire toute nuë passe legerement, & n'a ny fermeté, ny durée; D'où nous sommes forcez d'auoüer que sans l'immortalité dont l'Histoire est la dispensatrice, beaucoup d'actions heroiques ne seroient point pratiquées, pour estre priuées de leur cause finale, & de la seule recompense qui les attend ordinairement; ce qui fait qu'on la doit reuerer comme vn

Agathias.

don de la Prouidence diuine, & reconnoistre ingenûment qu'il n'est point de Liures dont l'on puisse tirer tant de profit que des monumens des sçauans, qui laissent à la posterité de bonne foy & sans mensonge les actions publiques ou particulieres des hommes remarquables, qui nous sont proposées afin de les imiter.

Plin. l. 8. Epistol. ad Laceranum.

Les ieunes gens ont raison de faire estat & de loüer les conseils des vieillards qu'vn long âge a rendu plus prudens & plus capables. L'Histoire est autant au dessus de tout cela, comme l'étenduë de plusieurs siecles (qui comprend vn plus grand nombre d'exemples) est au delà de l'âge & de la vie d'vn homme. La prudence qu'on peut acquerir dans la lecture des Histoires, égale en quelque façon les ieunes aux vieux, elle leur fournit aussi bien qu'aux vieillards l'experience des choses ; elle rend les personnes priuées capables de commander, & de gouuerner les Estats & les Republiques, animé les Princes, & les Monarques à poursuiure par

leurs beaux exploits vne gloire immortelle, & les excite auec succés à faire des actions loüables & vertueuses, & à s'éloigner des vices par la consideration d'vne vie exposée dans les écrits des Historiens non seulement à la veuë de tous les hommes viuans, mais encore comme au Theatre de toutes les races futures & de tous les siecles à venir : De sorte que ce qu'ils font en cachette & ce qu'ils couurent de mauuais pretextes (qu'on est forcé de dissimuler pendant leur vie, quoy qu'on n'en soit pas ignorant) ils l'exposent dans la suite des temps aux yeux de tout vn monde : Alors la posterité equitable, exempte de crainte, d'esperance, & de toute autre preoccupation, applaudit aux bonnes actions & reiette les mauuaises ; Enfin tout ce qui peut contribuer à la felicité des hommes, se trouue dans l'Histoire, qui doit estre comme le reseruoir & le magazin des actions de vertu, & le témoin & accusateur irreprochable des actions vicieuses.

Erasm. Præf. in Sueton.

Plin. ibidem.

Certainement celle qui prend le

ſoin de nous conſeruer tant de beaux exemples, ſemble bien meriter ſur toutes les autres Sciences ce beau titre qu'on luy donne de *Maiſtreſſe de la vie*; c'eſt ſans doute ce qui a fait dire à Diodore, qu'elle eſtoit comme la *Metropolitaine* de toute la Philoſophie.

Liu. 1.

Demetrius Phalerien n'auoit point de meilleur conſeil à donner au Roy Ptolomée, que de l'auertir de chercher les Liures qui traitoient de la maniere de bien gouuerner l'Eſtat, de bien commander les armées, & de les feüilleter, parce que, diſoit-il, ces Liures eſtalent & enſeignent hardiment ce que les amis n'oſeroient bien ſouuét dire aux Souuerains, qui peuuent deuenir ſages & circonſpects par les dangers des autres, auoir deuant les yeux les exemples des accidens diuers pour s'en ſeruir vtilement, & ſans rien riſquer; aſſiſter aux conſeils des grands hommes ſur les grandes affaires, en voir & en conſiderer les euenemens (ce que la pluſpart des hommes ſouhaitent de ſçauoir) embraſſer par le moyen de la memoire, ce qu'il eſt impoſſi-

Pluth. in apoth. Laert. l. 5. c. 5.

Diodor. sic in Proem. vit. Philipp. & Alex.

ble de voir dans le cours des années, à raison de la briéveté de la vie, c'est à sçauoir les cõmencemens, les progrés & la cheute des grands Empires: connoistre clairement les causes des malheurs publics & particuliers; auoir cét auantage d'estre precedez dans les plus grands dangers, n'estre iamais frustré d'vne experience certaine: preuoir auec science toute sorte d'euenemens & accidens de la vie; Bref, iuger sainement du present; ce qui est le propre d'vn homme sage. Nos propres experiences sont acquises ordinairement par vn long âge, & par vne grande suite d'actions, mais les autres sortes d'experiences, instruisent par la connoissance, par la memoire & par le recit des choses qui sont déja arriuées. Ce qui fait que nous les enuisageons comme si elles estoient presentes, & que nous en retirons vn grand bien, ny plus ny moins que si elles nous estoient propres. Dans ce sentiment vn certain Prestre Egyptien appelloit les Grecs des enfans, sans en excepter Solon, quoy que Legislateur, pour auoir crû qu'ils ne

Viues au traité des scienc.

Platon dans son Timée.

deuoient point conſeruer le ſouuenir des choſes paſſées.

Inferez de tout ce que i'ay dit, que l'Hiſtoire fait les propres fonctions de la Philoſophie morale ; & luy peut meſme par quelque conſideration eſtre preferée ; parce que non content de donner les meſmes preceptes, elle y adjoûte encor les exemples, qui émeuuent bien plus puiſſamment, ſelon ce que dit Tacite, & qui rendent le chemin de la vertu bien plus court, que celuy par lequel les preceptes nous menent.

De l'vtilité de l'Hiſtoire.

CHAPITRE II.

NOVS ſommes forcez d'auoüer qu'il n'eſt rien de plus vtile, ny de plus agreable dans ce Theatre de la vie humaine, que ce que l'Hiſtoire contient en vne maniere tout à fait admirable, & qu'il n'eſt point de moyen plus facile ny plus aſſeuré pour bien regler la conduite des

hommes, que la connoiſſance de ce qui eſt arriué, & qui s'eſt paſſé dans les ſiecles precedens. Tous, generalement parlant, ſont fondez ſur ce principe, lors qu'ils tombent d'accord, que la connoiſſance de l'Hiſtoire eſt la parfaite diſcipline & le vray exercice pour perfectionner les actions ciuiles, qu'ils auoüent qu'elle eſt la maiſtreſſe qui dans les exemples qu'elle propoſe, enſeigne de ſupporter auec la moderation neceſſaire la bonne, ou la mauuaiſe fortune; & qu'elle fait voir comme dans vn beau miroir, la loüable conduite d'vne vie vertueuſe. Tant il eſt vray que l'Hiſtoire eſt vne Philoſophie morale, (ainſi que nous auons dit) qui ſuggere & qui fournit l'vne des plus belles vertus, ſçauoir eſt la Prudence, en propoſant les exemples d'autruy; qu'elle ne cede en rien à la Philoſophie ciuile, mais qu'elle a en ſoy quelque choſe de plus auantageux. Celle-là, comme vne maiſtreſſe ſeuere & peu complaiſãte, commande & preſcrit ce qu'on doit ſuiure ou fuir, vſant de perſuaſions, accõpagnées de violence & de neceſ-

Agathias li. 1. de bell. Goth.

ſité Celle-cy au contraire employant la douceur & aſſaiſonnant ſes preceptes de differentes choſes, mettant deuant les yeux d'vn chacun les belles actions faites auec prudence & auec juſtice, & faiſant voir tout au contraire par quels mouuemens de leur ame & par quelle conduite du ſort ils ſe ſont éloignez du droit ſentier de la vertu inſinuë les meſmes vertus, doucement & agreablement dans les eſprits des hommes.

Lors qu'elle employe vn ſtile charmant & doux, & la varieté des exemples, ce ſont les aſſaiſonemens dont elle confirme, & perſuade ce qu'elle raconte, faiſant voir la ſage conduite de quelques-vns, & les actions qui ont eſté dans l'approbation, ſoit par le ſentiment de quelques particuliers, soit par le caprice du ſort; quoy que ſouuent ces perſonnes n'ayent point eu vn iuſte & loüable motif. Vn Hiſtorien Eccleſiaſtique dit fort à propos, qu'il ne faut pas qu'vn Autheur faſſe difficulté de rapporter les actions blamables des meſchans Princes, de meſme que celles qui ſont dignes de

Platina in vitâ Ioan. 8. Tyrãnorum peruerſè facta, optimorum Princip ũ

loüange, & qui sont pratiquées par les Princes sages & vertueux : afin que les Lecteurs connoissent quelle est la difference des bons & des meschans ; par l'exemple de ces derniers ils s'éloignent des vices, & par celuy des bons qu'ils pratiquent la vertu & menent vne vie exemplaire.

rebus gestis annumerare oportet, vt quantum inter se boni & mali dissideant à legẽtibus dignosci possit, quo malorũ exẽplo à vitiis deterreantur, & bonorũ ad virtutem impulsi vitã ducãt in terris fœlicem & beatam.

Ce sont, disoit vn grand homme d'Estat, les bons Maistres que les liures des Histoires, qui nous instruisent sans colere, & sans interest. Si vous les accostez, ils ne dorment point, si vous les cherchez ils ne se cachent point; si vous manquez ils ne murmurent point, & si vous ignorez quelque chose, ils ne s'en mocquent point ; Beaux & glorieux auantages ! Si on les rapporte, comme on doit, à la reformation des mœurs & à vne sage conduite.

Richard de Bury Chancel. d'Anglet.

Il est certain que la prudence ciuile est souuent tirée & empruntée de l'Histoire : non à la verité de toutes sortes indifferemment, & que comme nous auons remarqué, l'on y trouue des exemples tres-vtiles, des conseils tres-salutaires ; les

Ioan. Bernarti de vtilit. hist. ad Iust. Lipsi.

motifs, la maniere, le temps, le lieu, & le biais, auec lesquels les plus importantes affaires sont mises à execution.

N'est-ce pas auec iuste raison que les grands Monarques & leurs principaux Ministres qui donnent le bransle à ces merueilleuses reuolutions des Estats, que l'Histoire nous descrit, la doiuent regarder d'vn œil bien plus fauorable que le reste des hommes ; Et qu'elle venant à s'acquiter dignement de sa charge, faisant voir au vray ce qui est de leur importante conduite, il semble qu'ils manqueroient à eux-mesmes, si elle ne leur estoit aussi chere que leur propre reputation, qui en dépend en partie.

Toutes ces considerations prises de la Politique & de la Morale, obligerent vray-semblablement l'Empereur Basile à recommander la lecture des Histoires à son fils & successeur Leon le Philosophe. *Ne vous rebutez pas, mon fils,* luy disoit-il, *de vous rendre familieres les Histoires des anciens. Vous y trouuerez sans beaucoup de peine ce que les autres ont*

redigé par escrit auec grand soin & grãd trauail. La science de bien regner, qu'on n'acquiert que par l'experience & par l'vsage, couste beaucoup de peine, de temps, de peril & de tourment d'esprit; au lieu que l'histoire contient vne doctrine exempte de toutes ces incõmoditez. Vous y remarquerez les vertus des vns & les vices des autres, les diuers Estats de la vie humaine. Vous y verrez l'instabilité de ce monde, les changemens & les reuolutions des Empires; En vn mot vous y pourrez remarquer les chastimens des crimes & la recompense des actions vertueuses, afin que vous pratiquiez celles-cy, pour en estre recompensé comme eux, & que vous vous éloigniez de ceux là, crainte que la main vengeresse de Dieu ne s'appesantisse sur vous.

Ie m'engagerois dans vne trop ample narration de vouloir parcourir tous les Princes & tous les Monarques qui ont pris plaisir & trouué leur instruction dans la lecture des Histoires. Le Grand Alexandre auoit toûjours auec soy les œuures d'Homere, qu'il lisoit fort souuent, & auoit conceu vne estime extraordi-

naire pour Achille, que ce Poëte a tant exalté dans ses vers. Les conquestes du mesme Alexandre animerent Cesar à toutes ses expeditions ; l'idée de Cyrus par Xenophon, fut le modele sur lequel se forma l'inuincible courage de Scipion l'Africain, qui auoit presque toûjours entre ses mains ses ouurages ; Et rien ne rendit Lucullus capable de s'opposer à ce grand ennemy des Romains le Roy Mithridate, que la lecture de ce mesme Autheur ? Dont il fit vn tel profit estant sur mer (luy qui n'auoit auparauant que fort peu de connoissance du mestier de la guerre) qu'il en sceut assez aprés cela pour remporter les celebres victoires que chacun sçait, & pour rendre tributaires les plus considerables Prouinces de l'Asie.

Mais sans aller chercher dans cette vieille antiquité, nous contentant de mettre seulement en auant quelques Princes Chrestiens. Nous lisons qu'Alphonse premier, Roy de Naples estant malade à Capouë entre les mains des Medecins & dans les remedes, s'auisa pendant sa maladie

de lire l'Hiſtoire d'Alexandre eſcrite par Quinte Curſe. Cette lecture luy fut ſi agreable & ſi charmante, que ſon mal en fut allegé & ſa ſanté reſtablie. Ce qui l'obligea de s'écrier; *Laiſſons-là Hypocrate, laiſſons-là Auicene, & autres Medecins & Chirurgiens, & cheriſſons l'Hiſtorien Quinte Curſe, qui nous a rendu la ſanté.*

Anton. Panor. Æneas Siluius.

Charles Quint Empereur auoit en vne eſtime ſinguliere les memoires de Philippes de Comines qu'il liſoit auec plaiſir. François premier Roy de France ſe plaiſoit fort à lire, & à entendre le recit des Hiſtoires. Cette inclination luy fit prendre le ſoin de reſtablir les belles lettres; ce qui luy fit meriter ce grand eloge d'eſtre appellé le Pere & le Reſtaurateur des Muſes.

Tous ces grands Princes qui en ont fait vn tel eſtat, eſtoient ſans doute bien perſuadez de tout ce que nous venons de dire à l'auantage de l'Hiſtoire, qu'elle eſtoit auec verité vne certaine ſageſſe ramaſſée, & l'entendement de pluſieurs recueilly en vn, bref que c'eſtoit vne tres-belle choſe d'auoir l'eſprit rem-

ply & bien instruit en cette sorte de connoissances.

Des auantages de l'Histoire pour les autres Sciences.

CHAPITRE III.

L'HISTOIRE n'est pas seulement vtile pour le Gouuernement politique des Estats & des Villes, & pour l'œconomie & conduite des particuliers, comme nous venons de voir; mais encore pour toutes les autres Sciences, ce qui donne lieu à ce Chapitre.

In omni facultate rudes sint necesse est in quorum lucubrationibus historia obmutescit. *Possev.*

Pour commencer par la plus noble & par la maistresse qui est la Theologie, il est certain qu'elle a quelque alliance & affinité auec l'Histoire Ecclesiastique. Celuy-là ne merite pas la qualité d'vn parfait Theologien, & n'est point exempt de blâme qui ignore l'Histoire des Conciles, des Heresies, ou des autres matieres qui sont de sa profession. Il est fort difficile de separer les Histoires Ciuiles de celles qui concernent l'Eglise.

Theologie.

A la vérité toutes ſortes d'Hiſtoires n'entrent point en communication auec celle-cy ; mais ſeulement auec celles qui ſe rapportent à la religion; comme les guerres, qu'on entreprend pour l'augmenter, ou pour la conſeruer : les inclinations des Princes pour des differentes ſectes & hereſies, ou pour les détruire & abolir, & autres ſemblables ſujets dans leſquels l'Egliſe comme la Reine & la Maiſtreſſe ſe ſert des perſonnes du ſiecle, & du ſecours ou Miniſtere des Villes & Communautés. Ces deux Hiſtoires peuuent eſtre comparées auec fondement aux deux Citez ſur leſquelles S. Auguſtin a compoſé 22. liures, l'vne du Monde, & l'autre de Dieu.

Iuriſprudence.

Les Iuriſconſultes ſeroient ſouuent muets s'ils n'eſtoient verſez dans la connoiſſance de l'antiquité, à moins qu'ils n'ayent le meſme defaut d'vn certain Piſon, lequel quoy qu'il ne ſceut point parler, ne ſe pouuoit iamais taire; La premiere entrée & les premiers principes dans l'eſtude des Loix commencent par l'Hiſtoire. Le Proëme des Pandectes

de Iustinien, & vn infinité d'endroits du Code & du Digeste en font foy. Il est extremément important de sçauoir discerner les temps, afin d'accorder la contrarieté des Loix, ie m'en rapporte à ceux qui sont versez en cette science, si ce qu'a dit leur Coriphée du dernier siecle n'est pas tout à fait veritable, que l'Histoire est comme vn hameçon d'or, auec lequel on peschoit & tiroit de l'obscurité, les difficultez qui se rencontroient dans les Loix, de sorte qu'on est forcé d'auoüer que celuy qui n'est point muny de l'Histoire ne peut estre bon Iurisconsulte.

l. 2. Cod. de vet. iur. enucl.

ἀντινόμια.

Iacques Cujas.

ἀνιστόρητος.

Il est mal-aisé de reüssir dans la Medecine si l'on n'a quelque connoissance de l'antiquité, parce qu'il est important, mesme necessaire de remarquer & distinguer par les temps, les changemens des maladies, les dispositions & alterations des corps humains, des plantes, des arbres, & autres corps naturels. L'Histoire du Cynamome rapportée par Galien, les Liures d'Hypocrate touchant les maladies populaires, & de plusieurs autres Auteurs ce qu'il

Medecine.

Liu. 1 des Antid.

Pluth. in symp. probl. 9. lib. 8.

Plin l. 26. cap. 1.

Hier. Mercurial l. 2. cap. 20.

Thucyd. lib. 2.

Lucre. l. 6

seroit trop ennuyeux de rapporter, nous en fournissent de fortes preuues. * Le mesme Galien montre doctement dans son Liure de la Meilleure des Sectes, quel vsage doiuent faire les Medecins de ces sortes d'Histoires.

Herodian. in Com. Am. Marcel. l. 19. c. 26.

* περὶ ἀρίστης αἱρέσεως

Pour ce qui regarde la Rethorique tous ses Maistres sont d'accord qu'elle est l'vne des principales parties de l'art de l'Orateur, *Opus oratorium maximè*, dit Ciceron, se plaignant de ce qu'en son temps elle n'auoit pas encore esté bien traitée par les Romains; aussi voyons-nous qu'elle fait des Harangues qui ne cedent en rien à celles de la Rethorique, s'en trouuant dans Thucydide, & dans Tite-Liue, qui ne sont pas moins admirées que celles de Demosthene, & de Ciceron. L'Historien a encore cela de commun auec l'Orateur, qu'il est pathetique, & émeut souuent les affections comme luy, d'où vient que Thucydide est preferé à Herodote en cette partie, par Denis d'Halycarnasse. Il est vray que la fin de l'Historien quand il émeut est en cela differente de celle de l'O-

Rethorique.

1. de legibus.

rateur, le premier ſe propoſe de faire comprendre la matiere qu'il traite & d'en expoſer comme à la veuë d'vn chacun tous les accidens, en ſorte qu'on ne puiſſe douter de la verité de ſon diſcours, & le dernier n'a point d'autre but que de perſuader ſon auditeur, & d'obtenir le gain de ſa cauſe telle qu'elle ſoit ; au lieu que le principal ſoin du premier c'eſt de ſe rendre intelligible, & de chercher dans la clarté de l'expreſſion la plus grande recommandation de ſon ſtyle. Il n'eſt pas tout à fait beſoin d'affecter vne éloquence de Rethoricien qui ne ſe ſouſtienne que d'apparence, & qui ne ſoit animée que de vaines couleurs : qui ſoit creuſe & vuide des choſes eſſentielles, bien qu'elle ſoit claire & reſonante par des tons agreables, qui ſoit denuée des raiſons & des authoritez, ſe ſeruant ſeulement de charmes & de flatterie.

Poëſie.

L'Hiſtorien ne doit pas ſeulement orner ſon ſtile de l'éloquence Oratoire ; mais il peut ſe ſeruir encore de l'éloquence Poëtique. Quintilien dit pour cela que l'Hiſtoire eſt voi-

ſine de la Poëſie, qu'elle eſt comme vn Poëme libre & limitrophe, ce qui porta Agathias qui eſtoit Poëte de nature à eſcrire l'Hiſtoire par les ſemonces du Secretaire d'Eſta. Eutychianus, ſur cette conſideration qu'il y auoit vne ſi grande affinité entre la Poëſie (dont il faiſoit profeſſion) & l'Hiſtoire, que le paſſage de l'vn à l'autre ſe faiſoit ſans peine, & c'eſtoit comme trauerſer d'vne patrie en vne autre patrie, pour vſer de ſes propres termes. Ce qui donna auſſi la licence à Lucius Florus de citer dans le corps de ſon Hiſtoire des Hemyſtiques entiers de Virgile, & à Thucydide pluſieurs vers d'Homere. L'on y remarque du rapport en ce que l'Hiſtoire nous repreſente les choſes aduenuës & veritables du meſme air à peu prés que la Poëſie nous dépeint les poſſibles & les vray ſemblables. Ie ſçay pourtant que pluſieurs n'entrent point dans ce ſentiment, parce que la Poëſie ne s'attache ordinairement qu'aux agréemens, n'eſtant que trop vray que les Poëtes pour donner du diuertiſſement traittent preſque toû-

Proëme hiſt.

iours de choses fausses, mesme incroyables.

Pour s'aider comme il faut de l'Histoire dans tous ces arts & sciences differentes, il est necessaire d'estre bien versé & d'auoir penetré dans chacun d'iceux. Ce sera alors que nous l'employerons auec autant d'auantage & de succez, que les Anciens se seruoient de leur glaiue Delphique pour toutes sortes d'ouurages.

Arist. de Rep. in princ.

Que si vous desirez sçauoir plus à fonds quelles sont les armes qu'emprunte la Theologie de l'Histoire, sur tout contre les hetherodoxes, ou qui sont dans des opinions contraires à celles de l'Eglise Catholique, vn sçauant Thologien orthodoxe, c'est Melchior Canus, dans le liure XI. de ses Lieux communs, vous l'enseignera, où il montre doctement quelle sorte d'argumens l'on peut tirer des Histoires humaines, & employer pour la Theologie; quels sont les Historiens que les Theologiens doiuent admettre, & refute comme il faut ce qu'on peut alleguer contre son sentiment.

De l'Origine, Etymologie, & de la Definition de l'Histoire.

CHAPITRE IV.

Origine.

NOvs pouuons auec fondement rapporter l'origine de cette noble Science aux premiers âges du monde. Iosephe dans ses Antiquitez Iudaïques nous fait foy que les premiers hõmes auant le deluge auoient dressé deux colomnes, l'vne de pierre & l'autre de brique, sur lesquelles ils grauerent leurs plus glorieuses actions pour seruir comme d'Histoire & d'Annales aux races futures, & il nous asseure que ces colomnes estoient restées aprés cette inondation vniuerselle. Il falloit que les anciens eussent informé & instruit les ieunes de ce qui estoit arriué de leur temps, & qui meritoit d'estre graué à la memoire de leurs descendans. La tradition de pere en fils & de l'vn à l'autre, sans employer l'vsage des caracteres d'écriture ou des lettres, auoit precedé la construction de ces colomnes.

Liu. 1. ch. 3.

Apres

Apres les reuolutions de plusieurs ſiecles (où l'on ne peut penetrer que dans vne grande obſcurité) les Grecs & les Hebreux ont eſté en different pour auoir la gloire d'en eſtre les premiers Autheurs.

Ces premiers veulent que ce ſoit leur Cadmus fils d'Agenor Roy des Phœniciens, qui entr'autres belles choſes (dont il fut l'Autheur & inuenteur) le fut encore de l'Hiſtoire; Ils publient auſſi qu'vn certain Acuſilaüs d'Argos, eſcriuit des Genealogies, inuentées & cachées en terre par ſon pere, qu'il trouua par hazard en cherchant & creuſant dans ſa maiſon; mais il eſt conſtant que les Hebreux ſont plus anciens, & que les Grecs ont emprunté des autres nations (ſur tout des Egyptiens, & Phœniciens) tout ce qu'ils ont ſceu: C'eſt le ſentiment de Ioſephe, alleguant que la Grece ayant eſté ſouuent deſolée, la memoire de pluſieurs choſes auoit eſté abolie, & que les habitans venans à ſe remettre & à reprendre vn nouueau genre de vie, par vne certaine preſomption qui leur eſtoit naturele, ils

Plin. Suid.

croyoient alors eſtre les premiers inuenteurs de ce qui eſtoit meſme en vſage dans les ſiecles precedens. Ces deux perſonnages Cadmus & Acuſilaüs viuoient vn peu auparauant la guerre que les Grecs eurent ſur les bras contre Xerxes Roy de Perſe.

Plutarque auouë que Theſée eſt le plus ancien Heros dont les Hiſtoires faſſent mention ; deuant ce temps leur Hiſtoire eſtoit embroüillée & obſcurcie par des fables qui ne pouuoient donner lieu à l'honorer de la qualité d'Hiſtoire, ce Theſée n'eſtoit qu'vn ſiecle auant la guerre de Troye : or cette guerre n'eſtoit arriuée ſelon la ſupputation des plus doctes que 408. années auant la premiere Olympiade : toute-fois ie m'en rapporte plutoſt à ceux qui diſent que les Grecs n'ont eu aucune connoiſſance certaine de ce qui s'eſtoit paſſé chez eux, auant qu'on y contaſt les années par les Olympiades; c'eſt dequoy la pluſpart de leurs Hiſtoriens tombent d'accord.

Euſeb. lib. 10. cap. 3.

Affrican. lib. 3.

Quant aux Romains ils ne peuuent chercher plus haut l'origine de

leur Hiſtoire ; qu'à la fondation de Rome capitale de leur Empire, qui fut 24. ans ſeulement, apres la premiere Olympiade, ou comme dit Eutrope, ſur la fin de la ſixieſme Olympiade. Celle des autres Eſtats & Monarchies tire ſon origine de meſme, de ſes premiers commencemens.

Etymologie.

L'etymologie & la compoſition de ce mot ne vient pas tant de ce qu'elle arreſte le cours & le flux de tout ce qui paſſe par la memoire, ſelon le dire de Platon, que de ce qu'elle nous propoſe & nous met deuant les yeux, ce qui merite d'eſtre obſerué & conſideré, ſuiuant l'etymologie des Grecs. Car le verbe ἱστορεῖν veut dire, ſelon les ſçauans en cette langue, *Rechercher, connoiſtre, mettre deuant les yeux, propoſer & fournir à la memoire, interroger, ouyr, apprendre, dire, raconter,* &c. juſques-là que tout ce qui eſt expliqué & expoſé auec verité & grauité, peut eſtre reputé & appellé *Hiſtoire.*

ἀπὸ τοῦ ἱστάναι τὸν ῥοῦν τῆς μνήμης. Quod ſiſtat fluxum memoriæ. *Viues de cauſ. corrupt. art. l. 2.* *Budæus in comm. Græc.*

Definition.

L'Orateur Romain nous fournit quelques definitions de l'Hiſtoire,

Cicer. l. de Inuent.

aufquelles nous ioindrons celles de quelques bons Autheurs qui en ont traité.

2. *de Orat.* Il l'appelle en vn endroit vne expofition de ce qui s'eft paffé, ou vne chofe faite éloignée de la memoire de noftre âge. En vn autre il en fait cette admirable defcription dont nous auons parlé au commencement du chapitre precedent, l'appellant *témoin des temps, lumiere de la verité,&c.* C'eft le lieu le plus commun pour fa recommandation. Mais pour employer vne definition plus exacte; l'Hiftoire à proprement parler, n'eft autre chofe qu'vn recit ou vne narration veritable & eftenduë des chofes paffées qui ont efté faites, dignes de loüange ou de blâme, qui met deuant les yeux de l'efprit, comme en vne viue peinture, les motifs & les confeils des grandes entreprifes, les actions bonnes ou mauuaifes, les euenemens, les faits & les exploits des Princes & des grands hommes, fuiuant l'ordre & la defcription des temps & des lieux. Ces deux chofes, la verité & l'étenduë eftabliffent la difference de l'Hi-

ſtoire, & des autres Narrations.

Les Poëtes & les Orateurs font des Narrations ; mais enueloppées dãs des fables, & dans certains mouuemens de l'ame : ce qui en eſt fort éloigné. Polybe blâme grandement l'Hiſtorien Philarque de ce qu'il s'étudioit à exciter de ces ſortes de mouuemens dans ſon Hiſtoire, alleguant que cela ne conuient proprement qu'aux Tragedies, où l'on ne cherche que l'ombre & l'apparence de la verité, le chatoüillement de l'oreille & des ſens, & non pas la verité & l'vtilité. Il n'en eſt pas de meſme de l'Hiſtoire. Tous les hommes tant ſoit peu raiſonnables tombent d'accord qu'elle eſt la maiſtreſſe de la vie eſtant tres-vtile pour ſa conduite & pour ſon inſtitution, puiſque par les exemples de pluſieurs choſes elle pouſſe les gens de bien, animez par la gloire d'vne loüange & d'vn nom immortel, à executer de belles actions, & détourne les impies & les meſchans des vices, par la crainte d'vne infamie perpetuelle.

proportion, qui ne ſoient ny trop grandes, ny trop petites, ſemblables aux ombres, qui au Soleil couchant ou leuant, ſont fort longues & eſtenduës : vers le midy fort raccourcies & preſque nulles. La verité en ce ſujet eſt le principe de la prudence & de la ſageſſe tout enſemble, ſelon le dire de Denys d'Halicarnaſſe ; de ſorte qu'vne Hiſtoire qui en eſt dépourueuë eſt comme vn animal ſans yeux ; Il faut de neceſſité broncher à toute rencontre, & ſe precipiter dans l'erreur & dans les tenebres, car comme l'eloquence eſt l'obiet de la Rhetorique, auſſi bien que la fable celuy de la Poëſie ; de meſme la connoiſſance de la verité eſt le ſeul but où viſe l'Hiſtoire.

Procop. lib. 1. de bello Perſar.

I'aduouë qu'elle eſt vne qualité ſi requiſe en toute ſorte d'Hiſtoires, qu'il n'y en a point qui ne ſoient mépriſables ſans elle. Il me ſemble pourtant qu'il n'eſt pas iuſte de prononcer, que le moindre meſlange du menſonge les détruiſe abſolument, comme l'entendent ceux qui prennent trop à la rigueur la ſimilitude de Polybe, par laquelle il

veut que la verité ne soit pas moins de l'essence de l'Histoire, que la rectitude l'est de la regle: En effet, s'il falloit l'interpreter de la façon, il seroit aisé de prouuer en suite, qu'il n'y auroit point d'Histoire au monde, (si l'on excepte la Sacrée); ne s'en trouuant aucune selon le dire de Vopiscus, où le defaut de nôtre humanité ne paroisse, par la rencontre de quelque fausseté. L'on ne doit pas d'abord rejetter ceux qui se sont mépris en quelque chose, vne seule fois, ou peu souuent; car comme vn mauuais Iuge dans vn fait particulier, ne laisse pas d'estre Iuge, ils ne perdent pas non plus la qualité d'Historiens, quoy qu'ils se soient mépris en quelques endroits; En effet, il y a bien de la difference entre mentir, & dire vn mensonge; le premier couure d'infamie, mais il n'y auroit point d'apparence de faire vn crime irremissible du second, pourueu qu'on n'auance rien contre sa science, & contre sa conscience, le reste doit estre pardonné : c'est vne action humaine que de se tromper, mesme

ment en des faits où l'on ne ſuit que l'erreur des autres. Et il n'eſt pas honteux de ſe retracter dans ce genre d'eſcrire, comme il l'eſt peut eſtre dans d'autres profeſſions, qui dépendent de certains principes, & de quelques raiſonnemens, où l'on ne peut confeſſer d'auoir erré qu'on n'accuſe le defaut de ſon jugement.

Il eſt donc neceſſaire pour ne point s'écarter de la verité, d'éuiter ce qui tient de la fable : puiſque l'vne des plus importantes Loix de l'Hiſtoire, c'eſt de ne taire iamais vne verité qui doit eſtre ſceuë : celle de ne dire iamais vn menſonge eſt auſſi fortement recommandée. Ie ſçay bien que quelques-vns ſont dans vn ſentiment contraire ; Ils veulent que la fable y puiſſe eſtre receuë & propoſée, pourueu que ce ſoit ſans exageration, & ſans decider ſur ſon ſujet pour y donner creance ; mais bien pour le ſeul diuertiſſement, comme dans les matieres comiques, ou pour exhorter au bien, comme dans celles d'Eſope, ou pour faire valoir & accrediter ce qu'on dit, comme lors qu'elle eſt cachée ſous vn voile

Cic. de Orat.

Lucian.

pieux : ce que les anciens Philoso-phes ont seulement receu & approu-ué : Que si elle se trouue enuelopée dans des inuentions Poëtiques, il faut prendre garde que ce ne soient point des choses qui choquent les mœurs, & qui soient messeantes. Ie ne sçaurois m'empescher de dire à ce propos qu'il deuroit y auoir des peines establies contre ceux qui o-sent exposer au public des fables & des suppositions honteuses, qui ne sçauroient estre trop detestées par ceux qui aiment la verité ; ce sont des alimens si corrompus & si mor-tels, qu'il n'y a point de poison qui opere auec tant d'effet sur le corps comme l'erreur & l'imposture (lors qu'on les debite pour des veritez) agissent fortement sur nos ames, qui en sont aussi-tost infectées.

Puisque les Loix condamnent comme frauduleuse l'action de ceux qui disent tout ce qu'ils peuuent de la bonté d'vn fonds de terre, ou d vne maison dont ils se veulent deffaire, en taisant les deffauts, & en cachant soigneusement toutes les mauuaises qualitez ; à bien plus for-

te raiſon doit-on blaſmer le procedé d'vn Hiſtorien, qui en vne matiere beaucoup plus importante, & où il y va de l'inſtruction de tout le genre humain, ne dit qu'vne partie de la verité, & qui cache le reſte en faueur de ceux qu'il veut obliger, ou des autres à qui il ne veut pas déplaire.

Nous ne ſçaurions trop perſuader que la fin d'vne bonne Hiſtoire c'eſt la verité, à laquelle il eſt abſolument neceſſaire qu'elle ſe conforme, puiſque la verité ſuffit d'elle-meſme aux bonnes & aux loüables actions, ſans auoir recours à vne vaine oſtentation pour cacher vne honteuſe ſlaterie.

Strab. lib. 1. Geog.

DE L'ENONCIATION, SECOND CARACTERE d'vne bonne Hiſtoire.

ARTICLE II.

Enonciation.

C'EST le ſecond Caractere qui eſt auſſi fort neceſſaire à l'Hiſtoire, afin que ce que l'on traite, non ſeulement ſoit raconté fidelement; mais encore diſpoſé auec ordre & naifveté; de ſorte qu'on adiouſte comment, pourquoy, & le détail de ce qui a eſté fait: & que non ſeulement les incidens, & les euenemens; mais que les raiſons & les motifs ſoient rapportés.

Les Medecins qui ignorent les cauſes des maladies, ne ſçauroient ſoulager ceux qui en ſont atteints: de meſme en eſt-il de ceux qui s'exercent à écrire ce qui s'eſt paſſé; leur trauail paroiſt inutile s'ils ne s'eſtendent ſur toutes les circonſtances neceſſaires, du lieu, du temps, & des autres choſes; bref s'ils n'ont

Polyb. lib. 3.

vne entiere & parfaite connoiſſance de ce dont ils traittent.

Ils ne doiuent rien omettre de ce qui ſert à l'ornement de leurs ouurages. Et ils doiuent principalement ſçauoir la maniere d'écrire en détail ce qu'il faut. Cette facilité de ſe bien expliquer s'acquiert par vn long exercice, par vn trauail continuel, & par l'imitation des anciens, qui ont eſté les plus habiles en ce genre d'écrire.

L'adreſſe, le ſoin, & la diligence ne ſont pas ſeulement neceſſaires aux perſonnes priuées pour conſeruer & pour augmenter leurs biens ; elles donnent auſſi de grands auantages à vn Hiſtorien.

Diodore le Sicilien (duquel nous empruntons ce ſentiment) remarque fort bien que pluſieurs Ecriuains (dont les Liures ſont en admiration pour leur beau ſtile, & pour la multitude des ſujets qu'ils contiennent) ont pourtant mal reüſſi en des deſcriptions ſingulieres. L'éclat ne preſuppoſe pas touſiours la ſolidité, & les paroles qui brillent le plus, ſont ſouuent celles qui peſent le moins.

Cela n'empesche pas que le Lecteur ne puisse faire estat de leur industrie, & de leur trauail à rapporter diuerses matieres ; mais le peu d'ordre & de methode qu'ils ont suiuy, les rend dignes de blâme. Nous voyons par experience qu'on se degouste des meilleures viandes, & qu'on n'en veut point toucher lors qu'elles sont mal aprestées : De mesme deuons nous estimer qu'on doit mépriser & rejetter vne Histoire destituée de l'ordre, de l'ornement, & de la beauté. Ostez ces belles qualitez, sçachez que ce que dit Polybe est tres-veritable, que c'est plutost vne perte de temps, & vn amusement, qu'aucune veritable doctrine.

Polyb. lib 10. Epl.

Ludicrũ magis, quam doctrina.

Ie sçay que Pline le ieune a soustenu dans l'vne de ses Epistres, que l'Histoire estoit tousiours agreable de quelque maniere qu'elle fust couchée. Il semble que son intention soit de donner à entendre que toutes sortes de styles y peuuent estre employez : Et nous voyons d'excellens Historiens en toutes langues, qui ont eu des genres d'écrire tres-differens. Saluste & Tacite sont fort

concis. Tite-Liue eſt plus eſtendu. Florus fort libre & fort fleury. Thucydide beaucoup plus ſeuere. Toute-fois pour m'attacher aux ſentimens de Lucien, ie croy qu'il eſt à ſouhaiter que le ſtile, ou plutoſt la force de la diction ne ſoit point aſpre, ny trop vehemente, ny trop eſtenduë par des periodes de longue haleine, ny raboteuſe, & peu coulante par des ſujets differens, & par des argumens entaſſez mal à propos.

Polybe s'eſt mocqué auec raiſon de l'Hiſtorien Zenon, pource qu'il ne faiſoit eſtat que de la diction, & que pour vaquer à vne vaine éloquence, dont il faiſoit parade, il negligeoit le plus ſerieux, & commettoit des fautes eſſentielles dans ſon ouurage. Les plus beaux viſages ne plaiſent pas à vn chacun, & ces ſtiles qui ne ſont pas moins differens, ſouffrent par fois des jugemens encore plus déraiſonnables. Il importe que l'Hiſtorien ſoit dans ſon raſſis, & dans vne certaine quietude d'eſprit. Le ſens de ce qu'il raconte ne doit point eſtre embaraſſé, ny

trop diffus ; son discours doit estre de suite, remply de plusieurs belles connoissances. En vn mot, sa phrase & son stile doiuent estre coulans, qui exposent naïfuement & clairement les sujets. Car comme ce Sophiste propose pour but à l'esprit de l'Historien la liberté iudicieuse de dire les choses arriuées, & la verité qui est le plus noble appanage d'vne parfaite Histoire : De mesme sa fin & son but pour le regard de son elocution, & de sa diction, doit estre d'expliquer & de traitter clairement les matieres, sans employer des mots, & des termes obscurs, qui ne soient point ordinaires, peu sortables aux honnestes gens, pour estre du plus bas estage, & seulement en vsage parmy le vulgaire, & parmy les personnes de neant. Il est necessaire que les termes dont l'Historien se veut seruir soient entendus de plusieurs personnes, qu'ils soient approuués des sçauans, & que la diction ne soit point accompagnée de figures trop frequentes, importunes, & employées hors de saison & auec affectation. Il est encore raisonnable

Lucien.

qu'vn Autheur qui entreprend vn labeur de reputation, fasse eslection de l'vn des trois Caracteres, qui soit le plus propre à son dessein; & & qu'il ait son stile reglé de mesme, qui luy soit propre, asseuré & non emprunté. Il importe aussi de remarquer qu'on fait ordinairement distinction entre le Stile & le Caractere. Ce premier doit-estre toûjours égal, sans estre dissemblable en certains endroits, s'éloignant du Barbarisme & des eslans inopinez, qui tiennent quelque chose de la fureur; qui font perdre bien souuét cette quietude d'esprit; ce qui altereroit infailliblement la verité de l'Histoire. Ainsi la moderation est necessaire pour tenir la bride à ses mouuemens, causez quelque-fois par vne certaine gloire affectée, qui est la maladie la plus ordinaire des Historiens; & pour ne m'éloigner de la pensée de Lucien, il est plus expedient que l'esprit s'éleuant par des pensées releuées, l'élocution pourtant s'appuye & roule sur vn solide terrein par sa naïfueté, crainte que ces emportemens ne fassent perdre le sens d'vn discours.

La composition & la liaison des termes doit-estre bien disposée, moderée, & propre, qui ne separe point les suiets par de trop longues parentheses, ou digressions, qui (n'estant point de l'Histoire; mais bien souuent sur des remarques de l'antiquité) ternissent plutost sa beauté qu'elles ne la perfectionent. Ce n'est pas qu'vn Historien ne doiue quelque-fois s'accommoder aux matieres qu'il expose ; de sorte que pour ne les pas abandonner du tout imparfaites, & afin de ne laisser iamais l'esprit de son Lecteur confus & mal satisfait, il ne puisse les reünir, & donner en vne seule narration ; ce qui n'est arriué qu'en des temps vn peu differens. C'est le fait d'vn iudicieux Escriuain de reconnoistre par la nature des sujets, la necessité qu'il y a de ne les pas disioindre ; Toutes les digressions ne sont pas à condamner comme absolument vicieuses, puisque les meilleurs Historiens Grecs & Latins les ont pratiquées : mais elles sont seulement à blasmer quand elles sont hors de propos, & lors qu'on mesle des choses qui n'ont nul rap-

port entr'elles. Il en est de mesme que du sel, qui est l'assaisonnement de toute sorte de viandes, qu'on doit employer moderement afin de leur donner la saueur & le goust. Peu de ces remarques bien à propos rendent quelque-fois vn discours agreable ; s'il y en a trop elles le gastent.

Vn Escriuain est aussi obligé dans ses narrations d'acheuer dans chaque Liure les matieres qu'il traitte, & de ne les point laisser imparfaites. Ce qui fait que la memoire est soulagée pour retenir plus facilement ce qu'on lit, qui estant interrompu & n'allant point iusques à la fin ; l'attention & l'application du Lecteur se perdent, au lieu qu'estant raconté entierement, l'Histoire en est parfaite & accomplie. La verité aime à se faire voir tout d'vn coup & toute entiere ; ce qu'Herodote a sceu incomparablement mieux pratiquer que personne. Cet Historien ne quitte iamais vn éuenement sans l'auoir representé dans toute son estenduë, & lors qu'il a de tout point contenté la curiosité de son Lecteur, il se sert de passages à d'au-

tres ſujets, ou comme parlent les Rhetoriciens, de tranſitions ſi iuſtes & ſi à propos que l'eſprit s'y porte non ſeulement ſans reſiſtance; mais meſme auec plaiſir & auec tranſport.

DV IVGEMENT,

TROISIESME MARQVE d'vne bonne Hiſtoire.

ARTICLE III.

Le jugement.

LE jugement eſt le plus noble caractere qui met le diſcernement & donne la lumiere à ce que l'on traite. Sa fonction entr'autres c'eſt d'approuuer ou de loüer (briefuement & comme ſi l'on n'y touchoit pas) ce qui merite de la loüange, & de blaſmer ce qui eſt digne de blaſme. C'eſt le principal ornement des Hiſtoriens (ainſi que Tacite l'a fort bien conſeillé & pratiqué) ; la raiſon qu'il en allegue,

c'eſt *Ne virtutes ſileantur vtque prauis dictis, factiſque, ex poſteritate & infamiâ ſit metus.* Il eſt vray qu'il n'eſt pas bien ſeant de ne faire mention que des cruautez & des meſchantes actions; & l'on ne doit pas ſeulement s'attacher & laiſſer à la poſterité, ce qui donne lieu de parler en mauuaiſe part, & d'accuſer celuy dont l'on eſcrit les actions, c'eſt trahir ſa reputation auſſi bien que la fidelité de l'Hiſtoire de ſupprimer ce qui merite les plus beaux Eloges, & il y a certaines omiſſions qui n'offenſent pas moins cette verité que le menſonge. Sur ce meſme principe nous diſons qu'il n'eſt aucunement neceſſaire ny loüable de coucher par eſcrit ce qu'il n'eſt pas loiſible à vn chacun de voir, ou d'entendre de la bouche d'autruy, & que ceux-là ſont tout à fait à blâmer qui affectent de chercher & de connoiſtre pluſieurs choſes qui ſont deffenduës par les Loix. Il eſt donc neceſſaire de loüer & de blâmer parfois les meſmes perſonnes, parce que la ſuite & l'éuenement des affaires portent quelque-fois les hom-

Polyb. lib. 2.

Denis d'Halyc. lib. 1.

mes au bien, d'autres fois au mal, changent leurs affections & leurs volontez; & qu'il arriue ordinairement que les hommes suiuant la nature, embrassent parfois ce qui leur est conuenable, quelque-fois ce qui leur est contraire & nuisible. Inferez de cecy que l'on peze souuent les vertus des Heros par le caprice des Historiens, qui écriuent leurs actions, & qui sont les dispensateurs de leur gloire ou de leur confusion.

Id l. 16.

Flauius Vopiscus, in Probo

Quoy que l'industrie, & la bonne conduite en temps de paix ou de guerre, ne puissent estre trop hautement estimées; si est-ce qu'vne mauuaise plume en peut beaucoup diminuer le merite, & vn Historien enuieux est capable d'en obscurcir les plus nobles actions. Toutefois l'employ de ces deux choses, de la loüange & du blasme se doit faire sobrement auec circonspection sans calomnie, briefuement & sans estre importun, seulement pour authoriser la vertu; & pour donner horreur du vice. Et c'est le temperament qu'apporte Lucien, desirant qu'vn

Historien se contente de donner des loüanges moderées, & qui consistent en peu de paroles, afin qu'il differe en ce point de l'Orateur, qui les estend & les amplifie selon les regles de son art. Le mesme doit estre dit des passions ; il n'y auroit point d'apparence qu'vn Historien pratique tout ce que font Ciceron, & Demosthene, pour exciter à la haine, ou à la misericorde ; mais il luy est permis d'estre pathetique, comme Tite-Liue dans l'expression des grandes actions, afin d'imprimer fortement l'amour de la vertu, ou l'auersion du vice, qui sont les plus precieux fruits de l'Histoire ; & non pas de juger ou de condamner, comme si l'on estoit sur vn Tribunal. Theopompe a esté repris de ce deffaut, au rapport de nostre Auteur. Il prenoit pour attache de s'exercer dans ces sortes d'accusations & de calomnies, plutost que d'écrire vne Histoire.

Lucien qui nous fournit les plus belles lumieres sur ce sujet, reduit la perfection d'vn Historien à deux choses, à la prudence politique, &

οἴχοθεν ἔχοντα, σύνεσιν καὶ τὴν πολιτικὴν δύναμιν ἑρμηνευτικήν.

à la façon de s'expliquer qu'il veut luy estre domestiques & naturelles, & qui se rapportent à ces trois qualitez qui donnent lieu à ce chapitre. L'vne & l'autre de ces deux choses suppose la verité, qui est l'ame de l'Histoire, (ainsi que nous auons exposé.)

Quelques-vns mesurent aussi sa perfection par la beauté des sujets, par le bon ordre, & tousiours par la verité. Platon dans son Philebe reconnoist que s'en sont les veritables appanages, qu'ils sont des effets du jugement, de la prudence politique, & du bon sens naturel, que nous reconnoissons estre vn don de nature, & ne proceder point du dehors par doctrine ou par art, qu'il n'est point au pouuoir de ceux, qui donnent les preceptes pour escrire l'Histoire, de le communiquer non plus que de changer le plomb en or, ou l'estain en argent, pour ne m'éloigner de la pensée de nostre Lucien. L'vtilité de l'art ne consiste pas à communiquer, & à donner l'estre essentiel aux sujets presens, ausquels on en veut faire part: mais d'en

ἀδίδακτον καὶ τῆς φύσεως δῶρον.

d'en enſcigner l'vſage conuenable. Suiuant ce principe, L'entendement d'vn homme qui eſcrit l'Hiſtoire doit eſtre ſemblable à vn miroir ſans tâche, poly & naturel, dont le centre ſoit bien placé pour repreſenter les objets tels qu'il les reçoit, ſans déguiſer, ny biayſer, ny changer les couleurs, ou les figures. Ie ſçay que la pluſpart des perſonnes qui ſe ſeruent des miroirs ſont bien aiſes, qu'ils les flattent, & il y en a fort peu qui ſe plaiſent à ſe voir dans l'Hiſtoire, ſi elles n'y ſont repreſentées auec auantage. Parce qu'elle traite ordinairement des matieres d'Eſtat qui ſont les plus delicates; il eſt aſſez difficile de les bien déuelopper: car la politique n'eſtant que l'vſage des temps & de l'occaſion, les meſures en ſont incertaines. Il importe de les traitter d'vne maniere qui ne ſoit pas commune. Ceux qui luy reprochent vn peu de liberté ne ſongent pas qu'elle eſt la marque la plus aſſeurée de la felicité d'vn regne, & que ſans ce temperament la flatterie eſt vn parfum de mauuaiſe odeur, eſtant vne choſe rare

τὸ τῆς τέχνης ἐστὶ τὸ τῆς συμβουλῆς χρήσιμον, οὐκ ἐς ποίησιν τῶν προσόντων, ἀλλὰ ἐς χρῆσιν αὐτῶν προσήκουσαν.

Auecvne liberté judicieuſe.

Lib. 1. hist.

au dire de Tacite, d'eſtre dans vn ſiecle, aſſez heureux pour eſtre libre dans ſes ſentimens, & pour les pouuoir dire ſans crainte, *Rara temporum ea eſt felicitas, vbi ſentire quæ velis, & quæ ſentias dicere licet.* Cette liberté doit eſtre accompagnée de jugement.

Les plus intelligens dans les affaires, & les plus capables d'écrire s'en ſont abſtenus pour cette conſideration, & n'ont écrit que ce qui eſtoit arriué dans les ſiecles qui les auoient precedez. Tacite, Suetone, & autres, l'ont pratiqué de la ſorte. De penſer qu'vn Hiſtorien puiſſe touſiours garder vne certaine moderation, par le moyen de laquelle ſans offenſer perſonne (dont on doiue craindre le reſſentiment) on ne laiſſe pas d'inſinuer ce qu'il faut, & de declarer à peu pres comme elles ſe ſont paſſées, ce n'eſt pas vn expedient qui puiſſe eſtre receu, en cela il eſt different de l'Orateur. Il eſt bien vray qu'ils ont pluſieurs choſes qui leur ſont communes; l'vn & l'autre raconte, mais c'eſt d'vne maniere differente. L'Orateur prend

ſouuent des ſujets humbles, abjets, & fort triuiaux. L'Hiſtoire au contraire en prend de ſplendides & de releuez. Celuy-là s'attache pour ainſi dire aux oſſemens, aux muſcles, aux nerfs. Celle-cy au contraire, à ce qui eſt eſſentiel; elle ſe plaiſt à ſe montrer dans les cercles & dans les aſſemblées. Celuy-là accompagne ſon diſcours de force, d'amertume, d'inſtance; celle-cy d'vne belle ſuite, de douceur & de ſuauité; enfin leurs paroles, leur ſon, & leur conſtruction ſont differentes. Vn Hiſtorien eſt l'interprete de tout ce qui s'eſt fait, ſi ſon iugement ſe trouue vicieux, il luy en prend de meſme qu'à vn vin excellent & genereux, qui a eſté gaſté par quelque defaut du vaſe où il eſt, ou par quelque autre ingredient; ce qu'il dit doit eſtre reputé pour vne impoſture, ou pour vne ignorance tres-grande, & tout à fait inſupportable. Pour reüſſir il ſe doit reputer ſemblable à ces fameux Sculpteurs de l'antiquité, comme à Phidias, Praxiteles, ou Alcamenes, & rapporter en quelque façon ſon ouurage au leur.

Plin. lib. 5. ad Tacit.

Petr. Crinit in præf. ad Pluth. d Virg. Ill.

Ceux qui les employoient, leur fournissoient abondamment les materiaux, l'or, l'argent, le cuiure, l'yuoire, & le marbre : eux ne faisoient que donner vne belle forme & figure à cette riche matiere, la taillant, polissant, adiustant & perfectionnant; de mesme il doit disposer agreablement & auec iustesse, & exposer clairement & sincerement les actions passées, afin qu'à leur recit le Lecteur ou l'Auditeur s'imagine d'en estre spectateur, & qu'il soit contraint, en luy donnant son approbation & sa loüange, de faire connoistre la perfection de cette Histoire. Les vices se trouuans bien souuent si cachez & enueloppez sous l'escorce, & l'apparence des vertus, qu'il est mal-aisé de les discerner, le iugement de l'Historien pour les deueloper est tout à fait necessaire, afin que le Lecteur puisse connoistre ce qui est digne de loüange ou d'opprobre. Polybe dit ingenument que l'Historien Philarque luy deplaist, parce que ne donnant pas la loüange qui est deuë aux belles actions, il retranche la plus noble proprieté de

Lib. 2.

l'Histoire. Agathias declare que celle qui ne contient ny loüange ny blâme des vices ou des vertus, ressemble plutost à des contes de vieilles gens qu'à toute autre chose. La faueur & la flaterie, la haine & la medisance, doiuent estre tout à fait éuitées. Tite-Liue a paru si inconsideré à Auguste dans ses loüanges pour Pompée, qu'il l'appelloit Pompeian, Timée s'est si fort oublié à médire tousiours, qu'il en remporta le nom d'Epitimée, c'est à dire de médisant.

Lib. 1.

Anilium fabular. nodis similes.

Cremut. Cordus apud Cor. Tacit lib. 4. an.

Suid.

Du deuoir d'vn Historien.

CHAPITRE VI.

SOSTRATE Cnidien celebre Architecte, bastissant cette admirable tour du Phare, l'vne des sept merueilles du monde, destinée pour éclairer & guider les vaisseaux sur les costes d'Egypte, prés de certains écueils tres-dangereux : s'aduisa sagement pour conseruer vn monument éternel de ce chef-d'œuure, de

Paretonij scopuli.

de mettre dans l'épaiſſeur du mur, & de couurir de chaux & de pierres, vne belle inſcription de ſon nom: laiſſant hors du mur celle de Ptolomée Philadelphe Roy d'Egypte, preuoyant qu'elle ſeroit effacée par l'iniure de l'air, des pluyes, & des vents:

Soſtratus Cnidius diis ſeruatoribus nauigantium.

Nam lapides, atque æra cadunt, quibus ignis, & imber
Officiunt, longique vorax iniuria ſæcli.

Doit eſcrire pour la poſterité, & non pour les preſens.

Belle leçon pour ceux qui eſcriuent plutoſt pour flatter & pour loüer les preſens, que pour la poſterité. Dont l'Hiſtoire eſt (comme nous auons dit ailleurs) la poſſeſſion perpetuelle, & qui eſt touſiours portée à reconnoiſtre le merite d'vn Hiſtorien veritable.

On dit qu'Alexandre le Grand diſoit vn iour à Tneſicrates qu'il ſouhaiteroit de reuiure long-temps apres ſa mort, pour entendre ce que les hommes alors viuans, diroient de ſes actions couchées dans les Hiſtoires. Pluſieurs des anciens adiouſtoient foy volontiers au Poëte Homere, quoy qu'il euſt laiſſé par écrit des

choſes fort extraordinaires, pour ne dire fabuleuſes ; parce qu'il auoit parlé d'Achylle long-temps auparauant decedé, & qu'on ne voyoit pas qu'il euſt eu ſujet de mentir en faueur de perſonne.

Thucydide a fort bien trouué le nœud de cette affaire, & a fort bien diſcerné ce qui eſtoit du principal deuoir d'vn Hiſtorien; examinant les eſcrits d Herodote (dont le ſtile eſtoit ſi charmant, que ſes liures eſtoient appellez par excellence les neuf Muſes) il proteſte que ſes eſcrits doiuent eſtre plutoſt comme vne riche poſſeſſion, & comme vn heritage aux ſiecles à venir, que non pas pour ſeruir de parade, & d'oſtentation aux hommes viuans; proteſte qu'il n'employe rien de fabuleux, mais qu'il s'attache à la verité des actions qu'il décrit, & qu'il laiſſe à la poſterité. Il n'y a qu'elle auſſi, comme plus exempte de paſſion, qui les puiſſe mettre à leur iuſte prix. C'eſt pour cela que les anciens nommoient Saturne le pere de l'Hiſtoire, & qu'on voyoit des Tritons auec des trompettes au haut

de son Temple: le temps seul, qui conserue la memoire de toutes choses, pouuant donner à vn chacun la reputation qui luy appartient; de sorte qu'il ne faut pas seulement regarder le temps present, écrire pour ceux qui nous obseruent, & qui sont viuans. Il est plus à propos de se proposer le temps futur, d'écrire plutost pour nos descendans, & pour ceux qui viendront apres, desquels nous ne pouuons attendre d'autre recompense que la loüange, d'auoir esté sinceres & veritables, & de n'auoir rien donné à vne honteuse flatterie, ou à vne lasche & seruile complaisance.

L'on compare auec raison vne bonne Histoire à vn fruit tres-exquis; mais qui n'est pas encore meur. Parce que comme il ne faut pas trop se haster de cüeillir celuy-cy, & qu'il doit estre mesme tenu quelque temps sur la paille auant qu'il puisse estre de bon debit; aussi ne faut-il pas penser qu'vne Histoire qui parle auec la liberté necessaire des hommes viuans, soit propre tout aussi tost à voir le iour. Le temps auquel

elle pourra eſtre trouuée de bon gouſt n'eſt pas encore venu ; & il ſuffira que ceux qui nous ſuruiuront, luy donnent vn iour l'eſtime , & le prix qu'elle merite.

Nous deteſtons auſſi auec iuſtice l'ambition d'vn Hiſtorien : ſa médiſance & ſa jalouſie qui ne doiuent jamais eſtre bien receuës dans ſes écrits ; non plus que la flaterie qui eſt vn crime honteux, & vne eſpece de ſeruitude , & la médiſance , vne fauſſe , malicieuſe , & effrontée liberté. Vne narration qui ſe fait plus pour le preſent que pour l'auenir, a beſoin de beaucoup de flateries, comme d'autant de mignardiſes, qui ne ſont pas bonnes pour les ſiecles à venir, où rien ne ſe lit plus volontiers qu'vne verité hardie, & ſans déguiſement ; de ſorte qu'il faut ſe décharger de ſes paſſions, eſtre ſans crainte, ſans attache au bien & aux preſens, eſtre incorruptible, amy de la liberté & de la verité , deſintereſſé, ſans complaiſance , juge équitable , également bon à tous, ſans embraſſer par trop les ſentimens des Autheurs , ſans ville , ſans ſujettion à

Doit eſtre exempt de paſſion.

Sine ira & ſtudio. *Tacit. lib. 1. Annal.*

& de ses autres amis, & auoir en haine ses ennemis ; mais qu'il n'en va pas de mesme de celuy qui entreprend d'écrire vne Histoire ; car il doit se dépoüiller de ses affections, esleuer quelque-fois ses ennemis par des loüanges, lors que leurs belles actions semblent exiger ce deuoir ; raualer & reprendre ses amis lors que leur mauuaise conduite le merite. Quelques-vns fort mal à propos croyent que ny la loüange ny le blasme ne se doiuent iamais rencontrer dans l'Histoire, parce que ce sont des choses superfluës, & qu'il n'appartient à leur dire qu'aux Orateurs d'en vser, non plus que d'émouuoir les passions ; ce qu'ils deffendent encore tres-expressément à vn Historien. Il semble à les oüir parler de la sorte, que l'art oratoire ne puisse iamais auoir rien de commun auec celuy des Historiens, contre ce qu'a dit tres-expressément le premier des Orateurs, qu'il ne sçauoit rien qui fut d'auantage du deuoir d'vn Orateur que de bien écrire vne Histoire.

Keckerman.

Pour reuenir à nostre sujet, ie

dis que les hommes ſont capables du bien ou du mal; ce qui fait que c'eſt vne regle conſtante qu'vn bon Hiſtorien eſt obligé de publier le bien & le mal des choſes, & des perſonnes dont il traite; ſans que l'amour ou la haine, l'eſperance ou la crainte, l'en puiſſent jamais diſpenſer. La precaution dont il doit vſer, c'eſt de ne toucher pas à la perſonne : mais de dire équitablement ſes ſentimens, & de bien prononcer ſur les actions. Il luy eſt toutefois plus expedient, de s'attacher & de faire mention des loüables que des vicieuſes, puiſque ces premieres ſont dignes d'émulation, & les autres pleines d'opprobre.

Polyb. lib 12. & 16.

Remarquez qu'il y a deux façons d'enſeigner, dont l'vne donne les exemples de ce qu'il faut imiter, & l'autre fait voir ce qui eſt à fuïr. Pluſieurs perſonnes ont écrit les regles qui ſont requiſes pour la perfection de l'Hiſtoire; il importe de remarquer de temps en temps les deffauts qu'on doit éuiter. Lucien a ſuiuy cet ordre. C'eſtoit ainſi qu'Iſmenias faiſoit entendre à ſes diſci-

ples, les plus mauuais joüeurs de flutes de ſon temps. Que les plus ſages Peres de Rome faiſoient jetter les yeux à leurs enfans ſur la plus débauchée jeuneſſe de leur Ville; que Quintilien vouloit que les Profeſſeurs d'eloquence leuſſent quelque-fois à leurs Eſcholiers des Oraiſons fort vicieuſes, afin que les improprietez, les abſurditez & les baſſeſſes, qu'ils y remarqueroient, leur fiſſent mieux comprendre les parties eſſentielles d'vne parfaite Oraiſon.

Apres qu'vn Hiſtorien a fait choix, & s'eſt determiné aux ſujets qu'il veut traiter qui doiuent eſtre releuez & magnifiques, afin qu'ils ſoient fort vtiles, & agreables aux Lecteurs, il eſt obligé d'employer toute ſorte de diligence à s'inſtruire, & à faire l'amas neceſſaire de ces beaux materiaux, qui compoſent le baſtiment d'vne Hiſtoire; il y a quelque impoſſibilité d'écrire vne Hiſtoire ſans l'ayde d'autruy, & ſi l'on n'eſt aſſiſté de beaucoup de relations differentes; n'y ayant point d'homme qui ſe puiſſe vanter de connoiſtre

Dion. Halyc. lib. 1.

toutes les circonſtances des affaires, où pluſieurs ont contribué. Il eſt neceſſaire qu'vn Hiſtorien ramaſſe dans ſon eſprit, & prepare auec grand ſoin & induſtrie les choſes qui luy peuuent ſeruir pour écrire. Qu'il éuite l'inconuenient qu'a remarqué Tacite aux Grecs, & aux Romains. Ces premiers n'admiroient que ce qui auoit eſté fait chez eux. Les Romains au contraire faiſoient par trop d'eſtat des vieilles Hiſtoires, negligeant ce qui ſe faiſoit recemment.

2. Annal.

L'on tombe d'accord que certaines perſonnes ont plus de moyen & plus d'auantage pour écrire que beaucoup d'autres, & l'on ne peut voir ſans indignation auec quelle inſolence des perſonnes de nulle conſideration, & de moindre érudition, ont oſé prendre vn ſi preſomptueux deſſein que d'écrire l'Hiſtoire. Anciennement parmy les Romains c'étoient les plus conſiderables de la Republique qui s'en m'eſloient, ſi nous auions la moindre teinture de cette vertueuſe pudeur qui les retenoit dés ce temps-là, ou qu'vne iuſte cenſure fut employée à reprimer

ceux, que l'on ne peut mettre autrement à la raiſon, nous ne verrions pas cette belle partie des diſciplines ſi mal traitée, pour eſtre tombée en de ſi mauuaiſes mains. Polybe obſerue fort à propos qu'vne Hiſtoire eſt entierement accomplie, & dans ſa perfection lors qu'elle eſt écrite par ceux qui ſont dans l'employ du gouuernement, qui s'attachent entierement, & qui font leur eſtude capitale durant leur vie, & qui contractent vne certaine habitude par leurs emplois & occupations, de coucher exactement & fidellement par écrit, ce qui s'eſt paſſé de leur temps Il eſt vray pourtant que ceux qui ſont dans les grands emplois n'ont gueres le loiſir ny la volonté de s'occuper à cette ſorte d'étude, & quand meſme leur genie les y porteroit, & que leurs continuelles occupations pour le bien public ne s'y oppoſeroient pas; il n'y a gueres d'apparence qu'ils reüſſiſſent mieux que les autres dans vn employ, où du moins ils ne peuuent pas éuiter le ſoupçon de quelque partialité; Toute-fois ie reuiens au ſentiment de Polybe, &

Lib. 2.

Les perſonnes plus propres pour écrire.

soustiens que celuy qui a esté en personne en plusieurs combats, & qui a essuyé plusieurs dangers, peut prendre auec auantage l'attache d'écrire l'Histoire ; insinuant par là que celuy là seulement peut passer pour veritable Historien qui écrit les actions où il s'est trouué en personne. Il crût que pour estre bon Historien, il falloit auoir veu la meilleure partie des choses qu'on rapportoit, selon l'Etymologie du nom que les Grecs ont donné à cette profession. Il voulut prendre vne exacte connoissance de beaucoup d'endroits, tant de l'Europe que de l'Asie, & de l'Affrique, où il se transporta exprés, afin de se rendre certain de ce qu'il en deuoit écrire, & il se seruit mesme de l'authorité de Scipion pour auoir des vaisseaux propres à faire voile sur l'Ocean Athlantique, jugeant que ce qu'il y remarqueroit pouuoit estre vtile à son entreprise. C'est vne chose certaine qu'il trauersa les Alpes, & vne partie des Gaules dans le desir qu'il auoit de bien representer le passage d'Annibal en Italie; & de crainte qu'il auoit d'omettre la

moindre circonstance des actions du mesme Scipion, il fut par toute l'Espagne, & s'arresta particulierement dans Carthage la Neuue, dont il estudia tres-soigneusement la situation.

Ceux qui traittent de ces matieres appellent cette sorte d'Histoire, *oculaire*, prenant leur comparaison des Iurisconsultes, qui nomment aueugle, le témoignage & la deposition, qui ne sont fondez que sur le bruit commun & oüy dire; c'est le genre d'Histoire le plus parfait. Le Prince des Poëtes Latins pour donner creance à ce qu'il raconte du Sac de Troye, fait dire à son Heros qu'il y estoit en personne:

Oculata.

Quæque ipse miserrima vidi
Et quorum pars magna fui.

Virgil. Æneid. 2.

Thucydide dans la Preface de son Histoire, asseure qu'il ne rapportera rien que ce qu'il a veu ou appris des personnes dignes de foy, les autres en ont vsé de mesme.

In princ. lib. 1.

L'Histoire qui est prise & composée des actes publics des Estats & Citez, ou des Commentaires des particuliers qui sont authentiques, &

dignes de foy, approche de cette premiere. Comme celle d'Arrian Autheur de la vie d'Alexandre le Grand, celle d'Appian qui declare s'estre seruy des écrits de l'Empereur Auguste pour son Histoire des guerres Ciuiles : Celle de Diodore qui au commencement de sa Bibliotheque proteste qu'il a appris le Latin pour puiser des Annales des Romains ce qui concernoit leurs affaires. Plutarque pratiqua la mesme chose. Diodore asseure qu'il n'auance rien dans son Histoire touchant l'Egypte, qu'il n'ait leu dans les Liures Sacrez, & cachez de leurs Prestres. Parmy ce genre d'Historiens, Tite-Liue, Dion d'Halycarnasse, Emilius Probus, Velleius, Suetone, Corn. Tacite, Amian Marcelin, & plusieurs autres se sont rendus fort recommandables.

Liur. 5.

Lib. 1. post.

La maniere auec laquelle vn Historien doit écrire.

CHAPITRE VII.

IL eſt à ſouhaiter que celuy qui veut écrire des narrations non ſeulement de ce qui s'eſt paſſé autour de luy : mais encore dans les païs eſtrangers, qu'il reſide dans vne grande Ville remplie d'hommes ſçauans & curieux, & où l'on y voye beaucoup de belles choſes: afin qu'eſtant dans l'abondance de toute ſorte de Liures, & dans les occaſions de s'inſtruire, & de s'informer de tout ce que les autres Ecriuains peuuent auoir omis, (dont la memoire eſt conſeruée,) il puiſſe perfectionner ſon ouurage, de ſorte qu'il ne ſoit point defectueux par pluſieurs omiſſions qui ſeroient pourtant neceſſaires.

Pluth. in Demoſt.

Enſuite de ces diſpoſitions vn Hiſtorien pour commencer ſon trauail, doit dreſſer vn cayer ſur les ſujets qu'il a choiſis, afin de ſou-

lager ſa memoire; encore que d'abord il n'y paroiſſe point de forme, ny d'ordre ; il le doit pourtant chercher & employer, apres qu'il aura bien digeré ce qu'il veut traiter. Car comme diſoit le Poëte Horace.

Cui lecta potenter erit res
Nec facundia deſeret hunc, nec lucidus ordo.

Il n'y doit point épargner le plus riche ornement : il doit donner vn certain coloris par vne belle expreſſion, & ſe ſeruir d'vne methode approuuée, en vn mot, il doit donner la forme qui conuient le mieux à ſa matiere. Dans le recit des combats, & des batailles ; il ne doit point eſtre moins informé du deſſein des ennemis, & de ce qu'ils ont fait, que de ce qu'il a peu apprendre touchant ceux de ſon party. Il eſt vray pourtant que toutes les particularitez ne ſont pas touſiours dignes d'vne narration hiſtorique, vn General d'armée ne ſçauroit rendre conte de tout ce qui s'eſt paſſé dans vn combat, ſi ce n'eſt ſur le rapport d'autruy, parce qu'il n'a pû ſe trou-

en perſonne dans tous les endroits. Les ſoldats qui combattent adroitement, & courageuſement, ſe portent des coups ſi frequens, qu'il ſeroit tres-mal aiſé, pour ne dire impoſſible, d'en cotter le nombre, l'on comprend aſſez qu'ils ſe chamaillent comme il faut, en conſiderant leur action, leur vigueur, & leur adreſſe : De meſme en eſt-il de ceux qui écriuent les actions militaires des grands Capitaines : s'ils entreprenoient de rapporter par le menu, tout ce qu'ils ont fait chaque iour, les moindres & les plus petites circonſtances, ils ſeroient dans l'impuiſſance d'en pouuoir venir à bout, & ils cauſeroient beaucoup de degouſt, & d'ennuy aux Lecteurs ; bien loin de leur apporter aucun plaiſir & auantage. Ie n'entens point parler ſur ce ſujet, des choſes eſſentielles à l'Hiſtoire, qui a cela de propre d'expliquer autant qu'il luy eſt poſſible les actions qu'elle repreſente. Ceux qui ſouſtiennent le contraire, ſont d'autant plus ridicules, qu'outre l'vſage de tous les bons Autheurs, ils ont pû lire non

Polyb. lib. 1.

ſeulement dans le ſecond liure de l'Orateur de Ciceron ; mais encore dans Tacite cette importante Loy de l'Hiſtoire, de ne rapporter pas ſimplement l'éuenement des choſes, mais d'en dire touſiours les raiſons, & les conſeils qui ont precedé. Dion d'Halycarnaſſe en eſtoit ſi perſuadé, qu'il eſtimoit ſur tout l'Hiſtoire de Theopompe, parce qu'elle apprenoit les cauſes certaines, & les veritables motifs d'vne infinité de grandes entrepriſes ; de ſorte qu'en obſeruant les belles actions, il faut prendre garde à ce qui les precede, & à ce qui les ſuit. Si l'on oſtoit d'vne Hiſtoire ces circonſtances neceſſaires, *comment, par quels motifs, & pour quelle fin, &c.* Ce qui reſteroit, paroiſtroit plutoſt vne diſpute, qu'vne veritable doctrine.

Idem lib. 5.

Parlant des chefs d'armée, & des autres braues Guerriers, il importe qu'il s'éloigne d'vne loüange affectée, & qu'il omette pluſieurs circonſtances, qu'il ne ſçait pas exactement ; car ainſi que nous auons deſia dit, il ne doit rien auancer qui altere la verité, qu'il n'ait veu luy meſme, ou

appris des perſonnes dignes de foy. Il doit ſeulement conſiderer ces grands Capitaines, preſter ſon attention, & l'application de ſon eſprit aux diſcours qu'ils peuuent auoir tenus pour exhorter leurs gens auant, durant, ou apres le combat: voir la diſpoſition de leurs camps, le ſujet, & la cauſe de cette meſme diſpoſition. Lors qu'ils ſont aux mains, il les doit conſiderer également, les regarder d'vn meſme œil, peſant toutes leurs actions ou demarches dans la balance de l'équité: tantoſt pourſuiuant les vns auec les victorieux: tantoſt fuyant auec les fuyards; mais qu'il les accompagne, de ſorte qu'il ne ſoit point importun ny ennuyant par ſes redites & traits de jeuneſſe, & qu'il s'en démeſle aiſément, & de bonne grace.

L'on y doit remplir le temps tout autant qu'il ſe pourra, ne laiſſant point du vuide, d'vn ſujet à vn autre, & le reprenant à propos, & à point nommé. Vn Hiſtorien n'écrit que pour eſtre entendu d'vn chacun: il doit inſtruire ſes Lecteurs de quelque condition qu'ils ſoient par des

narrations claires & faciles, s'il ne veut renoncer à la premiere condition qu'il doit s'estre proposée; apres cela il doit sur tout rechercher la perspicuité dans vne diction fleurie, tirée de la liaison des sujets, acheuer & ne laisser les discours à demy, & les matieres imparfaites, rapporter les choses les vnes apres les autres dans leur ordre, sans employer des circonstances superfluës qui rompent cette liaison. Toutes les digressions pourtant ne sont pas à blasmer. Il y a des Episodes, comme les nomment les Grecs, qui sont tres-agreables, & qui seruent mesme selon la remarque de Theon, à delasser doucement l'esprit de celuy qui lit vn grand ouurage.

Si l'Histoire n'auoit que la simple narration, comme dit Agathias, *Lib. 1.* elle seroit assez souuent méprisable. Et en effet nous voyons qu'il n'y a quasi aucun Historien de nom, qui ne se soit donné la liberté d'vser de semblables excursions. Thucydide, Polybe & Dion d'Halycarnasse, sont les trois de tous les Grecs qui ont écrit auec plus de seuerité, & neantmoins

moins aucun d'eux ne s'en eſt voulu abſtenir. Pour ce qui eſt des Harangues, l'Hiſtoire ne les re ette point Lucien qui eſt ſi rigoureux ſur ce ſujet, n'en condamne aucunes, auoüant que comme les obliques ont ſouuent meilleure grace, qu'il y a des lieux auſſi qui demandent la Proſopopée, ou l'oraiſon directe. Thucydide s'eſt auiſé le premier d'animer l'Hiſtoire, qui n'étoit auparauant qu'vn corps languiſſant & ſans ame, ſelon la penſée d'vn ancien, par le moyen des harangues directes, dont il s'eſt ſeruy dans tous les trois genres d'oraiſon, le Demonſtratif, le Deliberatif, & le Iudiciaire. Or ces harangues qu'vn Hiſtorien inſere dans ſes diſcours, doiuent conuenir aux perſonnes, & aux ſujets qu'on traitte, eſtre ſuccintes & ſans obſcurité. La loy qu'il faut obſeruer, tant aux harangues, qu'aux dialogues & aux Lettres, c'eſt de ne les coucher jamais auec Proſopopée, & directement que lors que toutes les paroles ſont ſi importantes qu'on n'en peut rien perdre qu'auec dommage; autrement il faut

Directe lors que l'on fait parler vne perſonne.

Oblique en rapportant la ſubſtance de ce qu'elle a dit.

ſe contenter d'en rapporter obliquement la ſubſtance, & c'eſt en cecy que la pluſpart des Grecs ont failly. Ceux qui les cenſurent toutes indifferemment dans le corps de l'Hiſtoire, tant les Obliques que les Directes, ont grand tort de penſer reduire le reſte du monde à leur ſens particulier, qui a ce deſauantage d'eſtre contraire à celuy de tous les bons Autheurs.

A la verité il y a des harangues fort vicieuſes, & qui troublent tellement la memoire du Lecteur, quand elles ſont trop frequentes, d'vne longueur exceſſiue, ou tout à fait eſloignées du ſujet principal; qu'il n'y a peut eſtre rien qui doiue eſtre plus ſoigneuſement éuité en ce genre d'écrire. Le Sophiſte Theon reprend pour ces deux deffauts celles de Theopompe. Troge Pompée a voulu reprendre Tite-Liue, & Saluſte pour le meſme ſujet, & de ce que par des harangues directes par trop frequentes, ils ſortoient des bornes de l'Hiſtoire. Diodore quoy qu'il declame en vn certain endroit contre l'impertinence de quelques

Iuſtin liur. 38.

Lib. 1.

Hiſtoriens au fait des Harangues ; auſſi confeſſe-il que celles qui ſont judicieuſement écrites, doiuent eſtre eſtimées, & il en a inſeré beaucoup dans ſes Ouurages. Il eſt permis de faire connoiſtre dans ces rencontres quelques traits d'Orateur, & d'vn ſtile plus vehement ſans s'aſujettir pourtant auec ſcrupule à ſes preceptes, ny faire le profneur au lieu de faire le Capitaine, & endormir pluſtoſt que d'exciter par vn ſtile languiſſant ou émouſſé comme celuy d'Aſie. Il doit eſtre bruſque & trenchant comme celuy de Lacedemone. Vn Chef d'armée par vne harangue efficace, s'eſt ſouuent aſſeuré les victoires qui eſtoient douteuſes, a rallumé & rendu le courage à ſes ſoldats, leur a jetté dans l'ame le feu & la hardieſſe, & contraint la fortune de fauoriſer ceux qui vouloient mourir ou vaincre. Et ſans parler de Xenophon, d'Alexandre, de Ceſar, & des plus grands Capitaines de l'antiquité, & ſans faire vne enumeration ennuyeuſe des exemples que les Hiſtoires modernes nous peuuent fournir. Qui s'eſt acquis

vne plus haute & plus vniuerselle reputation que Scanderberg, Roy d'Albanie le fleau des Turcs ? Que le Grand Gonsalue qui asseura la possession des Royaumes de Naples & de Sicile à la Couronne d'Arragon, qu'Henry le Grand ayeul de nostre Roy tres-Chrestien, & de nostre temps que le Grand Gustaue Roy de Suede ? Nous remarquons que ces Grands Hommes ont tousiours commencé à preparer la victoire par le discours & par la persuasion, qu'ils ont par apres acheuée par la conduite & par la vaillance.

Remarquez pourtant que la briefueté est tousiours bien receuë, à moins que la sterilité du sujet ne l'exige autrement, & alors l'on doit estendre son discours sur les choses essentielles, & non pas sur de simples paroles ou sur des noms. Le jugement reuient au secours pour discerner ce qu'on doit dire, comme sont les grandes actions, & ce qu'on doit taire, comme sont les petites & moins necessaires. La moderation est aussi tres-necessaire dans les descriptions de certaines choses,

comme des montagnes, des fleuues, des murailles, des villes, & autres ſemblables, afin de fuïr l'oſtentation & l'inutile parade du langage, qui font bien ſouuent qu'vn Hiſtorien s'éloigne de ſon but. L'on peut entrer dans ces deſcriptions legerement, ſeulement par neceſſité, & pour la clarté du diſcours, éuitant touſiours ces ſortes d'apaſts, & cette demangeaiſon d'étaler de belles phraſes. Le Prince des Poëtes Grecs Homere, & l'Hiſtorien Thucydide, ont eſté fort circonſpects en ces occaſions. Ce premier paſſe legerement ſur les ſupplices de Tantale, d'Ixion, de Tityus, & le dernier employe auſſi auec moderation cette figure, & paſſe fort promptement par deſſus les circonſtances fabuleuſes : crainte qu'il a de donner la moindre entrée au menſonge. Ie ne m'accorde pas auec ceux qui ont voulu traiter ſi rigoureuſement les Hiſtoriens, que de ne leur permettre pas d'vſer d'aucune comparaiſon; pour moy qui vois auec plaiſir des comparaiſons dans Polybe, & dans d'autres Hiſtoriens du premier or-

dre, ie n'ay garde de les condamner ſi abſolument. Dion d'Halycarnaſſe les reprend dans Theopompe, pource qu'il s'en ſeruoit hors de propos.

Tout ce que deſſus ſuppoſé qui eſt du deuoir d'vn Hiſtorien, & apres tous ces preparatifs ; pour entrer maintenant en matiere, il peut quelque-fois ſe paſſer d'exorde : que s'il ſe trouue engagé de s'en ſeruir, il ſuffit qu'il concilie l'attention ; & la docilité de ſes Lecteurs, ſans rechercher la bien-veillance. On captiue l'attention en propoſant des choſes hautes, vtiles & neceſſaires, & qui ſont fort propres à ceux qui les liront ou entendront. La docilité en diſtribuant, & diuiſant l'argument & les ſujets. Herodote & Thucydide ont admirablement pratiqué ce precepte. La longueur, ou la briefueté du Proëme doiuent eſtre proportionnées aux ſujets, & à la matiere qu'on traite. Ce n'eſt pas ſans raiſon que les Grecs ont dit, que le bon commencement valoit en toutes ſortes d'entrepriſes la moitié de l'ouurage. Platon ayant adjouſté au 6.

de ſes Loix, qu'il tenoit lieu encore de quelque choſe dauantage. Ariſtote remarque ſur cela que les fautes qui ſe commettent dans les principes ſont de conſequence pour tout le reſte; pour le moins eſt-il certain que l'on juge ordinairement de ce qui ſuit par le commencement de chaque choſe. Enſuite l'on doit paſſer inſenſiblement & doucement à la narration. A proprement parler le reſte du corps de l'Hiſtoire eſt vne longue narration, qui doit eſtre d'vn ſtile naïf & coulant, & n'eſtre point dépourueuë de ſes perfections dont nous auons amplement parlé.

CHAPITRE VIII.

Regles pour connoistre la foy & la verité d'vn Historien.

ARTICLE PREMIER.

De sa Probité.

Probité d'vn Historien.

LA conseruation de la dignité de l'Histoire dépend de l'obseruation de ses Loix. La premiere regle pour connoistre & pour discerner vne bonne Histoire, d'auec celle qui est assaisonnée de mensonge, est fondée sur la probité & sur l'integrité des Autheurs. Il n'est pas fort aisé de reconnoistre par des belles prefaces, ny par les plus expresses asseurances de probité qu'on puisse donner, celuy qui est pour garder religieusement les loix de l'Histoire, & pour se laisser aller le moins à ses passions; ceux qui pechent dauantage en cela ne laissent pas d'employer ces protestations ordinaires afin de gagner creance, & de paroistre desinteressez; Que l'a-

mour ny la haine de qui que ce ſoit ne leur feront rien dire de contraire à la verité ; car comme en ce qui touche les complimens, tout le monde ſe ſert des meſmes termes ; il eſt preſque impoſſible de diſcerner vne perſonne qui parle franchement d'auec vne autre qui diſſimule.

Cette integrité d'vn Hiſtorien paroiſt lors qu'il aſſeure auoir veu, ou auoir entendu les choſes qu'il écrit, ou les auoir appriſes des perſõnes dignes de foy. Il importe pour ne s'éloigner de la verité, que les choſes rapportées & que les diuers éuenemens ſoient racontez auec fidelité, & que l'on n'adiouſte pas legerement foy & creance aux oüy dire, qui ne doiuent pas eſtre facilement receus ; l'on remarque que c'eſtoit auec raiſon que Polybe prenoit ſujet de ſe moquer de Timée, comme de celuy qui n'ayant aucune connoiſſance des choſes dont il traittoit, s'eſtoit laiſſé abuſer par des faux rapports, & par de mauuaiſes relations qui luy auoient eſté fournies. Le ſoin, le trauail, & la diligence, pour s'enqueſter ſouuent de ceux qui ont veu

Nec quidquã ex vano hauriatur. *Procop. Lib*, 12.

ou oüy ; doiuent estre employez ; que si l'on ne peut pas auoir ces sortes de témoins, il faut auoir recours à ceux qui les rapportent auec plus de sincerité, & qu'on croit n'estre point preoccupez de haine ou d'affection, pour n'adiouster ny diminuer rien de ce qui est essentiel. Il luy est pourtant loisible d'inferer & de rediger ensuite dans le corps de son Histoire, ce qu'il croira de plus probable: Remarquez en passant que le recit d'vn Historien n'estant qu'vn registre & qu'vn memoriel, appuyé le plus souuent sur la fidelité des yeux & des oreilles d'autruy ; ce n'est pas merueille si l'on s'écarte parfois de la verité, & qu'il est mesme du deuoir d'vn Historien d'écrire assez ordinairement des choses qu'il ne croit point, ne fust-ce que pour remarquer ce qui a esté tenu pour constant par le peuple. Tite-Liue, Herodote, Quinte-Curse, & autres, en ont vsé de la sorte. Ie m'esloigne de ce qui n'est fondé que sur des oüy dire du vulgaire, disoit Tite-Liue, quoy que la pluspart des Historiens s'y laissent aller. Or il est

Dec. 3. lib. 2.

constant que ceux qui écriuent les choses les plus reculées de leurs siecles bronchent souuent, & tombent dans l'erreur. Ces recherches des choses si vieilles & si fort surannées, laissent les écriuains dans vne obscure ambiguité. La description des vieux temps, cette ancienne Chronologie est difficile à adjuster ; ce qui altere la creance du Lecteur. Il est aussi mal-aisé de déuelopper, & d'éclaircir quels ont esté tant de differens Heros, & de Grands Hommes de l'Antiquité, & ce qui est encore plus difficile, c'est d'approcher de la verité dans la contrarieté où sont la pluspart des anciens Ecriuains. Ie reconnois pourtant que plusieurs d'entr'eux ont merueilleusement illustré celle du temps dont ils écriuent, & que la lecture de leurs Liures (puisque nous n'auons pas mieux pour ce regard) ne sçauroit estre negligée sans vn tres-grand prejudice. Ie remarque que ceux qui affectent d'épouuanter les esprits des Lecteurs par des descriptiõs inoüyes, & par des suppositions des choses extraordinaires, tombent aussi insen-

ſiblement dans le meſme deffaut. Ils ſont engagez à écrire des fauſſetez & des contradictions ; ce qui fait qu'ils ſemblent plutoſt écrire des Tragedies, que des veritables Hiſtoires. Car comme ceux-là terminent ordinairement leurs Poëmes Dramatiques, & leurs jeux par quelques Dieux, ou par quelques machines, parce qu'ils ont pris & emprunté des principes faux & deraiſonnables ; de meſme en eſt-il des Ecriuains qui debutent par des ſujets faux, & peu ſortables, n'étant pas poſſible qu'vn principe & commencement vicieux puiſſent auoir vne fin veritable. Si l'on cite des prodiges & des actions incroyables, ce doit eſtre touſiours auec tant de temperament, que l'on voye bien que c'eſt plutoſt pour rapporter les vaines créances, & les abus des temps, que pour les faire croire. Il importe au public que le menſonge & l'impoſture ne paſſent pas pour des veritez hiſtoriques.

Polyb. lib 3.

ARTICLE II.

De la sincerité d'vn Historien.

LA sincerité d'vn Historien se reconnoist aussi lors qu'il a cette bonne fin, que d'instruire les personnes en leur conduite ; afin de se pouuoir demesler heureusement des affaires qui suruiennent, en remettant en leur memoire les mesmes accidens, & les mesmes rencontres qui nous sont proposez dans son Histoire. En vain s'occuperoit il à écrire les grandes choses s'il ne laisse des preceptes. Il doit rapporter les opinions salutaires de ceux qui sont les plus prudens, & les plus intimes Conseillers des Princes ; afin qu'elles leur puissent estre vtiles & profitables. Beaucoup d'Autheurs tant anciens que modernes, ont esté mesestimez d'auoir si excessiuement loüé des Princes, qu'ils sont tombez dans cette lasche flaterie, & ont dressé des Panegyriques de ces Heros pretendus, au lieu de l'Histoire veritable de leur vie qu'on se promettoit.

Lucian.

Polyb. lib. 4.

Ainsi Procope Historien Grec, est tousiours sur les loüanges de Bellisaire. Eusebe admire par tout son Constantin. Eghinard témoigne sa mesme passion pour son maistre l'Empereur Charlemagne, Paul Ioue pour Cosme de Medicis. Vn Autheur du dernier siecle se plaint de ce que la pluspart des Historiens de son temps rapportoient les choses arriuées auec tant de déguisement qu'ils cachoient & obscurcissoient la sincerité, & la naïfueté, sœur germaine de la verité.

Ferron. praef. hist. gall.

Encore que les Historiens de differens partys conuiennent souuent par necessité des principaux éuenemens, comme des sieges & des prises des Villes, des batailles données, & de choses semblables ; c'est sans doute que la raison des conseils, les moyens tenus en l'execution, & les autres circonstances sont representées bien differemment selon le genie particulier de chaque Ecriuain, qui fait son possible pour mettre le tort du costé de ses ennemis ; ce qui fait qu'ils rendent leur Histoire (qui doit estre la lumiere de la verité) &

qui doit auoir les autres qualitez que le pere de l'Eloquence luy donne, vne tiſſure artificieuſe de menſonges, & vne corruption des ſciences ; & qu'eu égard à la profeſſion qu'ils font d'inſtruire le monde de la verité des choſes, dont ils entreprennent la narration, les fauſſetez ne ſont point du tout tolerables. La probité & l'integrité d'vn Ecriuain qui paroiſt en tout ce que nous venons de dire, doit eſtre auſſi connuë par vne bonne reputation, & par vn bon témoignage & fort frequent des perſonnes, qui pour n'eſtre plus du nombre des viuans, paroiſſent deſintereſſées.

ARTICLE III.

De la Seuerité & Prudence d'vn Hiſtorien.

VN autre regle importante c'eſt que nous preferions touſiours les Hiſtoriens qui ont eſté vn peu ſeueres & fort prudens pour choiſir & pour diſcerner le vray du faux ;

ce qui doit auoir lieu és choses qu'ils n'ont point veu eux-mesmes, ny appris des personnes dignes de foy; car ces sortes de personnes graues & seueres ne se laissent pas prendre par des simples *oüy dire*, parce que leur plus grand desir c'est de s'estudier à satisfaire leur Lecteur pour luy donner creance, sans s'amuser à vouloir exciter des affections & mouuemens, comme ceux qui écriuent des Tragedies. Ils doiuent rapporter auec prudence les paroles & les actions de ceux dont il décriuent l'Histoire. En cela ils satisfont à l'équité faisans qu'ils trouuent dans leurs écrits la gloire qui leur est deuë. Les fins de l'Histoire & de la Tragedie sont bien differentes. L'on s'estudie en celle-cy d'exciter par vn discours vraysemblable dans l'esprit du Lecteur diuers mouuemens de crainte, d'esperance, de plaisir, d'auersion, ou autres passions; En celle-là l'on doit affecter de rapporter fidellement les paroles & les actions pour ceux qui seront soigneux de les lire. De sorte qu'en celle-cy l'on n'a besoin que

Herodian in proœm.

es actions vray-semblables pour
·omper plus facilement les specta-
:urs ; en celle-là l'on n'employe que
es choses veritables, parce que
on a pour fin l'vtilité du Lecteur.
Cette loüable seuerité paroist en vn
listorien, lors qu'il s'éloigne (com-
ıe nous auons souuent inculqué) de
. flaterie, en écriuant les vies & les
ctions des Grands. C'est la plus or-
inaire pierre d'achoppement, &
ui donna lieu à Iunius Tiberianus
e se railler, inuitant Trebellius
ollio à écrire les vies des Empereurs
.omains. Il l'exhortoit à coucher
ardiment sur le papier tout ce qu'il
oudroit, veu qu'il auroit assez de
ıauuais garands, & des compagnons
ı ses mensonges, qu'on admiroit
omme Autheurs d'vne éloquente
listoire. I'estime aussi que le pro-
:dé des Historiens, qui traittant
: choses humaines, des faits & des
ctions des Princes font obseruer les
fets de la Prouidence diuine dans
conduite adorable, & qui
futent en passant les libertins &
s heretiques, est tout à fait digne

Flauius Vopiscus in probo.

de loüange ; ce qu'ils doiuent faire en faueur de ceux qui ne connoiſſent pas les ſecrets de la Theologie , & qui ne les cherchent pas ; auſquels il eſt bon de tailler, comme on dit, ces morceaux. Il eſt vray pourtant qu'vn Hiſtorien doit eſtre fort reſerué à faire de ces ſortes de jugemens des choſes du Ciel.

DE
L'HISTOIRE SAINTE OV SACRE'E.

CHAPITRE IX.

Son importance.

L'Histoire la plus importante & la plus necessaire, c'est l'Histoire Sainte, contenuë dans l'Ancien & dans le Nouueau Testament, appellée le *Code Diuin*, d'autres-fois la *Parole de Dieu*; par quelques-vns, *Theologie positiue*, esloignée des regles du raisonnement, des définitions & diuisions, & par la pluspart *la Bible*, c'est à dire les Liures par excellence. Sans nous arrester à plusieurs autres

Noms differens.

S. Aug.

titres tout à fait merueilleux que les Peres luy donnent, il nous ſera incomparablement plus auantageux de conſiderer briévement les choſes qui peuuent exciter & fortifier le ſaint deſir des perſonnes qui aſpirent à cette connoiſſance : la neceſſité, la dignité, l'vtilité, la fin, l'authorité, la certitude, & pluſieurs autres excellens auantages qu'elle poſſede, ſont des motifs aſſez puiſſans pour obliger chacun à s'adonner à cette diuine eſtude.

Neceſſité de l'Hiſt. Sainte.

La neceſſité paroiſt de ce qu'il n'eſtoit pas poſſible d'oſter l'erreur de l'eſprit humain auec plus d'infaillibilité qu'en expoſant par écrit ce qui nous deuoit propoſer le ſujet d'vn foy tres-certaine. Car encore que les erreurs ſoient ſouuent oſtées, partie par l'experience des ſens, partie par la crainte de ſes inconueniens, quelque-fois par l'ayde de la Philoſophie, qui fournit ſouuent de forts argumens pour les détruire, quelque-fois par l'authorité des Sages, auſquels on adiouſte creance: Neantmoins tous ces ſecours n'eſtoient pas ſuffiſans pour diſſiper

aueuglement de l'homme, il a fal-
u employer la voix de Dieu, & la
oy, qui sont des remedes surnatu-
urels, & des collyres souuerains,
qui nous sont laissés dans les Ecri-
tures.

L'homme apres la cheute de son premier pere, estoit dans vn estrange déreglement, attaqué de quatre furieuses maladies qui auoient mis le desordre dans son esprit; de la corruption & malignité de ses inclinations, de la rebellion de sa nature animale; de la condamnation à la mort, & de l'affaissement de sa nature. Le monde auoit negligé & perdu la verité, qui est vne vertu diuine, la Philosophie mondaine estoit renduë vaine & inutile; les Histoires humaines ne pouuoient pas perfectionner l'homme interieur, *à plantâ pedis vsque ad verticem non erat in homine sanitas*. Il falloit attendre cette faueur d'enhaut par vn moyen surnaturel, & par les saintes Ecritures, pour restablir vn culte parfait de la Diuinité; Et pour perfectionner ce culte dans nostre entendement & dans nostre volonté,

Son vtilité.

Guillel. Parisin.

Animalitas.

Incuruatio.

Isaye 1.

La fin.

il falloit que Dieu par ſes ſaintes Ecritures nous propoſaſt des choſes ſurnaturelles, au moyen deſquelles noſtre entendement & noſtre volonté luy rendant vne obeïſſance entiere & parfaite, nous puiſſions enfin meriter vne éternelle recompenſe.

Sageſſe de la Prouidence Diuine.

D'ailleurs la Prouidence diuine vouloit confondre les libertins, & heretiques, qui deuoient paroiſtre dans le monde, ſouſtenans impudemment qu'on pouuoit adiouſter foy à leurs réveries & à leurs ſuggeſtions, de meſme qu'au S. eſprit ſans auoir beſoin d'aucunes Ecritures. Saint Auguſtin dans ſa Preface du liure de la Doctrine Chreſtienne, décrie ce deteſtable procedé. Quels deſordres, & quels inconueniens ne verroit-on pas dans vn Eſtat, où n'y ayant point de Loy écrites, ny d'ordonnances, chacun voudroit ſuiure ſon inſtinct naturel pour ſa conduite: il ne faut point douter qu'on ne bronchaſt à toute rencontre; de meſme ce ne ſeroit pas vne legere preſomption à vn Chreſtien qui ſans eſtre inſtruit des Ecritures, vou-

Son authorité.

lroit ſuiure ſes mouuemens emporez, & ſes vaines penſées.

L'on remarque aiſément que cette meſme Prouidence & cette Sageſſe nfinie, s'accommodant à la nature des hommes plus ſuſceptibles des choſes corporelles que de celles de l'eſprit, à cauſe que leurs ſens ne donnent l'entrée aux choſes diuines & celeſtes que par des eſpeces ſenſibles & palpables; car elle ne les inſtruit pas touſiours diſtinctement par des inſpirations interieures pour leur enſeigner en détail, ce qu'ils doiuent croire, & ce qu'ils doiuent faire. Elle ſe ſert & leur propoſe des écritures materielles, qu'ils puiſſent lire & qu'ils puiſſent conſiderer. Ce ſont des miſſiues que Dieu nous adreſſe. *De illa ciuitate vnde peregrinamur, hæ nobis litteræ venerunt, ipſæ ſunt ſcripturæ, quæ nos hortantur, vt bene viuamus*, dit S. Auguſtin.

Sa certitude.

Serm. 2. ſup Pſ. 90.

CHAPITRE X.

L'Histoire Sainte contenuë en l'Ancien Testament.

LEs Saintes Ecritures sont diuisées en celles qui sont contenuës dans les Liures de l'Ancien Testament, & en celles qui sont dans le Nouueau. Nous auons icy à traiter de celles qui sont dans l'Ancien Testament. Il importe de remarquer qu'il y a eu plusieurs opinions touchant le nombre des Liures qu'il contient, & touchant leur authorité.

ARTICLE I.

Du Catalogue des Liures de l'Ancien Testament.

LE Catalogue de ces Liures n'est pas vniforme. L'on distingue celuy des Iuifs d'auec celuy des Chrestiens.

Catalogue des Iuifs.

Les Prestres Iuifs s'estans assemblez apres le retour du peuple de sa captiuité

captiuité de Babylone, par le bienfait de Cyrus Roy de Perſe, diſpoſerent & rangerent les Liures de leur Loy dans l'ordre que les LXX. Interpretes les ont traduits depuis par le commandement du Roy d'Egypte Ptolomée Philadelphe. Le Preſtre Eſdras, qui aſſiſta à leur aſſemblée, contribua plus qu'aucun à cette bonne œuure. Car il les reuit, & corrigea beaucoup de choſes, que l'on y auoit faites gliſſer par ignorance ou par malice; il en changea les Caracteres pour les rendre differens de ceux des Samaritains, & en dreſſa vn nouueau catalogue; Les Hebreux l'appellerent leur Canon, & le diuiſerent en trois Claſſes. Les Liures de Moyſe font la premiere: Les Prophetes font la deuxiéme (auſquels ils joignirent les Liures de Ioſué, des Iuges, de Ruth, de Samuël, (c'eſt luy qui a fait les deux premiers liures des Roys) & de Malachie, qui eſt reputé l'Autheur des 3. & 4. liures ſuiuans des Rois, retrenchans mal à propos du rang des Prophetes Dauid, & Daniel, qui ſont pourtant reconnus pour tels par Noſtre Sei-

gneur, & par son premier Apostre S. Pierre. Les autres liures restans establirent la troisiéme Classe, c'est à sçauoir Iob, les Pseaumes, les Paraboles de Salomon, l'Ecclesiaste, le Cantique des Cantiques, Daniel, les Paralipomenes, Esdras, Nehemias, & Esther.

Matth. 24. & Act. 12.

ARTICLE II.

Plusieurs liures perdus dans l'Ancienne Loy.

OVTRE ces liures contenus dans ces trois Classes, nous trouuons qu'en diuers endroits des Ecritures Saintes, il est fait mention de plusieurs autres liures, que les mesmes Autheurs des precedens, ou autres grands Hommes, poussez de l'esprit de Dieu ont composés.

Dans les Nombres chap. 21. nous trouuons qu'il est parlé d'vn liure des guerres du Seigneur.

Dans Iosué chap. 13. d'vn liure des Iustes, & 2. des Roys chap. 1.

Dans le 1. des Roys chap. 10. de la Loy du Royaume écrite par Samuël.

Dans le 3. des Roys chap. 11. du

liure des paroles ou des actions du Roy Salomon.

Le liure des Paralipomenes cite les liures du Prophete Nathan, & les Propheties d'Ahias Silonite, les visions d'vn certain Addo, Voyant ou Prophete, & l'Epistre que le Prophete Elie écriuit au Roy d'Israël.

L'on trouue aussi qu'Isaye outre ses Propheties, dressa vne Histoire; & que Salomon écriuit trois mille Paraboles, & mille & cinq Cantiques au 3. des Rois chap. 4. Il est fait mention aussi d'vn liure d'Enoch dans l'Epistre de l'Apostre S. Iude, comme remarque S. Augustin dans sa Cité liu. 23. chap. 18. Les liures des Machabées font aussi mention des descriptions de Hieremie, & des Commentaires de Nehemias. Nous n'auons point le contenu de tous ces liures qui se sont perdus, partie par la negligence de ceux à qui la garde en auoit esté donnée : (peu s'en est falu que le Deüteronome n'ait esté perdu ; mais il fut trouué par bonheur sous le Roy Iosias, comme il se voit au 4. des Roys chap. 22.) Ioachim mit en pieces à coups de

cousteaux, le liure de Hieremie, & le jetta dans le feu. Hierem. chap. 36. Vne grande partie des autres liures ont pery, ou par l'impieté de quelques-vns, ou par l'embrasement du Temple, & de la ville de Hierusalem: de sorte que ceux-là ont esté seulement conseruez, qui estoient necessaires pour l'instruction du peuple apres son retour d'Egypte.

Catalogue des Chrestiens.

Le Catalogue des liures de l'Ancien Testament, dressé pour les Chrestiens (qui est le plus important, & que ceux qui se meslent tant soit peu de literature ne doiuent pas ignorer) n'a pas esté tousiours vniforme. Dans le Canon 84. des Apostres nous auons vn denombrement de tous ces liures, & nous y trouuons à dire le liure de Iudith, que les Hebreux omettoient aussi dans leur Canon.

Le Concile de Nicée. 1. Oecumenique, tout au contraire, le mit en rang auec les autres Canoniques, comme remarque S. Hierosme en son Prologue sur sa version de Iudith.

Le Catalogue rapporté dans le Concile de Laodicée au dernier Ca-

non, eſt different de celuy de Nicée, en ce qu'il omet le meſme liure de Iudith.

Apres ce Concile de Laodicée dans le 3. Concile de Carthage au Canon 47. vn autre Catalogue fut dreſſé qui ne ſe rapportoit pas en tout au precedent. S. Auguſtin qui ſe trouua à ce Concile en fait mention dans le liure 2. chap. 8. de la Doctrine Chreſtienne.

Le Pape Innocent 1. en l'Epiſtre qu'il écriuit à S. Exupere Eueſque de Toloſe, dreſſa vn autre Catalogue. Mais enfin apres toutes ces contrarietez & controuerſes, le Concile de Trente en la ſeſſion 4. fit vn denombrement & vn catalogue exact & fidele des liures de l'Ancien & du Nouueau Teſtament, en rejettant les liures Apocryphes & faux, dont l'indice ſe voit dans le Canon *Sancta*, de la diſtinction 15. chez Gratian; ce Canon eſt pris d'vne Epiſtre du Pape Gelaſe.

I'ay crû qu'on me ſçauroit gré d'épargner la peine à bien du monde de conſulter le liure de ce Concile, & d'en mettre icy le denombrement.

Les cinq liures de Moyse nommés Pentatheuque. Sçauoir la Geneſe, l'Exode, le Leuitique, les Nombres, & le Deüteronome, Ioſuë, les Iuges, Ruth, les 4. liures des Roys, les deux liures des Paralipomenes, le 1. & 2. d'Eſdras appellé Nehemias, Tobie, Iudith, Eſther, Iob, le Pſautier de Dauid de 150. Pſeaumes, les Paraboles de Salomon; l'Eccleſiaſte. Le Cantique des Cantiques, la Sageſſe, l'Eccleſiaſtique, Iſaye, Hieremie auec Baruch, Ezechiel, Daniel, les 12. petits Prophetes, ſçauoir. Osée, Ioël, Amos, Abdias, Ionas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie, & les deux liures des Machabées. Nous mettons dans l'autre chapitre ce qui reſte de ce catalogue des liures du nouueau Teſtament.

ARTICLE II.

Des Liures du Pentatheuque.

MOYSE cet excellent Docteur, ce grand Prophete, ce diuin Legiſlateur : qui choiſi de Dieu, lequel il connut face à face, gouuerna

durant 40. ans le peuple Hebreu dans le deſert, écriuit le premier entre tous les hommes, l'Hiſtoire vniuerſelle, depuis la creation du Monde juſques à ſon decez, durant l'eſpace de deux mille ſept cens neuf années, eſtant encore dans vne parfaite vigueur de corps & d'eſprit, quoy qu'âgé de cent vingt-années. Il laiſſa par écrit auec vne irrefragable verité, des choſes tout à fait admirables, inconnuës aux plus anciens de la Gentilité, c'eſt à ſçauoir, la creation du Monde. L'origine & la creation de l homme. Les commencemens de l'Egliſe Iudaïque, ou pour mieux dire de la Synagogue, ſa cheute & ſon infidelité, d'où ſont deriuez tant de mal-heurs, ſon reſtabliſſement, la deſtruction du Monde cauſée par le deluge vniuerſel, les Loix & Ordonnances pour le chaſtiment des méchans, l'authorité des Magiſtrats : l'origine de toutes les nations par le moyen des trois enfans de Noë, Sem, Cham & Iaphet, diſperſez ſur la terre. Enfin il écriuit la promulgation de la Loy.

Nec oculis caligantibus nec labantibus dentibus.

Toute l'Hiſtoire de Moyſe eſtoit

appellée des anciens Hebreux *Thora*, c'est à dire la Loy, quoy qu'à proprement parler, ce ne soit que le *Deuteronome*. Les Grecs luy ont donné vn nom plus sortable, l'appellant *Pentatheuque*, *cinq volumes*, parce qu'elle est diuisée en cinq liures, dont voicy le denombrement & l'explication.

Genese. La Genese (aussi bien que les autres titres des liures de Moyse) sont des mots empruntez des Grecs. Ce liure contient la Creation du Monde, la Genealogie & la vie de plusieurs grands Patriarches. Depuis le premier chapitre iusques au 6. exclusiuement les actions & la vie d'Adam.

Generation.

Celle de Noë depuis le 6. jusques au 12. exclusiuement.

D'Abraham depuis le 12. jusques au 20. exclusiuement.

D'Isaac depuis le 21. jusques au 26.

De Iacob depuis le 27. jusques au 36. & de Ioseph depuis le 37. jusques à la fin, qui est le 50. chap.

Exode. Dans l'Exode Moyse décrit la sortie des enfans d'Israël de l'Egypte.

Il parle amplement de ſoy-meſme, de ſa naiſſance, de ſon éducation, de ſon adoption, de ſa fuite, & de ſon mariage, depuis le ſecond chapitre juſques au 7. excluſiuement. Depuis le 7. juſques au 12. il rapporte les dix playes d'Egypte.

Sortie.

Depuis le 12. iuſques au 16. excluſiuement, la deliurance du peuple d'Iſraël de la cruelle ſeruitude d'Egypte. Depuis le 16. iuſques au 20. il parle du paſſage du peuple par le deſert, où il fut nourry de la Manne; ce nonoſtant vn grand nombre d'entr'eux ne reſta pas de mourir. Enſuite il décrit les trois ſortes de Loix. Les Morales dans le chap. 20. Il propoſe les Loix judiciaires iuſques au 25. & depuis le 25. iuſques au 32. excluſiu les Ceremoniales. Depuis le 32. iuſques au 36. il raconte comme la Loy luy fut donnée ſur des Tables de cuiure ſur le ſommet du Mont Sinaï. Et enfin depuis le 36. iuſques au 40. qui eſt le dernier, il décrit la conſtruction du Tabernacle.

Le Leuitique tire l'étymologie de ſon nom de la Tribu de Leui, qui

Leuitique.

ſeule entre les autres douze eſtoit Sacerdotale. Les ſacrifices Leuitiques & les differentes ceremonies y ſont amplement décrites, depuis le 1. chap. iuſques au 18. dans lequel ch. & dans le 21. il preſcrit les degrez de conſanguinité pour les Mariages, ce qui ſe rapporte ſans point de doute aux preceptes moraux. Dans le chap. 25. les autres preceptes du Decalogue ſont expoſez. Depuis le meſme chap. 25. iuſques à la fin, pluſieurs ceremonies & Ordonnances ſont contenuës, comme les Feſtes ordonnées, la religion des vœux, les decimes, la peine du blaſpheme, le Iubilé, &c.

Nombres.

Les Nombres ſont ainſi appellez, parce qu'ils expoſent au commencement la diuiſion du peuple faite par Moyſe, & par Aaron ſon frere, en 12. Tribus, c'eſt à ſçauoir de Ruben, Simeon, Gad, Iuda, Iſſachar, Zabulon, Ioſeph, & Ephraïm, Manaſſe, Benjamin, Dan, Apher, Neptali. Ils rapportent auſſi comme ceux de la Tribu de Leui (qui ne fut pas nombrée parmy les autres) furent employez aux exercices de la Reli-

gion, ſuiuant leurs offices & leurs departemens. Ils font mention des transgreſſions du peuple, des dangers, & des ſupplices des méchans, des graces & des bien-faits ſans nombre que Dieu leur octroya ſur le Mont Sinaï, & en la Terre de promiſſion. Or toutes ces choſes ſe rapportoient à Ieſus-Chriſt, la pierre Angulaire de la Loy Ecrite, & de la Loy de Grace.

Deüteronome.

Le Deüteronome, c'eſt à dire *ſeconde Loy*, marque par ſon nom la *Repetition*, ou ſeconde *promulgation* de la Loy.

ARTICLE IV.

Du Deüteronome.

MOyſe s'apperceuant de la nonchalance de ſon peuple à garder la Loy Diuine, approchant de ſa fin eſtant dans les plaines de Moab, ordonna qu'apres que ce peuple ſeroit arriué à la Terre de Promiſſion, l'on dreſſeroit vn Autel de pierre ſans façon, & où le ciſeau n'euſt point touché; qu'on graueroit ſur cet Autel cette meſme Loy, & qu'on

y adjousteroit onze maledictions contre ceux qui la negligeroient. Iosué cinq ans apres la mort de son predecesseur Moyse, l'an du monde 2497 dés qu'il fut arriué en la terre de Canaan estant sur la Montagne d'Ebal executa ses ordres, & en donna la commission aux Leuites, qui publierent à haute voix ces maledictions contre ceux qui ne la garderoient pas. Le peuple acquiesça à ces imprecations par le terme le plus ordinaire d'*Amen*, reïteré à la fin de chacune. Cette repetition de la Loy fut appellée *Misna Tora*, autrement Deüteronome ou seconde promulgation. Manasses Roy de Iuda qui regna 55 ans, au plus fort de ses débauches, & de ses impietez, massacrant les Prophetes, bruslant les liures Sacrez, & persecutant à outrance la Synagogue, fut cause qu'vn homme zelé pour la Religion cacha ce Liure sous terre dans vn certain endroit du Temple. Ce miserable Roy estant reuenu à soy apres vne fascheuse captiuité, où il auoit croupy quelque temps dans Babylone, restablit à la verité le culte du

Chap 27 Leuiter.

vray Dieu, & tâcha de lauer ses crimes dans vne rude penitence; mais il n'eut pas loisir estant cassé de vieillesse de remettre toutes choses en bon estat, & de recouurer ces liures. Ce bon-heur fut reserué au bon Roy Iosias, qui enuiron la 26. année de son âge, de son regne 18. dans le dessein qu'il eut de restaurer le Temple, donna ordre au Prestre Helcias de faire foüiller en diuers endroits pour chercher des thresors qu'il croyoit auoir esté cachez par ses predecesseurs, afin qu'ils peussent seruir à son dessein. Ce trauail ne fut point inutile, Helcias trouua ce riche thresor du liure du Deüteronome, & le presenta au bon Roy Iosias, qui enuoya vn Scribe de la Loy nommé Sapha vers vne certaine Prophetesse nommée Olda, pour auoir vne plus claire intelligence du contenu en ce Liure, l'ayant leu auec application, & remarqué par l'aduertissement de cette Prophetesse les maledictions & chastimens que Dieu reseruoit à ceux qui violeroient sa Loy, il se laissa transporter à vn tel excez d'horreur,

4. Regum cap 22. Paralip. 2. cap. 34.

& de ressentiment, qu'il déchira ses habits, & s'arracha les cheueux. Ce-cy arriua l'an du monde 3358. ce Liure est reputé par quelques vns, autre que le Deüteronome, duquel sans doute Iosias auoit eu auparauant connoissance, & qui n'eust pas esté si fort émeu de sa lecture. Quoy qu'il en soit, Saint Chrysostome nous apprend que ce mesme Liure du Deüteronome auoit demeuré long-temps perdu dés le commencement du Christianisme iusques vn peu auparauant le temps de ce mesme Saint, comme il l'assure.

Homil 7. in prior ad Cor.

Sixte de Sienne en sa Biblioth.

Ce diuin Legislateur Moyse a inseré dans ce liure ce qui appartient au Sacerdoce. Depuis le 9. chapitre jusques au 18 il expose ce qui regarde l'œconomie spirituelle & corporelle. Toutes lesquelles choses se rapportent (ainsi que nous auons dit) à Iesus-Christ, lequel Moïse a Prophetisé en quantité d'endroits de ses Ecrits, sur tout au chap. 18. de ce liure, par ces belles paroles, *Suscitabo prophetam magnum in medio fratrum suorum.*

Article V.

Du langage dont Moyſe s'eſt ſeruy, & de ſes noms.

DE ſçauoir en quelle langue Moyſe a écrit ſon Pentatheuque, nous ſerions en peine de le decider. Philon le Iuif ſouſtient que ce fut en langue Chaldaïque, parce qu'il croit auec Ioſephe (ce que S. Iuſtin Martyr auance auſſi) que Moyſe eſtoit Chaldéen. Saint Auguſtin au contraire, ſouſtient que ce fut en Hebreu, auquel ie me rapporterois plus volontiers.

Le lecteur me ſçaura gré d'vne curieuſe remarque que i'ay faite des noms que les Hebreux donnoient à leur Legiſlateur Moyſe. Ils l'appelloient *Iared*, c'eſt à dire *Deſcendant* pour eſtre deſcendu de la montagne, les Loix diuines à la main. *Pater Vedor*, qui répond à vne haye, *Sepium*, pour auoir muny ſon peuple de Loix, comme de forte haye. *Heber* qui veut dire *Ioignant*, à cauſe qu'il ioignit & lia ſon peuple au joug du ſeruice diuin. *Pater Socho*,

pere des Propheties, *Icuthiel esperant en Dieu*; car auec cette confiance il déliura ce peuple de la seruitude d'Egypte. *Pater Zanohé* Gouuerneur, car il eut auec grande raison cette qualité durant 40. ans qu'il le gouuerna dans le desert. Ce sont les titres d'honneur que luy donnoient les Hebreux.

Sentimẽs des Historiens prophanes touchant Moyse.

Quelques Autheurs prophanes en ont aussi parlé auec estime, & en ont eu de fort bons sentimens. Diodore auoüe qu'il a esté auantagé d'vn esprit extraordinaire, & qu'il a esté recommandable pour l'éclat de sa vie, & pour les beaux exemples qu'il a laissez. Denis Longin dans son discours Grec de la belle & sublime Oraison, reconnoist que Moyse n'estoit pas vn homme du commun: mais tout à fait extraordinaire.

Lib. 5. hist in princ.

Corneille-Tacite tout au contraire, en haine de la Religion Chrestienne en a parlé auec mépris, & a auancé qu'il voulut que les Hebreux gardassent dans le lieu le plus retiré du Temple l'effigie d'vn asne, en memoire de ce que quelques asnes sauuages luy auoient fait trouuer &

découurir des eaux pour estancher la soif de ce peuple alteré, dans le desert, où il estoit leur conducteur. Les premiers Chrestiens, dont la Religion auoit pris ses commencemens en Iudée, & qui reueroient Moyse comme le conducteur du peuple de Dieu, estoient appellez par derision *Asinarij*, Tertulien en parle en son Apologie. Troge Pompée & son Abbreuiateur * Iustin, Strabon & Plutarque, ont suiuy les sentimens de Tacite, peut estre plus par ignorance que par malice.

Chap. 16. * Liur. 36.

Il est bon de sçauoir qu'encore que Iosephe auance que Moyse ait écrit luy-mesme ce qui concerne sa mort au chapitre dernier du Deüter. pour empescher que les Hebreux ne creussent qu'il eust esté rauy & porté dans le sein d'Abraham sans sentir les attaques de la mort : toutefois l'on tient que c'est Iosué ; d'autres veulent que ce soit Esdras, qui ait adjousté ce 34. & dernier chapitre, où il rapporte son Eloge par ces belles paroles, *Non surrexit vltra Propheta in Israel sicut Moyses, quem nosset Dominus facie ad faciem, in*

omnibus signis, atque portentis, quæ misit per eum vt faceret in terra Ægypti Pharaoni, & omnibus seruis eius, vniuersæque terræ illius, & cunctam manum robustam, magnaque mirabilia quæ fecit Moyses coram omni Israel.

Article VI.

Des Liures de Iosué, des Iuges, & des Roys.

Iosuë.

IOSVE successeur de Moyse & fils de Nun, d'autres l'appellent *Iesus* fils de Naue, a poursuiuy d'écrire (dans le liure qui porte son nom, compris en 24. chapitres) les actions remarquables, & les exploits du peuple d'Israël entrant en la terre de Canaam ou de promission : comme il passa le Iordain, renuersa les Estats de ceux qui entreprirent de luy nuire, diuisa cette terre, & en parcourant les Villes, les Bourgades, les Montagnes, les Fleuues, les Torrens, & les confins des Païs, Il décrit le Royaume de l'Eglise, & de la Hierusalem Celeste.

Iuges.

Le liure des Iuges contient l'Hi-

ſtoire depuis la mort de Moyſe iuſques au Sacerdoce du grand Preſtre Hely, qui fut Iuge auſſi en Iſraël 40. ans durant. Il rapporte l'ordre & la ſuite de douze Iuges, durant 317. années, c'eſt à ſçauoir de Iudas, Simeon, Othoniel, Aioth, Sangar, Debora, Barach, Gedeon, Abimelech, Thola, Iayr, Iephte, Abeſan, Ahyalan, Abdon, & Sanſon. L'Autheur de ce liure des Iuges, ſelon S. Iſidore, au liure 6. de ſes Origines chap. 2. fut le Prophete Samuël, qui fut auſſi le dernier des Iuges ou Princes du peuple d'Iſraël, auant l'inſtitution de leurs Roys. Il gouuerna le peuple 20 ans, & commença l'an du monde 2878.

Ruth.

Le meſme Samuël eſt l'Autheur du liure de Ruth, ſelon S. Iſidore. L'authorité de ce petit liure eſt fort vtile pour prouuer la Genealogie de Ieſus-Chriſt.

Les Rois.

Quant aux 4. liures des Roys, diuers Prophetes & Sacerdotes y ont mis la main. Le meſme Samuël comme on collige du chapitre dernier, du liure premier des Paralipomenes, en a compoſé preſque tout

le premier liure, où il est parlé des regnes de Saül & de Dauid. Les Prophetes Gad & Nathan ont poursuiuy les belles actions du Roy Dauid, qui restoient à estre décrites dans le premier & second liure, continuant leur narration iusques au commencement du troisiéme. Le mesme chapitre dernier du liure premier des Paralip. nous l'enseigne: Ces Prophetes ont vécu apres le Roy Dauid, lequel Roy mourut l'an du monde 2959.

Le Cardinal Bellarmin remarque pourtant apres quelques autres, que les Prophetes Ahias & Addo ont écrit les actions du Roy Salomon; qu'on trouue dans le chap. 9 du liure 2. des Paralip. soit que ce soient les mesmes choses qui sont racontées dans le 3. liure des Roys, soit que ce soient des écrits differens.

Pour ce qui est de la fin du 3. liure des Roys, c'est à sçauoir depuis le chapitre 11. & de celle du 4. liure, l'on ne peut rien asseurer de ses Autheurs, si ce n'est que les choses qui y sont contenuës ont esté écrites par les Prestres & par les Pro-

phetes de ce temps-là : de mesme que les deux liures des Paralipomenes, dont nous parlerons en son lieu.

L'œconomie de ces 4. liures des Roys est celle-cy. Le premier liure s'estend iusques à 80 ans, & comprend principalement les regnes des Roys Saül & Dauid. Le 2. contient 40 ans, & traite encore du regne de Dauid. Le 3. comprend 117 ans. Le 4. 308. & traite des regnes de Salomon, & de 18. Roys d'Israël. Car Saül, Dauid, & Salomon, regnerent sur toutes les 12. Tribus: mais sous Roboam fils de Salomon, le regne d'Israël fut estably par Ieroboam, qui détacha 10. Tribus de l'obeïssance deuë aux successeurs de Dauid, dont le Royaume fut appellé de Iuda. Or ces 4. liures comprenent l'espace de 545 ans, depuis le Roy Saül iusques à la destruction du Royaume de Iuda, & la captiuité de Babylone qui dura 70 ans, iusques au regne de Cyrus Roy de Perse, qui ayant pris Babylone remit ce peuple en liberté l'an du monde 3425.

ARTICLE VII.

Des Paralipomenes. Des Liures d'Esdras, de Tobie, de Iudith & d'Esther.

LEs Paralipomenes comme porte ce mot, contiennent dans 36. chapitres ce qui auoit esté omis ou legerement touché dans les liures precedens. *Omnis eruditio Scripturarum in hoc continetur*, dit S. Hierosme, en la Preface de ce liure.

Le Prestre Esdras qui viuoit sous Artaxerxes Roy de Perse, enuiron l'an de la creation du monde 3521. est l'Autheur sans contredit du premier liure qui porte son nom. Pour le 2. quoy que S. Isidore auance qu'il en est aussi l'Autheur, il est plus probable que ce fut Nehemias qui fut enuoyé en Iudée apres Esdras, par le mesme Artaxerxes, de qui il estoit eschançon. Les 3. & 4. liures sous le mesme nom d'Esdras, sont reputez apocryphes; en effet le Concile de Trente mentionné ne les cite point. Lors que les Peres rapportent que cet Esdras fut le

Lib. 6. cap. 2.

Reſtaurateur des liures Sacrez, cela ſe doit entendre qu'il ramaſſa auec vne grande diligence, & reduiſit en vn corps les liures de l'Ecriture Sainte ; ceux de Moyſe & des Prophetes qui eſtoient couchez en differens volumes, diſperſez en diuers lieux, & peu ſoigneuſement conſeruez durant le temps de la captiuité. Ce n'eſt pas que tous ces liures fuſſent perdus lors de la priſe de Hieruſalem, & de la deſtruction du Temple, & qu'iceluy Eſdras inſpiré de Dieu les eût entierement reparez, & eût remis par écrit tout ce que ſa memoire, & celle de pluſieurs Preſtres & Anciens (qui s'aſſemblerent auec luy) luy peut fournir de ce qu'ils tenoient par Tradition ; car cela eſt fabuleux, & inuenté par l'Autheur du 4. liure apocryphe. Le ſçauant Pic de la Mirande auoit donné dans cette erreur, Pierre Ricci autrement Crinitus, dans vn de ſes liures de l'Honneſte Diſcipline, fait fort valoir pourtant ſur ce ſujet le ſentiment de ce Prince de la belle litterature de ſon ſiecle.

Irenæus lib. 3. cap. 25.

Chap. 14

Liur. 15. chap. 3.

Le liure de Tobie fut compoſé

en langue Caldaïque. Ce fut peut estre la raison qui porta les Hebreux à ne l'admettre point dans leur canon.

Il est croyable que ce fut l'vn des deux Tobies qui en fut l'Autheur, & qu'il fut écrit l'an du monde 3252. apres la mort du Roy d'Assyrie Sennacherib. Car l'Ange Raphaël comme il est porté au chapitre 12. ordonna à l'vn & l'autre de raconter ou d'écrire selon le texte Grec, toutes les merueilles du Seigneur, dont ils estoient les témoins, & les principaux sujets : c'est à sçauoir la patience du vieux Tobie, la grande consolation que Dieu luy donna par la visite de l'Ange Raphaël, &c. Ce qui est couché sur la fin touchant le decez du jeune Tobie, a esté adiousté par vn Autheur inconnu. L'Histoire de Tobie arriua enuiron les téps des Prophetes Nahum & Habacuc. Ce saint homme fut emmené captif à Niniue, sous le Roy d'Assyrie Salmanasar, & y resta iusques au regne de Sennacherib.

Le liure de Iudith (selon le Cardinal Bellarmin, qui allegue l'incer-

titude

titude des Autheurs touchant le temps qu'il a esté composé, & touchant le nom de celuy qui l'a écrit) contient vne Histoire arriuée l'an du monde 3270. du temps de Manasses Roy de Iuda, & du Roy d'Assyrie Merodach Baladam, qu'il croit estre le Roy Nabuchodonosor, qui regna aussi en Babylone, entre le temps des deux captiuitez du peuple Iuif. Si nous en croyons à Iosephe, l'Autheur de ce liure fut vn certain Eliachim, autrement Ioachim, Grand Prestre des Hebreux, duquel il est fait mention aux chapitres 4. & 15. Car Iosephe rapporte que les grands Prestres parmy les Egyptiens & Babyloniens, & sur tout parmy les Hebreux, estoient ordonnez pour mettre par écrit ce qui se passoit de plus remarquable. Or du temps de Iudith, Eliachim estoit grand Prestre. Cette illustre vefue, tres-chaste & tres-pieuse, procura vne victoire signalée aux Hebreux, assiegez dans Bethulie par Holophernes, General de l'armée des Assyriens, auquel elle coupa la teste, l'ayant surpris endormy, & cuuant son vin.

Lib. 1. de verb. d. cap. 12.

Lib. 1. contra Appionē.

Les Hebreux, & les Heretiques modernes n'admettent point ce liure pour Canonique; mais le Concile de Nicée, le 3. de Carthage ch. 47. & le Concile de Trente qui est la regle infaillible, le reçoiuent pour veritable & pour Canonique. Voyez la Preface de S. Hierosme sur le mesme liure.

Le liure d'Esther a esté autant sujet à controuerse, que le precedent sur les mesmes choses Le Cardinal Bellarmin en fait Autheur Mardochée, oncle & nourricier de la belle Esther, contre ce que plusieurs Autheurs qu'il allegue en ont creu, qui en font Autheur le Prestre Esdras, parce qu'il viuoit du temps d'Assuërus, dit Artaxerxes Longue-main, qui prit à femme Esther l'an du monde 3528 Saint Isidore entr'autres est dans cette opinion.

Lib. 1. de verb. d. cap. 7.

Lib. 6. cap. 2.

Article VIII.

Du Liure de Iob. Des Pseaumes de Dauid, des Liures du Roy Salomon, & de l'Ecclesiastique.

IOB de qui la sainteté & la doctrine vont iusqu'aux Miracles, estoit l'vn des hommes plus opulens du pays d'Idumée, au milieu de la Gentilité; il tiroit son origine au 3. degré, de Nachor frere d'Abraham, selon la plus probable opinion; vécut 248. ans, long temps auant Moyse, & laissa quelques memoires en langage Syriaque ou Arabe, sur sa vie & sur ses souffrances. Sur lesquels Moyse composa ce liure en Hebreu, qu'il intitula du nom de celuy dont la vie estoit écrite; ce qui a esté aussi pratiqué en plusieurs liures precedens. Cet écrit n'eust pas esté reputé pour canonique des Iuifs, estant party de la seule main de Iob, qui estoit d'vn pays ennemy des Iuifs, si Moyse ne l'eût redigé par écrit, & ne l'eût authorisé.

Polichron. Euesque d'Apamée.

Ch 23. liur 3 des Roys.

Dauid Roy & Prophete regna 40. ans, il commença l'an du monde 2919. fut non ſeulement vn tres-grand Prophete ; mais encore vn Poëte tres-docte & tres-excellent. Il fut tres-ſçauant en l'Hiſtoire Sacrée: dans la connoiſſance des Loix Diuines, & de la Philoſophie morale & naturelle ; ce qui paroiſt merueilleuſement dans ſon liure de 150. Pſeaumes. Les Peres ſont partagez pour ſçauoir ſi ce Prophete Roy eſt l'Autheur de tous les Pſeaumes. S. Hilaire dans ſa Preface ſur les Pſeaumes, & S. Hieroſme en ſon Epiſtre à S. Cyprien veulent que les Pſeaumes ayent eſté compoſez par les Autheurs dont les noms ſont mis au commencement d'iceux, comme par Moyſe, Salomon, Aſaph, Choré, Idithum ; Toutefois l'opinion des Saint Chryſoſtome, de Theodoret, Caſſiodore, Euthyme, & de ſaint Auguſtin, aſſeurent que Dauid en eſt le ſeul Autheur.

Lib. 17. de ciuit. cap. 14.

Salomon Roy, fils de Dauid commença à regner l'an du monde 2959. & regna 40. ans. Il a eu plus de ſcience infuſe qu'aucun autre hom-

Liur. 3. chap. 11.

me. Dieu ayant verſé en ſon eſprit toute ſorte de connoiſſances, luy diſant qu'il luy donnoit vn grand eſprit, capable à merueilles, & intelligent à vn ſi haut degré que perſonne ny deuant luy, ny apres luy n'égalleroit ſon ſçauoir; qui auec ſa reputation, comme auec de fortes chaines, attira les Reines des pays les plus reculez du Midy, pour venir entendre & admirer ſa ſageſſe, diſcourant tres-pertinemment de tout, qui par preciput eſt appellé parmy les hommes *le Sage*, & a donné à tous les ſages ſon nom; il nous en a laiſſé des marques authentiques dans ſes liures, qui ſont les Prouerbes, l'Eccleſiaſte, & le Cantique des Cantiques. Preſque tous les Peres le font auſſi l'Autheur du liure de la Sageſſe, auſquels nous ſouſcriuons; quoy que S. Hieroſme en ſa Preface ſur les Prouerbes, auance que ce liure de la Sapience a eſté écrit par vn nommé Philon-Iuif; autre que celuy qui viuoit ſous l'Empereur Caius; fondé en partie ſur ce que ce liure ne ſe trouue que dans les Codes Grecs, & non pas dans les

Hebreux. Bellarmin accorde ce different faisant remarquer que ce Philon a seulement rangé & digeré en vn volume ces Sentences, contenuës dans le liure de la Sagesse, composées par Salomon.

Le liure intitulé l'Ecclesiastique, a esté composé par vn grand personnage nommé Iesus fils de Sirach, qui viuoit du temps de Ptolomée Roy d'Egypte, surnommé *Euergetes*. Il fait mention de soy-mesme sur la fin du 50. chapitre. Les heretiques du temps rejettent ce liure. Mais le S. Concile de Trente apres plusieurs autres, l'admet comme diuin & sacré.

Liberal ou bien-faisant.

ARTICLE IX.

Des six Prophetes suiuans. Ionas, Abdias, Isaïe, Osée, Ioël, & Amos.

IONAS a écrit ses Propheties sous le Roy Hieroboam, il predit la desolation des Niniuites, ausquels Dieu auoit pourtant pardonné la premiere fois. Saint Epiphane dans son liure de la Vie & de la Mort des

Prophetes , & S. Hieroſme (s'en rapportant à la tradition des Hebreux) auancent que Ionas eſtoit le fils de la veſue de Sarepte qu'Elie reſuſcita ; mais la circonſtance des temps contrarie fort à cette opinion.

Abdias prophetiſa ſous le Roy Achab contre les Iduméens qui deuoient perſecuter auec les Caldéens les enfans d'Iſraël. S. Hieroſme auance dans ſes Commentaires , que c'eſtoit le Maiſtre de la maiſon du Roy Achab qui cacha les 100. Prophetes que la méchante Iezabel femme de ce Roy, vouloit mettre à mort. Et Saint Epiphane veut que ce ſoit ce Prince âgé de 50. ans, qui commandoit la milice du Roy Ochozias fils du Roy Achab , auquel le Prophete Elie pardonna , empeſchant que le feu du Ciel ne le conſommât comme les autres. Le grand Maiſtre de la maiſon d'Achab pourroit eſtre le meſme Prince chef de la Milice ; mais cette opinion n'eſt pas ſuiuie.

Iſaïe le premier entre les grands Prophetes qui a écrit ſes Propheties,

ſous les Roys Oſée, & Ezechias.

Les grands Prophetes ſont ceux qui ont écrit vn liure entier de Propheties, comme celuy-cy, qui a plus écrit qu'aucun autre. Les moindres ſont ceux dont toutes les œuures ſont miſes enſemble par les Hebreux en vn ſeul liure. Ce Prophete eſtoit d'vne extraction noble, ſorty de la Tribu de Iuda, & fort éloquent, comme ſes écrits font foy. Il a Prophetiſé la venuë de Ieſus-Chriſt, ſa naiſſance d'vne Vierge, ſes Predications, ſon Royaume, ſes Miracles, ſa Paſſion, ſa Sepulture, & ſes autres myſteres, de ſorte qu'il peut paſſer plutoſt pour Euangeliſte que pour Prophete. Il a auſſi écrit de la vocation des Nations, de la gloire de l'Egliſe, & autres choſes, tout à fait admirables. Il mourut ſous le Roy Manaſſes, auſſi méchant Prince, que ſon pere Ezechias eſtoit bon. Ce tyran le fit couper en deux auec vne ſcie, comme raconte S. Epiphane, qui aſſeure auſſi que Dieu opera de grandes merueilles ſur ſon Sepulchre.

Oſée eſtoit de la Tribu d'Iſſachar,

le plus ancien des moindres Prophetes, qui prophetisa sous les Roys Ozias, Ioatham, Achaz, & Ezechias, Roys de Iuda. Ce Prophete prit à femme vne garce publique, pour prophetiser la fornication du peuple Iuif par son idolatrie; il luy predit à cause de ce crime la captiuité, tant pour les Roys d'Israël que pour ceux de Iuda, affligez & opprimez par Nabuchodonosor.

Ioël estoit contemporain du precedent, & de celuy qui suit. Il prophetisa pour les deux Tribus du Royaume de Iuda. Leur predit la captiuité, & les exhorta à se reconnoistre. Sur la fin de ses Propheties il predit la venuë du Messie, & du S. Esprit, & le Iugement dernier; il mourut de mort naturelle.

Amos aussi contemporain des deux precedens, predit la mesme captiuité, & les autres fleaux, cria fort contre les vices des Iuifs, ce qui irrita à vn tel point vn des fils du Prestre Amasias, qu'il le tua d'vn coup de leuier, l'ayant frappé mortellement à la temple.

ARTICLE X.

Des autres Prophetes, Michée, Nahun, Habacuc, Hieremie, Baruch, & Sophonie.

MICHÉE prophetiſa vers le commencement du regne de Ioathan. Il predit la premiere captiuité des trois Tribus, enſuite celle des deux Tribus. Il a parlé auſſi de la venuë du Meſſie, de ſa naiſſance en Bethleem, & de la conuerſion des Gentils, &c.

Nahun Elceſéen prophetiſa la deſtruction des Rois des Aſſyriens, & la deſolation de Niniue par les Caldéens; & predit aux Iuifs que le Roy d'Aſſyrie ne ſeroit point le Maiſtre de la ſainte Cité de Hieruſalem; comme il l'auoit eſté de Samarie, dont il auoit predit la captiuité des 10. Tribus qui l'habitoient, à laquelle Salmanaſar Roy Aſſyrien les aſſujettit.

Habacuc de la Tribu de Simeon, prophetiſa ſous le Roy Manaſſes fils d'Ezechias apres la captiuité des 10. Tribus, auant celle des deux Tribus,

il predit la venuë & l'irruption des Caldéens, & la captiuité de Babylone. Il parla auſſi de la deſtruction de l'Empire des Caldéens cauſée par les Medes, & par les Perſans. De la venuë de Ieſus-Chriſt, de ſa Paſſion, de ſa Reſurrection, & de ſa ſeconde venuë auec gloire. Ie ne tombe pas d'accord auec S. Hieroſme, & Theodoret, que ce ſoit le meſme Habacuc qu'vn Ange porta en Babylone dans vne foſſe aux Lyons, pour donner à manger au Prophete Daniël. C'eſtoit vn autre Prophete du meſme nom, ainſi que remarque le Cardinal Bellarmin; de meſme que le Prophete Michée (dont nous auons parlé, l'vn des petits Prophetes) eſtoit autre que ce Michée qui viuoit du temps d'Achab Roy de Samarie.

Hieremie de la Tribu de Leui, perſonnage fort doux & fort ſaint, eſt le ſecond entre les grands Prophetes; il commença à prophetiſer la 13. année du regne de Ioſias iuſques à la 11. année de Sedecias, dernier Roy de Iuda. Il écriuit vn volume important, dans lequel il exhorte à penitence le peuple & ſes chefs. Il

predit la ruyne prochaine de Hierusalem, du Temple & du Royaume de Iuda. Il annonça aussi la venuë de Iesus Christ; parla du Nouueau Testament, & des autres Mysteres du Christianisme. A la fin de son Liure il adiousta ses regrets ou lamentations en vers, selon l'ordre Alphabetique, sur le sujet des calamitez, & desastres corporels & spirituels de ce peuple; & de plus il luy adressa vne lettre en Babylone inserée par le Prophete Baruch à la fin de son liure, par laquelle il l'exhorte à perseuerer dans le culte du vray Dieu, & à s'abstenir des Idoles. Ce grand Prophete fut lapidé par ce peuple ingrat & denaturé.

Baruch estoit seruiteur & scribe du Prophete Hieremie; outre ce qu'il a écrit de ce que son Maistre luy a dicté, comme on collige du chapitre 36. de Hieremie. Il a laissé vn liure contenant 5. chapitres. Le 6. est vne Epistre de Hieremie. Il prophetisa sous le Roy Iechonias, qui ne regna que 3. mois, enuiron l'an du monde 3366. Il predit l'Incarnation & l'Apparition du Fils de

Dieu en chair humaine. Et quoy que ce liure ne se trouue pas dans le Canon des Hebreux, & qu'on ait voulu dire qu'il estoit perdu : toutefois les Saints Peres l'ont souuent cité sous le nom de Hieremie.

Bellarm. lib. 1. de verbo Dei.

Sophonie prophetisa aussi sous le Roy Iosias. Il dressa son stile contre les vices & desordres du peuple, qu'il exhorta à penitence. Il predit la ruine des habitans de la Palestine, des Moabites, Ammonites, des Ethyopiens, & des autres nations Il predit aussi la conuersion des Gentils, & la ruyne de l'idolatrie, la Resurrection de Iesus-Christ, l'aueuglement & le chastiment des Iuifs, la gloire & le bon-heur de l'Eglise, &c.

ARTICLE XI.

Des autres Prophetes, & des Liures restans qui sont dans le vieux Testament.

DANIEL estoit de la Tribu de Iuda, issu de noble extraction, tout à fait remply de l'esprit de sagesse, & de Prophetie ; ce qui le

rendit tres-agreable aux Roys, quoy qu'idolastres, dont il estoit captif; qui luy firent plusieurs caresses, & le mirent dans l'honneur. Il écriuit ses Propheties sous l'Empire de Nabuchodonosor, estant captif en Babylone. Il a écrit beaucoup de choses du Messie, de son aduenement, de sa mort, & de l'aueuglement des Iuifs, de l Antechrist, & de ses combats. Il predit le progrez des quatre Monarchies, & des guerres entre les Grecs & les Persans, & entre les successeurs d'Alexandre le Grand, auec tant d'euidence, que quelques-vns ont crû, mais mal à propos, que ces predictions auoient esté écrites apres l'euenement des choses. Ce Prophete écriuit partie en langue Hebraïque, partie en Caldaïque.

Ezechiel de la Tribu de Leui, l'vn des grands Prophetes, personnage tres-saint, prophetisa l'année cinquiéme de la transmigration du Roy Iechonias. Il preschoit à ses freres captifs, & les exhortoit à la vertu; & pour recompense il fut mis à mort par le Chef de ce peuple ingrat. Il

predit le retour du peuple en sa premiere habitation, la venuë de Iesus-Christ, son Baptesme, & autres Mysteres quoy qu'obscurement. Il preuit la restauration & nouuelle construction du Temple.

Aggée commença à prophetiser sous Darius Roy de Perse. Il exhorta le peuple à rebastir le Temple, luy reprochant qu'ils estoient plus aspres à restablir leurs maisons que celle de Dieu. Et il predit que ce nouueau temple seroit plus beau que le precedent. Ce qui doit estre entendu de la gloire du Temple à raison de la presence de Iesus-Christ, ou de son Eglise, & non de sa structure materielle, comme monstre S. Augustin au liure 18. de sa Cité chap. 45.

Zacharie prophetisa presqu'en mesme temps que le precedent, la seconde année du regne de Darius. Il exhorta le peuple à rebastir le Temple, à la crainte du Seigneur, & à obeïr à ses Commandemens. Il predit beaucoup de choses par diuerses similitudes, la felicité de l'Eglise des Chrestiens, & la perte finale des Iuifs.

Malachie eſt le dernier des petits Prophetes. Il eſtoit de la Tribu de Zabulon, vécut & prophetiſa ſous le Roy Artaxerxes, enuiron l'an 3521. Il predit l'abolition des Sacrifices Iudaïques, & l'inſtitution du nouueau Sacrifice qui ſeroit offert par tout le monde. Le jugement dernier, & le retour du Prophete Elie, pour acheuer de conuertir le reſte des Iſraëlites. Il cria fort contre la negligence des Preſtres, & autres vices. Il mourut en la fleur de ſon âge de mort naturelle, ſelon Saint Epiphane.

Origene a eſté dans l'erreur d'auoir crû que ce Prophete eſtoit vn Ange veritable ſous la figure humaine; parce que ce mot ſignifie en Hebreu vn Ange. Mais ce nom luy fut donné à cauſe de ſa Sageſſe, & de la pureté de ſa vie. Auſſi mal à propos pourroit-on dire que le Prophete Oſée eſtoit le Chriſt, parce que ce nom veut dire *Sauueur* en Hebreu, & Ioël *Dieu-Homme*, comme porte auſſi le mot.

Les Machabées ſont les derniers entre les liures Sacrez de l'Ancien

Teſtament. L'Egliſe n'en reconnoiſt que les deux premiers pour Canoniques, rejettant les deux derniers comme apocryphes. Le premier liure contient les actions de Matathias, & de ſes trois enfans, Iudas Machabée, Ionathas, & Simon, depuis l'année du monde 3822. iuſques en l'année 3856. L'on ignore l'Autheur de ce premier liure: toute-fois il eſt probable que ce fut vn certain Iean Hircanus fils de Simon, qui fut témoin des choſes qu'il a écrites, & qui fut grand Preſtre apres ſon pere Simon, voire meſme Prophete, comme écrit Ioſephe, & vécut vne vie longue & pacifique, ayant eſté 31. an en ſa dignité de Grand Preſtre. Vn certain Iaſon Cyreneen fut l'Autheur du ſecond liure, dans lequel la meſme Hiſtoire eſt contenuë, commancée vn peu plus haut. L'illuſtre martyre d'Eleazar, de ſes ſept enfans Machabées, & de leur mere y eſt décrit. Ce ſecond liure n'eſt que l'abbregé de cinq, dans leſquels leur mort eſtoit rapportée. L'Egliſe Catholique a receu ces deux liures comme Canoniques, quoy que diſent les Heretiques.

Lib. 13. antiq. cap. 16.

Machab. lib. 2. c. 2.

L'HISTOIRE SAINTE

Contenuë dans le Nouueau Testament.

CHAPITRE XI.

Catalogue des Liures du Nouueau Testament.

ARTICLE PREMIER.

LE Concile de Trente dans la Session 4. que nous auons citée au chapitre precedent, met tout de suite apres les Liures du Vieux Testament, ceux du Nouueau dans cet ordre. *Les 4. Euangiles selon S. Matthieu, selon S. Marc, selon S. Luc, & selon S. Iean.* Les Actes des Apostres écrits

par S. Luc Euangeliste. XIV. Epistres de S. Paul, qui sont celles-cy. Vne aux Romains. Deux aux Corinthiens. Vne aux Galates. Vne aux Ephesiens. Vne aux Philippiens, Vne aux Colossiens. Deux aux Thessaloniciens. Deux à Timothée. Vne à Tite. Vne à Philemon. Vne aux Hebreux. Deux Epistres de S. Pierre. Trois de S. Iean. Vne de S. Iacques. Vne de S. Iude. Et l'Apocalypse de S. Iean. Ce Concile prononce anatheme contre tous ceux qui ne reconnoistront point ces Liures pour Sacrez, & pour Canoniques.

ARTICLE II.

Des 4. Euangelistes.

SAINT MATHIEV.

SAINT Mathieu natif de la ville de Cana en Galilée, de Publicain, c de principal chef des Receueurs es Tailles, que les Iuifs payoient ar contrainte aux Empereurs Roiains en la ville de Capharnaüm, it fait disciple du Sauueur du Mon-

de, & choisi pour nous laisser dans ses écrits la vie de son cher Maistre en langue Hebraïque, selon l'opinion la plus receuë; quelques-vns disent que ce fut en Syriaque: Il entreprit ce diuin Ouurage à la priere des Iuifs nouuellement conuertis, & par le commandement de S. Pierre, & de tout le College Apostolique, qui le jugea digne de mettre la plume à la main pour écrire les merueilles de la Vie du Fils de Dieu, ce que pas vn n'auoit encore tenté. La premiere édition de ce sacré volume se fit dans Hierusalem. L'on ne sçait pas au vray le nom de celuy qui le traduisit en Grec tout le premier. S. Anastase écrit que S. Iacques le Mineur surnommé le frere de Iesus-Christ le traduisit, l'on ignore en quelle langue ce fut. Saint Barthelemy porta l'Euangile de cet autre Apostre aux Indes, & S. Barnabé en l'Isle de Chypre, où il fut troué apres sa mort sur sa poitrine, du temps de l'Empereur Zenon. Le Pape Nicolas V. promit cinq mille ducats à celuy qui le luy apporteroit en Hebreu. Lors que les Apostres

In synopsi.

Genebrard. en sa vie.

diuiserent pour aller prescher en
uerses Prouinces. L'Ethiopie es-
ieut à S. Mathieu, qui par sa do-
rine éclaira les esprits, & par son
:le & par les eaux du baptesme
lanchit les ames de ces corps basa-
ez. Il souffrit le martyre dans la
lle de Nadaber, estant massacré
i disant la Messe, par l'ordre du
oy Hirtace pour la deffence de la
rginité de la Princesse Iphigenie,
ui s'estoit consacrée à Dieu, & que
: Prince vouloit épouser nonobstant
in vœu. Son corps fut transporté
: Nadaber à Salerne au Royaume
e Naples. Son chef a esté apporté
i France, & se voit en la grande
glise de S. Pierre à Beauuais, exce-
:é vne partie qui se conserue en la
rande Eglise de Nostre-Dame de
Chartres.

SAINT MARC.

SAINT Marc Hebreu de nation de la Tribu de Leui, eut le bon-
ieur d'estre l'vn des septante Disci-
ıles choisis de la main du Sauueur.
ion grand esprit & la sainteté de sa

vie luy gagnerent l'affection du Prince des Apostres, qui non seulement le tenoit pour son compagnon, mais aussi l'aimoit & le traittoit comme son fils. Il mit son Euangile au iour en Latin ou en langage Romain, pour la consolation des fideles qui s'estoient conuertis à Rome, ou bien à la requeste de quelques Gentilshommes & soldats de Neron, qui assistoient ordinairement aux Predications de S. Pierre, & qui desiroient pour se les rendre familieres de les voir abregées & racourcies. Apres qu'il eut demeuré quelques années à Rome, & seruy de truchement à S. Pierre, il fut enuoyé en Egypte, & estably par luy, comme par le Chef de l'Eglise, Euesque d'Alexandrie, ville capitale de la Prouince, que S. Gregoire appelle pour ce sujet le Thrône de S. Marc. Il fut martyrisé dans la mesme ville par les Idolastres, qui l'arracherent de l'Autel comme il disoit la Messe, & apres l'auoir fait beaucoup souffrir, le traisnerent auec vne detestable barbarie & cruauté, par des lieux rudes & raboteux, jusques à ce qu'il eût rendu l'esprit

u 1. siecle l'an 8. de l'Empire de Neron. Il a traitté de la Royauté pirituelle de Iesus-Christ dans son Euangile : c'est pourquoy l'on dépeint vn Lyon à ses pieds, qu'on dit ommunement estre le Roy des animaux. Apres sa mort son corps fut reserué miraculeusement des flâmes, par lesquels ces scelerats le ouloient faire consommer. Et fut nleué par les Chrestiens comme vn precieux depost, & mis dans vn lieu ıonorable; d'où il a esté transporté ong-temps apres à Venise, où il est ardé dans vne magnifique Eglise, ue la Seigneurie a faite bastir à son ıonneur, prenant pour ses armes le .yon de ce S. Euangeliste, auec cete deuise. *Marc mon Euangeliste, la aix soit auec toy* De sorte que ce not, Saint Marc ordonne ou commande, signifie le mesme, que la Republique commande.

SAINT LVC.

SAINT Luc Iuif d'extraction, né de parens riches, & illustres dans Antioche ville de la Syrie, l'vn des

72. Disciples, ou des premiers conuertis par les Predications des Apostres apres la descente du S Esprit, auoit vne parfaite connoissance des langues Grecque & Egyptienne. Outre les autres Sciences & l'Art de peindre qu'il pratiquoit pour se diuertir, il possedoit l'éloquence & la Medecine, en vn souuerain degré: mais toutes ces cõnoissances, dont le monde fait tant d'estat, s'éclypserent en la presence de celles que luy donna S. Paul, & dont il traite en son Histoire Sacrée de la Vie & de la Mort de Nostre Sauueur, écrite en Grec d'vn stile élegant, afin d'instruire les Grecs, ausquels S. Paul preschoit. Saint Hierosme dit, que quand S. Paul vse de ces termes en ses Epistres, *selon mon Euangile*, il veut parler de celuy qu'auoit écrit S. Luc, suiuant les memoires qu'il luy auoit donnés.

Outre son Histoire Euangelique, il écriuit vn autre liure, qui porte pour titre *les Actes des Apostres*, où il fait le recit des belles & des genereuses actions, des mœurs & des façons de viure des Chrestiens de la

primitiue

rimitiue Egliſe, de la mort de ſaint
Eſtienne, de la conuerſion de ſaint
Paul, de ſes voyages, trauaux & per-
ſecutions, de la mort de S. Iacques le
Majeur, & de l'empriſonnement de
S. Pierre. Cet écriuain Sacré ne ſe
contenta pas d'inſtruire l'Egliſe par
a plume; mais de plus il contribua
beaucoup à ſon eſtabliſſement par ſes
Predications, ayant pour cela en-
repris de longs & de penibles voya-
ges. Apres vn ſejour de deux ans à
Rome, il reuint en Orient, apres a-
uoir paſſé l'Affrique, trauerſé l'Egy-
te, & la Thebaïde Superieure & In-
erieure, de laquelle il fut Eueſque.
Enfin il conuertit bon nombre de
Gentils à la Foy de Ieſus-Chriſt, ren-
erſa les Idoles, baſtit des Temples,
reſſa des Autels, & mourut au mi-
eu de ſes glorieux emplois âgé de
4. ans.

SAINT IEAN.

SAINT Iean L'Euangeliſte fils de Zebedée & de Marie Salomé, &
ere de S. Iacques le Grand, receut
outes les graces gratuites, & toutes

les faueurs que Dieu a partagées entre les Saints. Il a esté fondateur des Eglises aux sept principales villes d'Asie, Ephese, Smyrne, Pergame, Tyatyre, Philadelphic, Sardes, & Laodicée, Prophete du Nouueau Testament par excellence, vn des premiers Apostres, & des plus fermes colomnes de l'Eglise, comme l'appelle S. Paul, l'aigle des Euangelistes, Martyr, Docteur, Euesque, Confesseur, Vierge; en vn mot on le trouue dans tous les Estats honorables de la Monarchie Ecclesiastique.

En quelque endroit que peut aller le Fils de Dieu, il l'y accompagna tousiours : s'il guerit la fille du Prince de la Synagogue, il fut le témoin de ce miracle : s'il découure sa gloire sur le Thabor, il fut le spectateur de cette merueille; s'il entre en agonie dans le Iardin des Oliues, il fut le confident de sa douleur : s'il s'immole sur la Croix pour le salut du genre humain, il eut quelque part à ce sacrifice.

Outre toutes ces faueurs, il en a receu trois fort particulieres. La 1. d'auoir esté appellé à la suite du Sau-

ıeur du Monde, le plus jeune, & d'estre mort le dernier des Apostres, & par consequent d'auoir moins vécu dans le peché, & plus long-temps dans la grace de son Maistre. La 2. de s'estre amoureusement reposé sur son sein, d'où il puisa les plus riches thresors de la sainteté, & de la Sagesse diuine pour nous la communiquer dans son Euangile, & en ses diuines Reuelations qu'il eut en l'Isle de Pathmos, où il fut relegué par l'Empereur Domitian, l'Eglise les conserue sous le nom de son Apocalypse, dont S. Hierosme parle en ces termes dans l'Epistre à Paulin. *L'Apocalypse de S. Iean contient autant de Mysteres que de paroles*, c'est peu dire, parce que toute la loüange que je luy sçaurois donner, ne sera rien au prix de celle que merite vn tel liure : En effet qui auroit l'intelligence de cet écrit, connoistroit tous les diuers éuenemens qui doiuent arriuer à l'Eglise, depuis sa naissance jusques à la fin du monde. La 3. faueur, c'est d'auoir eu pour partage au Testament que le Sauueur fit à la Croix, la chose du monde la plus

les faueurs que Dieu a partagées entre les Saints. Il a esté fondateur des Eglises aux sept principales villes d'Asie, Ephese, Smyrne, Pergame, Tyatyre, Philadelphic, Sardes, & Laodicée, Prophete du Nouueau Testament par excellence, vn des premiers Apostres, & des plus fermes colonnes de l'Eglise, comme l'appelle S. Paul, l'aigle des Euangelistes, Martyr, Docteur, Euesque, Confesseur, Vierge; en vn mot on le trouue dans tous les Estats honorables de la Monarchie Ecclesiastique.

En quelque endroit que peut aller le Fils de Dieu, il l'y accompagna tousiours : s'il guerit la fille du Prince de la Synagogue, il fut le témoin de ce miracle : s'il découure sa gloire sur le Thabor, il fut le spectateur de cette merueille; s'il entre en agonie dans le Iardin des Oliues, il fut le confident de sa douleur : s'il s'immole sur la Croix pour le salut du genre humain, il eut quelque part à ce sacrifice.

Outre toutes ces faueurs, il en a receu trois fort particulieres. La 1. d'auoir esté appellé à la suite du Sau-

.teur du Monde, le plus jeune, &
d'estre mort le dernier des Apostres,
& par consequent d'auoir moins vé-
cu dans le peché, & plus long-temps
dans la grace de son Maistre. La 2.
de s'estre amoureusement reposé sur
son sein, d'où il puisa les plus riches
thresors de la sainteté, & de la Sages-
se diuine pour nous la communiquer
dans son Euangile, & en ses diuines
Reuelations qu'il eut en l'Isle de
Pathmos, où il fut relegué par l'Em-
pereur Domitian, l'Eglise les con-
serue sous le nom de son Apocaly-
se, dont S. Hierosme parle en ces
termes dans l'Epistre à Paulin. *L'A-
pocalypse de S. Iean contient autant
de Mysteres que de paroles*, c'est peu
dire, parce que toute la loüange que
je luy sçaurois donner, ne sera rien
au prix de celle que merite vn tel li-
ure: En effet qui auroit l'intelligen-
ce de cet écrit, connoistroit tous les
diuers éuenemens qui doiuent arri-
uer à l'Eglise, depuis sa naissance
iusques à la fin du monde. La 3. fa-
ueur, c'est d'auoir eu pour partage
au Testament que le Sauueur fit à la
Croix, la chose du monde la plus

precieuse, c'est à sçauoir la sainte Vierge.

Ce bien aimé Apostre & Euangeliste écriuit son Euangile apres les autres trois precedens, & parce que les Saints Apostres affectoient vne naïfue briefueté dans leurs discours, pour cette raison il a omis presque toutes les choses que les autres auoient décrit, repetant seulement celles où il crût deuoir adiouster quelques circonstances. Il a écrit aussi trois Epistres, & son Apocalypse dont nous auons parlé. Les Grecs & les Heretiques modernes l'ont rejettée auec les deux Epistres dernieres: mais l'Eglise les a reconnuës comme du nombre des liures de l'Ecriture Sainte. Il mourut dans vn grand âge en la ville d'Ephese, sous l'Empire de Trajan l'an de l'Incarnation du Verbe 100. ou 101. selon le Cardinal Bellarmin.

Article III.

Des 14. Epistres Canoniques de Saint Paul.

SAINT Paul l'oracle & l'ornement de l'Eglise, estoit Iuif d'extraction, né en la ville de Tarse de la prouince de Cilicie. Il joignit à la science des lettres humaines la parfaite connoissance de la Loy de Moyse, qu'il apprit aux pieds de Gamaliël. La passion qu'il auoit pour sa religion luy fit persecuter furieusement le Christianisme en sa naissance, jusques à ce temps qu'il fut subjugué par l'esprit de Dieu, & que de loup rauissant il deuint vn agneau de sa Bergerie. Apres sa conuersion il prescha en Damas l'espace de trois ans, & conuainquit puissamment les Iuifs sur les veritez de nostre Foy; qui pour le diuertir du cours de la Predication luy susciterent vne mauuaise affaire, & dans les broüilleries qui estoient alors entre le Roy des Arabes & les Romains l'accuserent d'auoir remué en faueur de Rome contre le party de leur Roy Arethas,

qui tenoit alors la ville de Damas, & y auoit mis vn Gouuerneur de sa faction. Ce barbare fit vne exacte perquisition, & voulut arrester saint Paul ; mais les Chrestiens ses freres pour le sauuer, le descendirent de nuict dans vne corbeille par les murailles de la ville. De là il se transporta en Hierusalem, où il vid S. Pierre, & demeura quinze jours auec luy dans vn mesme logis, non sans des rauissemens & des douceurs qui ne se peuuent expliquer. De Hierusalem il se retira en la ville de Cesarée, & passa de là en Cilicie, lieu de sa naissance, qu'il cultiua l'espace de 4. ans, d'où S. Barnabé l'emmena en Antioche, ville celebre, où il y auoit bon nombre de Chrestiens, qui prirent en ce mesme lieu ce nom glorieux, qui est depuis demeuré à tous ceux qui font profession de nostre Foy. Vn an de sejour expiré, il fut depuis auec S. Barnabé pour porter les charitez des fidelles d'Antioche en Hierusalem, dequoy il s'acquitta dignement, & tous deux prenant en leur compagnie saint Marc, se mirent à voyager en diuerses villes

de la Grece, & à donner la lumiere de l'Euangile aux nations. Ce qui est bien amplement aux Actes des Apostres, qui ne semblent presqu'escrits que pour S. Paul.

Athenes où estoit le Thrône de la Philosophie, & de la Sagesse du Monde, l'entendit auec estonnement : il fit voir à ses Areopagites, que le Dieu auquel ils auoient dressé vn Autel comme au Dieu inconnu, estoit le vray Dieu Createur du Ciel & de la Terre, qui en ces derniers jours par les opprobres de la mort de son fils, & par les triomphes de sa Resurrection auoit manifesté ses misericordes, & déployé les excessiues richesses de sa bonté pour sauuer le genre humain. Dieu benit tellement ses instructions qu'il conuertit les plus renommez de l'Areopage, & les premiers de la Cour d'Athenes, entr'autres le glorieux S. Denis.

Il écriuit 14. Epistres aux Chrestiens de diuerses regions qu'il auoit cultiués par ses Predications, & à quelques-vns de ses Disciples. Ce sont des abysmes de la science diuine, on y voit briller les lumieres de

ſon eſprit, & le feu de ſa charité en chaque ligne; Il repete dans icelles le nom de Ieſus 219. fois. Quelques Heretiques anciens & modernes ont ſouſtenu que l'Epiſtre aux Hebreux n'eſtoit point partie de la main de noſtre Apoſtre; mais de S. Barnabé, ou de S. Luc, d'autres ont dit de S. Clement. Leur erreur eſt condamné par l'Egliſe, qui admet cette Epiſtre parmy les Ecritures Canoniques.

Celles dont quelques-vns ont parlé, qui ſont à ceux de Laodicée, & à Seneque, quoy que S. Hieroſme ſemble ne les point mépriſer, ſont neantmoins rejettées par l'Egliſe, & reputées n'eſtre point de ſon ſtyle.

Lib. de Script. Eccleſia.

Ie renuoye les curieux deuots à la vie que Meſſire Antoine Godeau Eueſque de Vence, & le P. Nicolas Cauſſin en ont écrit, & me contente de dire pour concluſion, qu'il porta ſes conqueſtes iuſques au Palais de Neron, & que la conuerſion de deux Maiſtreſſes de cet infame Tiran fut cauſe qu'il le ſacrifia à ſa cruauté. Ayant demeuré 9. mois en priſon auec S. Pierre, il fut condamné à perdre la teſte. On montre à Rome dans

l'Eglise de Sainte Marie de là le pont du Tybre, des Colonnes où l'on dit qu'il fut attaché & foüetté auant que d'estre conduit au supplice. Il fut martyrisé l'an 68. de son âge, le 35. de sa conuersion, le 13. de l'Empire de Neron, & le 67. depuis la naissance de N. Seigneur.

ARTICLE IV.

Des Epistres Canoniques de S. Pierre, Saint Iacques, & Saint Iude.

SAINT PIERRE.

SAINT Pierre Prince des Apostres, Grand & Souuerain Pontife des Chrestiens, & le premier Vicaire de Iesus-Christ en Terre, commença de porter ces beaux titres l'an de Nostre Seigneur 34. & finit sa glorieuse vie par le martyre de la Croix, à laquelle il fut attaché la teste en bas au haut du Mont Vatican de Rome, qu'on appelle aujourd'huy Mont-d'or, l'an 13. de l'Empire de Neron, le mesme iour & an que S. Paul.

Il a écrit deux Epistres. Personne

n'a jamais douté qu'il ne fût l'Autheur de la premiere; pour la seconde, quelques-vns l'ont desauoüée à raison de la difference du style; mais S. Hierosme fait remarquer en l'Epistre à Hedibia question 11. que cette diuersité procedoit de celle des Interpretes dont il s'estoit seruy.

Ce chef incomparable du sacré College Apostolique estoit Hebreu, de la prouince de Galilée, & natif d'vn bourg appellé Bethsaïde. Il épousa Perpetuë fille d'Aristobule, frere de S. Barnabé. Iesus se promenant sur le bord de la mer l'appella à sa suite auec son frere André, & luy apprit que dorénauant son employ seroit changé, & qu'au lieu de prendre des poissons dans ses filets, il prendroit des hommes par ses paroles, & qu'il feroit de plus grandes conquestes sur la terre que sur la mer. Cet aimable Sauueur le baptisa de ses propres mains, luy changea le nom de Simon, & luy donna celuy de Pierre, faueur tres-particuliere accordée seulement à quelques ames d'élite. Il l'establit Prince de son Eglise, & son premier Ministre

d'Estat : car il voulut qu'il l'accompagnast sur la Montagne de Thabor, lors qu'il fit passer sur son corps quelques rayons de la gloire de son ame, & au Iardin des Oliues lors qu il permit à son imagination de luy representer fortement toutes les plus affreuses images de la douleur qui fussent capables de le tourmenter. Il l'honora le premier de tous ses Apostres de sa visite apres sa Resurrection : il luy recommanda son Bercail, & le confirma en sa primauté, & intendance sur tous les fideles. Il commença d'exercer cette charge apres l'Ascension, proposant aux Apostres & Disciples assemblez au Cenacle, qu'il seroit à propos de nommer quelqu'vn d'entr'eux en la place de Iudas, qui l'auoit perduë en vendant son Maistre. Le sort fut ietté, & il tomba sur Mathias.

Le S. Esprit estant descendu sur les Apostres en forme de langues de feu, & les ayant remplis d'vne force celeste, il prescha hautement sans caindre les Docteurs & les Pharisiens. Cet excellent Orateur (à qui le S. Esprit venoit d'apprendre tous

les ſecrets de ſa Rethorique, qui eſtoit propre à gagner les cœurs) conuertit en cette Predication trois mille perſonnes. Comme il fut le premier Predicateur, auſſi bien que le premier Preſtre de l'Egliſe, il fit le premier de tous des miracles, pour authoriſer la doctrine de l'Euangile. La cure des malades eſtoit bien-toſt faite, il n'auoit que faire d'y employer ny la main, ny meſme la parole, ſa ſeule ombre lors qu'elle venoit à les approcher les gueriſſoit. Nous nous engagerions dans vn ſujet trop vaſte de parcourir les actions de ſa vie miraculeuſe. Les Peres Bernardin de Montreüil, & Iulien Haineufue de la Compagnie de Ieſus, en ont ſi bien écrit, que ce que i'en pourrois dire n'approcheroit point de leurs belles expreſſions. Ce grand Apoſtre tint le Siege de Rome 24. ans, 5. mois & 11. iours : jamais depuis luy aucun de ſes Succeſſeurs n'eſt venu juſques à ce terme. Qui luy ont porté tant de reſpect, que pas vn n'a oſé en ſon exaltation prendre le nom de Pierre. I'auois omis d'obſeruer pour authoriſer la

croyance de l'Egliſe ſur ſa 2. Epiſtre Canonique, les preuues qu'en apporte le venerable Bede; ſçauoir eſt qu'au commencement de cette 2. Epiſtre l'Autheur s'appelle par ſon premier nom de Simon, qu'il allegue d'auoir eſté témoin oculaire de la Transfiguration de ſon Maiſtre ſur le Thabor, & qu'il fait mention que c'eſt ſa deuxiéme Lettre.

S. IACQVES.

SAINT Iacques natif de Cana en Galilée; appellé frere du Seigneur, ou parce qu'il eſtoit fils d'vne couſine germaine de Noſtre-Dame, ou parce qu'il eſtoit fils de Cleophas, ou Alphée frere de S. Iean, & qu'il eſtoit reputé couſin germain de Noſtre Seigneur, *Frater patruelis*, ou enfin ſelon l'opinion de quelques-vns appuyez de l'authorité de S. Ignace martyr, parce qu'il auoit la taille, le teint, & le viſage ſemblable à celuy de Noſtre Seigneur. Molanus rejette cette opinion, & aime mieux dire que cet Apoſtre eſt appellé de ce beau nom, parce qu'il

estoit le grand imitateur de sa douceur & de ses vertus. Il est aussi surnommé le Mineur, & le Iuste : le Mineur à cause de S. Iacques le Majeur, non pas qu'il fût moindre en qualité de vocation ou de merite; mais parce qu'il fut appellé à l'Apostolat apres S. Iacques frere de saint Iean l'Euangeliste enfans de Zebedée, qui à cette occasion est appellé Majeur. Il porte encore le surnom de Iuste pour l'excellence de sa sainte vie, & de la bonté de ses mœurs. Son éminente sainteté luy donna le priuilege d'entrer seul dans le saint des Saints, c'est à dire en cette partie du Temple, où il n'estoit permis qu'aux Prestres de se retirer & d'offrir de l'encens.

Il fut estably Euesque de Hierusalem par l'authorité de Saint Pierre Prince des Apostres. Anaclet Pape, dit que S. Pierre, S. Iacques le Majeur, & S. Iean l'Euangeliste son frere, l'ordonnerent pour donner la forme à leurs successeurs, & establir la methode qui se deuoit obseruer en la consecration des Euesques. Quoy qu'il en soit, ce grand Apostre écriuit

vne Epistre qui est l'vne des sept canoniques qui est receuë de l'Eglise, en laquelle il donne vne doctrine admirable pour tous les Estats, & particulierement il nous enseigne à supporter patiemment & auec joye les afflictions pour les grands biens qu'elles produisent : à témoigner nostre foy par les bonnes œuures, à nous humilier deuant Dieu pour obtenir ses graces : à nous assister mutuellement, & prier les vns pour les autres, bref à bien regler la langue, & à mettre vne bride à cette cajoleuse, qui cause de grands desordres : comme le corps d'vn nauire, ce sont ses propres termes, est conduit par vn morceau de bois, qui est le gouuernail : de mesme le corps de l'homme est regi par vn petit morceau de chair qui est la langue. Qui ne la bride pas, se trompe s'il s'estime vertueux ; la langue est vne des plus petites parties de nostre corps ; mais elle fait de grands maux, si elle n'est bien gouuernée : c'est vn feu capable d'allumer tous les vices, & de mettre le monde en flâmes & en cendres. Iugez de cet échantillon si cet-

te piece doit passer pour vne Epistre de paille, ainsi que veut Luther, si ce n'est parmy des esprits dont les pensées ne meritent pas d'autre lumiere, que celle d'vn feu aussi fresle qu'est celuy qui s'attache à cette matiere. Il fut precipité du haut du Temple, & ensuite assõmé à coups de leuiers, pour auoir professé & presché publiquement deuant le grand Prestre Ananus, & ses Leuites la Foy de Iesus-Christ, la 7. année de l'Empire de Neron, apres auoir gouuerné 30. ans son Eglise.

SAINT IVDE.

SAINT Iude fils de Cleophas & de Marie Salomé, frere de saint Simon & de S. Iacques le Mineur, neueu de S. Ioseph, car Cleophas estoit son frere, cousin de Iesus-Christ au second degré comme saint Iacques le Mineur, fut surnommé tantost Lebée, tantost Thadée, pour le distinguer de Iudas natif de la ville de Carioth, qui ne voulut estre que méchant en l'école de toute bonté, & qui par sa trahyson osta la vie à ce-

uy, pour lequel il deuoit donner cent
ois la sienne. Il a écrit vne Epistre que
es Conciles de Laodicée, de Car-
thage, de Florence, & de Trente,
reçoiuent pour canonique. Son des-
sein est de refuter les Heresies nées
de son temps, de Simon le Magicien,
& des Nicolaïtes, & principalement
du premier qui enseignoit que la foy
suffisoit sans les œuures. Il fait vne
admirable peinture des Heresiar-
ques, & exhorte puissamment les fi-
delles à ne leur adiouster point de
foy, pour la grandeur du supplice,
qu'il dit leur estre preparé, & dont
il prend les exemples dans la puni-
tion des Anges, des Habitans de So-
dome, & des Israëlites. L'on tient
que quand les Apostres se separerent
pour aller à la conqueste des ames,
la Mesopotamie écheut à S. Iude, &
que de là il passa en Perse, où ayant
attiré vne grande multitude de peu-
ple à la connoissance de Iesus-Christ,
il y receut la couronne du martyre.

L'HISTOIRE ECCLESIASTIQVE

CHAPITRE XII.

NOvs auons parlé de l'Histoire Sainte contenuë dans l'Ancien & dans le Nouueau Testament. L'ordre demande que nous traittions maintenant de l'Ecclesiastique. Nous la separons de la precedente, quoy que plusieurs luy donnent le mesme nom sous la seule difference des temps, appellant celle qui est dans l'Ancien Testament, ou la Iudaïque, *l'Ancienne*. Et celle qui est comprise dans le Nouueau, ou la Chrestienne, *la Nouuelle*. Ils n'establissent qu'vn degré pour cette derniere, c'est à sçauoir depuis la naissance de Iesus-Christ iusques à la fin du monde. Nous trouuons plus à propos de la separer en plusieurs degrez, ou par

Ordre qu'il faut tenir en sa lecture

Differens degrez en l'Hist. Ecclef.

chaque ſiecle, dont chacun comprend le nombre de cent années: ou en s'accommodant aux reuolutions de l'Empire Romain. Ainſi le premier degré ſera depuis la mort de noſtre Sauueur Ieſus-Chriſt, qui eſt la 18. année de l'Empire de Tibere, iuſques à la premiere perſecution qui commença ſous Neron. Le ſecond depuis cette 1. perſecution iuſques au temps du grand Conſtantin. Dans cet interualle l'on conte 9. perſecutions generales.

Le 3. depuis Conſtantin iuſques à L'Empereur Charlemagne. Le 4. & dernier degré depuis cet Empereur iuſques à la fin du monde.

Nous choiſirons les plus importans & les plus riches ſujets de cette Hiſtoire, comme les Conciles, les Recueils des Decrets des Papes. Les Vies & les Ecrits des Docteurs de l'Egliſe, les Traditions, l'entrée & le progrez du Chriſtianiſme, les perſecutions, les ſchiſmes, les querelles des inueſtitures, & autres matieres.

Nous auons dit que la connoiſſance des Conciles eſt l'endroit le

plus necessaire de l'Histoire Ecclesiastique. Ce qui fait que nous en parlerons plus amplement, & en donnerons quelques notions generales que nous rapporterons à quelques chefs, diuisez en autant d'articles.

1. A leur nom, étymologie & definition. 2. à leur difference, ou diuision. 3. à leur origine. 4. à leur authorité, & en dernier lieu à leur fin.

ARTICLE I.

Du nom, étymologie, & definition des Conciles.

LES noms les plus ordinaires sont ces deux, de *Concile & de Synode*. Il est vray qu'à present l'vsage de l'Eglise a restreint le mot de Synode aux assemblées des Metropolitains, ou des Euesques Diocesains.

Les anciens donnoient quelquefois le mot de *Cœtus*, ou de *Conuentus*, à ces pieuses assemblées des Peres de l'Eglise.

Etymologie.

Le mot de Concile selon S Isidore Archeuesque de Seuille, est tiré de *Cilium*, sourcil : pource que les peres assemblez dressent leur veuë

& regardent vne bonne fin dont nous parlerons. Les ſourcils ſont comme les remparts, qui conſeruent les yeux, & les mettent à couuert de beaucoup d'inconueniens, des immondices, & des ordures de la teſte; ce que meſme Ciceron a fort bien remarqué dans ſes liures de la nature des Dieux.

Concilij nomen tractum ex communi intentione eo quod in vnum dirigant omnes mentis obtutum: cilia enim oculorum ſunt, vnde & qui ſibimet diſſentiunt, non agunt concilium, quia non ſentiunt vnum, dit S. Iſidore.

Can. Canon's diſt. 15.

Le mot de Synode répond au Latin *Cœtus* ou *Conuentus*, *à Coeundo & Conueniendo*, s'aſſembler, & ſe trouuer au meſme lieu; proprement ſe mettre en chemin en meſme temps pour arriuer au meſme endroit, tiré du Grec σὺν, *auec* ou *enſemble*, & ὁδὸς chemin.

Les meſmes Grecs nomment Oecumeniques les Conciles Generaux, parce que les perſonnes qui les compoſent y ont eſté appellées de toutes les parties du monde, οἰκουμένη, veut dire la terre habitable, tiré du nom

οἶκος, & du verbe *μένειν*, *maison permanente*, telle qu'est le monde vniuersel.

Definition.

De tout ce que nous venons de dire l'on peut aisément establir la definition du Concile General. Qui n'est autre chose qu'vne assemblée de Prelats & des Peres de l'Eglise faite de l'authorité du Pape, pour traitter & decider les points de nostre creance, & pour regler les mœurs.

Lud. Abelly Medul Theol par. 2. tract. 2. cap 3. §. 2.

Ce qui suit seruira pour faire connoistre les Conciles particuliers.

ARTICLE II.

De la difference ou diuision des Conciles.

LEVR difference ou diuision est prise de ce que les vns sont Generaux, ou Oecumeniques. Les autres sont particuliers.

Les Generaux sont ceux qui sont conuoquez de toutes les parties du monde, & sont appellez quelquefois Pleniers.

Les Particuliers sont de differente sorte ; les vns sont seulement d'vne Cité assemblez par l'Euesque, com-

posez de son Clergé, ausquels il preside, appellez aujourd'huy Diocesains. Les autres sont de toute vne Prouince que les Metropolitains conuoquent, où ils ont accoustumé de presider; nous les appellons Prouinciaux : Le Concile d'Antioche les appelle Conciles parfaits, pour faire difference des Synodes d'vne Cité, qui sembloient moins parfaits & moins pleniers. Remarquez que les Conciles qui estoient conuoquez de plusieurs Prouinces estoient appellez jadis les Synodes du Diocese : car selon les anciens vn Diocese contenoit plusieurs Prouinces. Dans le mesme Concile d'Antioche ils sont appellez Synodes majeurs, parce qu'ils sont conuoquez par les Patriarches ou Primats de toutes les Prouinces qui faisoient vn Diocese, plusieurs Metropolitains s'assemblans en vn lieu, ce sont ceux qu'on appelle aujourd'huy Nationaux. Il sont d'vne si grande authorité que parfois ils sont nommez Pleniers & vniuersels. Tels ont esté ancienement ceux d'Affrique, des Gaules, des Espagnes, &c.

Can. 16.

Dans la loy 21. du Code au titre de Episcop. & cleric. cela y est expressément.

L'on eſtablit cette regle pour le regard des Conciles qui ſont tenus dans chaque region ou dans chaque prouince, c'eſt à ſçauoir qu'ils ſoient d'vne moindre authorité que ceux qu'on appelle Pleniers, qui ſont conuoquez de toutes les parties du monde ; que s'il ſe rencontre quelque contradiction à l'égard de ce qu'ils decident, la deciſion du plus ancien Concile, & de celuy dont l'authorité eſt plus forte doit preualoir. Suiuant cette regle, l'on peut auſſi remarquer vne difference fort eſſentielle entre les Conciles Generaux, & les Particuliers, à ſçauoir que les premiers obligent tous les Chreſtiens à croire, ou à pratiquer ce qui eſt ordonné, ſelon leur eſtat & condition. Au lieu que les Nationaux ne definiſſent ny n'eſtabliſſent point les choſes pour tous les Chreſtiens. Ils ordonnent l'obſeruation des Statuts & Decrets deſia faits pour le General ou pour le particulier. Il eſt vray que quelque-fois l'Egliſe vniuerſelle reçoit & ordonne les Statuts & Reglemens de ces ſortes de Conciles.

S. Aug lib. 2. de cap. c 3.

Can. 28. diſt. 50. Can. 11. c. 23. q. 2.

Quelques-

Quelques-vns mettent vne sous-diuision pour les Conciles Generaux, proposans ceux qui sont approuuez, desquels les Cardinaux Bellarmin, Baronius, & autres Ecriuains en content 18. Ceux qui ne le sont pas, & ils en content 8. De ceux qui sont en partie approuuez, partie reprouuez, 7. seulement.

Article III.

De l'origine des Conciles.

L'Origine des Conciles doit estre prise du temps mesme des Apostres. I'en remarque sept, mentionnez la plusspart dans les Actes des Apostres, & tenus par eux en personne en la sainte Cité de Hierusalem.

Le 1. pour l'eslection de S. Matthias à l'Apostolat. *Act. c. 1.*

Le 2. pour l'institution des sept Diacres, Estienne, Philippe, Prochorus, Nicanor, Timon, Parmenas & Nicolas. *Ibid. c. 6.*

Le 3. pour n'obliger pas les Gentils à la Circoncision contre Cerinthus l'an 51. *Cap. 15.*

Cap. 21. Le 4. auquel quelques preceptes de la Loy ancienne furent permis pour vn temps, comme de s'abſtenir de viandes ſuffoquées l'an 58.

Le 5. apres la priſon de S. Pierre & de S. Iean, les fidelles s'aſſemblerent pour demander la grace de perſeuerer, & le S. Eſprit. Cap. 4.

Le 6. lors que les Apoſtres ſe diſperſerent pour aller preſcher l'Euangile par tout le monde.

Le 7. lors du decez de la ſacrée Vierge qu'ils s'aſſemblerent; de ſorte que dés ce temps-là, ſur tout de ce Concile, ou aſſemblée des Apoſtres, qui concernoit l'abrogation de la Circonciſion pour les nouueaux conuertis, dont il eſt parlé au chap. 15. des Actes, l'origine & la ſource des Conciles eſt remarquée, qui furent pratiquez plus frequemment & auec plus de liberté, apres que l'Empereur Conſtantin eut adoré la Croix & banny l'idolatrie.

ARTICLE IV.

De l'authorité des Conciles.

L'AVTHORITÉ des Conciles ne sçauroit estre plus noblement representée qu'en exposant cette verité que le S. Esprit y preside toûjours, lors qu'il sont legitimement congregez. Les premiers termes de ces saints decrets sont ordinairement ceux cy. *Sacrosancta Synodus in spiritu sancto legitime congregata.*

Concilia quæ sancti Patres spiritu Dei pleni sanxerunt, dit le Canon 1. dist. 15.

Honorable mention des Conciles par les Papes.

Can. illa dist. 12.

Le Pape S. Gregoire parle de leur authorité en des termes fort releuez. Gratian a inseré ces paroles dans son decret. Il asseure que l'authorité des Conciles a esté tousiours tres-salutaire à l'Eglise. Sur quoy nous aurions vn vaste sujet de nous estendre; mais il vous sera aisé d'inferer quels sont les auantages des Conciles, & combien ils sont salutaires, en rapportant icy leur fin, dont nous allons bien-tost parler.

Il dit ailleurs qu'il reuere les 4.

Can sicut dist. 15.

Can. 1. §. Inter cætera dist. ead.

premiers Conciles, comme si c'estoient les 4. liures des Euangiles: *quæ veneramur amplector: quia dum vniuersali sunt consensu constituta, se & non illa destruit quisquis præsumit aut soluere quos religant, aut ligare quos soluunt.*

Can sancta dist. 15.

Le Pape Gelase met les Decrets des Conciles apres l'Ecriture Sainte de l'Ancien & du Nouueau Testament.

Par les Empereurs.

L'Empereur Iustinien dans sa Nouuelle 131. embrasse les sentimens de S. Gregoire, & parlant de ces premiers Conciles, proteste qu'il les reçoit comme l'Ecriture Sainte.

Presence des Empereurs loüable.

La pluspart des Empereurs Chrestiens ont rendu vn témoignage authentique de leur zele & de leur deference enuers nostre sainte Religion qu'ils professoient, souhaitans de receuoir cet honneur des Peres assemblez, qu'ils traittassent des affaires de la Religion en leur presence. Ainsi Constantin fut present au Concile de Nicée 1. Marcian à celuy de Chalcedoine. Constantin Pogonat à celuy de Constantinople Troisiéme, Sixiéme Oecumenique & general.

Philippe le Bel Roy de France, Edoüard II. Roy d'Angleterre, & Iacques II. Roy d'Arragon, à celuy de Vienne en Dauphiné 1311. Iean Paleologue Empereur de Constantinople, à celuy de Florence 1439. & Sigismond Empereur à celuy de Constance 1418.

Non necessaire.

Il est vray que le Concile n'est pas moins legitime quoy que les Empereurs ou Souuerains n'y soient point presens, ainsi qu'il fut decidé dans le Canon 15. du 8. Concile General tenu à Constantinople, duquel nous parlerons en son lieu.

ARTICLE V.

De leur fin.

LE sujet & la fin des Conciles ont esté ceux que nous trouuons dans le premier Decret du Concile de Trente. Pour la gloire de Dieu, de l'adorable Trinité, pour l'augmentation & l'exaltation de la Foy, & de la Religion Chrestienne, pour l'extirpation des Heresies, pour la Paix & vnion de l'Eglise, pour la reformation du Clergé, & du peuple

Chreſtien, pour la confuſion & deſtruction des ennemis du nom Chreſtien, & pour oſter les diuiſions & differens qui ſuruiennent dans tout le monde, ou dans les Regions & Prouinces. Les Hereſies n'ont iamais eu tant de vogue & de ſuccez que lors que l'Egliſe n'a pas eſté en eſtat d'aſſembler ces Conciles. Auant le Grand Conſtantin les perſecutions ayant agité l'Egliſe, il n'eſtoit pas fort aiſé aux Predicateurs d'eſtre vniformes; la Chreſtienté étoit déchirée par des frequentes Hereſies. Pluſieurs de ceux qui s'occupoient à la lecture, & à l'expoſition des Ecritures Saintes, ſans s'arreſter bien ſouuent aux ſentimens orthodoxes, abondoient chacun en leurs ſens, & leur donnoient de fauſſes explications. Les Conciles ont eſté vn remede ſouuerain que la ſageſſe infinie de Dieu a fourny à ſon Egliſe. S. Iſidore nous expoſe ces choſes par ces belles paroles, inſerées par Gratian dans ſon Decret Can. 1. diſt. 15. *Præcedentibus annis* (il parle du temps qui precedoit l'Empire du Grand Conſtantin) *perſecutione fer-*

Lib. 7. Etym cap. 16.

uente docendarum plebium minimè dabatur facultas, inde Christianitas in diuersas hæreses scissa est, &c. & S. Augustin dont le sentiment a esté inseré dans le Canon *Illa dist.* 12. prononce que leur authorité est tres-salutaire.

CONCILES GENERAVX.

CHAPITRE XIII.

Du Concile de Nicée. I.

ARTICLE I.

LE premier Concile vniuersel Oecumenique fut celuy de Nicée en Bythynie, tenu l'an de Iesus-Christ 325. Sous le Pape Siluestre & le grand Constantin, composé de 318. Euesques, dont les plus illustres estoient Victor & Vincent, Prestres de Rome, enuoyez par le Pape; Hosius Euesque de Cordouë en Espagne, qui signa le premier, & qui est appellé par S. Athanase le Prince de ce Concile : ce qui a donné lieu à quelques-vns de

croire qu'il y presidoit au nom du Pape Siluestre, & qu'il estoit mesme deuant les precedens ; Saint Nicolas Euesque de Myre, l'ornement & la gloire des parfaits Prelats, Spiridion Euesque de Trimithunte en Cypre, Eustathius Euesque d'Antioche, Paphnuce Euesque de la haute Thebaïde, Rheticius Euesque d'Authun, & autres, parmy lesquels estoient plusieurs Confesseurs (l'on nommoit ainsi ceux qui auoient souffert pour la foy dans les precedentes persecutions, dont quelques-vns estoient mutilez de leurs membres.)

Le sujet de la conuocation de ce Concile fut l'Heresie d'Arrius, & le different des Eglises d'Occident auec celles d'Asie pour le jour de la celebration de la Feste de Pasques.

La conduite d'Arrius.

Arrius Prestre d'Alexandrie, dont l'exterieur deuot en apparence dementoit son humeur altiere & superbe, couurant par vne hypocrisie insigne, vne malice noire, abusant de la subtilité de son esprit, auança des propositions touchant le Fils de Dieu qui n'auoient iamais esté mises iusques alors en question. Il le faisoit

inferieur à ſon Pere, diſant qu'il n'eſtoit pas de la meſme ſubſtance.

Alexandre Eueſque d'Alexandrie homme doux & paiſible, tâcha de le retirer de ces peruerſes opinions; mais ayant perdu ſon temps & ſa peine, il le defera comme heretique afin qu'on s'en donnaſt de garde.

Ce méchant s'eſtant authoriſé dans l'eſprit de pluſieurs, & ce deſordre eſtant venu aux oreilles du Pape Silueſtre, & de l'Empereur Conſtantin, le Concile fut conuoqué à Nicée. Il y comparut en perſonne pour ſoûtenir ſa méchante doctrine. Les Peres anathematiſerent ceux qui diroient que le Fils, entant que Dieu n'eſtoit pas de la meſme ſubſtance que ſon pere, & determinerent qu'il étoit ὁμούσιος, c'eſt à dire de la meſme ſubſtance. Dix ſept Eueſques ne voulurent point ſouſcrire au commencement, vnze pourtant ſe rauiſerent, deſquels Euſebe Eueſque de Nicomedie eſtoit le chef, & ſouſcriuirent de leur main, & non de leur franche volonté. Les autres ſix reſtans opiniaſtres dans leur erreur, furent bannis auec Arrius.

Arrianæ perfidiæ condemnata blaſphemia quam de inæqualitate ſanctæ Trinitatis Arrius aſſerebat. *Can. 1. diſt. 15. Can ſancta & ſeq diſt. 16.*

Different pour le iour de la celebration de la Pasque.

Quant à l'autre ſujet du Conciſe. Il importe de ſçauoir que ſous le Pape Victor I. il s'eſleua vn grand different entre les Eueſques d'Aſie, & ceux des autres Prouinces. Ces premiers ſe fondans ſur vne Tradition de S. Iean l'Euangeliſte celebroient la Paſque, à meſme iour que les Iuifs; c'eſt à ſçauoir la quatorziéme Lune du mois, à quelque iour qu'elle peût arriuer : ceux de l'Europe, & meſme de la Paleſtine laiſſoient paſſer cette quatorziéme Lune, & ne celebroient la Paſque que le Dimanche ſeulement auquel ils croyoient que Ieſus-Chriſt eſtoit reſuſcité. Victor ſuiuant la tradition que S. Paul auoit laiſſée à l'Egliſe Romaine, s'efforça de ramener les Aſiatiques à la couſtume qui s'obſeruoit à Rome, & les trouuant refractaires les ſepara de la Communion de l'Egliſe. Cette rigueur dépleut à pluſieurs, meſme de ceux qui embraſſoient ſon party, entr'autres à ſaint Irenée; qui luy remonſtra librement la conſequence prejudiciable, comme il penſoit à la paix commune, & à la Communion de l'E-

gliſe; Toute-fois Victor demeura victorieux, & ſon Arreſt fut depuis embraſſé par ce Concile de Nicée, qui prononça anatheme, & declara heretiques ceux qui celebroient la Paſque autrement qu'il n'auoit ordonné.

Sommaire de ce qui fut ordonné dans ce Concile.

OVTRE les deux chefs principaux qui donnerent lieu à la conuocation de ce Concile, & qui obligerent les Peres à prononcer que le Fils de Dieu eſtoit de meſme ſubſtance que ſon Pere, & que la Paſque ſeroit celebrée le Dimanche. Nous y trouuons des choſes dignes de remarque. Dans ſa Preface il eſt parlé de la Primauté de l'Egliſe de Rome, & fort bien obſerué que cette Primauté n'eſt point eſtablie par les Decrets des Conciles; mais par Ieſus-Chriſt dans ces paroles. *Tu es Pierre, & ſur cette Pierre ie baſtiray mon Egliſe, &c.* Ce fut pour cette raiſon que les Princes des Apoſtres S. Pierre & S. Paul conſacrerent

Mat. 18.

l'Eglise de Rome par leur presence, & par leur propre Sang, comme estant la premiere & le lieu destiné au chef viuant de l'Eglise.

La seconde Eglise de la Chrestienté estoit celle d'Alexandrie consacrée par S. Marc l'Euangeliste Disciple de S. Pierre.

Can, 6.

La troisiéme celle d'Antioche où S. Pierre fut quelque-temps auant que passer la mer.

La quatriéme de Hierusalem, où S. Iacques le Mineur fut Euesque.

Grand respect de l'Empereur Constantin enuers les Euesques.

Il se trouua quelque animosité parmy quelques-vns des Peres de ce Concile. L'interest de la Religion orthodoxe separoit les bons Prelats des sentimens de ceux qui estoient Partisans d'Arrius. Soit que c'en fut le sujet, ou que ce fut quelqu'autre pretexte : quelques-vns d'entr'eux des plus animez, presenterent à l'Empereur Constantin plusieurs Requestes & Libelles contenant des plaintes, & des reproches sanglans de la conduite de leurs confreres. Ce bon & pieux Empereur ietta tous ces papiers dans le feu, les exhorta à l'vnion. Leur allegua qu'ils auoient

Dieu pour leur Iuge, par ces paroles du Psalmiste, *Deus stetit in synagoga Deorum, in medio autem Deos dijudicat.* Et protesta qu'il couuriroit volontiers de sa Poupre, l'infamie des Prelats; s'il s'y en rencontroit, afin de les mettre à couuert, & d'éuiter le scandale.

Ps. 82.

L'on conte ordinairement 20. Canons de ce Concile, dont les plus remarquables sont ceux-cy.

Le 1. qui deffend d'ordonner ceux qui auoient esté volontairement taillez & mutilez en la partie qui discerne le sexe. Leonce Euesque d'Antioche fut celuy qui donna sujet à ce Canon. Ce personnage de faction Arriene, pour auoir la liberté de continuer dans sa folie, & d'auoir vne ieune femme dãs sa couche, nommée *Eustolium*, se fit couper, &c.

Socr. lib. 2. cap. 13.

Le 2. deffend aux Ecclesiastiques d'auoir des femmes dans leurs maisons, à la reserue des meres, sœurs, & tantes. Bien loing qu'il soit vray ce que rapportent deux Historiens Grecs, Socrate & Sozomene, que le bon Euesque Paphnuce se leua & representa qu'il falloit laisser l'vsage

Socr. lib. 1. cap. 8. Sozo. lib. 1. cap. 22.

du Mariage aux Ecclesiastiques, *Dicens honorabiles esse nuptias*, & que son aduis passa. Ce que Gratian a creu trop facilement, & l'a inseré, *Inconsultâ facilitate*, dans la distinction 31. *Can. Nycæna Synodus*. Ces deux Historiens Grecs comme remarque Seuerin Binius, debitent cela, *fide græca*, auec fausseté & malice, pour fauoriser la pratique de leur Eglise Grecque.

Le Canon 11. definit la penitence des Apostats qui reuenoient à l'Eglise.

Le 17. deffend l'ordination des Clercs sans le consentement de leur Euesque Diocesain. Le Canon suiuant punit le trafic, & le negoce des Ecclesiastiques, comme l'vsure, &c. Quelques autres comme le 8. parlent des Heretiques Nouatians. Le 19. des Paulianistes, & Cataphryges.

Dans ce mesme Concile fut dressé le Symbole de nostre croyance qu'on chante à la Messe, où les termes de *Genitum non factum consubstantialem Patri, &c.* font voir que ce fut pour destruire l'Heresie d'Arrius.

Article II.

Du Concile de Constantinople I.

LE second Concile vniuersel fut tenu à Constantinople sous le Pape Damase, & les bons Empereurs Gratian & Theodose le vieux l'an 381. composé de 150. Euesques, pour decider la diuinité du S. Esprit contre l'heresiarque Macedonius, qui mettoit le S. Esprit au rang des Creatures. Ses sectateurs furent appellez aussi P*neumatomaques*, du langage Grec, qui veut dire combattans le S. Esprit, dont le chef estoit vn certain Macedonius Patriarche de Constantinople, qui enseignoit que le S. Esprit n'estoit qu'vne creature, qu'il n'auoit point de propre substance, & n'estoit point Dieu; *mais la Deité du Pere & du Fils*, quoy qu'il creût le Fils estre de la mesme substance que le Pere.

Nous trouuons 7. Canons. Dont les plus remarquables sont ceux-cy. Le 1. qui confirme les Decrets de celuy de Nycée. Le 2. & 3. qui deffendent aux Euesques de s'immiscer

à faire leurs fonctions hors de leurs Dioceses sans le consentement de l'Euesque Diocesain.

Le 5. donne primatie à l'Euesque de Constantinople; mais apres celuy de Rome.

Le 6. depose du siege de Constantinople Maximus, autrefois Philosophe Cynique, intrus au prejudice de S. Gregoire de Nazianze.

Et le dernier repete ce beau Symbole de nostre croyance du Concile de Nicée.

ARTICLE III.

Du Concile d'Ephese I.

LE troisiéme Concile vniuersel est celuy d'Ephese ville d'Ionie en Grece, sous le Pape Celestin. I. & l'Empereur Theodose le jeune l'an 431. composé de plus de 200. Euesques.

La Conduite de Nestorius

Nestorius Moine d'Antioche du Monastere de S. Euprepius, paruint au siege Episcopal de Constantinople. Abusant de la subtilité de son esprit, il prescha & enseigna que Iesus-Christ entant que Dieu ne s'e-

ſtoit point incarné. Que ce n'eſtoit qu'vn pur homme, qui eſtoit né de Marie, que la nature humaine n'a-uoit point eſté vnie reellement & phyſiquement au Verbe, de ſorte qu'il reconnoiſſoit deux perſonnes en Ieſus-Chriſt, la perſonne de l'Homme & celle de Dieu. Il diſoit que Ieſus-Chriſt n'eſtoit point Dieu; mais vn pur homme, qu'il eſtoit né tel, & partant que la Vierge ne deuoit pas eſtre appellée θεοτόκος, c'eſt à dire Mere de Dieu; mais χριστοτόκος, c'eſt à dire Mere de Ieſus-Chriſt, adjouſtant que quoy qu'il fût né pur Homme, neantmoins par la ſainteté de ſa vie il auoit merité que la Diuinité s'vnit à luy d'vne maniere ſpeciale, non reellement & ſubſtantiellement; mais 1. par vn amour ſpecial que Dieu auoit pour cet homme. 2. par l'inhabitation : le Verbe habitant en luy comme dans vn Temple à cauſe de ſa Sainteté. 3. par la dignité, l'authorité de Dieu reſidant dans cet Homme à raiſon de laquelle il meritoit des honneurs preſque diuins. 4. par la communication quoy qu'équiuoque des noms di-

uins : De ſorte que cet Homme eſtoit appellé Verbe, Fils de Dieu, &c. comme nous appellons vn amy, vn autre nous-meſme.

Ce qui merite noſtre obſeruation, c'eſt à peu prés ce qui ſuit. Arcadius & Projectus Eueſques, & Philippe Preſtre y eſtoient les Legats du Pape Celeſtin. Candidian & Irenée Comtes du Palais de l'Empereur Theodoſe; mais infectez de cette maudite Hereſie, eurent ordre de preſter main forte aux Peres aſſemblez, pour empeſcher les deſordres. Saint Cyrille Eueſque d'Alexandrie, homme de Dieu, puiſſant en œuures & en parolles, fut le plus redoutable aduerſaire des Neſtoriens; le Pape l'auoit exhorté par ſes lettres de prendre cette affaire à cœur, *Vices ſuas illi demandauit*, ce qui a donné lieu à Euagrius & à S. Proſper d'écrire qu'il preſida à ce Concile. Il dreſſa & preſenta au Concile 12. chefs ou chapitres des erreurs de Neſtorius, & le fit condamner & depoſer; Toutefois les Partiſans de Neſtorius (parmy leſquels eſtoient Iean Eueſque d'Antioche, & Theodoret Eueſ-

Generoſité de S. Cyrille.

Euagr. lib. 1 hiſt. cap 4. Proſper in Chron

Petauij lib. 6. cap. 15.

que de Cyre en Syrie, s'opposerent à son zele, & le contrarierét, iusques-là que par l'entremise de ces deux Comtes mentionez, ils le calomnierent aupres de l'Empereur, & luy imposerent des crimes pour lesquels cet Empereur, par trop credule, le fit emprisonner: mais la Prouidence diuine fit connoistre son innocence, aussi bien que le iuste procedé des Catholiques. Vn Catholique affidé porta des lettres de leur part à l'Empereur, cachées dans vn roseau, pour éuiter qu'elles ne fussent interceptées. L'Empereur fut desabusé, & par l'entremise des bons Religieux qui estoient à Constantinople, & de l'Imperatrice *Pulcheria*, la deposition de Nestorius fut executée; Maximian luy fut subrogé. Et le Concile fut receu dans les terres de son obeïssance, & par tout le monde Chrestien.

L'Heresie de Pelagius fut aussi condamnée dans ce Concile si nous en croyons à S. Prosper.

Nous trouuons treize Canons de ce Concile. Ils concernent tous le different de Nestorius, touchant la

Diuinité de Iesus-Christ, & l'vnion des deux Natures, de la diuine & de l'humaine : le dernier est fort ample, explique comme quoy le Verbe s'est fait chair.

Voyez le liure de la Tradition de l'Eglise touchant la deuotion enuers la Vierge, par Messire Loüys Abelly Euesque de Rodez.

Au cinquiéme siecle depuis la page 89. iusques à la page 113. où l'Histoire de ce Concile est tres eloquemment, & tres exactement décrite.

Article IV.

Du Concile de Chalcedoine.

LE quatriéme est celuy de Chalcedoine, ville capitale ou Metropole de Bithynie, sous le Pape Leon I. le Grand, & les Empereurs Valentinien III. & Marcian, l'an 451. composé de 630. Euesques, dont le plus apparent estoit S. Anatolius Euesque de Constantinople. Les Legats du Pape estoient Paschasinus, Lucentius Euesques, & Boniface Prestre.

La conduite d'Eutyches.

Le sujet de ce Concile fut pour exterminer l'Heresie d'Eutyches Abbé, autrement Archimandrite, qui se tenoit ordinairement à Constantinople, (duquel le principal fau-

teur & sectateur estoit Dioscorus Euesque d'Alexandrie.) Prenant en quelque façon le contre-pied de Nestorius, qui establissoit deux personnes en Iesus-Christ, il enseignoit qu'il n'y auoit qu'vne nature en luy, c'est à sçauoir la diuine qui auoit comme englouty l'humaine. Ce méchant Abbé donna beaucoup d'exercice aux Catholiques. Eusebe Euesque de Dorylée, le defera tout le premier comme heretique. Saint Flauian Euesque de Constantinople fit assembler vn Concile national l'an 448. & le condamna.

L'année d'apres vn certain Chrysaphius Eunuque, l'vn des Fauoris de l'Empereur Theodose le Ieune, & ennemy de Flauian, donna moyen par son credit aux Partysans d'Eutyches de tenir vn faux Concile à Ephese (l'on luy a donné le nom de *Latrocinale*, comme qui diroit vn brigandage tenu auec violence) Dioscorus y presida; Eutyches y fut absous, & remis en la communion de l'Eglise. Saint Flauian fut deposé, & vn certain Anatolius creature de Dioscorus mis en sa place, &

Martyre de saint Flauian.

nostre Saint si mal traitté à coups de poing & de pied, pour auoir voulu interjetter son appel à Rome, qu'il en mourut. Les Legats du Pape qui s'y estoient aussi trouuez, furent fort outragez. Le Pape Leon I. condamna ce Conciliabule; mais Dioscorus par vne insolence sans exemple entreprit de l'excommunier: Tout cela se passa auec conniuence de l'Empereur Theodose, quoy que ce fut vn Prince Religieux, & Catholique; mais il estoit preoccupé par les calomnies & méchancetés de cet Eunuque Chrysaphius, & de l'Imperatrice Eudoxia. Enfin estant desabusé, il relegua sa femme en Hierusalem, & rappella Pulcheria sa sœur depuis femme de Marcian, qui luy succeda la mesme année qu'on contoit 440.

Imprimé à Paris chez Florentin Lambert 1661. pag.237. & suiu.

Chrysaphius par vne honteuse mort fut puny de ses crimes. Ce demeslé & martyre de S. Flauian a esté fort bien décrit par Messire Loüis Abelly Euesque de Rodez, dans son beau liure du Traité des Heresies, en l'endroit où il parle du zele des Saints Euesques contre les Heresies.

Au reste ce Concile fut tenu dans vingt jours ou enuiron, ayant commencé le 8. Octobre, & finy le dernier du mesme mois, apres 13. Sessions, ou seances dans l'Eglise de Sainte Euphemie. L'Empereur Marcian y estoit present, assisté d'Anatolius Euesque de Constantinople, & de plusieurs autres Prelats. Dans ce Concile la memoire de Flauian fut restablie auec honneur. Eutyches & Dioscorus condamnez. Ce dernier fut relegué à Gangres ville de Paphlagonie, où il mourut miserable. Proterius luy fut subrogé en sa chaire d'Alexandrie, ce qui causa de grands troubles, dont les Autheurs furent les Heretiques de son party. Le Pape Leon ne voulut pas receuoir 29. Canons de ce Concile. *Petau.*

Sentiment de quelques Peres de l'Eglise sur l'excellence de ces 4. premiers Conciles.

SAINT Gregoire le Grand parlant de ces 4. premiers Conciles, proteste qu'il les reçoit & les reuere comme si c'estoient 4. Euangiles. Ce *Lib. 1. Regist. Epl. 24.*

que Gratian a inseré dans la distinction 15. du Decret au Canon 2. *Sicut sancti Euangelij quatuor libros; sic quatuor Concilia suscipere & venerari me fateor, quia in his velut in quadrato lapide sancta fidei structura consurgit, & cuiuslibet vita atque actionis norma consistit. Cunctas verò quæ prælata veneranda Concilia personas respuunt, respuo: quas venerantur amplector, quia dum vniuersali sunt consensu constituta, se & non illa destruit quisquis præsumit aut soluere quos religant aut religare quos soluunt.*

Saint Isidore au liure 7. de ses Etymologies chap. 16. compare ces 4. Conciles aux 4. Fleuues, du Ganges, du Nil appellez dans l'Ecriture Siphon, & Gehon, de l'Euphrate, & du Tigre, qui trauersoient le Paradis terrestre, & qui arrousoient agreablement de leurs eaux, ce sejour de delices, situé aux confins de la Mesopotamie, & Babylonie. Il les compare aussi comme les precedens aux 4. liures des Euangelistes. Ce que Gratian a inseré dans son Decret.

Can. 1. §. inter cætera dist. 15.

Enfin

Enfin ces 4. Conciles ſont les 4. angles de cette grande Pierre, ſur laquelle l'Egliſe Catholique a eſté baſtie. Le Canon *Sancta* 8ᵉ. & les ſuiuans dans la diſtinction 16. du Decret de Gratian, confirment la pluſpart des choſes que nous venons de dire.

ARTICLE V.

Du Concile de Conſtantinople Second.

LE V. Concile vniuerſel & Oecumenique qui fut tenu pour la deuxiéme fois à Conſtantinople l'an 553 ſous le Pontificat du Pape Vigilius, du temps de l'Empereur Iuſtinien, eſt le cinquiéme en nombre des Conciles Generaux, auquel aſſiſterent 165. Eueſques.

L'Hereſie de Neſtorius auoit de funeſtes ſuites.

Theodore Eueſque de Mopſueſte en Cilicie, auoit publié quelques liures, dans leſquels il renouuelloit & appuyoit cette Hereſie. L'Empereur Theodoſe, Iean Eueſque

d'Antioche, & autres faiſoient eſtat de ſes écrits.

Ibas Eueſque d'Edeſſe auoit auſſi écrit & publié vne lettre qu'il adreſſoit à vn certain Maris Perſan, par laquelle il tançoit S. Cyrille Patriarche d'Alexandrie, & le traittoit auec la meſme rigueur que Neſtorius, eſleuant au contraire au dernier point les écrits de ce Theodore.

Theodoret Eueſque de Cyre en Syrie, deposé par Dioſcorus ainſi que nous auons dit, dans le Conciliabule d'Epheſe, auoit écrit d'vn ſtile tout à fait ſanglant contre le meſme S. Cyrille, l'vn des arcs-voutans du grand Concile d'Epheſe; c'eſtoit pour fauoriſer Iean Eueſque d'Antioche ſon aduerſaire; & nonobſtant ſes blamables écrits, ce Theodoret auoit eu ſeance au Concile precedent de Chalcedoine.

1. Motif de la cõuocation de ce Concile.

Ces trois perſonnages Theodore, Ibas, & Theodoret, donnerent lieu à trois chefs, ou chapitres, qui fournirent le ſujet principal de ce Concile. Gratian dans la diſtinction 15. de ſon Decret Canon 2. en fait men-

tion par ces paroles. *Quintum quoque Concilium pariter veneror, in quo Epistola quæ Ibæ dicitur, erroris plena probatur. In quo Theodorus personam mediatoris Dei & hominum in duabus substantiis separans ad impietatis perfidiam cecidisse conuincitur; & in quo scripta quoque Theodoreti, per quæ Beati Cyrilli fides reprehenditur, ausu dementiæ prolata refutantur.*

Autre sujet du Concile. Condamnation d'Origene

Quelques bons Moines de la Palestine auec vn nommé Pelagius Diacre de l'Eglise de Rome. (Les Historiens le nomment *Apocrisiarius*, qui veut dire Legat, agent ou enuoyé du Pape) firent en sorte aupres de l'Empereur Iustinien, que les écrits d'Origene fussent condamnez. Le Pape Vigilius chef de l'Eglise, & Mennas Patriarche de Constantinople, les censurerent aussi. Theodore Euesque de Cesarée fauteur d'Origene, & des Heretiques qu'on nommoit *Acephales*, c'est à dire sans chef, ennemy juré de Pelagius pour renuerser ses loüables desseins, & pour le contrecarrer, persuada à l'Empereur (aupres duquel il auoit quelque credit) de faire condamner ces trois

Euesques desia mentionnez. Ce qui fut fait l'an 546. Mennas & les autres Patriarches souscriuirent à cette condamnation, par l'exprés Commandement de l'Empereur. Le Pape Vigilius forcé de l'aller trouuer à Constantinople, ne peût pas aussi se deffendre de signer cette condamnation : mais l'année d'apres il se rauisa & publia vn Decret qu'il appella *Iudicatum*, par lequel il ne condamna ces trois personnages qu'entant qu'il ne seroit point derogé au Concile de Chalcedoine, qui les auoit innocentez tous trois. Iustinien le pressa fort d'oster cette restriction ; mais il n'en voulut jamais demordre. Sur ce different, ce Concile general fut assemblé nonobstant l'opposition du S. Pere, qui perseuera tousiours à ne vouloir condamner autrement ces trois chapitres, secondé de quelques autres Prelats. Mennas Patriarche de Constantinople y presida. Ces trois personnages, que le Concile de Chalcedoine auoit receu, & innocenté, furent pourtant condamnez & anathematisez par les Peres assemblez. Le S. Pere Vigilius aima

Tria capitula de Theodoro, Iba, & Theodoreto.

mieux perdre les bonnes graces de l'Empereur, que d'approuuer ce Decret; mesme il prefera & souffrit vn exil tres-fascheux, duquel estant rappellé, il mourut en chemin. Plusieurs autres Prelats d'Affrique & d'Illyrie furent mal-traittez pour le mesme sujet. Ce Concile quoy qu'improuué par ce Pape, fut pourtant dans la suite des temps, receu de l'Eglise Romaine, authorisé & reconnu pour Oecumenique & legitime.

Outre ces 3. Euesques qui donnerent lieu aux 3. chapitres, (occasion principale de ce Concile) anathematisez dans les Canons 4. 12. 13. & 14. qui est le dernier; car l'on n'en trouue que 14. Origene quoy que decedé, Pierre Euesque d'Antioche. Anthime, Seuere, & Zonaras Heretiques, furent aussi condamnez. L'on trouue vne belle Epistre du Pape Felix à cet Euesque d'Antioche, pour le guerir de l'heresie qu'il soustenoit, c'est à sçauoir que toute la Trinité auoit esté crucifiée. Le 6. Canon anathematise auec grande raison, ceux qui ne veulent point reconnoistre Marie, Vierge & Mere de Dieu,

θεοτόκος. Le XI. Canon anathematiſe pluſieurs Heretiques: Arrius, Eunomius, Macedonius, Appollinaris, Neſtorius, Eutyches, & Origene.

La conduite d'Origene

La reputation d'Origene, autrement Adamantius, ayant volé par tout le monde, & ayant paſſé pour vne des lumieres de l'Egliſe, dont les écrits ont fait tant de bruit, nous en deuons dire quelque choſe pour la ſatisfaction des curieux. Il eſtoit né en Alexandrie, & fils de Leonidas, qui fut mis à mort pour la confeſſion de noſtre ſainte Religion par le commandement de l'Empereur Septime Seuere. Il fut diſciple de Clement Alexandrin, & profita ſi bien qu'à l'âge de 18. ans il luy ſucceda, & ouurit l'école du Chriſtianiſme en Alexandrie, & par ces belles inſtructions encouragea vn monde de perſonnes à endurer conſtamment le Martyre. Les autres Docteurs ceſſant d'enſeigner à raiſon des perſecutions, luy plein d'ardeur & de zele tint bon, & eut vn tel ſuccez qu'il attira pluſieurs Gentils, non ſeulement à la foy; mais d'abondant au Martyre, entr'autres il conuertit Am-

broiſe, Valentinian, & Marcioniſte, & eut pour diſciple Caius, qui diſputa victorieuſement contre Proclus du temps du Pape Zephirin; ce qui le mit en telle vogue, que non ſeulement les Chreſtiens; mais meſme les Philoſophes, & particulierement ceux de l'école de Platon l'allerent oüyr, & l'auoient en vne ſinguliere reuerence, meſmes il y en eut qui embraſſerent le Chriſtianiſme perſuadez par ſon éloquence. Entr'autres il fut admiré de Plotin, l'vn des plus renommez Philoſophes de ſon temps, & le plus adonné à la Philoſophie des Platoniciens. Mammée mere de l'Empereur Alexandre Seuere, Princeſſe extremément curieuſe, ayant oüy parler de ſon merite, & de l'eſtime en laquelle il eſtoit parmy les Chreſtiens, l'enuoya querir d'Alexandrie, où il auoit ouuert l'école de la Religion, & le fit paſſer en Antioche, où elle reſidoit pour lors: afin de voir ce miracle de doctrine, & d'apprendre de luy les plus belles choſes de la pieté Chreſtienne. Apres s'eſtre faite inſtruire, elle le renuoya en Alexandrie, chargé d'honneur &

de gloire. Cependant ce grand personnage abuſant de la fertilité de ſon eſprit, commença à mépriſer la ſimplicité de noſtre doctrine, & ſoüilla l'Ecriture de ſes allegories, qui alloient comme détruiſans les principaux fondemens de la Foy. Ses liures qu'il auoit publiez eſtans pleins de ces erreurs, ſon propre Eueſque nommé Demetrius Patriarche d'Alexandrie, pour eſtouffer cette yuraye, le retrancha de la communion de l'Egliſe : dont Origene ſe ſentant picqué écriuit vne lettre qu'il adreſſa à toute l'Egliſe vniuerſelle, remonſtrant que ces erreurs n'étoient point de ſon inuention ; mais que quelque malin & enuieux les auoit inſerées dans ſes œuures. Il a eu beaucoup de Partiſans qui l'ont deffendu, entr'autres Euſebe Eueſque de Ceſarée, qui a écrit vne Apologie en ſa faueur ; mais ny luy ny ſes fauteurs n'ont jamais pû lauer cette tâche : De ſorte que quoy qu'ils ayent pû faire, & encore qu'il euſt eſté à Rome en perſonne plaider ſa cauſe deuant le Pape Fabian, il a eſté noté en ſes écrits, & repris de beaucoup

'erreurs ; qui ont causé vn grand
:candale dans l'Eglise. Ce qui obli-
ea Demetrius son Euesque de l'ex-
ommunier , & ce Concile Oecu-
nenique (qui nous a donné sujet de
arler de luy) de l'anathematiser
omme heretique. Il mourut en sa
9. année.

Le Pere Nicolas Caussin de la
Compagnie de Iesus a fait son Elo-
e. I'ay peine d'adiouster foy à tout
e qu'en écrit Michel Glycas , il
'est point d'Historien Grec à qui
on ne puisse reprocher la foy Grec-
ue, c'est à dire le mensonge. Il dit
onc que le sujet de sa cheute , fut
u'estant deferé au Magistrat pour
a Religion Chrestienne, l'on voulut
: forcer de souffrir des attouche-
nens des-honnestes d'vn Ethyopien,
u d'offrir de l'encens aux Idoles,
u'il choisit le dernier party. Qu'il
stoit si sobre qu'il ne dépensoit que
.. oboles par iour, qu'il n'vsoit point
e l'huyle, ny ne beuuoit point de
in, qu'il ne couchoit que sur la na-
e. Qu'il auoit gasté son estomach,
& alteré extraordinairement sa san-
é pour estre tousiours sur les liures.

Annal. part. 3.

Insiores.

de gloire. Cependant ce grand personnage abuſant de la fertilité de ſon eſprit, commença à mépriſer la ſimplicité de noſtre doctrine, & ſoüilla l'Ecriture de ſes allegories, qui alloient comme détruiſans les principaux fondemens de la Foy. Ses liures qu'il auoit publiez eſtans pleins de ces erreurs, ſon propre Eueſque nommé Demetrius Patriarche d'Alexandrie, pour eſtouffer cette yuraye, le retrancha de la communion de l'Egliſe : dont Origene ſe ſentant picqué écriuit vne lettre qu'il adreſſa à toute l'Egliſe vniuerſelle, remonſtrant que ces erreurs n'étoient point de ſon inuention ; mais que quelque malin & enuieux les auoit inſerées dans ſes œuures. Il a eu beaucoup de Partiſans qui l'ont deffendu, entr'autres Euſebe Eueſque de Ceſarée, qui a écrit vne Apologie en ſa faueur ; mais ny luy ny ſes fauteurs n'ont jamais pû lauer cette tâche : De ſorte que quoy qu'ils ayent pû faire, & encore qu'il euſt eſté à Rome en perſonne plaider ſa cauſe deuant le Pape Fabian, il a eſté noté en ſes écrits, & repris de beaucoup

d'erreurs, qui ont causé vn grand ſcandale dans l'Egliſe. Ce qui obligea Demetrius ſon Eueſque de l'excommunier, & ce Concile Oecumenique (qui nous a donné ſujet de parler de luy) de l'anathematiſer comme heretique. Il mourut en ſa 69. année.

Le Pere Nicolas Cauſſin de la Compagnie de Ieſus a fait ſon Eloge. I'ay peine d'adiouſter foy à tout ce qu'en écrit Michel Glycas, il n'eſt point d'Hiſtorien Grec à qui l'on ne puiſſe reprocher la foy Grecque, c'eſt à dire le menſonge. Il dit donc que le ſujet de ſa cheute, fut qu'eſtant deferé au Magiſtrat pour ſa Religion Chreſtienne, l'on voulut le forcer de ſouffrir des attouchemens des-honneſtes d'vn Ethyopien, ou d'offrir de l'encens aux Idoles, qu'il choiſit le dernier party. Qu'il eſtoit ſi ſobre qu'il ne dépenſoit que 4. oboles par iour, qu'il n'vſoit point de l'huyle, ny ne beuuoit point de vin, qu'il ne couchoit que ſur la nate. Qu'il auoit gaſté ſon eſtomach, & alteré extraordinairement ſa ſanté pour eſtre touſiours ſur les liures.

Annal. part. 3.

Insiore.

Qu'il en composa six mille. Qu'il se fit appliquer vn certain emplastre sur ses parties naturelles qui l'éneruerent, & qu'il s'aydoit d'vne certaine herbe pour auoir vne memoire extraordinaire, &c.

ARTICLE VI.

Du Concile de Constantinople Troisiesme.

LE sixiéme Concile Oecumenique est celuy de Constantinople, 3. de ceux qui ont esté tenus en cette capitale de l'Empire d'Orient, ce fut l'an 680. Indiction IX. qu'enuiron 285. Euesques s'assemblerent sous le Pontificat d'Agathon, & sous l'Empire de Constantin IV. dit P*ogonat*, qui s'y trouua en personne. Ce fut pour détruire l'Heresie des Monothelites, qui ne mettoient qu'vne volonté en Iesus-Christ. Trois Illustres Personnages y furent enuoyez de la part d'Agathon. Ce furent Theodore, & George Prestres, & Iean Diacre. Vn autre George Patriarche de Constantinople, & autres grands Prelats y assisterent.

Pogonat ou Barbu

Les cinq Conciles precedens Oecumeniques furent approuuez, & plusieurs Monothelites condamnez, Theodore Euesque de Pharan, Sergius, Pyrrhus, Paul, Pierre Patriarches de Constantinople. Cyrus Patriarche d'Alexandrie, & Macaire Patriarche d'Antioche, Estienne son disciple. L'on met aussi dans cette condamnation le Pape Honorius, qui viuoit du temps de l'Empereur Heraclius, lequel l'on dit mal à propos, auoir esté dans cette erreur, en quoy les Peres assemblez pouuoient s'estre trompez. Sa condamnation est dans la Session, ou Action 12. de ce Concile. Le Pape Iean IV. qui fut le 3. Pape apres luy, l'a fort justement deffendu de cette calomnie, exposant le sujet de l'erreur des Peres, d'auoir crû que ce Souuerain Pontife estoit Monothelite, sur ce que Sergius l'ayant questioné & interrogé auec surprise sur vne volonté en Iesus-Christ, ce Souuerain Pontife répondit qu'il n'y auoit pas eu en luy deux volontez contraires, & repugnantes, ainsi que les hommes experimentent; mais qu'au reste

il auoit reconnu en luy deux natures, & autant de volontez. Ce que le Pere Denis Petau a doctement remarqué. De dire que le Concile a pû errer en cette question de fait (comme quelques Nouateurs ont soustenu & subtilisé, pour en tirer des consequences fauorables à leurs opinions condamnées) ayant creu Monothelite, & condamné comme tel, ce Pape Honorius (quoy qu'effectiuement il ne le fut pas) : Ie crois qu'on peut auancer sans choquer les sentimens orthodoxes (desquels ie n'ay jamais eu volonté de me departir, me soûmettant toûjours au Iugement de l'Eglise) que ce sixiéme Concile n'a point esté reconnu, & n'a point passé pour legitime, tant que cet erreur de fait contre ce bon Pape Honorius a eu lieu : de sorte qu'il n'a deu estre receu ny passer pour Oecumenique, & legitime, que lors que la calomnie contre ce Pape fut leuée, & son innocence manifestée. Ce qui est clairement inferé dans l'Action 7. du 8. Concile suiuant, dont voicy les paroles, traittant du 6. Concile

In ration. tempor. lib 8. c. 1. sub fin.

Belles Reflexions sur vne tres fameuse question du temps.

il proteste qu'il n'auoit pas esté loisible aux peres assemblez de proceder de la sorte contre Honorius, sans le consentement, & sans l'approbation du S. Siege; *Ibi nec Patriarcharum, nec cæterorum antistitum cuipiam, de eo, id est Honorio, quamlibet fas fuit proferre sententiam: nisi ejusdem primæ sedis Pontificis consensus præcessisset.*

Belle dissertation de feu M. de Marca.

Le tres-Illustre & tres-Sçauant Prelat Pierre de Marca Archeuesque de Paris, estoit sur le point de donner au iour vne Dissertation pour deffendre ce Souuerain Pontife de cette tâche d'Heresie. La mort qui le surprit, nous a frustré d'vn trauail si vtile; il ne nous reste que les memoires qu'il a laissés sur ce sujet: dans lesquels il monstre clairement que ce Concile ne condamna autre chose en ce Pape, que sa negligence & sa tergiuersation à decider, comme il falloit la question qui luy estoit proposée par Sergius Patriarche de Constantinople, & par Cyrus Euesque d'Alexandrie, touchant l'erreur des Monothelites. Ce qui donna lieu aux peuples de l'Orient

Mort 29. Iuin 1662.

de croire que cette opinion qui ne mettoit qu'vne volonté en Iesus-Christ, n'estoit point Heretique; puisque le S. Siege de Rome ne la frappoit point d'anatheme. Ce bon Pape fut deceu par les promesses de ces deux faux Prelats, qui l'asseuroient que tout l'Orient, (où les erreurs de Nestorius & d'Eutyches estoient en vogue) reuiendroit à l'vnion de l'Eglise Catholique, & embrasseroit le Decret du Concile de Chalcedoine, touchant les deux natures vnies en Iesus-Christ. Si l'on pouuoit accorder en quelque façon qu'il n'y eust en luy qu'vne seule volonté. Or cette nouuelle opinion estoit sujette à interpretation, comme sont toutes les nouueautez, n'étant pas encore condamnée de l'Eglise. Honorius doncques pour tirer plus facilement de leur erreur ces peuples, s'esloigna par complaisance, & par vne certaine politique ou dispense, de la rigueur du Droit. Ce qui luy tourna à grand prejudice; car ce Concile prononça contre luy Sentence de condamnation, apres meure deliberation, & toute l'E-

εἰχονομικῶς, à summo jure recessit.

glise fut persuadée qu'il auoit fomenté cette m chante opinion, d'vne seule volonté en Iesus-Christ, qu'il auoit deu estouffer dans son origine. Ce sçauant Prelat allegue de belles & fortes authoritez pour prouuer son sentiment, que le curieux pourra voir dans sa vie, tracée par son fidelle & sçauant Secretaire Messire Estienne Saluze Chanoine de Rheims. Il est constant que ce Souuerain Pontife fut fort esloigné de l'erreur de Monothelites, & qu'il n'y adhera jamais, comme plusieurs sçauans Historiens ont tres-bien remarqué. Ce ne fut qu'vne pure dispense, ou maniere de complaisance dont il vsa pour gagner ces peuples d'Orient, afin de les reduire plus facilement à l'vnion de l'Eglise; Mais ce procedé estoit tout à fait criminel. *Vna eademque culpa est eorum, qui aut dissimulando conniuentiam, aut non damnando fauorem noxium præstiterunt*, prononcent les Empereurs Honore & Theodose, écriuans à Aurelius Euesque de Carthage.

Syncellus *parmy les Grecs* sellæ particeps.

Ce Concile contient 18. Sessions; & il importe de sçauoir, qu'apres

que les Peres se furent retirez, 227. d'entr'eux se rassemblerent d'eux-mesmes, dans vn departement du Palais de l'Empereur, qu'on appelloit *Trullus*. Ils firent 102. canons, qu'on ne reçoit pas comme legitimes, ce qui est bon d'obseruer, parce que Gratian dans son Decret ne reste pas d'en citer quelques-vns. Nous en parlerons encore ailleurs.

τρύλλος, Strepitus, *par antonomasie, lieu retiré.*

ARTICLE VII.

Du Concile de Nicée Second.

LE septiéme a esté celebré à Nycée, ville de Bithynie, où auoit desia esté tenu le premier. Ce fut l'an 787. en Octobre, sous le Pontificat du Pape Hadrian I. & sous l'Empire de Constantin VI. fils de Leon IV. & de sa mere Irene.

Trois cens Peres s'y trouuerent, dont les principaux estoiẽt Pierre Archiprestre de l'Eglise de Rome, vn autre du mesme nom Prestre & primicier de Sainte Sabe, Legats ou Vicaires du S. Pere. Tarasius personnage tres-Saint, Patriarche de Constantinople. Trois Euesques qui auoient as-

assisté au Conciliabule d'Ephese (où l'vsage des Images auoit esté condamné, pour le restablissement desquelles, ce present Concile fut assemblé) abjurerent & detesterent leur erreur. C'estoient Basyle Euesque d'Ancyre, Theodore Cyrus Euesque de Myron, Theodose Euesque d'Amorin.

Les Peres s'estoient assemblez à Constantinople l'année precedente 786. mais les Euesques Heretiques Iconoclastes aposterent des Soldats insolens de leur party, qui causerent du trouble, & empescherent les Catholiques de passer outre: de sorte qu'il fallut differer jusques à l'année d'apres, & choisir vn autre lieu.

Ce Concile contient sept Sessions ou actions, & 22. Canons. Dans la Session 3. vn certain Gregoire Euesque de Neocesarée fait abjuration de son Heresie, & est restably en sa dignité. Dans la 5. Session vn liure de Iean Euesque de Thessalonique, contenant vne dispute qu'il auoit euë auec vn Gentil, sur la veneration des saintes Images, est leu & exposé. Et dans la 6. est contenuë

vne refutation des Heretiques, qui dans vn Conciliabule tenu à Constantinople sous l'Empereur Leon Heretique (Photius Patriarche y presidant) auoient condamné les saintes Images. Gregoire desia mentionné & conuerty, rapporte les raisons des Heretiques, & Epiphane Diacre deputé, & tenant la place de Thomas Euesque de Sardaigne, les combat, & destruit par forme de dialogue. Cette Session est diuisée en sections, qui sont autrement appellées en ce lieu, tomes: & il y en a 7. Quelques anciens, entr'autres Hincmarus Archeuesque de Rheims, ont creu auec erreur que ce Concile auoit esté tenu sans l'approbation du S. Siege, & l'ont pour ce sujet rejetté mal à propos.

In opusculo 55. capitum ad Hincmarum Laudun. cap. 20.

Article VIII.

Du Concile de Constantinople IV.

Le huictiéme est le IV. de Constantinople, tenu sous le Pape Adrian II. & sous l'Empereur Basile. Photius qui s'estoit intrus au

Siege de Constantinople, y fut anathematisé & deposé. Il fut accusé de 4. chefs, 1. de son inuasion ou intrusion, 2. d'auoir produit de faux témoins contre le Patriarche Ignace, 3. d'auoir tenu vn Conciliabule à Constantinople l'an 861. auec ceux de sa faction, dans lequel il dressa 17. Canons, 4. d'auoir osé accuser le Pape Nicolas en ce Conciliabule, de plusieurs crimes supposez, les Iconomaques furent aussi anathemathisez en la Session 8. Les Legats du Pape qui y assisterent auec Ignace (restably à la chaire de Constantinople) furent ceux-cy, Donat & Estienne Euesques, & Marin Diacre. Ce Concile contient dix actions, ou sessions, & 27. Canons. Le Canon 11. condamne l'erreur de ceux qui soustenoient que l'homme auoit deux ames. Le 17. entr'autres choses, condamne ceux qui disoient qu'vn Concile ne pouuoit point estre celebré sans la presence de l'Empereur ou du Prince, *à quibusdam imperitis dicitur, non posse synodum absque Principali præsentia celebrari*. Le Canon 22. deffend aux

La presence du Prince n'est point necessaire aux Conciles.

Princes & aux puiſſances ſeculieres de ſe meſler des inueſtitures pour les Prelatures. *Ne hinc fiat inordinata & incongrua confuſio vel contentio*, d'où eſt venu l'origine des plus grandes querelles entre les Empereurs & les Papes.

Le dernier Canon ordonne que les Moines ou Religieux qui ſont eſleuez à la dignité d'Eueſque ne changent point d'habit. Gratian rapporte dans ſon Decret pluſieurs Canons qui ne ſe trouuent point dans ce Concile, ce qui nous oblige de croire qu'il auoit eu entre ſes mains quelque code vicieux de ce Concile.

Ce meſme Photius qui donna tant de peine, fut reſtably par le meſme Empereur Baſile en la chaire de Conſtantinople, apres la mort du Patriarche Ignace, arriuée l'an 878. par les menées d'vn certain Santabarenus, qui auoit credit aupres de cet Empereur.

ARTICLE IX.

Du Concile de Latran I.

LE neufiéme Concile General est celuy de Latran I. qui fut conuoqué à Rome par le Pape Callixte II. dans l'Eglise de S. Sauueur, jadis le Palais de l'Empereur Constantin, basty sur le fonds d'vn certain Lateranus citoyen Romain, d'où le nom est demeuré. Ce fut l'an 1122. durant le temps de Caresme. Le principal sujet de sa conuocation fut pour s'opposer aux entreprises de l'Empereur Henry IV. touchant les inuestitures aux Prelatures. 300. Euesques y furent presens comme témoigne le celebre Abbé de Saint Denis Suger, qui s'y trouua. Pandulphe met 997. tant Euesques qu'Abbez, ce qui n'est pas si vray semblable.

Plusieurs Princes Ecclesiastiques & seculiers furent presens à ce Concile. Adalbert Euesque de Mayence, homme genereux & zelé pour le S. Siege, & qui obligea par ses negociations la pluspart des Princes d'Al-

lemagne à prendre les armes pour porter l'Empereur à venir à la raiſon.

Federic Eueſque de Cologne, les Eueſques de Ratisbonne, Bambergue, Spire, &c. Deux Ducs, deux Marquis, & quatre Comtes.

L'on conte 22. Canons qui ont eſté la pluſpart inſerez par Gratian, qui viuoit enuiron ce temps-là, dans ſon Decret. Ils ſont couchez auſſi tout au long dans vn certain code de la Bibliotheque du Vatican, contenant la collection d'Anſelme.

Le 1. Canon eſt contre les Simoniaques. Le 3. & le 21. contre les Eccleſiaſtiques concubinaires, qui eſtoient les deux plus grands vices de ce ſiecle. Le 5. confirme la deffenſe des mariages entre parens en certain degré. Le 9. deffend aux Eueſques d'abſoudre d'excommunication ceux qui ne ſont point leurs Dioceſains.

Le 11. donne de grandes indulgences aux croiſez. Le 15. eſt contre les faux monnoyeurs. Le 16. contre ceux qui moleſtent les Pelerins. Le 17. deffend aux Abbez & Moynes de

donner des penitences publiques.

Outre le ſujet principal des inueſtitures qui eſtoient certaines éle-ctions faites par les Princes Seculiers, par l'octroy du baſton, & de l'anneau paſtoral, l'on y mit en auant le recouurement de la Terre Sainte des mains des Sarrazins. Ce meſme Pape auoit tenu vn peu auparauant l'an 1119. vn Concile particulier à Rheims, où il ſe trouua en perſonne; dans lequel fut reïterée, & pleinement confirmée la deffenſe que les Papes precedens auoient faite aux Preſtres de ſe marier; & pour la vieille querelle tous les Seigneurs qui s'ingeroient de donner l'inueſtiture des benefices excommuniez, & declarez ennemis de l'Egliſe, nommément l'Empereur Henry, lequel auoit extorqué ce priuilege des inueſtitures de Paſchal II. mais dés que ce Pape fut en liberté, il aſſembla deux Conciles dans Rome, & abrogea ce qu'il appelle prauilege. Les affaires des Chreſtiens en Orient eſtoient en vn miſerable eſtat. Baudoüin II. Roy de Hieruſalem, auparauant Comte d'Edeſſe

Mezeray ſur Louys le Gros.

Digreſſion ſur l'eſtat des affaires des Chreſtiẽs en Orient.

Prince temeraire, hazarda vne bataille ſans attendre le ſecours de ſes alliez, contre Balda Satrape du Roy de Perſe, ſa temerité fut punie. Il fut deffait & pris priſonnier. Guillaume de Bures Seigneur de la Tiberiade, courageux, & ſçauant Capitaine, ayant pris Tyr à l'ayde des Venitiens, l'an 1124. fut cauſe de ſa déliurance. Ces nouuelles auoient excité le Pape & les Peres de l'Egliſe à s'aſſembler pour aduiſer aux moyens de releuer les affaires de ces pauures Chreſtiens.

ARTICLE X.

Du Concile de Latran II.

LE dixiéme Concile General, deuxiéme de Latran, fut tenu à Rome au meſme endroit l'an 1139. le 8. Avril ſous le Pape Innocent II. & l'Empereur Conrad, auquel aſſiſterent enuiron mille Eueſques. Ce fut principalement contre Pierre de Leon, dit Anaclet II. Antipape, contre les hereſies d'Arnaud de Breſſe, & pour corriger les mœurs des Eccleſiaſtiques. De ce Schiſme il en ſera

ſera parlé au chapitre dix-neufiéme.

Arnaud de Breſſe diſciple de Pierre Abelard, ſous vne mine hypocrite, & ſous vn froc, eſtoit vn loup rauiſſant, duquel vn Autheur de ce temps parle en ces termes, *Omnia lacerans, omnia rodens, nemini parcens, clericorum & Epiſcoporum derogator, monachorum perſecutor, laïcis tantum adulator.*

Otho friſinſ.

Ce Concile contient 30. Canons.

Le 1. contre les Simoniaques. Le 3. comme le 9. canon du precedent concerne les excommunications qui ne deuoient eſtre leuées que par les Eueſques Dioceſains.

Le 4. traite de la decence des habits des Eccleſiaſtiques. Le 6. contre les Eccleſiaſtiques concubinaires, ou mariez. Le 7. deffend aux fidelles d'entendre les Meſſes de ces ſortes de Preſtres. Le 9. deffend aux Eccleſiaſtiques & Religieux de faire la profeſſion des Medecins ou Aduocats. Le 10. contre les laïques qui prennent des decimes de quelle maniere qu'ils en ſoient en poſſeſſion.

Le 13. contre les vſuriers, qui ſont

declarez infames, & priuez de sepulture.

Le 14. contre ceux qui font certains combats perilleux, pour faire parade de leurs forces, & de leur hardiesse, il les priue de sepulture. Le 15. contre ceux qui frappent les Ecclesiastiques. Il falloit aller chercher l'absolution à Rome. Il deffend aussi de faire des captures dans les Eglises ou Cimetieres.

Le 17. renouuelle la deffense des mariages entre proches parens. Le 21. contre les fils des Prestres, il les exclud de la Prestrise.

Le 23. contre plusieurs Heretiques tels qu'estoient Arnaud de Bresse, & ses sectateurs.

Le 29. contre les ouuriers qui trauailloient à faire des machines de guerre pour seruir aux infidelles contre les Chrestiens.

ARTICLE XI.

De Latran III.

L'ONZIESME Concile General approuué, troisiéme de Latran, fut celebré l'an 1179. ou 1180. au

mois de Mars, la 20. année du Pontificat du Pape Alexandre III sous L'Empereur Federic I. auquel assisterent enuiron 300. Euesques, selon Guillaume Euesque de Tyr, qui y fut present. D'autres disent 280. Le sujet fut pour la reformation des mœurs des Ecclesiastiques ; mais principalement pour oster le schisme que l'Empereur Federic auoit suscité dans l'Eglise de Dieu, ayant fait eslire Octauian, Guy de Cremone, & Iean de Struma, sous les noms de Victor IV. de Paschal III. & de Calixte III. ce fut aussi contre les Heretiques Cathariens, ou Purs, Publicains, & Patarins. Plusieurs Euesques de l'Eglise d'Orient s'y trouuerent : tels furent Guillaume Euesque de Tyr, Albert Euesque de Bethleem, & autres.

L'on conte 27. Canons de ce Concile, que Barthelemy Laurens, dit communément Poin dit auoir leus & transcrits auec peine d'vn volume en parchemin tres-mal écrit. Laurens Surius Chartreux de Cologne, le leut & corrigea. L'on les tr[illegible] aussi chez vn certain Ro[illegible]

Houëden, qui a écrit les Annales d'Angleterre, & qui parle des actions Synodales. Ces Canons traittent entr'autres matieres de ce qui ſuit.

Au 1. des eſlections des Papes. Au 5. qu'aucun Clerc ne ſoit promeu aux ordres ſans titre ou benefice. Au 8. il deffend les expectatiues aux benefices.

Au 11. contre les Preſtres qui ont des femmes chez-eux, &c. Au 12. deffend aux Eccleſiaſtiques de ſe meſler des affaires temporelles. Au 13. & 14. deffend la pluralité des benefices. 18. ordonne qu'il y ait des Maiſtres & des Profeſſeurs dans les Egliſes Cathedrales. Au 20. deffend les combats & tournois. Au 24. deffend de porter des armes aux infidelles. Au 25. refuſe la Communion aux vſuriers publics. Au 26. deffend aux Chreſtiens d'habiter auec les Iuifs ou Sarrazins, &c.

ARTICLE XII.

Du Concile General de Latran quatriesme.

LE douziéme Concile General, 4. de Latran, celebré l'an 1215. sous Innocent III. & L'Empereur Federic II. par plus de 1280. Peres, du nombre desquels estoient 70. Archeuesques; 412. Euesques. 12. Abbez. 800 Prieurs Conuentuels. outre les Legats du Pape Innocent, le Patriarche de Constantinople, celuy de Hierusalem, les Deputez de ceux d'Alexandrie & d'Antioche, & les Ambassadeurs des Empereurs d'Orient, & d'Occident. Les Orateurs des Roys de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Hierusalem, & de Cypre. Toutes ces personnes s'y trouuerent : de sorte qu'on l'estime le plus celebre qui ait jamais esté conuoqué, à raison de la multitude des Peres. Le sujet fut, tant contre les Albigeois, contre Almaric ou Aimery, Docteur de Paris, natif de Chartres, dont l'on conte 20. heresies ou erreurs, & les erreurs

de l'Abbé Ioachim contenuës en son liure contre Pierre Lombard Maistre des Sentences; que pour le recouurement de la Terre Sainte.

Ce Concile contient 70. Canons, inserez la plusspart dans le liure des Decretales de Gregoire IX. compilées par S. Raimond de Pennafort. Dont ceux-cy sont les plus considerables.

Le I. Canon contient plusieurs articles de nostre creance; en l'vn desquels le mot de *Transsubstantiation*, touchant la Sainte Eucharistie, fut approuué.

Le 2. condamne les erreurs de l'Abbé Ioachim, touchant la Trinité.

Le 3. jusques au 8. inclusiuement traite de la maniere d'extirper les Heresies. Deffend de prescher sans approbation. Resout de quelle sorte il faut proceder aux inquisitions. Le 11. establit des Maistres de Scholastique en chaque Cathedrale. Le 12. deffend les nouuelles Religions ou Ordres des Moynes. Le 13. punit l'incontinence des Clercs. Le 15. punit leur yurongnerie. Le 19. deffend

d'exposer pour ornemens des meubles prophanes dans les Eglises. Le 21. est ce Canon si fameux qui commence par ces mots, *Omnis vtriusque sexus*, & qui commande aux Chrestiens de se confesser vne fois l'an. Le 22. est aussi tres-remarquable, ordonnant aux Medecins du corps de faire appeller les Confesseurs & les Medecins de l'ame pour leurs malades, auant mesme que de leur fournir les remedes corporels. Le 24. parle des manieres des eslections, & en met 3. l'inspiration du S. Esprit, le scrutin, autrement les billets mis dans vne boëtte, qu'on épluche ensuite, d'où est pris le mot *Scrutari*, & le compromis lors qu'on promet de s'en rapporter à vn tiers. Le 29. deffend la pluralité des benefices. Le 32. ordonne les portions congruës aux Curez. Le 46. regarde les priuileges & les immunitez des Ecclesiastiques, qui ne doiuent point estre foulez d'imposts, &c. Le 50. establit le 4. degré de parenté pour les mariages, ce qui s'obserue. Le 51 contre les mariages clandestins. Le 61. veut qu'on n'expose point le-

gerement des Reliques des Saints, qu'au prealable elles ne ſoient approuuées.

Le 64. deffend aux Abbeſſes fondées, de prendre de l'argent pour receuoir des filles en Religion, & aux autres Moynes & Reguliers. Le 67. & 68. concerne les Iuifs touchant leurs vſures qui ſont deffenduës, & veut qu'ils portent vne marque qui les faſſe diſcerner des Chreſtiens, ce que nous voyons pratiquer en Auignon.

ARTICLE XIII.

Du Concile de Lyon I.

LE 13. Concile General approuué, premier General de Lyon l'an 1245. ou 46. ſous le Pape Innocent IV. qui y preſida en perſonne, l'année 2. de ſon Pontificat, fut tenu contre l'Empereur Federic II. auquel il fut cité, & refuſant d'y venir, il fut par vn commun conſentement, priué de L'Empire. L'autre ſujet de ce Concile fut le recouurement de la Terre Sainte, pour lequel Saint Loüis Roy de France fut nommé chef de l'expedition. L'on mit auſſi

en auant les moyens de repousser les Tartares, qui faisoient des courses sur les Chrestiens. L'on trouue quelques Decrets de ce Concile au sixiéme des Decretales. L'on conte 17. Canons.

Ce qui est de plus remarquable, c'est qu'en ce Concile l'Empereur de Constantinople Baudoüin I. s'y trouua auec deux Patriarches de son Empire, celuy de Constantinople & d'Antioche. Plusieurs Cardinaux. 140. Euesques, & grand nombre d'Abbez y assisterent.

Vn certain Thadée y vint soustenir auec grande contention les interests de l'Empereur; ce qui n'empescha pas qu'il ne fut deposé, & à sa place Henry Landgraue de Hesse & de Thuringe subrogé; mais il eut du dessous, & n'y demeura pas long-temps.

Entr'autres Decrets, il y en a vn qui ordonne de faire l'octaue pour la Feste de la naissance de la Vierge. Dans ce mesme Concile le chapeau rouge fut donné aux Cardinaux pour vn insigne ornement de leur éminente dignité.

ARTICLE XIV.

Du Concile General de Lyon II.

LE 14. Concile General approuué, second de Lyon, fut celebré l'an 1274. durant l'Empire de Rodolphe, & commencé le 7. May par mille Peres ou enuiron, du nombre desquels estoient les deux Patriarches de Constantinople, & d'Antioche, Pantaleon & Opizio, 14. ou 15. Cardinaux, l'vn desquels estoit S. Bonauenture, qui mourut pendant ce Concile. 500. Euesques. Les deux Grands Maistres des Cheualiers de Hierusalem, & des Templiers, & plusieurs Abbez. Iaime ou Iacques Roy d'Arragon s'y trouua, & plusieurs Ambassadeurs des testes Couronnées, France, Allemagne, Angleterre, Sicile & autres. Le Pape Gregoire X. y presida en personne. Sa conuocation se fit pour trois causes, le recouurement de la Terre Sainte, la reünion de l'Eglise Grecque, & la reformation des mœurs des Ecclesiastiques.

Guillaume Robert.

Michel Paleologue Empereur de

Constantinople, écriuit au Pape & aux Peres du Concile, pour demander d'estre receu auec ses sujets à la Communion de l'Eglise Latine. Le Pape luy fit réponse, & luy adressa vn bref & à son fils Andronic.

Le jour de la Feste S. Pierre & S. Paul fut faite la reünion de l'Eglise Grecque. Le Pape celebra la Messe Pontificalement, l'on chanta par trois fois au Symbole ces paroles concernant la Procession du S. Esprit, principal sujet de leur schisme, *Qui ex Patre, filioque procedit.* S. Bonauenture y prescha fort doctement.

L'on conte 31. Canons de ce Concile, que le sçauant Guillaume Durand Biterrois, surnommé *Speculator*, depuis Euesque de Mende, qui viuoit de ce temps-là, a commenté. Et Boniface VIII. les a compris dans son sixiéme des Decretales.

Le 1. traite de la Trinité & foy Catholique.

Le 2. & plusieurs suiuans concernent les eslections des Papes. La longue vacance du S. Siege durant 2. ans, & les inconueniens qui en prouin-

drent, donnerent lieu à ces Canons.

Le 23. deffend les nouuelles institutions, ou fondations des Ordres Religieux, comme le Concile de Latran sous Innocent III. l'auoit desia ordonné.

Cap. 21.

Le 25. est contre les abus qui se commettent encore aujourd'huy dans les Eglises, & autres lieux Saints.

Cessent vana & multo fortius fœda & profana colloquia; cessent confabulationes qualibet: sint quacumque alia diuinum turbare possunt officium aut oculos diuinæ maiestatis offendere, ab ipsis prorsus extranea. Ne vbi peccatorum est venia postulanda, ibi peccandi detur occasio, aut deprehendatur peccata committi.

Les 26. & 27. sont contre les vsuriers publics, deffendant entr'autres choses aux Confesseurs de leur donner l'absolution.

Vn certain Abagha Roy des Tartares, appellez *Moalli*, y enuoya des Ambassadeurs qui estoient en nombre de 16. personnes. Ils n'y vinrent que pour vn interest temporel, pour exciter les Chrestiens à la guerre con-

tre les Turcs leurs ennemis. Ils y furent pourtant caressez & honorez de beaux presens, & des lettres du Pape pour leur Maistre. Quelques-vns y furent baptisez.

ARTICLE XV.

Du Concile de Vienne.

LE 15. Concile General fut tenu à Vienne en Dauphiné l'an 1311. le 1. d'Octobre, & dura 2. ans selon Tritheme. Le Pape Clement V. y presida en personne, en presence de trois Roys, de Philippe le Bel Roy de France, d'Edoüard II. Roy d'Angleterre, & de Iacques II. Roy d'Aragon. Les Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche s'y trouuerent auec 300. Euesques, & plusieurs autres Peres. Henry VII de la Maison de Luxembourg, tenoit lors les resnes de l'Empire. Plusieurs motifs firent assembler ces Prelats. Le recouurement de la Terre Sainte des mains des Sarrazins, (ce qui a donné lieu à d'autres Conciles, ainsi que nous auons remarqué) l'heresie des Bagards en Allemagne, & des Begui-

Beguardi pessimi homines.

Beguinæ infideles ac peruersæ fœminæ.

nes, dont les erreurs respondent presque à celles des illuminez de ce dernier siecle, soustenant qu'on pouuoit deuenir impeccable, ayant acquis certains degrez de perfection. Apres lesquels l'on n'estoit pas tenu au jeusne, ny à l'oraison; apres lesquels point de peché dans les actes de des-honnesteté. L'Heresie aussi de Pierre Ioannis disciple de l'Abbé Joachim, qui nioit que l'ame raisonnable fut la forme du corps humain, qu'on receut de grace au baptesme, &c.

Dans ce mesme Concile furent faits diuers Canons pour reformer les mœurs du Clergé. L'Ordre des Templiers y fut supprimé, & leurs reuenus attribuez aux Cheualiers de S. Iean de Hierusalem, à present dits de Malthe, & aux Cheualiers Teutoniques. Dans ce Concile la Feste du *Corpus Domini*, qui se celebre la ferie cinquiesme d'apres l'octaue de la Pentecoste fut instituée, & il fut aussi ordonné qu'és principales Vniuersitez de la Chrestienté, l'on establiroit des Professeurs publics des langues Hebraïque, Chal-

daïque, & Arabique, afin d'auoir des gens propres pour aller prescher la foy Catholique aux infideles.

L'on trouue les Decrets de ce Concile dans le corps du Droict sous le titre de Clementines compilées & promulguées par le Pape Iean XXII.

La lettre que le Pape Clement V. écriuit de Poictiers le 2. des Ides l'an 2. de son Pontificat au Roy de France Philippe le Bel, est remplie de termes surprenans, sur le sujet des crimes des Templiers.

Proh dolor noua & calamitosa vox, de malignitatis fratrum ipsorum enormitate progrediens nostrum repleuit, imo verius perturbauit auditum. Hæc enim vox nuncia lamentationis & gemitus audientibus horrorem ingerit, commouet animos, mentesque turbat, & cunctis fidei Christianæ cultoribus nouæ & ineffabilis amaritudinis calicem subministrat: & dum facti seriem eius necessitate poscente depromimus, noster attenuatur præ angustia spiritus, & valetudinis fatigata confractibus, membra singula præ nimio dolore tabescunt.

Les sçauans Bibliothecaires du Roy

Pierre & Iacques du Puy freres, ont mis au iour depuis peu l'Histoire de la suppression de cet Ordre des Templiers.

Article XVI.

Du Concile de Florence.

LE 16. Concile General est celuy de Florence, l'an 1439. commencé l'année auparauant à Ferrare ou le Pape Eugene IV. presida. L'Empereur d'Orient, Iean Paleologue, & Ioseph Patriarche de Constantinople, plusieurs Cardinaux & Euesques, tant Grecs que Latins, y assisterent.

Bessarion de Trebizonde Archeuesque de Nicée, & Isidore Thessalonicien Archeuesque des Rhuteniens, y furent honorez de la pourpre des Cardinaux, pour auoir grandement aidé à l'vnion de l'Eglise Grecque à la Latine, ce qui estoit le principal sujet de la conuocation du Concile. Là fut renouuellée l'vnité de foy, non seulement par les Grecs; mais encore par les Armeniens & Indiens, auec l'Eglise

Romaine. Et par eux receu le Sacrement de Confirmation, aduoüé l'article de la procession du S. Esprit, le lieu du Purgatoire, la consecration en pain sans leuain, la primauté de la Chaire S. Pierre. Le Patriarche de Constantinople mourut à Florence durant le Concile. Les deux Cardinaux Grecs resterent à Rome, ce qui donna moyen à deux esprits remuans (peut-estre mécontens de n'auoir receu les mesmes honneurs que leurs compatriotes) ce furent Marc d'Ephese, & Scholarius, lors qu'ils furent de retour en leur païs, poussez de leur legereté naturelle, & de dépit, de détourner les Grecs & de les separer derechef de cette vnion salutaire.

Ce Concile contient vingt-cinq Sessions, dont seize furent tenuës à Ferrare, les 9. dernieres à Florence où il s'acheua. Le catalogue des liures de la sainte Ecriture y fut proposé. Et l'erreur de ceux qui deffendoient de conuoler, à de troisiémes nopces, condamné.

Siluestre Sguropulus grand Ecclesiaste, l'vn des cinq porte-Croix, &

moindres Conseillers du Patriarche de Constantinople, qui assista à ce Concile, a écrit en sa langue Grecque, vne tres-exacte narration de ce Concile à ce qu'il aduance; Il l'a qualifiée aussi, la veritable Histoire de l'vnion, non veritable des Grecs & des Latins. Cet Autheur estoit passioné, & peu affectioné à l'Eglise Romaine. Ce qui a donné lieu à Robert Greyghton puritain Anglois, qui se qualifie Docteur en Sainte Theologie, Doyen de Sainte Buriane, & Chapelain ordinaire & domestique de Charles II. Roy d'Angleterre, de le traduire en Latin, & de luy faire voir le jour.

Imprimé à la Haye chez Adrian Vlacq 1660.

ARTICLE XVII.

Du Concile de Latran V.

LE 17. Concile General est le 5. de Latran, commencé sous Iule II. l'an 1512. & finy sous Leon X. l'an 1517. sous l'Empire de Maximilian I. Le sujet fut pour destruire le Concile de Pise: Pour vne croisade contre les Turcs, & pour la reformation des mœurs.

Dans le Concile de Constance vn Decret fut fait, par lequel l'on pretendoit obliger les Papes de conuoquer vn Concile de dix ans en dix ans. Iule à son installation promit à ce qu'on dit, d'obseruer ce Decret pour la reformation des mœurs, & pour procurer la paix entre les Princes Chrestiens. Ce qu'il differa d'executer; sur quoy quelques Cardinaux (dont les principaux estoient Bernardin de Caruaial Espagnol, & Federic de S. Seuerin, & autres, l'Empereur & le Roy de France enuoyerent aussi des Orateurs) s'assemblerent à Pise; de là à Milan, ensuite à Lyon. Ce Concile de Pise qui fut tenu en 1511 fut reprouué par celuy-cy en la Session 2. & 3. Il contient 12. Sessions. En la Session 8. quelques erreurs touchant l'ame sont condamnées; elle est declarée immortelle, & n'estre pas vne seule pour tous les hommes. Il est deffendu aux Clercs promeus aux Ordres, de vaquer dans les Vniuersitez plus de cinq ans à l'estude de la Philosophie, & des Autheurs prophanes. Le Canon 9. de la Ses-

ſion 9. veut que ceux-là ſoient priuez de leurs benefices, qui obmettent à reciter les heures Canoniales de leur Breuiaire ; ce qui eſt bien remarquable. La Seſſion 10. regle ce qui concerne les monts de pieté, où l'on trouue de l'argent à preſter aux pauures gens.

ARTICLE XVIII.

Du Concile General de Trente.

LE 18. & dernier Concile General Oecumenique eſt celuy de Trente, commancé l'an 1545. ſous le Pape Paul III. continué ſous Iule III. & finy l'an 1563. ſous Pie IV. tant contre les Hereſies des Lutheriens, & contre les autres heretiques, que pour reformer les mœurs de tous les Chreſtiens, Clercs, & Laïques.

Les Prelats qui aſſiſterent à ce Concile furent en tres-grand nombre. Les Cardinaux Legats du Pape, pour y preſider furent ceux-cy, Hercules de Gonzague. Hieroſme Seripande Napolitain, autrefois General des Auguſtins. Iean Moronus

Milanois, Cardinal Eueſque de Preneſte. Staniſlas Hoſius Polonois, Cardinal Eueſque de Vvarmie.

Marc Sirice de Altaemps Allemand.

Bernard Nauageri Venitien.

Les deux ſuiuans n'eſtoient point Legats, ſçauoir Charles Cardinal de Lorraine Archeueſque de Rheims, Loüis Madruce Allemand, Cardinal Eueſque de Trente. L'on y conta 3. Patriarches. 33. Archeueſques. 235. Eueſques. 7. Abbez, des Generaux des Ordres ou Religions, 7. Plus de 146. Theologiens: Et les Orateurs & Ambaſſadeurs de l'Empereur Ferdinand, des Roys de France, d'Eſpagne, Portugal, Hongrie, Boheme, Pologne, de la Republique de Veniſe, des ſept Cantons des Suiſſes, de Bauiere, Sauoye, Florence, & des autres Princes Eccleſiaſtiques.

Ce Concile dura long-temps, & fut interrompu à raiſon des troubles & des guerres des Princes Chreſtiens. Il eſt diuiſé en 25. Seſſions, qui contiennent les plus beaux Decrets des Conciles precedens, ſoit

pour les dogmes, c'est à dire pour les decisions de Foy touchant nostre creance: soit pour la reformation des mœurs. Le Concile de Trente est le liure qu'vn Ecclesiastique doit lire tous les jours apres son Breuiaire & la sainte Ecriture. Et l'on peut dire de luy ce que disoit Esdras de ses liures, *In eo vena intellectus, sapientiæ fons, & scientiæ flumen.*

Esdr. lib. 4. cap. 14

Quelques Historiens ont écrit l'Histoire de ce Concile: mais il faut rejetter les heretiques & libertins, qui en ont écrit: tels sont Iean Sleidan Lutherien, dans l'Histoire de son temps. Frere Pierre Soaue Polanus, dit Frapolo Religieux Seruite Venitien, qui a aduancé des choses temeraires, & mal fondées. Marc-Antoine de Dominis Archeuesque de Spalatro heretique apostat, qui a fait imprimer cette Histoire de Frapolo, & l'a dediée à Iacques I. Roy d'Angleterre 1609. Ces années dernieres l'Eminentissime Prelat Sforce Palauicini, Cardinal de la sainte Eglise Romaine, auparauant Religieux de la Compagnie de Iesus, a écrit en Italien l'Histoire de ce Concile par

Imprimé à Rome 1656. chez Iean Casoni.

ordre de sa Sainteté, Alexandre VII. pour refuter les calomnies & les impostures de Frapolo.

A la fin de ce Concile l'on trouue vn ample catalogue ou indice des liures deffendus, publié par l'authorité du Pape Pie IV. & dressé par le Pere François Foriere, Professeur en Theologie de l'Ordre des Freres Prescheurs, & Secretaire de la deputation qu'en firent les Peres du Concile. Cet indice fut augmenté par Sixte V. & enfin reueu, reconnu, & publié par le commandement de Clement VIII.

ARTICLE IX.

Des Conciles Generaux reprouuez.

1 CELVY qui fut tenu à Antioche par les Arriens l'an 344. où S. Athanase fut mal traitté & banny, & le Concile de Nicée I. Oecumenique fut injustement reprouué & rejetté.

2. Celuy de Milan l'an 355. auquel le mesme S. Athanase (l'vn des plus forts boucliers de la Religion Ca-

tholique) fut condamné. Le Pape Liberius relegué, & les Catholiques forcez d'embrasser l'Arrianisme.

3. De Rimini en Italie, tenu par les mesmes Arriens sous l'Empereur Constans, & le Pape Liberius l'an 363. Dans ce Concile, ces Heretiques retrancherent de la seconde personne Diuine le mot de ὁμεσιος, *Consubstantialis*. Le Concile de Seleucie en Orient comprend vne partie de celuy-cy. Nous suiuons le sentiment de Bellarmin : car le Pere Iacques Gautier dans sa Chronologie, allegue vn autre Concile tenu au mesme lieu, presque en mesme temps, à sçauoir l'an 359. contre les Arriens, qu'il dit apres Baronius, auoir esté approuué, & qui a esté reputé le mesme par Bellarmin, que le Concile dont nous parlons.

Lib. 1. de Concil. cap. 6.

4. Celuy d'Ephese 2. Concile general; mais reprouué l'an 449. sous Leon I. & l'Empereur Theodose le Ieune. Flauian Patriarche de Constantinople, homme saint & zelé, y fut deposé, & l'Heretique Eutyches mis à sa place. Ce Concile est appellé *Latrocinal*, comme qui diroit, Concile

Concile de Brigands. Ce ſaint homme Flauian y fut ſi mal traitté qu'il en mourut, Dioſcorus Eueſque d'Alexandrie preſidoit à ce Conciliabule, appuyé de la faueur d'vn certain Chryſaphius Eunuque, & chery de l'Empereur Theodoſe pieux & Catholique; mais facile, & trop porté pour ces méchans, qui par leur hypocriſie, l'auoient abuſé.

5. Celuy de Conſtantinople l'an 730. ſous Leon Iſaurique, pour détruire les ſaintes Images, & abolir leur vſage.

6. Vn autre au meſme lieu de Conſtantinople ſous Conſtantin Copronyme, autrement voyrie, nommé pour la meſme mauuaiſe fin, c'eſt à ſçauoir pour abolir les ſaintes Images tenu l'an 755.

7. Celuy de Piſe, dont nous auons parlé, entrepris l'an 1511. par quelques Cardinaux, entr'autres de Caruaial & de S. Seuerin, & par l'Empereur Maximilian, & Loüis XII. Roy de France, contre le Pape Iules II.

8. Le faux Concile de Vvitemberg tenu l'an 1536. où l'Hereſiarque

Martin Luther presida. Ses Sectateurs le qualifient Concile General. Et i'aurois fait difficulté d'en faire icy mention, n'estoit que i'ay pour moy, l'exemple de Bellarmin.

Article XX.

Des Conciles Generaux, partie approuuez, & partie reprouuez, cottez par le Cardinal Bellarmin.

1. Le Concile de Sardique ville de Thrace, tenu l'an 347. contre les Arriens, dont les Canons sont parfois rapportez au Concile de Nicée. Il y en a vn autre, tenu par les Heretiques au mesme lieu l'an 351. sous le Pape Iules I. & l'Empereur Constans. Ce qui a donné lieu de dire que ce Concile est en partie approuué, en partie reprouué, confondant l'vn auec l'autre.

Bell loco cit cap. 7

2. Le Concile de Sirme, ou Sirmach dans la Hongrie, tenu par les Catholiques, & par les Arriens, l'an 357. contre Photinus Euesque de Sirmach, qui nioit la Diuinité de Iesus-Christ, & qui auoit esté

desia condamné au Concile de Sardique. Baronius ne conuient pas auec Bellarmin, le mettant au rang des Conciles tout à fait reprouuez.

3. Le Concile de Constantinople *in Trullo*, (c'estoit vn departement du Palais de l'Empereur) nous en auons parlé au sixiéme Concile general Oecumenique, à quoy vous pouuez auoir recours.

4. Celuy de Francfort en Franconie l'an 794. sous le Pape Hadrian I. Et l'Empereur Charlemagne. Approuué, en ce qu'il a determiné que Iesus-Christ n'estoit point fils adoptif de Dieu : mais reprouué en ce qu'il taxe d'erreur, le 7. Concile vniuersel de Nicée II.

5. Le Concile de Constance sous le Pape Iean XXIII. & Martin V. Et sous l'Empereur Sigismond qui contribua le plus à la conuocation de ce Concile, commencé le 5. Nouembre indiction 7. 1414. & terminé 5. ans apres le 22 Avril 1418. Le sujet du Concile fut en partie pour oster le schisme de l'Eglise, y ayant 3. Papes. Gregoire 12. Iean 23. &

Benoist 13. Iean 23. y fut deposé & arresté prisonnier. Gregoire 12. mourut en cette entrefaite. Benoist 13. s'éuada d'Auignon, & se retira en la forteresse de Paniscole en Catalogne, ayant appris qu'on l'auoit deposé. Othon Colomna fut éleu le jour de la S. Martin 1417. ce qui le porta à prendre le nom de Martin V.

L'Heresie de Iean Hus Sectateur de Vviclef y fut condamnée, & luy mesme, auec Hierosme de Prague punis du dernier supplice du feu. En cecy il fut approuué; mais reprouué en d'autres chefs. Il y fut prononcé que le Concile estoit au dessus du Pape : ce qui est rejetté par les Docteurs vltramontains; mais appuyé par la Sacrée Faculté de Paris. Il fut aussi ordonné qu'on tiendroit vn Concile de dix ans en dix ans.

6. Celuy de Basle en Suisse conuoqué par Martin V. qui mourut auant qu'il fut acheué. Eugene IV. luy fut subrogé, qui deffendit aux Peres assemblez de passer outre. Ce Concile dura 18. ans, depuis le

7. Decembre 1431. jusques en May de l'année 1449. qu'il fut terminé à Lausanne. La cause du Pape Eugene preualut à ce Concile ; qui n'est point approuué, en ce qu'on y esleut schismatiquement le Duc de Sauoye Amedée, qui s'estoit retiré en l'Hermitage de Ripüaille, & qui prit le nom de Felix V. Cet Antipape se demit sous le Pontificat de Nicolas V. & fut fait Cardinal.

Il n'y a rien d'approuué de ce Concile, si ce n'est quelques Decrets touchant les censures, & les causes beneficiales, approuués par ce Pape Nicolas pour le bien de paix. Sa reprobation est couchée en la Session xi. du dernier Concile de Latran. La pragmatique sanction faite par S. Loüis, (c'est vn reglement pour estre mis en vsage dans la reformation des mœurs des Ecclesiastiques, & pour les priuileges de l'Eglise Gallicane) fut restablie, depuis receuë par le Roy Charles VII. homologuée en son Parlement de Paris l'an 1438. & qui fut obseruée longues années jusques au regne de François I. Ce Concile sousmet comme celuy de Con-

ſtance le Pape au Concile.

7. Le dernier de cette nature de Conciles Generaux, fut celuy de Piſe, aſſemblé contre Iule II. l'an mil cinq cens vnze, par l'Empereur Maximilian I. Loüis XII. Roy de France, & quelques Cardinaux. Il fut transferé à Milan, & delà à Lyon : mais il fut reprouué peu de temps apres au Concile de Latran, ſous le meſme Iule, en la Seſſion 2. & 3.

Ceux qui voudront s'inſtruire plus à fonds de cette matiere des Conciles, trouueront l'ordre qu'on doit tenir en leur conuocation, & en leur celebration dans la Pragmatique Sanction du Concile de Baſle, dans le titre de l'authorité des ſacrez Conciles, & dans Burchard à la fin de ſes Decrets chap. dernier, & dans les Nouuelles de l'Empereur Iuſtinian.

Vous trouuerez auſſi pluſieurs belles remarques de leur étymologie, origine, authorité, difference, & de leur nombre, dans le Decret de Gratian, diſtinctions 15. 16. 17. & 18. Cette derniere diſt. dans les Ca-

nons 24. & les suiuans, traitte des Conciles Prouinciaux.

Entre vn grand nombre qui ont écrit des Conciles, les Cardinaux Bellarmin & Baronius, en ont traitté amplement. Iean Azor de la Compagnie de Iesus.

Barthellemy Carranza de la Mirande Religieux de S. Dominique, en a dressé vne Somme, qu'il a dediée au Duc de Mendoza Ambassadeur pour l'Empereur au Concile de Trente.

Seuerin Binius Chanoine Theologal de Cologne, a fait aussi de belles Remarques sur les Conciles, & les a fait imprimer en six volumes.

Le P. Philippe l'Abbe de la Compagnie de Iesus, a ramassé tous les Conciles tenus en France, jadis les Gaules, & a fait vn Indice Geographique de tous les autres Conciles, soit Generaux, soit Particuliers, qui sont contenus dans les 37. volumes des Conciles imprimez ces années dernieres au Louure, & dans les autres Historiens qui en traittent. 1644.

RECVEILS des Canons des Conciles.

CHAPITRE XIV.

SVIVANT l'ordre que nous auons proposé, nous traitterons en ce lieu des Recueils ou Compilations des Canons des Conciles, & rapporterons, *Comment, par qui, & en quel temps* ces Canons ont esté ramassez. Ce qui a fourny matiere au Droict Canon, dont les Catholiques se seruent dans leurs Echoles, & dans plusieurs affaires de Religion.

ARTICLE PREMIER.

Des Peres Grecs.

NOVS remarquons que les Peres Grecs ont esté au commencement plus soigneux que les Latins à colliger les sacrez Canons des Conciles, & les Decrets des Papes. Sabi-

nus Euesque d'Heraclée, ville de Thrace, en a ramassé plusieurs dans vn seul volume. Socrate Historien Ecclesiastique en parle auec des termes de mépris, & tasche de le diffamer. Nous deuons pourtant rejetter son témoignage comme d'vn Heretique Nouatien, & faire estat du trauail de ce Pere Grec.

Sabinus.

Liure 1. chap. 5.

L'Abbé Denis surnommé le petit, ou le bref, Scythe de nation; mais Romain naturalisé, personnage docte, & sçauant és langue Grecque & Latine, à la priere d'Estienne Euesque de Salone son amy, enuiron l'an 527. compila le premier entre les Latins, & traduisit des Exemplaires Grecs, les Canons des Apostres (dont nous parlerons vn peu apres) & ceux du Concile I. de Nicée, & de quelques autres Conciles jusques à celuy de Carthage, qui fut tenu sous les Empereurs Honoré, & son neueu Theodose le Ieune.

L'Abbé Denis.

Fuit in illo cum sapientiâ magnâ simplicitas, cum doctrinâ humilitas, cum facundia loquendi parcitas. *Hæc Cassiodorus.*

Le mesme Abbé Denis a fait vn Recueil des Decrets de plusieurs Papes, depuis Siricius iusques à Anastase, depuis l'an 385. iusques en l'an 496. desquels parlent Gratian en son De-

an de libellis dist. 20.

cret, & Hincmarus Archeuesque de Rheims (contre vn Euesque de Laon du mesme nom que luy, chapitre 43.)

Iean Patriarche de Constantinople.

Nous loüons & reconnoissons aussi le soin & le zele de Iean Patriarche de Constantinople, surnommé le Scholastique, qui succeda à Eutichius, Saint & Religieux personnage, chassé de son Eglise, & relegué à Amasée par l'Empereur Iustinian, deuenu heretique sur la fin de son Empire l'an 565.

Il colligea quelques canons des S. Peres, inserant parmy des Loix des Empereurs ; ce qui fait qu'on appelle son recueil *Nomocanon*, deriué des deux mots Grecs, comme qui diroit vn Droict meslé, ciuil & Ecclesiastique.

Article II.

Des Peres Latins.

Martin de Braga

Isidor in Catalog. script. Eccles. cap. 22. l'an 560.

Les Latins reuiennent sur les rangs. Martin Abbé Benedictin, du Monastere de Dunie, depuis Euesque de Braga en Portugal, a ramassé plusieurs canons des Conci-

les Grecs, apres le deuxieſme Concile de Braga, auquel il preſida.

S. Iſidore.

Ie veux croire que S. Iſidore ſurnommé Mercator, Eueſque de Seuille, capitale d'Andalouſie en Eſpagne, fut animé par l'exemple de ce Prelat de ſon païs, & duquel il fait honorable mention en diuers endroits de ſes liures, d'entreprendre le recueil des Decrets des Papes, depuis S. Clement juſques à S. Syluestre, depuis l'an 92. juſques à 316. & juſques au deuxieſme Concile de Seuille. Ce fut à la priere de 8. Eueſques de ſes amis enuiron l'an 618. comme il aduoüe dans la Preface de ſes Epiſtres.

Malice des Hiſtoriens Lutheriens.

Ie ne peux m'empeſcher de faire remarquer en paſſant, l'impudence des Centuriateurs de Magdebourg, ennemis de toute verité, qui aduancent temerairement que les Epiſtres decretales des Papes ne ſont point citées, & colligées par aucun Autheur conſiderable, & digne de foy, auant le temps de l'Empereur Charlemagne. Outre les Autheurs mentionnez, nous auons vn code intitulé le Corps des Canons,

qui contient les Canons des Apostres, & de plusieurs Conciles Grecs & Afriquains, & de quelques Epistres ou Rescrits des Souuerains Pontifes depuis S. Syluestre iusques à Gregoire III. dont le Pape Leon IV. fait mention dans le canon desia allegué, *De libellis dist. 20.*

Imprimé à Mayence 1525. & à Paris 1609.

ARTICLE III.

Des Canons des Apostres.

NOVS auons desia fait mention quelquefois des Canons des Apostres, ce qui doit faire naistre au Lecteur vn desir d'en apprendre quelque chose.

Ils sont vulgairement appellez *Apostoliques*, quoy qu'il est probable que les Apostres ne les ont point couchez par écrit. Ce qui a donné lieu au Pape Gelase de les rejetter comme apocryphes : il est pourtant certain que ces Canons ont merité vn si beau nom, parce qu'ils sont fort authentiques, approuuez des Saints Peres, & des Conciles Generaux, comme ayant esté laissez par l'authorité, & par la tradition des Apostres,

redigez en écrit par le Pape S. Clement, destiné successeur par S. Pierre mesme, à sa chaire. Ce qui a obligé S. Isidore, desia mentionné, de les mettre auant les sacrez Conciles: ainsi qu'il est inseré dans le canon *Placuit* 4. de la distinct. 16. chez Gratian. Que si vous obseruez auec fondement que le mesme Gratian se contredit dans le canon 1. de la mesme distinction. (Lors qu'il dit auoir appris d'Isidore, que ces canons ont esté inuentez par les Heretiques contre la doctrine des SS. Peres) sçachez qu'il s'en est mal instruict dans quelque code vitieux & fautif, & que S. Isidore estoit d'vn sentiment bien contraire. Saint Pamphile Prestre & Martyr auoit trouué dans la Bibliotheque d'Origene quelques-vns de ces canons des Apostres : il viuoit dans le quatriesme siecle, long-temps apres. Iean Zonaras Historien Grec, auoit aussi ramassé ces mesmes canons.

L'Abbé Denis, dont nous auons parlé, les a traduits tres-fidellement du grec en latin. Et dans le dernier siecle, le Pere François Turrian de

la Compagnie de Iesus, a publié vn liure tres-docte pour la deffense de ces canons Apostoliques. Reuenons à nos compilateurs des autres sacrez canons.

ARTICLE IV.

De quelques autres Peres, collecteurs des Canons.

Photius Patriarche.

SOVS le Pape Adrian II. l'an 874. Photius Patriarche de Constantinople, à l'imitation de l'vn de ses predecesseurs Iean le Scholastique, desia cité, fit vne collection des Loix des Empereurs, & des canons des Conciles, qu'il appella *Nomocanon*, comme luy. Son érudition receuroit plus d'approbation, si elle n'eust esté accompagnée de malice; il a alteré les Epistres des Papes, & a rapporté faussement des Conciles qui n'ont iamais esté.

Balsamõ.

Theodore Balsamon Patriarche d'Antioche, ennemy de l'Eglise Romaine, & schismatique, comme le precedent, a écrit par le commandement de l'Empereur Emanuël Comnene deux liures de Commen-

taires ſur le *Nomocanon* de Photius, & ſur ceux de differens Conciles, & de pluſieurs Saints Peres. Ce fut enuiron l'an 1148.

Zonaras ſchiſmatique comme le precedent, a eſté auſſi interprete des meſmes canons de Photius, outre les canons des Apoſtres, il a auſſi recueilly les canons de ſept Conciles Oecumeniques, & de quelques autres d'Affrique, traduits dans le ſiecle dernier par Iean Quintin d'Authun, Profeſſeur en Droict canon de Paris. Repaſſons en Occident.

Zonaras.

L'Allemagne nous fournit S. Bouchard ou Burcard Eueſque de Vvormes, qui viuoit ſous le Pontificat de Iean XIX. du temps des Empereurs d'Occident Othon III. & Henry II. enuiron l'an 1003. Il ramaſſa tous les canons qu'il trouua chez les Grecs, & chez les Latins, & en compoſa 20. liures. Il ne ſuiuit pas le meſme ordre que Photius, aimant mieux prendre la ſuite des matieres comme a fait le grand Trebonian, Prince des Iuriſconſultes en ſes Pandectes, que celuy des temps & des regions.

Burchard

Rhenan. in annot. ad Tertullian.

Les Peres de noſtre Egliſe Gallica-

ne ont eu aussi part à ce noble trauail. Yues Euesque de Chartres sous le Pape Paschal II. enuiron l'an 1100. a écrit vn volume des Decrets, & plusieurs autres beaux Ouurages. L'on trouue aussi vn abregé de son liure qu'on appelle P*anormia* (disons mieux P*annomia*, pource qu'il contient toute sorte de Loix) l'on veut qu'il en soit l'Autheur ; mais nous en sommes desabusez, c'est quelqu'vn qui a vécu apres luy.

Yues de Chartres.

Bellarm. de script. Eccles.

Le chemin est maintenant frayé à plusieurs sçauans personnages, pour trauailler en vn si beau champ.

L'on trouue de leurs liures & de leurs manuscrits dans les Bibliotheques publiques, & dans les particulieres ; entr'autres ceux de Cresconius Euesque en Affrique, qui a donné le titre de *Concordia Canonum* à son recueil, dont les nombres & les chapitres s'accordent auec ceux qu'on voit dans le code ancien imprimé depuis à Mayence, & dont nous auons fait mention. Anselme Euesque de Luques du temps du Pape Alexandre II. Deus Dedit Cardinal sous le Pape Victor

Cresconius,

Anselme,

Deusdedit,

III. & Gregoire Prestre, qui a intitulé son liure *Policarpe*, qui répond au sens, selon le Grec, de plusieurs fruits ou de jonction, & ramas de plusieurs choses. *Gregoire.*

ARTICLE V.

Du decret de Gratian.

QVELQVE temps apres enuiron l'an 1151. sous le Pontificat de d'Eugene III. Gratian natif de Clusi ville de Toscane, Religieux de l'Ordre de S. Benoist, dans le Monastere de S Felix en la ville de Bologne la Grasse, entreprit vn trauail fort grand, colligeant les canons des Conciles, les rescripts & les Epistres decretales des Papes, & les Sentences des Peres. Il employa 24. ans à son Ouurage, depuis 1127. iusques à cette année 1151. & l'appella *Concordantiam discordantium Canonum*, c'est à dire la conciliation des canons qui se contrarioient; l'on l'appelle pourtant ordinairement le decret de Gratian, qui a esté receu auec telle approbation des Papes, qu'ils ont voulu qu'on leût & en- *Gratian.*

ſeignaſt publiquement dans les Vniuerſitez, ce qu'il contient; en cecy il a eſté plus auantagé que ceux qui auoient trauaillé deuant luy ſur la meſme matiere. L'ordre qu'il a tenu dans ſon liure, a eſté plus eſtimé, ne s'eſtant point attaché à la ſuite des Conciles, des nations, & des temps; mais aux matieres, & aux queſtions differentes.

Correctiō du cours Canon.

Le Cardinal Bellarmin blaſme Gratian de n'auoir pas eſté aſſez exact, pour le choix qu'il a fait des Autheurs, deſquels il a colligé ſes canons, n'ayant pas eu recours à leur ſource; mais s'en eſtant rapporté trop facilement à la foy d'autruy. Antoine Auguſtin, grand & ſçauant Iuriſconſulte, Archeueſque de Tarracone, a fait voir dans vn traitté particulier la verité de ce que nous diſons. Antoine de Monchi, autrement Demochares Docteur de la faculté de Theologie de Paris, Antoine Conti Profeſſeur en celle du Droict Canon de la meſme Vniuerſité, & Charles de Moulins grand Iuriſconſulte de ſon temps, ont beaucoup illuſtré par leurs doctes

Obſeruations, & corrigé en bien des endroits le texte de Gratian. Mais ce, dont nous deuons faire plus d'eſtat, c'eſt de la correction qui fut faite par les ſoins & par l'ordre du Pape Gregoire XIII. l'an 1580. Les premiers emplois de ce Souuerain Pontife auoient eſté de Profeſſeur en Droict à Boulongne la Graſſe, ſous ſon premier nom d'Hugues Bon-Compagnon, il ne dépoüilla iamais ſon affection pour cette ſcience.

Meſſire François du Bouſquet Narbonnois, tres-digne Eueſque de Montpellier, perſonnage tout à fait conſommé en cette ſcience, fait eſperer au public vn ouurage ſur le meſme ſujet. Son érudition connuë de toute l'Europe donne vne tres-grande recommandation à toutes les productions de ſon eſprit.

Le Pape Innocent III. en vne Epiſtre à l'Archeueſque de Compoſtelle, appelle ce recueil de Gratian l'épitome des Canons. I'aimerois mieux luy donner le nom de *Nomocanon*, *Loix Canons*, parce qu'il y a inſeré pluſieurs Loix des Empereurs.

Iean & Barthelemy de Breſſe, deux

sçauans Iurisconsultes.(Vn Autheur les appelle , *Duo micantissima juris Pontificij sydera*,)ont fait de sçauans Commentaires sur le decret de Gratian , sans parler de plusieurs autres Iurisconsultes.

Pays de Gratian, Lombard, & Comestor.

Ceux qui disent que Gratian , Pierre Lombard Maistre des Sentences , & Pierre Comestor ou le Mangeur, estoient freres , ont auancé plutost vne fable qu'vne verité. Ils estoient tous trois d'vn païs bien different. Comestor François , & Champenois de Troyes. Gratian Toscan. Et Lombard de Nouare en Lombardie.

Bellarm. Ibid.

Apres Gratian , les Grecs firent paroistre quelque ouurage sur les mesmes matieres. Mathieu Blastares fit vn *Nomocanon*. Constantin Harmenopolus en dressa vn abregé. Arsenius affecta d'estre plus court dans son recueil.

RECVEILS DES EPISTRES DECRETALES DES PAPES.

CHAPITRE XV.

NOvs auons à traitter en ce lieu des Compilations ou recueils des ſeules Epiſtres Decretales. Deſquelles nous en trouuons cinq.

ARTICLE I.

Des 4. premieres Collections.

LA premiere eſt celle de Bernard de Lira Eueſque de Pauie, & enſuite de Faënzo ; il a diuiſé ſon recueil par les meſmes titres, que le Pape Gregoire IX. a employé long-temps apres pour le ſien ; nous en parlerons en ſon lieu. Les dernie-

Bernard de Lira.

res Epistres de cette Collection sont des Papes Alexandre III. & Luce III. iusques en l'an 1088. Elle est appellée par quelques-vns liure 1. Bernard ne se contenta pas de les colliger; mais il adiousta aux titres des abregez ou sommaires, & des remarques, & gloses, cottées quelque-fois sous son nom.

Quelques particuliers ont aussi fait des gloses sur cette premiere Collection, Vincent, Tancred, Alain, Laurens, & Roger.

Gilbert, Alain.

La deuxiesme Collection fut faite par Gilbert, & par Alain; mais Iean Galensis ou Vvalensis mettant les choses en meilleure ordre, obscurcit la gloire de leur trauail, & leur forgea, comme dit le Prouerbe, des yeux de Corneille. Enuiron 12. ans apres la premiere Collection, il entreprit la sienne, & non seulement recueillit les Epistres decretales des mesmes Papes; mais encore y adiousta celles de Celestin 3. qui estoit assis sur la Chaire de S. Pierre, enuiron l'an 1191. iusques à Innocent 3. L'on trouue differentes gloses sur cette Collection. Hugues

Euesque de Ferrare (cité souuent par le Pape Innocent 3.) & Bernard de Compostelle, en ont esté les interpretes.

La troisiesme fut de Bernard de Compostelle, tirée des registres du Pape Innocent 3. Elle fut appellée la Compilation Romaine. Les Romains ne pouuoient pas s'en seruir dans leurs affaires litigieuses ; Elle n'estoit point adiustée à ce stile : c'est pourquoy ils demanderent au Pape Innocent d'interposer son authorité pour faire trauailler à vne collection des Decretales. Il commit pour cela Hugues de Beneuent Notaire Apostolique, l'an 12 de son Pontificat, de Iesus-Christ 1210. Ce fut alors que ces Collections furent munies de l'authorité du Pape ; auparauant elles n'estoient fondées que sur l'authorité des particuliers, & pouuoient estre rejettées si elles n'estoient approuuées au prealable par les Secretaires des Papes, estans semblables en cela aux réponses des Iurisconsultes, auant le temps de l'Empereur Auguste.

Bernard de Compostelle.

Paul d'Hongrie a esté l'interprete

de cette troisiesme Collection, si nous en croyons à Iean André le fils.

Dans le mesme temps elle fut augmentée deux fois. La premiere fois 71. Canons du grand Concile de Latran y furent adioustez. La deuxiesme fois les Epistres decretales du mesme Innocent 3. de cette Collection Vincent en fut l'interprete, quoy qu'Antoine Augustin dise auoir leu que c'estoit Roger.

Hugues de Beneuent.

La quatriesme (d'autres la mettent la cinquiesme, à cause de l'augmentation de Hugues de Beneuent) fut celle de Tancrede Archidiacre de Bologne, sous le Pape Honorius 3. Il insera les Constitutions du mesme Pape par son ordre expres, depuis l'année 1216. iusques au Pontificat de Gregoire IX.

Article II.

Des Decretales. Et du sixiesme des Decretales.

Gregoire IX.

LA sixiesme & derniere Collection est celle de Gregoire IX. iusques à l'année 1241. Elle contient les Decretales des Papes precedens.

Et

Et eſt appellée la Compilation de Gregoire IX. vulgairement les Decretales. Raimond de Pennafort, d'autres diſent de Rochefort, ſon Chappelain & Penitentier trauailla par ſon ordre à cet ouurage. Les motifs qu'eut ce Pape de donner au public cette compilation, ſont couchez dans ſa Preface ſur les Decretales : c'eſt à ſçauoir pour leur donner vogue : dans icelles il expoſe qu'il traitte de toute ſorte d'affaires, ſans qu'il ſoit neceſſaire d'auoir recours au Droict Ciuil.

Boniface VIII.

Le Pape Boniface VIII. à l'imitation de Gregoire, fit faire vne compilation des conſtitutions, & des Epiſtres Decretales de ſes predeceſſeurs, depuis Celeſtin IV. iuſques à ſon Pontificat, qu'il appella ſixieſme des Decretales, parce qu'il eſt continué apres le cinquieſme & dernier liure des Decretales de Gregoire. Ce ſixiéme Ouurage eſt auſſi diuiſé en cinq liures, & traite des meſmes matieres, & dans le meſme ordre que les Decretales de Gregoire. Il employa pour ce trauail trois Prelats tres-ſçauans en cette ſcience des

Canons, Guillaume de Mandagoust Archeuesque d'Ambrun, Berenger Fredoli Euesque de Beziers, depuis Cardinal, & Richard de Siene Vice-Chancelier de l'Eglise Romaine, & depuis aussi Cardinal.

Clement V. Clement V. fit faire aussi vn recueil des Epistres Decretales de quelques Papes; l'on les appelle Clementines de son nom. L'on tient pourtant qu'il n'eut pas le temps de les promulguer, estant preuenu de mort, & que ce fut Iean XXII qui les promulgua. Le mesme Pape Iean publia celles de quelques autres Papes, qui n'auoient pas esté mises auec les precedentes, & les appella extrauagantes, comme qui diroit, estans hors de leur place. Il n'oublia point les siennes, & les publia aussi.

Guillaume Durand Euesque de Mende, surnommé *Speculator*, natif de Puymisson prés Beziers, entr'autres ouurages qu'il a faits, a écrit sur les Decretales de Gregoire IX.

Iean André qui mourut 1348 & Pierre Ancharan tous deux Bolonois, grands & celebres Iurisconsultes, ont aussi écrit sur les Decretales, sur

le sixiesme, & sur les Clementines. Ce dernier florissoit enuiron l'an 1410.

Antoine de Bussi *de Butio*, de la mesme ville, a laissé des gloses sur les mesmes liures, mourut 1408. 4. Octobre.

Alexandre Tartangna d'Imola, a aussi écrit, meurt 1477.

Iean d'Imola de Bologne aussi, meurt 1435. & plusieurs autres en grand nombre.

ARTICLE III.

Du corps des liures qu'on lit & explique publiquement dans les Vniuersitez en cette faculté du Droict Canon.

TOVT le corps du Droict Canon est contenu en cinq parties.

La 1. contient le decret de Gratian, dont nous auons parlé. Ce decret est sous diuisé en trois parties. La 1. est comprise sous cent & vne distinction; dont chacune a plusieurs canons. La 2. comprend les causes & les questions auec les canons. L'or

conte 36. causes. En la 33. cause les matieres de la Penitence sont amplement traittées : Diuisées en distinctions & en canons. La 3. traite de la Consecration. Ce qui est diuisé en 5. distinctions, & en plusieurs canons.

La 2. partie du corps du Droict Canon, comprend les Decretales de Gregoire IX. diuisées en 5. liures, ainsi que nous auons touché. Au 1. liure il est traité des personnes. Il commence par le titre de la sainte Trinité, & de la foy Catholique. Au 2. des jugemens, de ce qui les concerne, & du fore ou jurisdiction competente. Au 3. des choses comme de la maniere de viure des Ecclesiastiques. Au 4 des Epousailles & des Mariages. Au 5. des peines, des accusations, denonciations, &c.

De vitâ & honest. clericorum.

La 3. contient le 6. des Decretales compilé par l'ordre de Boniface VIII. & diuisé en 5. liures, comme les Decretales de Gregoire, traitant des mesmes matieres, & dans la mesme methode.

La 4 donne lieu aux Clementines dont nous auons parlé, diuisées en

5. liures, & traittans des mesmes matieres ainsi que les precedentes.

La 5. & derniere est comprise sous les extrauagantes, qui sont certaines Epistres decretales des Papes, mises hors de rang, & qui n'estoient pas auec les precedentes, *Vagantur extra*. L'on les distingue par les extrauagantes communes, qui sont de differens Papes, & celles de Iean XXII. qui sont de ce seul Pape.

DES IV. DOCTEVRS DE L'EGLISE LATINE.

CHAPITRE XVI.

LEs Sentences des Peres de l'Eglise couchées dans leurs écrits viennent apres les Canons des Conciles, & les Decrets des Papes.

Quand nous parlons de ces Peres, nous entendons ces anciens Docteurs pour qui l'Eglise a de la veneration, soit à raison de leur Sainteté, soit

pource qu'ils ont perseueré iusques à leur fin en la Communion de l'Eglise Catholique, comme prononce le Pape Gelase. Il nomme S. Cyprien, S. Basile, S. Athanase, S. Gregoire de Nazianze. S. Chrysostome, S. Hilaire, S. Ambroise, S. Hierosme, & quelques autres, & il exclud de ce nombre des Peres, Origene, Tertulien, & autres de mesme trempe.

Canon 3 dist. 15.

L'vsage de l'Eglise à present est d'affecter, & de donner particulierement le titre de Docteurs, à 4. Peres d'entre les Latins, & à pareil nombre d'entre les Grecs, establissant par ce moyen deux Classes des Peres de l'Eglise, l'vne de l'Eglise Latine, l'autre de l'Eglise Grecque. Elle a choisi ce nombre de 4. par quelque rapport aux 4. Euangelistes, prophetisez par Ezechiel au chap. 1. où il parle de 4. animaux mysterieux.

Nous mettrons les Docteurs de l'Eglise Latine les premiers, parce qu'elle a eu tousiours la preference. Pour le rang nous le donnerons au temps qu'ils ont vécu, sans nous attacher à leur dignité, comme ont

fait plusieurs Ecriuains.

Les 4. Docteurs de l'Eglise Latine sont ceux cy. Saint Ambroise, S. Hierosme, S. Augustin, S. Gregoire. De la Grecque, S. Athanase, S Basile, S. Gregoire de Nazianze, & S. Iean Chrysostome.

ARTICLE I.

S. Ambroise.

SAINT Ambroise Euesque de Milan, est le plus ancien des Peres de l'Eglise Latine. C'estoit vn homme Consulaire, fils du Prefet des Gaules. Son éloquence fut pronostiquée par vn essein d'abeilles, qui s'arresta au tour de sa bouche, comme il estoit encor au berceau Il vécut dans le paganisme & dans les charges de Iudicature iusques au temps de son eslection. Car estant à Milan chef de la Iustice, voulant appaiser le desordre où estoit le peuple & le Clergé, pour subroger vn successeur en la chaire Episcopale à Auxentius decedé, heretique Arrien, vn enfant de la mammelle le nomma distinctement Euesque ; ce que le

peuple reputa pour vn effet de la Prouidence de Dieu, & s'opiniastra à le demander; nonobstant sa repugnance il falut acquiescer. Il se fit baptiser, & 8. jours apres il fut sacré Euesque l'an 375. Son zele desinteressé, & sa constance parut en vne infinité d'occasions; mais principalement lors qu'estant allé vers le tyran Maxime, meurtrier de l'Empereur Gratian, & vsurpateur de l'Empire, il l'exhorta à penitence, & l'ayant trouué refractaire il le retrancha de la Communion de l'Eglise. Il en donna vne autre preuue memorable, lors qu'il deffendit l'entrée de l'Eglise, à l'Empereur Theodose le Vieux, pour auoir fait indignement massacrer le peuple de Thessalonique, enuelopant les Innocens auec quelques coupables, qui auoiét égorgé vn de ses Capitaines nommé Botheric, Prefect des troupes d'Illyrie.

L'Empereur s'estant voulu deffendre sur l'exemple de Dauid, adultere & homicide, l'obligea de luy faire cette belle leçon, P*uisque vous l'auez imit' en ses crimes imitez le en sa penitence. Qui secutus es erran-*

tem sequere pœnitentem. Il profita de cette correction paternelle, accomplissant publiquement la penitence que ce S. Prelat luy imposa, & fit cette belle Loy, qui ordonne que les Sentences de mort ne soient point mises à execution que 30. iours apres qu'elles auront esté données. L'Imperatrice Iustine mere de l'Empereur Valentinien le jeune, femme infectée de l'heresie des Arriens, mit souuent sa patience à l'épreuue. Il souffrit auec vne constance admirable tous ses mauuais traitemens. Enfin ce grand Prelat apres auoir deffendu auec force & courage l'Eglise Catholique, & la discipline Ecclesiastique, ramené à son giron grand nombre d'Heretiques, parmy lesquels fut cette grande lumiere de l'Eglise S. Augustin, qui composa & entonna auec luy lors de son baptesme, vn grand peuple assistant le beau Cantique du *Te Deum*, suiuant le rapport de S. Dacius Euesque de Milan, passa de cette vie mortelle à l'immortelle, l'an 397. selon le Cardinal Baronius.

Liur. 1. chap. 10.

Ses ouurages.

Nous auons cinq tomes de ses

ouurages, sur lesquels le Cardinal Bellarmin a fait de belles Obseruations touchant ce qui est de son stile, & de sa composition, & ce qui ne l'est pas.

ARTICLE II.

Saint Hierosme.

SAINT Hierosme natif de Strigue, anciennement Stridon, sur les confins de la Dalmatie & de la Pannonie, fut enuoyé à Rome par son pere Eusebe, pour vacquer à l'étude des Lettres. Dieu luy auoit preparé cet illustre sejour pour faire éclater son esprit, & sa vertu. Il quitta Rome & passa en France, auec Bonose son frere de laict; il s'arresta quelque temps à Treues, & de là retournant en Italie il se rendit à Aquilée, & puis en son pays, où la diuine Prouidence l'attendoit pour remettre sa sœur dans le bon chemin, qui s'en estoit esloignée en son absence, & se fit Religieuse par ses bons auis. Il passa en Grece, & de Grece en Syrie : & entra dans vn affreux desert de Nitrie. Il traduisit en ce lieu, de Grec en Latin les Homelies

d'Origene, & écriuit plusieurs belles Epistres à diuerses personnes, & se fit disciple d'vn Religieux Iuif, (qui auoit quitté les erreurs de la Synagogue) pour apprendre de luy la langue Hebraïque. Ayant passé quatre ans en cette solitude, il vint en Hierusalem visiter les saints lieux, & s'instruire plus amplement de cette langue Hebraïque.

Nostre Saint ayant atteint la quarantiesme année de son âge fut dedié à Dieu par l'ordre de Prestrise, qu'il receut des mains de S. Paulin Euesque d'Antioche. Il alla ensuite à Constantinople entendre S. Gregoire de Nazianze, qui pour sa profonde sagesse & éloquence fut surnommé le Theologien; quoy qu'il fut consulté comme l'oracle de son temps, par les Euesques d'Occident, & par le Pape S. Damase, quoy qu'il fut caressé des Prelats d'Orient qui desiroient de l'attirer à leur party, il aima mieux estre par humilité l'espace de trois ans, disciple de S. Gregoire, que le maistre des autres.

Le Pape Damase & l'Empereur Theodose ayant fait assembler vn

Concile à Rome pour pacifier les troubles de l'Eglise Orientale, nostre Docteur eut ordre du Pape de s'y trouuer. Il y fit paroistre sa grande science, & establit plusieurs points fort importans pour la profession, & pour la conseruation de la foy. Il proposa qu'en l'Eglise Romaine, on chantât l'*Alleluya* pendant toute l'année, excepté depuis la Septuagesime iusques à Pasques, selon l'vsage de l'Eglise de Hierusalem, & qu'à la fin des Pseaumes l'on chantât le *Gloria Patri*, selon la coustume de l'Eglise d'Antioche. Il disposa les Leçons de l'office diuin, auec les Epistres & les Euangiles qu'on recite à la Messe. Il auoit vne grande indignation contre les Heretiques, composa plusieurs liures pour les tirer de l'erreur, poussé d'vne tendre compassion qu'il auoit de leur aueuglement. Il combatit l'heretique Vigilance, qui blasmoit la chasteté des Prestres, & l'honneur qu'on rend aux Reliques : l'Heretique Pelagius Moyne Anglois de nation, ennemy iuré de la Grace de Iesus-Christ : Heluide qui nyoit la Virginité de la

Mere de Dieu, & Iouinian qui égaloit le Mariage à la Virginité. Il donna la chasse aux vices par ses Sermons; ce qui luy fit beaucoup d'ennemis apres la mort du Pape S. Damase.

Dieu permit pour le purifier comme l'or dans le creuset, que pendant qu'il instruisoit sainte Paule vefue, & ses filles Pauline, Eustochium, Blesille, Ruffine, sainte Marcelle, Albine, Aselle, Leta, & plusieurs autres vertueuses Dames, qui l'auoient pris pour leur pere spirituel, qu'il fut calomnié du peché d'impudicité auec sainte Paule; mais son calomniateur ne fut pas plutost appliqué à la question, qu'il auoüa son imposture, mettant à couuert l'innocence du Saint. Apres auoir essuyé cette calomnie, il passa de Rome en Hierusalem, alla voir les Solitaires d'Egypte, & se rendit en Alexandrie disciple de Dydime aueugle, puis il reuint en Hierusalem, apres auoir contenté sa deuotion en tout ce voyage, & establit son domicile à la Creiche & au Berceau de Nostre Seigneur. Il y bastit vn Monastere,

& vn Hospital pour y receuoir les Pelerins.

La vertu est persecutée par tout. Les Origenistes luy firent vne cruelle guerre, & particulierement Iean Euesque de Hierusalem, qui l'excommunia auec ses Religieux : Il voulut le chasser honteusement hors de la Palestine ; mais sainte Paule auec sa fille Eustochium, & plusieurs autres Vierges arresterent ce mauuais dessein. Les mesmes Origenistes tâcherent de le mettre mal auec Saint Augustin : en effet il y eut vne petite guerre entre ces deux grands Saints, freres d'armes en la milice Diuine : mais la paix fut bien-tost faite, & l'amitié si fortement renoüée : que cet auguste Docteur luy enuoyoit d'Affrique ses liures pour les censurer, auant que de les donner au public.

Enfin apres auoir beaucoup trauaillé pour l'Eglise, & pour l'ayde des personnes particulieres, traduit deux fois le Vieil Testament, vne fois de Grec en Latin, suiuant la version des Septante, l'autre de la langue Hebraïque, curieusement reueu

& corrigé le nouueau, composé diuers Commentaires sur les Prophetes, & autres liures sur l'Ecriture Sainte, dont l'on voit ordinairement neuf tomes,* sur lesquels le Cardinal Bellarmin a fait de doctes Obseruations dans son liure des Historiens Ecclesiastiques : il rendit son ame à Dieu au milieu de ses Religieux, cassé de vieillesse, de maladies, de trauaux, de veilles, & de penitences, le 78. de son âge l'an 420. selon le Cardinal Baronius.

Ses Ouurages.

Quelques Obseruations sur S. Hierosme.

LES Peintres commettent ordinairement trois erreurs, qui sont comme authorisez, en nous representant ce Saint, ils luy donnent la pourpre de Cardinal. Baronius & Bellarmin asseurent qu'il ne l'a iamais esté. Ils le font vieux & caduque dans le desert, quoy qu'il fut durant ces 4. ans de penitence dans les deserts de Nitrie en la fleur de son âge, & ils mettent vn lyon aupres de luy, équiuoquans sur son nom, & celuy d'vn Abbé nommé Heronime.

Au reste vous serez aduertis que les gloses qu'Erasme de Roterdam a faites sur ses Epistres, sont reputées des festus & des ordures par Pierre Canise Theologien de la Compagnie de Iesus. Le mot Latin exprime mieux lors qu'il dit *non scholia dixerim sed scoria.* Marian Victorin Euesque de Rheate qui a commenté sur S. Hierosme, remarque 600. fautes ou erreurs du mesme dans ses gloses. Ce n'est point merueille, puis qu'Erasme a si fort fauorisé l'heresiarque Luther, quelque protestation du contraire qu'il en ait fait, qu'on disoit communement de luy.

Erasmus innuit. Lutherus irruit.:
Erasmus parit oua. Lutherus excludit pullos.
Erasmus dubitat. Lutherus asseuerat.

Et toutefois parlant de Luther, il vsoit de ces termes de mépris. *Hic homo, nihil crepat nisi satanas, diabolos, laruas, lamias, megaras, aliasque voces plusquam tragicas.*

ARTICLE III.

Saint Augustin.

SAINT Augustin nasquit a Tagaste ville d'Affrique. Son Pere se nommoit Patricius, & sa mere Monique. Il auoit l'esprit grand iusques au prodige, & estoit l'aigle parmy ses Compagnons. Il fut enuoyé à Carthage la plus celebre Vniuersité de l'Affrique, où il s'exerca en l'éloquence, & estudia en Philosophie, & en toutes les autres sciences qui sont capables de faire vn habile homme. Sa curiosité ne manqua pas de le porter à l'Astrologie judiciaire, où il employa beaucoup de temps, pensant tousiours descouurir quelques secrets en ce labyrinthe des fols ; mais il n'y trouua que des viandes creuses, & ne receut point de contentement de cette estude, qui est aussi dangereuse qu'inutile, & qui peut mieux embarasser les esprits que leur donner quelque satisfaction.

Les Manicheens pour lors estoient en vogue dans l'Affrique, lesquels

ayant ſondé cet eſprit brillant, & voyant qu'il pouuoit eſtre quelque iour vn appuy de leur ſecte, n'épargnerent rien pour le gagner. Pour finir l'ennuy qu'il auoit d'enſeigner la Rhethorique à Carthage, il fit voile en Italie, & ſe rendit à Rome, où il fut accueilly d'vne maladie fort dangereuſe, dont il guerit par les prieres de ſa mere quoy qu'abſente. De Rome il vint à Milan, où il aſſiſta par curioſité aux Predications de S. Ambroiſe, en l'épiant & ſondant ſi ſa capacité eſtoit égale à ſa grande reputation. Il fut baptiſé par ce grand Saint, le 5. de May l'an 388. de ſon âge le 34. Nous auons rapporté l'authorité de S. Dacius Eueſque de Milan, qui nous aſſeure que ce ſaint Prelat qui le baptiſa, rauy de joye entonna à haute voix *Te Deum laudamus*, & que noſtre Saint reſpondit, *Te Dominum confitemur*, & qu'ils continuerent cet Hymne iuſques au bout. Sainte Monique ſa mere n'ayant plus rien à deſirer au monde qui luy puſt donner vne pareille ſatisfaction, reprit la route d'Affrique auec ſa chere conqueſte,

Ils estoient desia arriuez au port d'Ostie attendant la commodité de la nauigation, quand cette sainte Dame âgée de 56. ans rendit le tribut à la nature, & son ame à son Createur. Augustin apres luy auoir rendu les derniers deuoirs, poursuiuit le chemin commencé en Affrique, où il dressa vne Communauté de Prestres, qui viuoient selon les Canons establis par les Saints Apostres.

S Valere Euesque d'Hyppone, qui estoit Grec, & auoit peine à s'énoncer en Latin, le fit monter en chaire; Il prescha auec tant de zele & de bonne grace, que tous les auditeurs en furent merueilleusement satisfaits, & le destinerent dés lors pour successeur à leur Euesque, son humilité fit joüer tous les ressorts possibles pour renuerser ce choix, qui s'estoit fait d'vn commun consentement du Clergé & du Peuple : mais apres tout, Dieu fut le Maistre, & il se vit obligé d'accepter cette charge à l'âge de 41. an. La vie qu'il menoit estoit vn miroir de toute sainteté. Son principal employ estoit

d'oster les abus, de reformer la discipline Ecclesiastique, & d'appaiser les querelles; Il estoit estimé generalèment le fleau des Heretiques, & & le marteau qui les mettoit en pieces; ils le craignoient comme le foudre qui les terrassoit: Fortunat, Felix, Emeritus, Pascentius, les Manicheens, les Donatistes, les Pelagiens, les Circumcellions, & toute cette troupe infernale fut écrasée par la puissance de son profond sçauoir, & par la pointe de son esprit inuincible. On auoit vne si haute estime de sa capacité, que Volusian ne feint point de dire, *Si Augustin ignore quelque chose, ce n'est pas luy qui ignore; mais c'est la Loy qui manque, d'autant qu'il est aussi sçauant que la Loy mesme.* Ie laisse à dessein les titres d'honneur que luy donnent les plus illustres Peres de l'Eglise, & plusieurs Conciles, comme le VII. de Tolede, & l'Oecumenique de Florence. Le B. Pierre Damien l'appelle *Langue de l'Eglise*, & S. Paulin Euesque de Nole, *le Maistre de la Theologie, la fleur des esprits, l'ornement des Escoles, le Docteur des Docteurs, le plus*

docte des Saints, & le plus ſaint des Doctes. Ce luy eſtoit peu de rendre ſa vie vtile au public par ſes Predications, & par ſes diſputes auec les Heretiques, il a voulu auſſi inſtruire la poſterité par ſes ſublimes eſcrits, qui ne repandent pas moins de flâmes dans les volontez, que de lumieres dans les entendemens, & dont la multitude eſt capable d'occuper vtilement la vie d'vn homme. Ce qui eſt plus admirable, c'eſt de voir ſa profonde doctrine, accompagnée d'vne profonde humilité, dont les plus belles preuues qu'il nous a laiſſées, ſont les liures de ſes Confeſſions, & de ſes Retractations: Il deplore en l'vn de ces Ouurages les libertinages & les débauches de ſa jeuneſſe, & condamne en l'autre les erreurs de ſon eſprit. Il ne faut que lire ſes Soliloques & ſes Confeſſions, pour reſſentir vne partie de ces flammes ſacrées, qui embraſoient inceſſamment ſa poictrine.

Ses Ouurages.

Ce ſeroit vn ſujet trop vaſte de vouloir parcourir toutes ſes belles actions. Il rendit ſa belle ame à ſon Createur la 76. année de ſa vie, l'an

de Iesus-Christ 433. selon Possidius. Nous auons dix grands volumes de ses Oeuures. Bellarmin au liure desia allegué, vous aduertira de beaucoup de choses importantes sur iceux.

Article IV.

Saint Gregoire.

SI la doctrine éminente de S. Gregoire luy acquit le nom de *Grand* entre les Docteurs, on peut dire que l'extreme charité auec laquelle il secouroit les necessitez des ames & des corps, l'éleua à la premiere dignité de l'Eglise. Ses merites croissans auec l'âge, il fut fait Preteur de Rome: Il ne retint pas long-temps cette charge: Il auoit trop d'inclination aux Lettres, & de deuotion pour demeurer dans cet embarras. Son pere Gordien issu de l'ancienne famille des Patrices, & sa mere Syluie, qui n'estoit pas moins enrichie des benedictions du Ciel, que releuée par la noblesse de ses ayeux, estant morts, il fit bastir six Monasteres en la Sicile, & vn à Rome en sa propre maison, auquel il se donna auec le

reste de ses biens. Ses merites plutost que la consideration de Fondateur, obligerent les Religieux de le choisir pour leur Abbé: plus il se disoit indigne de cet honneur, plus decouuroit-on de merite en luy: son humilité montrant des thresors qu'elle cachoit, & le mépris dont il s'abbaissoit luy acquerant plus de loüanges que des Panegyriques entiers ne luy en eussent donné.

Il fut creé Cardinal par le Pape Pelage II. du nom, & enuoyé à Constantinople pour seruir de Legat aupres de l'Empereur Tibere II. Pelage estant mort, tout le peuple Romain & le Clergé se resolut de le nommer à la charge vniuerselle de l'Eglise. Son humilité ne pouuant consentir à cette eslection, il pria par lettres l'Empereur Maurice de ne la pas approuuer; ce que n'ayant pû obtenir, il s'enfuit de Rome déguisé pour éuiter cet honneur: mais Dieu qui fait gloire d'exalter les humbles, voulant que son Eglise fut éclairée par ce beau Soleil, le decouurit par vne colomne de feu qui paroissoit dessus luy, & qui l'ac-

compagnoit quelque part qu'il se cachast. Estant donc de retour à Rome, il fut consacré Pape l'an 590. le 5. de l'Empire de Maurice. Le nom de Gregoire qui veut dire *Vigilant*, luy fut legitimement donné, puisque ses soins s'estendoient iusques aux moindres choses qui regardent l'office diuin. Il reforma & establit le chant, qui donne de la majesté à l'Eglise, & luy mesme l'enseigna aux Choristes. On ne vid jamais vn grand Pape plus humble que luy; il se nomme en ses Lettres Apostoliques, *Le seruiteur des seruiteurs de Dieu*, titre que tous les autres Papes ont retenu à son imitation. Cette mesme humilité l'obligea d'appeller les Prestres ses freres, & les autres inferieurs Ecclesiastiques ses tres-chers enfans, & à s'estimer le plus grand pecheur du monde, attribuant à ses pechez ses maladies, les persecutions contre l'Eglise, la guerre, la peste, & les autres calamitez publiques.

Il n'y eut point d'Eglise, Monastere ou Hospital, ny aucun necessiteux dans Rome, dont il auoit la liste, qui ne se ressentit de ses liberalitez,

ralitez, les Anges mesme & le Roy des Anges se trauestirent en pauures pour receuoir l'aumosne de sa main. Vne cruelle & furieuse contagion s'estant allumée par toute l'Italie, & particulierement dans Rome, ce bon Pasteur qui auoit des entrailles de misericorde fit tout son possible pour soulager son troupeau : Il eut pour cela recours à la mere des affligez, dont il fit porter l'image peinte par S. Luc, en procession, apres laquelle il vit vn Ange sur le Chasteau de l'Empereur Adrien, qui remettoit l'épée de la juste colere de Dieu dans son fourreau, & entendit vn chœur de ces diuines intelligences, qui felicitoient leur Reine de ce qu'elle auoit triomphé de la mort; cet édifice a depuis esté nommé le Chasteau S. Ange.

L'Angleterre est obligée à nostre S. Pontife du bon-heur de la vraye foy, qu'elle a depuis si mal-heureusement perduë. Parmy ces grands soins, dont toute la Chrestienté ressentoit les effets, encore trouuoit-il du temps pour composer des liures, qui éclairoient les esprits comme ses

ses ouurages.

bons exemples échauffoient les volontez. Il eſt vray qu'il eut cet extreme bon-heur d'eſtre le diſciple du S. Eſprit, qui luy apprenoit beaucoup en peu de temps : pluſieurs perſonnes ont veu ſouuent ce Dieu d'amour voltiger en forme de pigeon blanc à l'entour de ce grand Pape. Ce ferme appuy de la Chreſtienté fut rudement ſecoüié par l'Empereur Maurice, qui renonça à la ſainte amitié qu'ils auoient contractée enſemble, pour fauoriſer l'ambition enragée d'vn Religieux nommé Iean, qui ne fut pas plutoſt aſſis dans le ſiege Patriarchal de Conſtantinople, qu'il commença à deſcouurir ce qu'il eſtoit, prenant auec vne arrogance propre au Prince des ambitieux, le titre de Patriarche vniuerſel de l'Egliſe. Le S. Pere n'oublia rien de tout ce qui peuſt adoucir l'eſprit de Maurice ; mais ce Prince s'opiniaſtra, & ne ſe rendit pas qu'on ne luy euſt rapporté qu'vn homme habillé en Religieux auoit eſté veu en la place de Conſtantinople, qui auoit dit hautement que Maurice mourroit de cette épée,

monſtrant celle qu'il tenoit dans la main. Alors Maurice reconnut ſa faute, demanda pardon à S. Gregoire, & pria noſtre Seigneur de ſe contenter d'vne punition temporelle : ce qu'il obtint ; car bien-toſt apres Phocas l'vn de ſes Centeniers ſe reuolta, & le fit tuer auec ſa femme & ſes enfans.

Apres auoir eſté raffiné dans les perſecutions comme l'or dans le creuſet l'eſpace de treize ans, 6. mois 9. jours, qu'il fut Pape, il mourut l'an 604 le ſecond de l'Empire de Phocas : ſi nous n'aimons mieux dire que ſes liures le font viure en Terre, auſſi bien que ſes vertus au Ciel.

DES IV. DOCTEVRS DE L'EGLISE GRECQVE.

CHAPITRE XVII.

Saint Athanase.

ARTICLE I.

SAINT Athanase est le plus ancien des quatre Docteurs Grecs. Alexandrie d'Egypte eut l'auantage & le bon-heur d'estre la ville de sa naissance, le siege de son Episcopat, le theatre & le champ de ses combats & de ses victoires, & le lieu de sa sepulture. Vn peu apres le Concile de Nycée, cinq mois apres seulement, il fut subrogé à l'Euesque Alexandre, qu'il auoit accompagné à ce Concile, en qualité de son Diacre ; où il auoit donné des marques de son zele pour la Religion Catholique, de la force & de la suffisance de son esprit pour confondre les Arriens ; ce qui luy attira la haine im-

placable de ces méchans, qui luy suſciterent mille perſecutions. On ne le peuſt jamais fléchir en faueur d'Arrius pour le laiſſer rentrer dans Alexandrie; ce qui irrita à vn tel point ſes Partiſans, & ceux de Meletius Eueſque d'Antioche, l'vn de leurs principaux fauteurs, (quoy qu'il ſe dit Catholique) qu'ils luy mirent ſus des calomnies atroces, s'aſſemblerent & tindrent vn Conciliabule à Tyr, l'an 335. où ils le condamnerent ſous des crimes faux & ſuppoſez. Ce bon Prelat eut recours à l'Empereur Conſtantin, vint à ſa Cour à Conſtantinople; mais il le trouua preuenu contre luy par la malice de ſes ennemis; en ſorte que ſon innocence eſtant de tous coſtez opprimée, il fut banny à l'autre extremité du monde, & confiné à Tréves.

Conſtantin le Ieune l'vn des fils & ſucceſſeurs du grand Conſtantin, le rappella d'exil, & le renuoya à ſon Egliſe d'Alexandrie auec des lettres pleines de témoignages, d'eſtime & d'honneur, l'an 338 Euſebe Eueſque de Nicomedie, & autres

mal intentionnez le troublerent de-
rechef dans les fonctions de sa char-
ge. Le Pape Iules les cita à Rome
pour y voir terminer leurs differens.
Eusebe & ceux de son party tergi-
uerserent; mais nostre Saint obeït,
& resta vn an & trois mois à Rome,
attendant la decision & le jugement
du S. Pere. Il s'en retourna à son
Euesché l'an 341. en mesme temps
les Arriens tindrent vn Conciliabule
à Antioche, sous pretexte de consa-
crer vne Eglise bastie par Constan-
tin; mais en effet pour perdre saint
Athanase. Il fut chassé derechef de
son Eglise, & à sa place vn certain
Gregoire de Cappadoce subrogé, qui
s'instala auec meurtres & carnage;
nostre Saint ayant cedé à la violen-
ce & à l'orage, se retira auec quel-
ques autres Euesques orthodoxes à
son azyle ordinaire, sçauoir à Rome.
Dieu opposa cet incomparable Pre-
lat comme vn fort rempart à la fu-
reur des Arriens. Deux Conciles fu-
rent tenus en sa faueur, vn general
à Sardique l'an 347. où les Arriens
ayans du dessous, & s'estans éuadez,
il fut restably auec les autres Prelats

Catholiques ; l'autre Concile en sa faueur fut tenu à Constantinople. Constantius Empereur d'Orient fut contraint par les lettres que son frere Constans, aussi Empereur, luy écriuit, pleines de menaces de le restablir à Alexandrie ; Paul Patriarche de Constantinople fut quant & quant remis ; mais peu apres la tempeste s'esleua derechef, Paul fut chassé & relegué à Cucusa, où il fut estranglé par les Arriens. Nostre Saint fut aussi chassé, & ce fut alors que l'Empereur Constantius poussé de rage employa toute sa malice & toute sa puissance pour perdre Athanase, forçant les Euesques par menaces, par tourmens, & par bannissemens à signer la condamnation de nostre Prelat innocent. Eusebe Euesque de Vercelle, Denis de Milan, le Pape Liberius furent bannis pour ce sujet. Osius Euesque de Cordoüe, ce grand & fameux Prelat, succomba à la fin apres vne longue resistance aux tourmens, & le Pape Liberius s'ennuyant dans son exil au bout de deux ans se laissa fléchir. Ils souscriuirent à sa condamnation.

Totis Imperij viribus certans.

Ses ennemis ne demandoient rien plus que de s'assouuir de son sang. La Prouidence de Dieu en vouloit faire vn miroir de patience : elle luy donna lieu de se cacher 5. ans durant dans vne cisterne seche, preferant d'estre enseuely en vie, plutost que de se perdre en abandonnant l'interest de l'Eglise. L'Empereur Iulien successeur de Constantius affectant vne debonnaireté plastrée, rappella les exilez, S. Athanase en fut du nombre, il sortit de sa cisterne ; mais ce ne fut que pour peu de temps. Il fut encore chassé & poursuiuy pour estre mis à mort. La Prouidence de Dieu sans alleguer vn équiuoque (dont quelques-vns disent qu'il se seruit) le mit à couuert. Il reuint à sa Bergerie nonobstant le danger, & y demeura caché jusques au decez de Iulien. Il croyoit de respirer sous l'Empire de Valens ; mais ses ennemis jurez estoient par trop acharnez à sa perte. Pour s'en garentir il demeura encore 4. mois caché dans l'hypogée ou sepulchre de son Pere. Enfin apres vn si long martyre cassé des trauaux, & de penitences,

apres auoir gouuerné 46. ans son Eglise agité de tant de persecutions; il alla au repos éternel sous l'Empire de Valens. Sa vie & sa mort sont pleines de miracles. Nous auons 4. tomes de ses Ouurages, dans lesquels il a laissé des monumens éternels de son zele & de sa doctrine. Le Symbole que l'Eglise chante, qu'il dressa, en est l'vn des plus beaux.

Quicumque vult saluus esse, &c. *Ad Primam.*

ARTICLE II.

Saint Basile.

SAINT Basile noble Cappadocien, employa les premieres années de son adolescence aux lettres humaines en l'Vniuersité d'Athenes, où il noüa vne estroite amitié auec Saint Gregoire de Nazianze. Son genie le poussoit à vacquer à l'estude de l'Ecriture Sainte, s'estant retiré du monde, & rangé dans vn Monastere, il fit de tels progrez en la vertu, & en cette diuine science, qu'il en merita dans la suite des temps le surnom de *Grand.* Son zele luy fit quitter le repos de sa solitude, pour aller prescher l'Euangile à ceux du

Pont, qu'il enroolla ſous les Banieres de la Croix, & de l'Euangile de Jeſus-Chriſt. Euſebe Eueſque de Ceſarée aduerty de ces heureux progrez l'obligea de venir trauailler à la vigne que le Seigneur luy auoit baillée, c'eſt à dire à inſtruire ſes oüailles. Noſtre Saint s'en acquitta ſi bien qu'apres la mort d'Euſebe, elles ne voulurent point d'autre Paſteur l'an 370. Dieu le choiſit pour eſtre l'vn des plus forts ſouſtiens de ſon Egliſe contre les Arriens, ainſi qu'il auoit ſuſcité auparauant S. Athanaſe. Il fut comme luy l'objet de leur plus grande fureur, & de celle de Valens Empereur, paſſioné juſqu'à la freneſie pour cette maudite erreur. Il eſſuya ſa rage & ſon courroux pour ſouſtenir la verité orthodoxe, & le titre eſſentiel de la ſeconde perſonne de la Trinité, *Conſubſtantiel*, autrement ὁμιόσιος. Le Ciel fournit des prodiges pour dompter l'impieté de cet Empereur; car eſtant ſur le point de ſigner l'Arreſt de ſon exil, la chaire ſur laquelle il eſtoit aſſis vint à ſe diſſoudre & à le faire choir: la plume qu'il auoit en main ne rendit jamais de l'ancre pour

cette méchante fin. Persistant dans son dessein pernicieux, sa main perdit l'vsage de ses fonctions, les nerfs s'estans dissous & la chaleur retirée, elle demeura paralytique. La rage plutost que le repentir luy fit deschirer cet Arrest de bannissment.

L'Imperatrice complice de l'impieté de son mary fut aussi attaquée de ces prodiges. La nuict que son mary minutoit le bannissement du Saint, vne maladie aiguë la saisit, & son fils vnique Galates qui estoit encore au berceau fut reduit à l'extremité. Ce fut la plus forte touche. L'Empereur rentra en luy mesme, se voyant arracher ses entrailles, & vne portion de soy-mesme en la personne du petit Porphyrogenete son fils. Il fit appeller Basile, luy cria mercy, & l'obligea de reclamer pour luy l'assistance du Ciel. L'efficacité de ses prieres redonna la santé au petit. Le mal estant passé, le Saint fut delaissé; mais Dieu estoit interuenu partie contre ce Prince impie. L'enfant retomba dans ses premieres conuulsions. Les Euesques Ariens furēt appellez; bien loin de con-

feruer la vie à ce moribond, ou de faire reuiure les morts, ils donnerent la mort aux viuans. L'impieté de ce Prince fut punie de la perte de son fils. Il faudroit s'estendre par trop de vouloir parcourir tous ses combats & ses belles actions. Il est reconnu le pere des Moynes d'Orient, instituant & establissant plusieurs Monasteres, dans lesquels il les exerçoit en la vie contemplatiue, & en la vie actiue, pour trauailler au salut des ames, & pour deffendre l'Eglise, & leur monstrant l'exemple d'vne abstinence, continence, & modestie parfaite. Il nous a laissé de beaux écrits reduits en 4. tomes. S. Gregoire de Nazianze, dont nous allons parler, assure que personne n'a expliqué auec plus de verité, & plus doctement l'Ecriture Sainte. Il mourut au commencement de l'année 379. sous l'Empire de Gratian, le 9. de son pontificat. Saint Gregoire de Nysse l'vn des ornemens de ce mesme siecle, estoit frere germain de nostre Saint, & le suiuant son in-time.

Ses Ouurages.

ARTICLE III.

S. Gregoire de Nazianze.

SAINT Gregoire appellé le Theologien pour ſa rare doctrine, eſtoit de Nazianze ville de Cappadoce, d'vne noble & ſainte famille. Son pere s'appelloit Gregoire comme luy, & ſa mere Nonne, Dame tres-vertueuſe, qui promit à Dieu qu'au cas qu'il luy donnaſt vn fils elle le dedieroit à ſon ſeruice : Elle eut Gregoire & Ceſarius, & vne fille nommée Gorgone, dignes fruits d'vn tel arbre. Gregoire dés ſa jeuneſſe adjouſta vn nouuel éclat à ſa ſcience & à ſa nobleſſe par vne integrité de vie. Il fut enuoyé à Ceſarée, & delà à Alexandrie d'Egypte, où ayant fait ſon ſejour quelques années, il s'en alla à Athenes, qui eſtoit pour lors la plus fameuſe Vniuerſité de l'Orient, où abordoient tous les beaux eſprits. S. Baſile y eſtant auſſi venu peu de temps apres, ils lierent vne amitié fort eſtroite, fondée ſur la vertu, tellement que d'vn commun accord ils ſe porterent

à l'estude des sciences & de la perfe-ction, auec tant d'ardeur, qu'il y a-uoit vn saint debat & vne émulation innocente à qui auroit le dessus. Nous parlerons dans le chapitre 21. art. 12. du Tableau qu'il fit de l'Empereur Iulien l'apostat qui estudioit en mesme temps que luy. Ayant appris que son frere Cesarius a-uoit vne charge & vn employ honorable en sa Cour, il ne se pût empescher de luy écrire vne lettre fort rude, par laquelle il luy fit voir que c'estoit vne chose honteuse à ses parens & à toute sa maison d'estre au seruice d'vn Prince qui faisoit la guerre à Iesus-Christ, & qui auoit lâchement abandonné sa Religion. Cette lettre eut tant de pouuoir & fit vne telle impression sur l'ame de Cesarius, qu'il quitta la Cour au peril mesme de sa vie.

L'Empereur fit vn Edit, par lequel il priuoit les Chrestiens de la connoissance des bonnes lettres, parce que c'estoient des armes auec lesquelles ils luy liuroiét vne tres-cruelle guerre. Gregoire ne pouuant souffrir l'injustice de cet Edit, écriuit

tout exprés des Comedies, & des Tragedies : Le merite de l'Autheur, ses pensées fleurissantes, la delicatesse de ses conceptions, l'élegance de son stile, & la pointe de ses rencontres, y firent trouuer aux Chrestiens ce qu'ils eussent pû desirer dans les Prophanes & Gentils.

Apres qu'il eut enseigné quelque temps la Rhetorique à Athenes, il prit l'occasion sur la vieillesse de son pere, & les necessitez de sa maison de quitter cette Vniuersité, & se fit baptiser auant que d'en partir. Il vid en songe deux filles parfaitement belles, qui s'approcherent de son estude pour le caresser ; mais luy se faschant de cette priuauté, les repoussa brusquement, *Ne te fasche point Gregoire, ie suis la Sagesse, luy dit l'vne, & moy la Chasteté, dit l'autre : Dieu nous a enuoyez vers toy pour t'accompagner toute ta vie.* Ayant pris les Ordres sacrez il se retira dans vn lieu solitaire, où il mena vne vie presqu'aussi pure que les Anges dans le Ciel : Il écriuit en cette retraite des Regles pour les Religieux, & les instruisit par son exem-

ple encore plus que par ses paroles. Nostre Saint ayant appris que son pere affligé des incommoditez de son âge, & de la mort de son fils Cesarius, desiroit le voir pour mettre ordre aux affaires de sa maison, il quitta sa solitude quoy qu'elle eust des charmes fort puissans pour le retenir, & vint à Nazianze, non seulement pour donner à son pere quelque consolation temporelle; mais aussi le remede & le salut de son ame, ie veux dire pour le tirer des erreurs, où les Arriens l'auoient engagé par leurs subtils & malicieux artifices. Ce zele luy fit prendre l'administration de Sasimes, où apres auoir mis au iour les maximes fausses & trompeuses des heretiques, reduit quantité d'esprits deuoyez & égarez du bon chemin, & refusé pour de iustes considerations l'Euesché de Nazianze, il vint à Constantinople, où il se mit derechef à combattre les heretiques Macedoniens, & Apollinaristes; mais auec vn esprit si diuin, & éloquence si admirable, qu'en peu de temps la face des affaires fut changée en cette vil-

le Imperiale. Ceux qui demeurerent obſtinez en leur perfidie, le mirent en juſtice comme vn ſeditieux; mais le Iuge ayant reconnu ſon innocence le mit en liberté.

Pierre Patriarche d'Alexandrie, voyant le grand fruit qu'il faiſoit par ſes Conferences, écrits, & Sermons, le nomma Archeueſque de Conſtantinople. Theodoſe ayant eſté aſſocié à l'Empire d'Orient, luy rendit l'Egliſe Patriarchale, de laquelle les Arriens s'eſtoient emparez. Toute la faueur que ce Saint Prelat receuoit de l'Empereur ne faiſoit qu'enuenimer dauantage ces eſprits vlcerez, & jaloux de ſa gloire. Ayant entrepris de le perdre à quelque prix que ce fuſt, ils pratiquerent vn méchant homme pour l'aſſaſſiner; mais ce garniment eut tant d'horreur d'vn acte ſi barbare, qu'il ſe jetta aux pieds du lict du Saint, qui eſtoit affligé de maladie, & luy demanda pardon de ſon attentat, ce qui ne luy fut pas difficile d'obtenir. Quelques Religieux ayant ſemé des calomnies pour noircir ſon innocence, il n'en tira d'au-

tre vengeance que de les endurer patiemment, & d'interceder pour eux aupres de Theodose Euesque de Tiane, qui les vouloit chastier.

Enfin voyant la haine irreconciliable des heretiques, & la discorde de quelques Euesques qui querelloient pour ie ne sçay quelles considerations, son élection à l'Archeueschè, il s'en demit volontairement en plein Concile, & se retira en sa maison des champs.

On ne sçauroit dire la tristesse que causa sa retraite à ceux de Constantinople: En effet ils perdoient vn Pasteur tres-vigilant, vn Portrait tres-accomply de sainteté, la terreur des heretiques, le pere des orphelins, le secours des vefues, la consolation des affligez, & le nourricier des pauures.

Son corps fut trauaillé sur la fin de sa vie de grandes maladies, & son cœur receut de puissantes attaques de la concupiscence, tellement que sa pureté qu'il auoit conseruée toûjours entiere dans les plus grandes chaleurs de sa jeunesse, se trouua en grand danger dans vne vieille carcasse

conſommée de veilles, d'oraiſons, de larmes, d'abſtinences, & du ſouuenir continuel du dernier Iugement. Mais il vainquit cet ennemy, dautant plus à craindre qu'il fait la plus ſenſible partie de nous-meſmes, & que ſes armes ne ſont autres que les douceurs & les attraits. Il mourut en ſa maiſon des champs, & alla joüir du fruit de ſa victoire l'an 389. ſous Theodoſe le Grand. Voyez Bellarmin ſur les Ecriuains Eccleſiaſtiques.

ARTICLE IV.

Saint Iean Chryſoſtome.

SAINT Iean Chryſoſtome honora la ville d'Antioche de ſa naiſſance. Son pere qui s'appelloit Second fut Capitaine general pour le ſeruice des Empereurs, & ſa mere Anthuſe tenoit rang entre les premieres Dames de la Prouince. Il fut ſurnommé Chryſoſtome, c'eſt à dire bouche d'or, pour ſa grande éloquence.

Ayant acheué ſes eſtudes auec vn ſuccez correſpondant à ſon eſprit, il ſe fit Chreſtien, & ſes parens enſui-

re par son moyen ; puis il se mit à plaider les causes des pauures. Pendant qu'il estoit en ce charitable employ, ennuyé de l'embarras & des inquietudes qui accompagnent ceux qui viuent dans le grand monde, il se resolut de se lier aux loix d'vne vie solitaire : mais comme cet homme incomparable n'auoit pas esté fait pour passer sa vie dans vn Cloistre, Flauian Euesque d'Antioche l'en tira pour le sacrer Prestre. A quelque temps de là l'Empereur Arcade & tout le Clergé, le choisirent pour succeder à Nectarius Patriarche de la ville Imperiale de Constantinople. La charité de ce Saint homme, estoit si grande, que les limites de son Eglise ne la pouuoient borner. Il détruisit les Temples des Gentils, corrigea les abus qui se glissoient dans l'Eglise, & persecuta les heretiques à outrance. Leur bannissement de la ville de Constantinople qu'il impetra de l'Empereur, & l'affaire de Gainas qui fauorisoit le party des Arriens, en sont vne preuue bien éuidente. Cet homme cruel & barbare demandoit à l'Empereur pour

recompense des grands seruices, qu'il luy auoit rendus en qualité de Capitaine general de ses Armées, vne Eglise pour l'exercice de sa Religion. L'Empereur estant sur le point de la luy accorder le fit venir en presence de nostre Prelat, auquel il representa que le bien de son Estat, & les grands seruices de son Capitaine l'obligeoient de luy donner vne Eglise, où ceux de sa Secte peussent auec toute liberté pratiquer leurs ceremonies. S. Chrysostome s'y opposa, protestant qu'il mourroit plustost mille fois que de liurer vne Eglise entre les mains des heretiques, alleguant que c'estoit la Maison de Dieu, & plusieurs autres belles raisons. Gainas demeura sans replique, connoissant que la langue de Chrysostome estoit plus acerée que le trenchant de son épée, & son courage trop fort pour estre ébranlé par aucune violence.

Le zele de S. Iean ne s'arresta pas là, voyant que l'auarice regnoit puissamment parmy les gens du Magistrat, & que l'Imperatrice Eudoxia qui en estoit aussi trauaillée, retenoit

ſans droict & ſans juſtice la terre d'vne pauure veſue, comme elle vint à l'Egliſe bien accompagnée vn jour ſolemnel, il luy fit fermer la porte. L'Imperatrice aigrie ſans meſure gagna quelques Eueſques, & autres Eccleſiaſtiques, qui conuoquerent vn Synode de Prelats paſſionez & ſouples à ſes volontez, leſquels paſſerent Sentence de condamnation contre Chryſoſtome. On le relegua en vn petit canton de Bithinie, appellé *Prenete* : mais le peuple qui aimoit ſon Paſteur ſe mutina ; l'Empereur craignant que cette émotion & mutinerie ne paſſaſt en ſedition, fit partir dés la pointe du jour pluſieurs courriers les vns ſur les autres, pour commander à ſes gens de le ramener ſans aucun delay.

Eſtant rappellé de ſon exil & remis en ſon ſiege, il ne perdit rien de ſon premier zele. Ses exercices ordinaires eſtoient de prier, d'eſtudier, de preſcher, d'écrire, & d'enſeigner tout le monde ; il ſe portoit toûjours auec ardeur à tout ce qui touchoit l'honneur & la reuerence qu'on doit aux Egliſes ; Eudoxia faiſant vn jour

dedier vne Statuë d'argent en la place publique, à la consecration de laquelle l'on faisoit force jeux, danses, & débauches, qui troubloient le seruice diuin, il se mit en deuoir de les empescher; ce qui offensa tellement l'Imperatrice, qu'elle entreprit de le ruyner à quelque prix que ce fust. Il n'est rien de plus violent qu'vne femme passionnée, sur tout lors qu'elle a le pouuoir en main; Eudoxia cajola si bien l'Empereur, & fit joüer tant de ressorts, que pour auoir paix auec elle, il consentit au bannissement de ce S. Patriarche. Le voyla exilé à Cucuse ville de la Cilicie, qui n'a rien de plus celebre que d'auoir esté honorée de l'exil de ce personnage; de là ses gardes le transporterent jusques au Bourg de Comane, qui est en Cappadoce: Il endura tant de fatigues & d'incommoditez en ce bannissement, qu'il y laissa la vie. Cette bouche d'or se teût le 14. Septembre l'an de salut 407. Ie me trompe, elle parle encore aussi éloquemment que jamais dans les écrits dont nous auons cinq volumes, où les Chrestiens orateurs

trouuent la plus parfaite idée sur laquelle ils puissent se mouler.

Les Historiens Ecclesiastiques rapportent diuers prodiges, qui furent messagers du courroux du Ciel, armé à la vengeance de ceux qui auoient persecuté ce S. Prelat. Bellarmin vous instruira au liure souuent cité, de ce qui merite vostre obseruation en la lecture de ses Ouurages.

ARTICLE V.

Des quatre Chappelains de la Vierge.

TOVT ainsi comme nous reconnoissons 4. Docteurs de l'Eglise Latine, & autant de l'Eglise Grecque : De mesme quelques pieux sçauans mettent 4. Peres de l'Eglise, qui ont écrit à l'honneur de Marie, qu'ils appellent les 4. Chappelains de la Vierge, je leur donne rang selon l'année de leur decez.

1. Saint Ildefonse Archeuesque de Tolede, decedé l'an 667. Il merita de voir auant son decez cette Reine du Ciel, de receuoir de sa main vne

Cha-

Chasuble, & d'estre asseuré du jour de son decez, & de la gloire du Paradis qui l'attendoit.

Ses œuures sont dans le 9. tome de la Biblioth. des Peres 2. édition.

2. S. Fulbert Euesque de Chartres, decedé l'an 1028. Ses œuures sont dans le 3. tome de la mesme Biblioth. édit. 2.

3. Saint Anselme Archeuesque de Cantorbie, decedé 1106.

4. Saint Bernard Abbé de Cleruaux en Bourgogne, decedé 1153.

Voyez aussi là-dessus le mesme Bellarmin.

Saint Irenée Euesque de Lyon, dans le 2. siecle. S. Hilaire Euesque de Poictiers. Saint Prosper Euesque de Riez, & S. Maxime Euesque de Turin : d'autres mettent S. Eucher Euesque de Lyon, Religieux Benedictin, peuuent passer pour les 4. Docteurs particuliers de l'Eglise Gallicane.

Nous ne sçaurions mieux conclure ce traitté des Docteurs de l'Eglise, que par les sentimens de l'vn d'iceux, c'est de S. Augustin, dans ses liures contre Iulien Euesque en

Affrique Semipelagien, au liure 1. il parle en ces termes de leur doctrine.

Quod credunt credo, quod prædicant prædico, quod docent doceo, istis crede & mihi credes, acquiesce istis & quiesces à me: si mihi per istos amicus fieri non vis saltem peto vt per me illorum non efficiaris inimicus; sed quomodo non efficieris si in isto errore permanseris? Et au liure 2. *Quod inuenerunt in Ecclesia tenuerunt, quod didicerunt docuerunt, quod à patribus acceperunt hoc filiis tradiderunt, nondum vobiscum apud istos judices aliquid agebamus, & apud eos est acta causa nostra: nec nos nec vos eis noti fueramus, & eorum pro nobis latas contra vos sententias recitamus, nondum vobiscum certabamus & iis pronunciantibus vicimus. Ego à pelagianis tenebris ad hæc tam clara catholica lumina prouoco. Tu quid facias & quo confugias? Quanto essent isti judices optabiliores si teneres catholicam fidem, tanto tibi sunt terribiliores qui oppugnas catholicam fidem quam in lacte suxerunt, in cibo sumpserunt, cujus lac & cibum paruis magnisque ministrarunt.*

DES TRADITIONS APOSTOLIQVES ET ECCLESIASTIQVES.

CHAPITRE XVIII.

LEs Traditions Saintes nous engagent non ſeulement à leur adjouſter foy ; mais elles nous obligent auſſi à leur donner rang parmy ces 4. colomnes qui appuyent l'édifice myſtique de l'Egliſe, dont nous venons de parler.

Il eſt conſtant que ces Traditions, ou enſeignemens laiſſez par Ieſus-Chriſt à ſes Apoſtres, ont vne meſme authorité que l'Ecriture Sainte, quoy qu'ils n'y ſoyent point couchez dedans. Ils ne ſont pas moins la parole de Dieu, quoy qu'ils ne ſoyent laiſſez que de viue voix, parce qu'ils ſont laiſſez & ordonnez par Ieſus-Chriſt. Oſerions nous auancer que

Apoſtoliques.

la doctrine de Iesus Christ preschée par les Saints Apostres André, Philippe, Mathias & Barnabé, & qu'ils n'ont pas laissée par écrit, fut moindre que celle des autres du College Apostolique ? L'vne & l'autre a esté dictée également par Iesus-Christ, & inspirée du S. Esprit.

Or ils nous ont laissé certaines Traditions que nous appellons Apostoliques, non seulement pour les dogmes ou matiere de foy ; mais encore pour les mœurs, & pour les ceremonies exterieures.

Voicy quelques dogmes ou articles de foy, qui nous sont laissez par cette Tradition.

Que toute l'Ecriture du Vieux & du Nouueau Testament, n'est autre chose que la parole de Dieu.

Que toute cette Ecriture concernant ce qui est necessaire pour la foy & pour le salut, est paruenuë jusques à nous saine & entiere, & que nous en auons le veritable & legitime sens. Si nous admettrons ces principes de foy (comme nous le deuons) nous receuons necessairement les Traditions, à la faueur desquelles

nous acquiesçons à ces principes. Que si nous n'en voulons point, nostre foy se trouuera vaine, & fort foible.

Le Symbole de nostre creance est vne Tradition Apostolique.

Le Baptesme des petits enfans. *Origen. in cap. 6. Ep. ad Roman.*

La deffence de reïterer le Baptesme, mesme en la personne des heretiques conuertis. *Augustin. lib. 2. de bapt. contra Don.*

La virginité jointe à la maternité en l'incomparable Marie, benite entre toutes les femmes. *Hieronym. contra Heluid.*

Le nombre de 7. aux Sacremens de l'Eglise.

Quand aux ceremonies exterieures ou Ritz. Nous en auons ces exemples.

Des exorcismes & autres ceremonies mises en vsage dans le Sacrement de Baptesme.

De la Mersion qui se fait 3. fois dans le Baptesme.

Du renouuellement du S. Chresme tous les ans.

Le l'eau que l'on mesle auec le

Tertul. lib de coron. mil c. 3. Basil. lib. de Spir. sancto c. 27. Fabian. Papa ep. 2. Cypr. lib. 2. ep. 3.

vin dans le Calice au Sacrifice de la Messe.

Aug ep. 118 Tertull. supra. Basil. supra ibid.

De Communier ou receuoir la Sainte Eucharistie à jeun.

De prier pour les morts à la Messe.

De former le signe de la Croix sur le front.

De prier, tournez du costé d'Orient.

De se seruir de l'eau benite.

C'est de ces sortes de Traditions, & autres semblables que parle Tertullien en ces termes. Si vous demandez la Loy des Ecritures pour ces sortes de disciplines, vous n'en trouuerez point; mais bien la seule Tradition qui l'a laissée, la Coustume qui la confirmée, & la Foy qui la obseruée, *Harum & aliarum disciplinarum si legem expostules scripturarum, nullam inuenies. Traditio tibi prætenditur auctrix, consuetudo confirmatrix, & fides obseruatrix.*

Lib. supra cit. cap. 4.

Nous auons aussi d'autres Traditions differentes des precedentes; ce sont les Ecclesiastiques, introduites par les Prelats de l'Eglise apres le temps des Apostres; encore qu'elles n'ayent pas vne si grande authorité

Ecclesiastiques.

que les Traditions Apostoliques, elles doiuent pourtant estre obseruées par les fidelles, auec respect & reuerence. Or il y a des Traditions Ecclesiastiques obseruées par toute l'Eglise; comme les solemnitez de quelques Festes, de la Passion, de la Resurrection, de l'Ascension, & autres : ce qui est allegué à ce propos par S. Augustin.

Epist. 118.

D'autres qui ne sont obseruées que par des Eglises particulieres. Ainsi l'Eglise de France croit que S. Denis l'Areopagite, conuerty par le grand Apostre S. Paul, a presché le premier la Religion Chrestienne dans les Gaules, & qu'il a souffert le martyre à Montmartre lez-Paris, parce qu'elle s'en tient à la Tradition immemoriale des peuples, à la deuotion des Roys tres-Chrestiens, à l'authorité de tous les Breuiaires & Martyrologes des Eglises Occidentales, à la foy des Ecriuains du moyen temps, qui apparemment ont pris ce qu'ils disent de plus loin, aux reuelations & miracles qu'on dit auoir esté faits là-dessus, enfin à l'approbation du S. Siege; quoy qu'il

n'y ait point de passage d'aucun autheur des 4. premiers siecles, qui ait parlé du voyage de l'Areopagite dans les Gaules. La mesme Tradition, secondée de tout ce que nous venons d'alleguer, nous apprend que Sainte Magdelene cette fameuse penitente, acheua sa penitence dans sa grotte de Prouence. Que les onze mille Vierges ont suby le martyre autour de Cologne, par la rage des Huns, peuple barbare.

Que S. Iacques le Majeur Apostre, a presché l'Euangile en Espagne, quoy que puissent dire quelques Critiques, se fondans sur vn passage de S. Isidore Euesque de Seuille, qui viuoit 600. ans apres; que S. Bruno fut spectateur de ce grand prodige, lors qu'vn vieux Docteur de ses amis decedé, se leua par trois fois de son cercueil; pour asseurer qu'il estoit damné; & autres semblables Traditions Ecclesiastiques.

Le Concile de Trente Session 4. recommande les Traditions en general, & prononce en leur faueur ces belles parolles, *Quæ ex ipsius Christi ore ab Apostolis acceptæ, aut ab ipsis*

Apostolis, Spiritu sancto dictante quasi per manus traditæ, ad nos vsque peruenerunt; omnes libros tam veteris quam noui testamenti cum vtriusque vnus Deus sit auctor; necnon traditiones ipsas, tum ad fidem tum ad mores pertinentes, tanquam vel ore tenus à Christo, vel Spiritu sancto dictante & continuâ successione in Ecclesiâ Catholicâ conseruatas pari pietatis affectu & reuerentia suscipit & veneratur synodus.

Saint Paul en la 2. aux Thessaloniciens chap. 2. Exhorte les fidelles à conseruer leurs Traditions, *Fratres state & tenete traditiones quas didicistis, siue per sermonem, siue per Epistolam nostram.*

Les Peres nous fourniroient vn grand nombre de passages pour appuyer les Traditions.

Ie finis en vous faisant remarquer quelles estoient les Traditions de l'ancien Testament. Elles estoient, ou Pharisaïques, reprouuées de Iesus-Christ, ou Mosaïques, qui estoient loüables & necessaires à salut.

Les exemples des premieres étoient,

De lauer les mains auant que de manger, & de le reïterer en mangeant.

De ne prendre point ſa refection auec les pecheurs, de ne guerir point leurs malades le jour de Sabbath, de prier & de jeuſner ſouuent, & cela par oſtentation pour attraper des aumoſnes, & des offrandes.

Les exemples des Moſaïques; que tous les liures de l'Ecriture Sainte contenus dans le Canon des Iuifs eſtoient diuins & inſpirez de Dieu.

Qu'il y auoit vn remede contre le peché d'origine, auſſi bien pour les femmes que pour les maſles. Que leurs Sacrifices ſanglans denotoient la mort de Ieſus-Chriſt, qui deuoit venir au monde, &c.

LES PROPHETIES DES SIBYLLES.

CHAPITRE XIX.

LA Religion Chreſtienne eſtablie par la venuë du Meſſie Ieſus-Chriſt, Dieu & Homme, Fils vnique du Pere Eternel, a eſté annoncée & predite, non ſeulement par les Prophetes dans le Iudaïſme; mais encore par les Sibylles au milieu de la Gentilité. Ce qui nous conuie d'en parler, comme de l'vn des plus beaux & des plus curieux ſujets de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique.

Ce nom des Sibylles eſt tiré de ces deux mots Grecs, vſitez parmy ceux du pays d'Eolide, σιὸς & βυλὴν. Dans le langage plus commun θεὸς & βουλὴν, *Conſeil des Dieux*, parce qu'elles y auoient eu part; non pas à la verité dans celuy de leurs fauſſes diuinitez; mais de la Sageſſe in-

creée, & du veritable Dieu ; ainſi chaque Sibylle eſtoit comme θεοβουλὴ, faite participante du Conſeil de Dieu. Les Chaldeens les appelloient Sambethes.

L'on en conte dix ordinairement: toute-fois les Peintres s'émancipent d'en mettre 12. ſans aucun fondemēt, & par vne licence qui leur eſt ordinaire ce ſont l'Europée & l'Agrippine.

Delphique. La premiere & la plus ancienne eſt la Delphique. Quelques-vns l'appellent Artemis. Chryſippus dans ſon liure de la Diuination en parle. Elle eſtoit née dans la ville de Delphes. Et prophetiſa long-temps deuant la guerre de Troye : L'on croit qu'Homere a inſeré pluſieurs de ſes vers dans ſon Illiade.

Liur. 5. Diodore l'appelle Daphné fille de Tireſias, & auance que ceux d'Argos l'enuoyerent à Delphes, pour y accomplir vn vœu de leur part, apres qu'ils eurent pris la ville de Thebes; qu'elle s'y arreſta, & ſe trouua remplie de cet eſprit diuin, qui luy faiſoit rendre les réponſes de l Oracle, & predire les choſes à venir. Elle merita ce nom de Sibylle toute la

premiere, comme rapporte Varron.

La 2. eſt la Sibylle Erythrée. Apollodore auance qu'elle eſtoit de la meſme ville que luy : qu'elle predit aux Grecs (qui alloient aſſieger Troye) qu'ils la prendroient & la ruyneroient, & que le Poëte Homere publieroit des menſonges ſur ce ſujet. Euſebe pourtant, ſouſtient qu'elle a vécu pluſieurs ſiecles apres, c'eſt à ſçauoir du temps de Romulus. Strabon en met deux : celle dont nous parlons qui eſt la plus ancienne, & vne autre plus recente nommée Athenaïs, qui viuoit du temps d'Alexandre le Grand. Lactance Firmian dit qu'elle eſtoit née en Babylone : mais parce qu'elle auoit publié ſes predictions en la ville d'Erythrée (prés de la mer qui prend ſon nom de cette ville) elle en emprunta le ſurnom. Les huict liures des Oracles des Sibylles qui nous reſtent, ſont reputez eſtre de ſa compoſition, traduits du Grec en Latin par Sebaſtien Caſtalion. Elle eſt la plus eſtimée de toutes, parce qu'elle a parlé plus clairement du Meſſie. Solin l'appelle Heriphile. Il ſe trom-

Erythrée.

Polihiſt. cap. 7.

pe de croire qu'elle ait esté apres la guerre de Troye.

Cymmerie

La 3. estoit de Cymmerie, petite Bourgade de la Champagne d'Italie prés de Cumes, mentionnée par Næuius dans ses liures de la premiere guerre de Carthage, & par Pison Censorius dans ses Annales : Elle fit ses predictions vn peu apres la prise de Troye. Quelques-vns veulent que c'est celle dont parle Virgile, lors qu'il feint qu'Enée la consulta auant que de descendre aux Enfers, & qu'elle auoit nom Deïphobe.

L'on voyoit encore sa cauerne à Pouzols prés de Bayes, au commencement du dernier siecle.

Basilica.

S. Iustin martyr dans son aduertissement aux Gentils, la décrit apres s'estre transporté sur les lieux. C'estoit vne espece de Temple ou Oratoire caué dans le roc d'vne maniere extraordinaire, & digne d'admiration. L'on y voyoit trois creux ou fossez au milieu qui se remplissoient d'eau par certains esgousts. La Sibylle se baignoit là dedans : prenoit en suite vne certaine robe sacerdotale,

& ſe retirant en vn coin le plus caché où eſtoit ſon ſiege, caué auſſi dans le roc, elle y rendoit ſes Oracles: mais l'an 1539. vn grand tremblement de terre en fit perdre les anciennes marques, toutes ces cauitez furent comblées, & il n'y reſta plus qu'vne éminence.

Stola.

Onufr. Panu.

La 4. eſtoit de l'Iſle de Samos. Eratoſthenes dans les vieilles Annales de ce païs en fait mention. Euſebe l'appelle Heriphile, comme Solin l'Erythrée, & croit qu'elle viuoit du temps du Roy Numa Pompilius, enuiron la 16. Olympiade.

Samiene.

La 5. eſtoit de Cumes, appellée par quelques-vns Amalthée, par d'autres Demophile, ou Herophile.

Cumaine.

L'Hiſtoire Romaine nous apprend que cette vieille femme preſenta neuf de ſes Liures au Roy Tarquin l'ancien, offrant de les luy vendre pour le prix de trois cens écus. Ce Roy croyant que cette ſomme eſtoit exceſſiuë, la rebuta, elle jetta en ſa preſence trois de ſes Liures dans le feu. Quelque temps apres elle reuient, luy preſente les ſix qui reſtoient, & luy demande la meſme ſomme. Le Roy

persiste dans son rebut, & elle dans son dépit, qui l'oblige à en jetter encore trois dans les flâmes. A la troisiéme fois le Roy se rauise, caresse cette femme, luy accorde ce qu'elle luy demande, & luy conte les 300. écus pour les trois Liures qui luy restoient. Ils les fit mettre dans le Capitole, & enfermer dans vne vrne de pierre, cachée en terre, establit deux personnages des plus illustres familles, pour les garder, & pour les lire & consulter dans le besoin. Sous le Tribunat de C. Licinius, & L. Sextius, l'an de la fondation de Romme 388. l'on en augmenta le nombre jusques à dix, pris du peuple & des Senateurs. L. Cornelius Sylla estant Dictateur en establit quinze.

De son temps le Capitole ayant esté bruslé, soit que ce fut par accident, ou par malice, ces mesmes Liures furent consommez & bruslez. Fenestelle diligent Ecriuain rapporte que C. Scribonius Curio, & Cn. Octauius Consuls persuaderent au Senat, (apres que le Capitole eut esté rebasty par Sylla) d'enuoyer des Deputez à Erythrée, & aux autres villes

de l'Italie, de la Grece, & de l'Asie, pour chercher les vers des Sibylles, sur tout de celle d'Erythrée, & que P. Gabinius. M. Otacilius Crassus, & L. Valerius Flaccus y furent exprés, & rapporterent d'Erythrée enuiron mille vers. Les quinze personnages establis pour leur garde, les mirent en bon ordre, corrigeant & retrenchant beaucoup de vers inutiles.

L'Empereur Tybere au rapport de Tacite, reforma l'abus qui s'estoit glissé touchant les vers des Sibylles, chacun s'émancipant d'en forger selon sa fantaisie. Il fit vn Edict par lequel il commanda qu'on en fit perquisition dans les terres de l'Empire; qu'on les remit dans vn certain temps entre les mains de L. Pison Prefect de Rome: & que les quinze personnes établies pour les choses sacrées les examinassent, & renfermassent comme on faisoit anciennement. Ces vers des Sibylles resterent à Rome jusques au temps des Empereurs Honorius, & Arcadius, que Stilicon beau-pere d'Honorius voulant faire monter sur le Throsne son fils

Eucher, s'auiſa de bruſler ces Liures pour exciter le peuple à ſedition, & pour broüiller les affaires.

D'Helleſpont, La 6. Sibylle eſtoit de l Helleſpont, née dans le païs Troyen, au bourg de Marpeſſe. Heraclide du Pont écrit qu'elle eſtoit du temps de Solon, & de Cyrus en la 60. Olympiade.

Libyene. La 7. de Libye. Euripide en fait mention. Elle viuoit auant la 80. Olympiade.

Perſiene. La 8. eſtoit de Perſe, dont parle Nicanor, qui a décrit les geſtes du Grand Alexandre. Saint Iuſtin martyr écrit qu'elle eſtoit fille de Beroſe Hiſtorien, & d'Erimanthe. Quelques-vns diſent qu'elle eſtoit Iuifue, & qu'elle auoit nom Sambetha. qu'elle a laiſſé 24. Liures, où elle parle du Meſſie, & de ſa venuë. Elle viuoit enuiron la cxx. Olympiade.

Phrygiene. La 9 eſtoit de Phrygie : elle publia ſes Predictions à Ancyre. Marcian Capella eſtime que c'eſt vne des Sibylles de Cumes, quoy que née en Phrygie.

Tiburtine La dixiéme eſtoit de Tiuoli appellée Albunée. Elle eſtoit honorée

comme vne Deesse en cette ville, size prés du fleuue Teueron. Son simulachre fut trouué au milieu de ses eaux, tenant en sa main vn liure. L'on voyoit à Rome les Statuës de trois Sibylles, l'vne que Pacuuius Taurus Edile du peuple fit poser, & les deux autres M. Messala. Solin dit que c'estoient les Sibylles de Cumes, la Delphique & l'Erythrée.

Aniènus.

Plusieurs Saints Peres & graues Autheurs ont écrit sur le sujet des Sibylles, & rapportent leurs vers. Saint Clement Alexandrin au 6. liure de ses Tapisseries, fait parler l'Apostre S. Paul à l'aduantage des Sibylles. *Libros græcos sumite, agnoscite Sibyllam quomodo vnum Deum significet & ea quæ sunt futura, &c.*

S. roma.

Saint Iustin martyr dans son Apologie pour le nom Chrestien, adressée à l'Empereur Antonin, se plaint de ce qu'on punissoit de mort les Chrestiens qui lisoient les liures des Sibylles, *Ne bonarum rerum cogitationem accipiant*, & proteste que la crainte de la mort n'est pas capable de les en empescher, *Non solum eos*

libros sine metu legimus : sed vobis quoque, vt videtis, considerandos afferimus, quod exploratum habeamus fore vt ea quæ omnibus grata sunt, appareant, &c.

Ad sanctorum cœtum.

L'Empereur Constantin le Grand en vne Oraison qu'il adresse à tous les Saints, en parle auec ce respect. *Sibyllam ego beatam puto, quam Seruator vatem ad diuinandum de suâ in nos prouidentiâ delegit.* Il rapporte aussi ces diuins eslans de la Sibylle Erythrée sur la venuë du Messie. *Quid mihi Domine, diuinandi necessitatem imponis, ac non potiùs è terra in sublime sublatam, ad diem vsque sanctissimi aduentus tui reseruas?*

Saint Augustin se sert des vers des Sibylles comme des pierres de grés, propres à écraser la teste du Goliath de la Gentilité & du Iudaisme, dans son Oraison contre les Iuifs, Payens & Arriens, & dans son 18. liure de sa Cité chap. 23.

Pour ne point rebutter mon Lecteur, ie mabstiendray de luy rapporter icy plusieurs vers Grecs, des Predictions des Sibylles ; ie me contenteray de coucher icy les mesmes

vers que ce grand Saint a inseré dans le lieu allegué, sur le sujet du Messie Redempteur du Genre-humain.

In manus iniquas infidelium veniet,
Dabunt Deo alapas manibus incestis.
Et oribus immundis expuent salinas venenosas.
Dabit autem in verbera omnino innocens dorsum.
Et colaphos accipiens tacebit ne quis agnoscat,
Quod verbum & unde venit ut mortuis loquatur.
Et coronam spineam portabit.
In cibum autem fel, & ad sitim acetum dabunt,
In hospitalitatis hanc monstrabunt mensam.
Ipsa enim stulta Deum tuum non cognouisti.
Ludentem mortalibus mentibus. Et spinis
Coronasti coronâ, horridumque fel miscuisti.
Templi vero velum scindetur: & die medio nox tenebrosa nimis tribus horis.
Et mortis fatum finiet trium dierum somno suscepto,

Et tunc à mortuis regressus in lucem
veniet.
Primus resurrectionis initium reuocatus ostendet.

Ie ne puis m'empescher de rapporter ces deux beaux vers Grecs, l'vn contre la Marmolichie & pluralité des Dieux, l'autre sur l'adorable signe de la Croix.

Εἷς μόνος εἰμὶ θεὸς, καὶ οὐκ ἔστι θεὸς ἄλλος.

Dieu proteste qu'il est seul & vnique en sa Diuinité, & qu'il n'y a point d'autre Dieu que luy.

Les Mahometans reconnoissent cette seule verité de l'vnité d'vn Dieu, & n'ont point de paroles plus frequentes que celles-cy, approchantes de celles de la Sibylle. *La Illah Illelah, Non est Deus nisi vnus.*

L'autre vers rapporté par deux Historiens Ecclesiastiques, Sozomene, & Nicephore, touchant le signe adorable de nostre Redemption, est conceu en ces paroles:

Lib. 2. cap. 1. Lib. 8. cap. 9.

Ὦ ξύλον μακάριστον, ἐφ' οὗ θεὸς ἐξετανύσθη.

O Bois heureux sur lequel Dieu a esté estendu.

Voyez Lactance Firmian liure 1. de la fausse Religion chap. 6. Saint

Augustin aux lieux citez, & les 8. liures des Sibylles qu'on connoist sous le nom de *Sibyllina oracula*, desia mentionnez, Onuphre Panuin de Verone de l'Ordre de S. Augustin, a fait vn Traitté des Sibylles. Parmy les Autheurs recens, Sebastien Barradius Portugais de la Compagnie de Iesus en ses Commentaires sur la Concordance, & Histoire Euangelique, en parle amplement.

Imprimé à Paris 1599. auec figures.

Tome 1. liur. 3. chap. 25.

CHAPITRE XX.

L'entrée & le progrez du Christianisme dans tous les Estats du Monde.

ARTICLE I.

LEs premieres demarches de l'Euangile dans la Cour des premiers Empereurs Romains, sont obseruées par quelques Historiens Ecclesiastiques.

L'Empereur Auguste deffendit que

personne dans toute l'estenduë de son Empire, ne se qualifiast *Seigneur*. Paul Orose remarque que cet Edit fut fait le mesme iour que Nostre Seigneur Iesus-Christ vint au monde. Il est le Seigneur Souuerain de toutes les Puissances de la terre, & elles luy doiuent ceder cette qualité.

Platine.

Pilate écriuit à L'Empereur Tibere les merueilles de Iesus-Christ; entr'autres sa Resurrection; Tibere produisit ces Lettres au Senat pour le faire mettre au rang des Dieux. Le Senat se picqua d'honneur, parce que Pilate ne luy en auoit pas fait l'adresse, attendu que c'estoit au Senat à declarer les Dieux, & rejetta les propositions de Tybere, mesme ordonna que les Chrestiens seroient bannis de Rome; Tybere s'y opposa, menaça les delateurs, & ceux qui les troubleroient & accuseroient, persistant dans son sentiment.

Indigetare.

Plat. in Petro. Tertull. in Apologet.

Domitian eut la curiosité de voir les parens de Iesus-Christ, qui descendoient de la lignée de Dauid, leur demanda combien ils possedoient de bien. Il apprehendoit sa venuë

comme

comme Herode au commencement. Il les renuoya chez eux sans leur faire aucun mal.

Egesip. apud Euseb.

Trajan écriuit à Pline Second, Proconsul d'Asie, de ne faire point recherche des Chrestiens. Il en est amplement parlé dans le chap. 21. des Persecutions generales.

Euseb. lib. 3. c. 33.

Hadrian écriuit la mesme chose à Minutius Fondanus Proconsul d'Asie, & permit aux seuls Chrestiens d'habiter dans Hierusalem, qu'il fit nommer Hadria, apres auoir dompté le peuple Iuif reuolté.

Sous l'Empire de Commode, les soldats Chrestiens qui combattoient dans son armée contre les Sarmates, aujourd'huy Polonois, obtindrent le gain de la bataille par leurs prieres: vne grande pluye accompagnée de terribles éclairs & de tonnerres estant suruenuë.

Lamprid. Plat.

Alexandre Seuere Empereur auoit en son Cabinet les Effigies de Iesus-Christ & d'Abraham, ausquels il rendoit honneur. Il est vray qu'il auoit aussi celles d'Orphée, d'Apollonius, & de quelques bons Empereurs, qui auoient esté mis au rang

des Dieux. L'on tient que sa mere Mammea fut Chrestienne, qu'elle oüyt Origene, & en fit grand estat. Ce mesme Seuere laissa les Chrestiens en paix, & maintint les Iuifs en leurs Priuileges.

Philippe Arabe de nation, successeur de l'Empereur Gordian (qu'il fit laschement massacrer) fut imbu auec son fils du Christianisme. Sa perfidie, sa cruauté, & les autres vices, dont il estoit entaché, l'ont sans doute priué d'en faire profession publique; cette grace & cette gloire estoit reseruée au Grand Constantin, par les semonces de sa mere sainte Helene, par les instructiõs de S. Siluestre, & par le fameux miracle de la Croix, qu'il vit en l'air entourée de cette inscription, *In hoc signo vince*, estant sur le point de combattre le tyran Maxence, l'an 313. Ce ne fut pas le seul prodige qui le retira de l'idolatrie; car si nous en croyons à vn Annaliste Grec, ne s'estant pas rendu d'abord à ce premier miracle de la Croix, il vint derechef aux prises auec son ennemy, & fut vaincu; mais la nuict d'apres, estant accablé

Glygas Annal. par. 4.

de sommeil & d'ennuys, il se sentit frappé d'vne baguette sur son visage, & s'eueillant en sursaut auec vne seignée de nez, il apperceut sur sa chemise des croix teintes de son sang. Cela le fit reuenir à soy, non pas toutefois pour demander sur le champ le Baptesme. Il retomba encore dans l'idolatrie pour complaire à sa femme Fauste. Dieu fit vn troisiéme miracle, luy enuoya vne horrible lepre par tout son corps; Le bain des eaux du Baptesme qu'il prit par les semonces des Princes des Apostres, S. Pierre & S. Paul (qui l'en admonesterent pendant son sommeil) luy fut infiniment plus salutaire, que celuy du sang des petits enfans, qu'il estoit sur le point de se faire preparer. Il guerit par ce moyen de l'vne & de l'autre lepre, de celle du corps & de celle de l'ame.

Vn certain Alexandre Moyne qui a écrit vn libelle de l'Inuention de la vraye Croix, aduance que ce Grand Empereur ne receut le Baptesme qu'estant proche de sa fin, parce qu'il vouloit le receuoir dans le fleuue Iordain; mais il est refuté de tous

les autres Historiens Ecclesiastiques. Ce fut alors que la Religion Chrestienne fut receuë & professée publiquement dans tous les Estats & Prouinces soûmises à l'Empire Romain.

ARTICLE II.

DEs le premier siecle de l'Eglise naissante, sçauoir l'an 44. apres la mort de Iesus-Christ. Saint Pierre auparauant nommé Cephas, & Simon fils de Ionas, autrement Bar-Ionas du bourg de Bethsaïde en Galilée, designé par Iesus-Christ Prince des Apostres, fonda l'Eglise Romaine, en estant le premier Euesque. Il crea pour ses Chor-Euesques Line dans la Ville, & Clete aux Faux-bourgs, souffrit la mort par la cruauté de Neron, ayant esté attaché en Croix la teste en bas l'an 68. apres auoir gouuerné l'Eglise 24. ans 5. mois, ce que pas vn Pape apres luy n'a pû faire, *Nemo vidit annos Petri*. Il fut enterré au Mont-Vatican prés la porte triomphale.

Onuphr. Panu.

Le mesme S. Pierre auoit porté l'Euangile aux Royaumes de Pont, Galacie, Bithynie, Cappadoce, &

autres Prouinces voisines de la Iudée.

ARTICLE III.

SAINT Paul qui prit ce nom, estant auparauant nommé Saul, apres auoir conuerty Paul Sergius, Proconsul de Cypre, porta & prescha l'Euangile depuis Hierusalem jusques en l'Illyrie. Il enuoya son Disciple Titus en Candie pour fonder des Eglises.

Euseb. lib. 3. cap. 1. & 2.

Palestine

La Palestine commença à receuoir l'Euangile en la ville de Cesarée, où le Centurion Corneille fut conuerty par S. Pierre.

Euseb. l. 2. c. 3.

Syrie.

La Syrie le receut en sa ville d'Antioche, où les Disciples qui s'y estoient refugiez à cause de la premiere persecution prescherent l'Euangile de Iesus-Christ, & S. Luc dans ses actes rapporte que les freres d'Antioche enuoyoient abondamment ce qu'il faloit à leurs freres qui estoient en Hierusalem. Et ce fut en ce lieu que le nom de Chrestiens commença de leur estre donné.

Egypte. *Euseb. l. 2 c. 16.*

Saint Marc establit l'Eglise d'Alexandrie en Egypte.

Ethyopie.

L'Ethyopie receut l'Euangile par le moyen de *l'Eunuque* de la Reyne de Candace; lequel allant accomplir quelque vœu en Hierusalem pour sa Maistresse, rencontra l'Apostre saint Philippe, & estant instruit en la foy, lors qu'il fut de retour chez luy, prescha & publia l'Euangile. Saint Mathieu prescha en ce mesme païs d'Ethyopie.

Idem l. 2. cap. 1.

Parthes ou Perses.

Saint Thomas annonça l'Euangile aux Parthes. Il penetra mesme iusques aux confins de la mer Indienne, au Royaume de Narsingue; Il est enterré en la ville de Meliapor, comme nous dirons en son lieu.

Inde.

Saint Barthelemy prescha & porta l'Euangile en l'Inde citerieure.

Scythie. Grece.

Saint André en Scythie & en Grece, estant mis à mort pour la foy à Patras en Achaïe.

Euseb. l. 3. c. 23.

Saint Iean prescha l'Euangile en Asie, & y establit 7. Eglises.

Article IV.

En France.

QVANT à nostre France si nous en croyons Eusebe, S. Crescent compagnon de S. Paul, fut enuoyé aux Gaules. Nous trouuons aussi que Peregrinus citoyen Romain fut ordonné par le Pape Sixte I. Euesque des Gaules, à la requeste des Gaulois; estant retourné à Rome il y fut martyrisé. Mais ce qui est de plus constant, c'est que la Religion Chrestienne a esté receuë dans les Gaules, en vn temps fort proche de celuy des Apostres. L'ancienne Tradition nous enseigne que S. Denis l'Areopagite conuerty par l'Apostre S. Paul, fut enuoyé par S. Clement Pape pour y prescher. Il y souffrit le martyre sous le Prefect Sisinnius: de sorte que les Gaulois ont eu la connoissance de Iesus-Christ dans le premier siecle, ou peu apres.

La France.

Platin. in Sixt.

Le Pere Iacques Sirmon est d'vn sentiment cõtraire.

Saint Gregoire de Tours ne l'attribuë qu'à l'an 252. sous l'Empire de Decius; mais son opinion n'est pas suiuie de plusieurs. Il donne pour

premiers Euesques des Gaules, Gatian à Tours, Trophime à Arles, Saturnin à Thoulouse, Paul à Narbonne, Denis à Paris, Stremon en Auuergne, & Martial à Limoges. Il y a quelques témoignages aussi que S. Trophime d'Arles y fut enuoyé par saint Pierre.

La premiere conuersion à la foy fut operée sur les Docteurs & Prestres Gaulois, autrement Druides, qui les auoient si long-temps entretenus dans l'erreur, & dans la fausse persuasion de leur sainteté en tous leurs sacrifices abominables; parmy lesquels, & le reste de leurs cabales, Dieu ayant laissé quelque lumiere de sa verité, ainsi qu'vn grand Docteur a creu, en la croyance de l'Immortalité de l'ame, & en quelques bonnes moralitez, qu'il remarque & témoigne auoir esté en eux, il leur fut aisé d'abjurer toute la Demonomanie des Romains, & de renoncer à leur idolatrie. Vn si grand bien de cette connoissance salutaire du Fils de Dieu, Redempteur du monde, paruint plustost aux Gaulois, qu'à aucuns de leurs Voisins, soit

Anglois ou Bretons, soit Espagnols: mais la pleine lumiere de l'Euangile & de la foy Chrestienne, parut apres la conuersion du grand Clouis, cinquiesme Roy de France, baptisé par S. Rhemy Euesque de Rheims, & instruit auparauant par saint Vvast Euesque d'Arras, apres la sollicitation de Clotilde fille du Roy de Bourgongne sa femme. Lors qu'il eut vaincu les Allemans en la journée de Zulpich, *Tolbiaci*, sur les confins de Cologne. Les Francs qui auoient premierement habité le long du Rhin auec les premiers Roys, qui occuperent depuis vne bonne partie des Gaules, s'estoient auparauant ciuilisez par quelque police, mœurs & reglemens, pris des Romains, & furent outre ce, bons Chrestiens, & orthodoxes, comme témoigne d'eux, Agathias Autheur Grec, écriuant sous l'Empereur Iustinien.

τοῦ θείου θεραπείαν νομίζουσιν. Χριστιανοὶ γὰρ ἅπαντες, καὶ τῇ ὀρθοτάτῃ χρώμενοι δόξῃ. Lib. 1.

ARTICLE V.

Sur l'Apostolat de Saint Denis en France.

I'AY creu que le Lecteur me sçauroit gré de l'éclaircir d'vn point de Critique, agité depuis quelques années par plusieurs grands personnages, touchant l'Apostolat de saint Denis és Gaules. Le P. Iacques Sirmond M. Iean de Launoy Docteur de Nauarre, & autres ont soustenu qu'il n'auoit point esté en France, fondez principalement sur vn passage de Sulpice Seuere Euesque de Bourges, qui écrit que la cinquiéme persecution commença premierement és Gaules sous l'Empereur Marc-Aurele Antonin, c'estoit l'an 169. Mais nous disons que des persecutions particulieres auoient commencé plustost; car celle dont il parle est vne des generales.

Le témoignage des autres Historiens Ecclesiastiques plus anciens que Seuere, fait pour nous.

Pamphile Eusebe Euesque de Cesarée qui fleurissoit à la teste du qua-

trieſme ſiecle, cent ans auparauant Seuere, parle du martyre de pluſieurs Chreſtiens dans les Gaules.

La Tradition des Egliſes fait pour nous.

Celle de Rome qui nous enſeigne que noſtre ſaint eſtant allé à Rome pour y voir le Prince des Apoſtres S. Pierre, il le trouua martyriſé, & S. Clement luy auoit ſuccedé, par lequel il fut enuoyé és Gaules.

Genebr. lib. 3. Chron.

Le Cardinal Baronius prouue doctement qu'auant cette année de cette perſecution citée par Sulpice Seuere, il y a eu des Chreſtiens dans les Gaules, par le dénombrement des Eueſques, & par le témoignage des Autheurs precedens.

169.

L'Egliſe Grecque dans cette croyance l'an 824. enuoya à Loüis le Debonnaire Empereur, de l'Ordre de Michel, II. Empereur Grec les œuures de ſaint Denis, qui receuës par Hilduin Abbé du Monaſtere S. Denis, & miſes ſur les Chaſſes de ce ſaint, & de ſes compagnons, firent 19. miracles. Le Pape Eſtienne fut guery ſur ces meſmes Reliques, l'an 753.

L'Eglise d'Espagne se fonde sur cette Tradition que Saint Eugene fut enuoyé par nostre Saint pour leur prescher l'Euangile, & qu'il fut premier Euesque de Tolede.

De dire que nostre Saint n'eust point quitté Athenes pour Paris, parce que cette ville estoit plus noble que nostre Capitale des Gaules, c'est sans faire reflexion que S. Pierre luy en auoit monstré l'exemple, quittant Antioche pour Rome, & ignorer qu'Athenes estoit vne ville ruynée depuis que Silla Dictateur Romain y auoit exercé ses cruautés, & sa vengeance.

ARTICLE VI.

En Espagne.

L'Espagne.

L'Espagne reconnoist S. Iacques le Majeur Galileen de nation, fils de Zebedée, frere germain de saint Iean, pour son grand Apostre, ce qui fait que sa deuotion est en vne singuliere recommandation, par toute l'Espagne, notamment au Royaume de Gallice, où l'on va en pelerinage, de toutes les parties de

la Chrestienté, & que les Espagnols ne se seruent point d'vn plus frequent cry de guerre que de celuy-cy, *Saint Iacques l'Espagne combat.* En effet ils ont ressenty l'assistance de son bras, lors que combattant contre les Mores ils l'ont veu paroistre miraculeusement monté à l'auantage sur vn grand cheual blanc, qui terrassoit & exterminoit ces mescreans, ainsi que leurs Histoires font foy. Du nombre de ceux qu'il conuertit, il ordonna 7. Euesques. Ie sçay que les Critiques du temps n'ont pas espargné l'Espagne, non plus que la France.

Ils disent que S. Iacques n'a jamais esté en Espagne, se fondant sur vn passage de saint Isidore, qui estoit 600. ans apres. Mais cette Critique n'est point receuë.

Ils reconnoissent aussi saint Eleuthere compagnon de saint Denis l'Areopagite, pour vn des premiers qui leur prescha apres ce grand Apostre mentionné, & qui estant de retour és Gaules y souffrit le martyre auec saint Denis.

Les premiers Roys des Espagnes

Chreſtiens, ont eſté entachez de l'hereſie des Arriens, iuſques à Recarede, qui commença à regner l'an 586. fils de Levvigilde Roy & Arrien, & frere d'Hermenegilde, mis à mort par ſon propre pere, en haine de la Religion Chreſtienne, & reputé martyr : Ce Prince & glorieux Confeſſeur auoit eſpouſé vne Princeſſe de la Maiſon Royale de France, appellée Ingunde fille de Sigebert Roy de Mets l'an 579. de laquelle vray-ſemblablement il puiſa les bons ſentimens qu'il eut pour embraſſer & pour conſeruer la Religion Catholique, juſques à la perte de ſa vie & de ſa couronne temporelle.

Le Pape Alexandre VI. donna le ſurnom de Catholique au Roy Ferdinand V. & à ſes ſucceſſeurs, pour auoir deſtruit la puiſſance & Royauté des Mores en Eſpagne, par la priſe de Grenade l'an 1492. le 1. Ianuier : priſe dautant plus importante & plus conſiderable que cette ville auoit eſté la capitale de ces mécreans en Eſpagne, & comme le Thrône de l'infidelité. Ie trouue que du

temps du Roy Buliagis, cette ville estoit composée de soixante mille maisons. Et qu'en l'an 1311. il y auoit plus de deux cens mille personnes; & la misere digne d'estre pleurée auec des larmes de sang, c'est qu'il ne s'y trouuoit pas lors 500. hommes dont les peres, les meres ou les ayeuls n'eussent esté Chrestiens; misere suiuie d'vne pire, c'est qu'il y auoit plus de cinquante mille Renegats, & plus de 30. mille Chrestiens Esclaues. Ce que le Roy d'Arragon Iaime ou Iacques II. representa au Pape Clement V. estant au Concile general de Vienne; pour le porter à luy procurer du secours contre ces infidelles, qui luy menoient vne forte guerre.

Estat pitoyable de Grenade sous les Mores.

ARTICLE VII.

En Angleterre.

LEs Anglois rapportent la premiere connoissance qu'ils ont euë de Iesus-Christ à Ioseph d'Arimathie, qui mit au sepulchre Nostre Sauueur, & à Simon Zelotes; mais parce que ces choses sont enuelop-

L'Angleterre.

pées dans vne grande obſcurité nous trouuons auec plus de certitude que le Pape Eleuthere ſur la priere du Roy Lucius, émeu par les miracles arriuez entre les Chreſtiens, enuoya à ce Prince Fugatus, & Damian, perſonnages ſages & deuots pour le baptiſer auec les ſiens, en quoy ils reüſſirent aſſiſtez de la grace de Dieu.

L'Angleterre ſe maintint depuis en cette creance iuſques au temps de l'Empereur Diocletian, dont la perſecution y fit beaucoup de martyrs; mais ſous l'Empire de Conſtantin natif de cette Iſle, ils perſiſterent en la Religion Chreſtienne, à la reſerue de quelques-vns d'entr'eux qui furent infectez de l'hereſie de Pelagius. Saint Germain Eueſque d'Auxerre, & ſaint Loup Eueſque de Troyes, y furent enuoyez pour y deraciner les erreurs de cet Hereſiarque, qui blaſphemoit contre la Grace. Il eſt vray que quelques-vns de leurs Princes viuoient encore dans l'idolatrie, & que la Religion n'eſtoit pas receuë par tout iuſques en l'an 566. qu'Adelberge Princeſſe de la maiſon

Royale de France, fille de Charibert Roy de Paris, & d'Ingoberge estant mariée auec Ethelbert Roy de Kent, emmena auec elle l'Euesque Luitard pour estre son Confesseur & Directeur. Cette alliance fut d'vn tres-grand fruit ; car le Roy touché des bons exemples, salutaires semonces & instructions de la Reine, & de son Confesseur, se conuertit à la foy Chrestienne. Le Pape saint Gregoire le Grand y enuoya Augustin, Melitus & autres Religieux de l'Ordre de saint Benoist pour y prescher l'Euangile. Le docte Genebrard escrit qu'Augustin baptisa plus de dix mille personnes le propre jour de Noël. Ce Roy mourut en bataille l'an 617. laissant pour fils & successeur Edbald Roy tres-vicieux, & grandement dissemblable à son pere.

Ils ont persisté en la Religion Catholique iusques en l'an 1535. que le Roy Henry VIII. aima mieux se separer de l'Eglise Romaine que d'acquiescer à ses saints Decrets, & de s'empescher de repudier sa legitime femme Catherine d'Arragon,

pour épouser Anne de Boulen sa maistresse. Ce Roy auoit merité quelques années auparauant du Pape Leon X. le beau titre de deffenseur de la Foy, pour auoir composé vn liure contre les Heresies de Martin Luther ; mais il degenera tout à fait de ce beau titre, plongeant ce Royaume insulaire dans l'heresie, & mettant ses sujets hors de la nacelle de Saint Pierre, hors de laquelle l'on ne peut éuiter de faire naufrage pour le salut de l'ame.

ARTICLE VIII.

En Dannemark.

Le Dannemark

LA Religion Chrestienne commença à paroistre en Dannemark sous Loüis le Debonnaire Empereur, qui obligea Harold Klachter l'vn de leurs Roys de se faire Chrestien l'an 826. luy promettant du secours contre Regner fils de Sivvard qui estoit son riual. Harold se fit baptiser à Mayence auec sa femme & plusieurs Danois ; mais ce malheureux Roy apostasia & alla mourir en Frise; Sivvard son fils fut baptisé & perse-

Saxo Gram. Liur. 9.

uera, les autres Roys qui vindrent apres furent Chrestiens pour la plusspart.

Il est vray que dans ce commencement quelques-vns apostasioyent comme Canut 1. Fils d'Erric. Suenon qui reuint au giron de l'Eglise apres y auoir renoncé vne fois, l'Empereur Othon I. auoit esté son parrein, & luy auoit augmenté son nom, l'appellant Suenothon. Sa premiere apostasie ne fut pas le seul crime; car il priua son propre pere Harald 7. du Royaume & de la vie; si est-ce pourtant que la Religion Chrestienne lors qu'il s'y fut rengé derechef, receut vn notable accroissement dans ses Estats par sa protection; car il fut rauy & consentit qu'Adhelard Euesque d'Hambourg y ordonnast des Euesques pour maintenir les Danois ses sujets en la foy.

Les Danois ont eu des Princes fort pieux & deuots, comme saint Canut 4. de ce nom, qui fust tué par ceux de Iutlande dans l'Eglise, l'an 1188.

Vvaldemar I. duquel Saxon le

Grammairien escrit de fort belles choses, lequel obligea les Sclauons apres les auoir domptez d'embrasser la Religion Chrestienne. Il mourut l'an 1182. Il se seruoit pour son conseil d'vn grand Prelat, c'estoit Absalon Euesque d'Vpsale. Ce Roy fut à Rome visiter les Corps des Bienheureux Apostres S. Pierre & S. Paul, Christierne I. chef de la race Royale d'Oldenbourg, qui regne aujourd'huy en Dannemarck, estant monté sur le Thrône alla en pelerinage à Rome, & obtint du Pape le païs de Dithmarse pour la couronne de Dannemarck, & prit resolution d'ériger l'Vniuersité de Coppenhaguen. Les Danois ont persisté dans la Religion Orthodoxe iusques au Roy Federic I. auparauant Duc d'Holstein fils de ce Christierne I. Federic s'estant emparé du Royaume au prejudice de son neueu Christierne II. l'an 1523. pour establir son Thrône, & pour gagner l'amitié des Grands du Royaume, en leur faisant largesse des biens de l'Eglise, & pour les mettre à couuert de toute sorte de restitution, embrassa auec ses sujets

l'hereſie de Martin Luther, & ſecoüa l'obeïſſance legitime du ſaint Pere Vicaire de Ieſus-Chriſt en Terre.

Les habitans de l'Iſle d'Iſland dependante du Royaume de Dannemarck, quitterent leur idolatrie, & receurent la Foy de Ieſus-Chriſt l'an 1000. par le moyen d'Olavvs Roy de Norvvege, qui y enuoya deux Iſlandois nommez Gyſſer & Hialte, auparauant baptiſez en Norvvege.

Article IX.

En Suede.

La Suede.

DAns le 9. ſiecle apres la venuë de Ieſus-Chriſt l'idolatrie commença d'eſtre renuerſée en Suede.

Biorno IV. Roy de Suede ayant fait alliance auec l'Empereur Charlemagne, & auec ſon fils & ſucceſſeur Loüis le Debonnaire, merita la gloire d'auoir beaucoup contribué à la conuerſion de ſes ſujets. Ils luy enuoyerent Heribert ou Rambert pour preſcher l'Euangile, qui fonda l'Egliſe de Lincop. Anſgarius fut auſſi vn autre Predicateur Euange-

lique. Le Roy Erric Aorſe, ou Stenchill, qui eſt communément reputé leur premier Roy Chreſtien, en fit venir d'autres, ſçauoir eſt Adaluard, & Eſtienne ; mais ce fut auec peu de ſuccez, ces peuples eſtans extremément paſſionez pour leurs Idoles. Adam de Breme, & apres luy les autres Hiſtoriens attribuent la conuerſion de ces peuples à vn fameux miracle arriué en la perſonne d'vn de leurs Sacrificateurs, qui ayant perdu la veuë & inuoqué inutilement ſes fauſſes diuinitez, vit en ſonge la glorieuſe Vierge Marie ; qui luy promit la veuë, pourueu qu'il creuſt en ſon fils Ieſus-Chriſt. Il receut en meſme temps la veuë de l'ame que celle du corps, comme autrefois S. Paul, & fut enſuite vn grand Apoſtre parmy ceux qu'il auoit abuſez auparauant dans ſa ſuperſtition. Depuis ce temps-là les Goths & les Suedois ont perſeueré dans la Religion Chreſtienne & Catholique, viuans dans vne grande obeïſſance & ſoûmiſſion enuers le ſaint Siege Romain, qui leur enuoyoit ſouuent des Nonces Apoſto-

liques. Eugene III. leur enuoya Nicolas Cardinal Anglois. Gregoire IX. Guillaume Cardinal Euesque Sabin l'an 1240. Vrbain IV. Guido Cardinal 1260. & autres; ce qui continua iusques à ce que le Roy Gustaue I. estant monté sur le Thrône à l'exclusion de Christierne II. beau-frere de l'Empereur Charles-Quint, plustost par maxime politique, que par aucun mécontentement qu'il eust de l'Eglise Romaine, pour se mettre à couuert des armes de l'Empereur, qui estoit en guerre contre les Protestans, se rangea de leur party & de leur Religion, & contracta alliance par mariage auec le Duc de Saxe. D'autres disent que se voyant denué de finances en cet aduenement à la Couronne, & sentant de puissans ennemis sur ses bras, il prit pretexte de changer de Religion pour s'emparer des biens des Ecclesiastiques, afin de remplir ses coffres, & d'engager plus fortement à ses interests & à cette nouuelle Religion, les Seigneurs & autres personnes de son Royaume, ausquels il en feroit part, ce qui arriua l'an

1537. Erric ou Henry succedant à son pere Gustaue, laissa les choses de la Religion au mesme estat qu'il les auoit trouuées apres le decés de son pere. Mais le Roy Iean son frere qui luy succeda estoit Catholique dans son ame, gardoit les jeusnes de l'Eglise, & le Caresme; & la Reine Catherine sa femme faisoit ouuertement exercice de la Religion Catholique, & y nourrit son fils Sigismond, depuis Roy de Pologne, sur lequel Charles son oncle Duc de Sudermanie s'empara du Royaume de Suede, & n'eut point de plus plausible pretexte, que parce qu'il croyoit que Sigismond son neueu y deuoit restablir la Religion Catholique.

Saint Erric Roy de Suede IX. de ce nom, fit prescher par S. Henry au peuple de Finlande le saint Euangile, apres l'auoir dompté par les armes.

ARTICLE

ARTICLE X.

En Pologne.

LEs Polonois embrasserent la Religion Chrestienne du temps de leur Roy Miecizlavv l'an de grace 965. Ce Roy estant né aueugle recouura miraculeusement la veuë corporelle ; ce qui luy fut vne grande disposition à recouurer celle de l'ame. Il ordonna que sur peine de la vie tous ses sujets eussent à rompre les Idoles, & à les jetter dans l'eau, ou à les couurir de pierres, & à se faire baptiser à certain iour, ce qui fut executé. Les Rois de Pologne se sont tousiours conseruez dans la veritable Religion Catholique, & quoy que dans le malheur du dernier siecle l'heresie de Luther se fût glissée dans la Pologne, toute-fois le nombre des plus Sages (sçauoir des Catholiques) a preualu qui n'ont iamais pû souffrir aucun Roy parmy eux, entaché d'heresie.

La Pologne.

ARTICLE XI.

En Lithuanie.

LA Lithuanie qui eſt le plus grand Duché des Eſtats de Pologne, embraſſa la Religion Chreſtienne ſous Iagellon Grand Duc de cette Prouince, qui épouſa la Princeſſe Hedvvige fille de Loüis le Grand, de la maiſon d'Anjou, Roy d'Hongrie, & de Pologne, l'an 1386. à condition de ſe faire baptiſer; ce qu'il executa, & prit le nom d'Vladiſlas. Il annexa à perpetuité à la Pologne ſon Duché de Lithuanie, la Somogitie, & vne partie de la Ruſſie qu'il poſſedoit. La Princeſſe Hedvvige auoit eſté fiancée à Guillaume Duc d'Auſtriche dés l'an 1375. mais le Pape Boniface VIII. annulla ſes promeſſes de mariage, pour n'empeſcher vn ſi grand bien que la conuerſion à la Religion Chreſtienne de Iagellon, & de ſes ſujets.

ARTICLE XII.

En Hongrie.

LA Hongrie se soûmit au doux joux de l'Euangile du temps de Benoist 8. sous le Roy Estienne, auparauant nommé Toxus, qui merita le nom de Saint l'an 1001. Ce Roy épousa Gisele sœur de l'Empereur S. Henry. *Cujus opera Rex ipse & populi omnes imperio ejus subiecti Christi fidem accepere.*

Bonfin.

Platina in Benedic. 8.

Ce Royaume est l'égoust de plusieurs heresies. L'Empereur Ferdinād II. ne s'étāt pas pû deffendre l'an 1622 de permettre l'exercice libre de toute sorte de Religions, Lutherienne, Caluiniste, & des Anabaptistes à l'instance des Estats d'Hongrie.

ARTICLE XIII.

En Moscouie.

LEs Moscouites se glorifient de ce que la Religion Chrestienne a eu son commancement chez eux, dés le temps des Apostres, & disent que S. André partant de la Grece,

vint par mer à Novvogorod, où il prescha l'Euangile ; mais que depuis les Tartares & les Payens s'estans rendus les Maistres de toute la Russie, auoient aboly toute la Religion iusques à ce qu'enuiron l'an 989. du temps de l'Empereur Othon III. vn de leurs Grands Ducs appellé Vvolodimer s'estant rendu considerable par les victoires qu'il obtint sur ses ennemis, & par la conqueste qu'il fit de toute la Moscouie, attira à sa Cour la pluspart des Ambassadeurs des Princes de l'Europe : parmy lesquels il s'en trouua qui luy firent naistre l'enuie de prendre connoissance de la Religion Chrestienne, & ensuite de l'embrasser. L'on tient que Basile Empereur de Constantinople fut celuy qui y contribua le plus, en leur enuoyant des Euesques & des Prestres pour l'instruction de ce peuple, & pour l'establissement de la mesme Religion qu'il professoit, c'est depuis ce temps-là que les Moscouites font profession de la Religion Grecque.

Il y a enuiron 35. ans qu'vn certain peuple qu'on nomme Samogides en-

uoya prier le Grand Duc de luy fournir des personnes capables de les instruire en la Religion Chrestienne. Ce qui luy fut accordé auec joye. Le Patriarche nomma pour cet effet l'Euesque de Vvolodimer, qui y mena bon nombre de Prestres pour les baptiser, & pour les instruire à leur mode.

ARTICLE XIV.

En Saxe, Flandre, & Frise.

LA Saxe doit ses premieres connoissances de l'Euangile aux soins de l'Empereur Charlemagne, qui les ayant domptez apres 9. cruelles guerres durant l'espace de 33. ans, obligea Vvitikind leur Duc, autant par la douceur que par la force de ses armes à embrasser la Religion Chrestienne, & à se faire baptiser.

La Flandre est redeuable à S. Eloy Euesque de Noyon, qui prescha la foy Catholique en ces contrées, fauorisé de Dagobert Roy de France, l'an 604. Ceux de Bruges & des enuirons le reconnoissent aussi pour leur Apostre.

Les habitans de la Frise orientale embrasserent nostre Religion sous l'Empereur Charlemagne.

Radbaud ou Roboald l'vn de leurs Ducs du temps de Charles-Martel grand pere de Charlemagne, estant sur le point d'estre baptisé par S. Vulfrand, sortit brusquement des fonds baptismaux, lors qu'on luy eut dit que ses predecesseurs estoient en Enfer, répondant qu'il aimoit mieux aller auec eux, qu'en Paradis, auec vn petit nombre de Chrestiens qui luy estoient inconnus; mais ses enfans Adegilde II. & Gondodald ne le suiuirent pas en sa folie. Ils furent lauez des sacrées eaux du baptesme, & ce dernier accompagna ce grand Empereur à la teste de 8000. des siens en ses expeditions d'Espagne, enuiron l'an 778.

ARTICLE XV.

Dans les Indes.

NOvs auons desia dit dans l'article 3. comme S. Philippe, S. Mathieu, & S. Thomas Apostres, ont porté les lumieres de l'Euangile

dans les Indes : ſur tout ce dernier. Son Sepulchre eſt reſté dans la ville de Meliapor, au Royaume de Narſingue ou de Biſnagar, duquel l'on voit ſortir certaines gouttes de ſang le iour de ſa Feſte, ſi nous en croyons à ceux qui ont écrit l'Hiſtoire des Indes. Ces lumieres eſtant demeurées comme eſteintes durant pluſieurs ſiecles, furent rallumées dans le dernier, lors que les Portugais eurent deſcouuert ces païs.

Pier. du Iarric. Gou. lib. 1. chap. 2.

Vn Religieux de l'Ordre de S. Benoiſt nommé Buellus, fut le premier qui paſſa aux Indes l'an 1493. ſous le Pape Alexandre VI. pour y porter l'Euangile L'Egliſe luy eſt redeuable d'auoir frayé le chemin tout le premier à tant de grands hommes, qui ont arroſé de leur ſang ce païs barbare. Quelques années apres huict Religieux de S. François furent auſſi des premiers, entre les perſonnes Eccleſiaſtiques, qui en l'an 1501. monſtrerent leur grande vertu, & leur courage entreprenant cette longue & penible nauigation pour la conqueſte des ames, auec Aluarez de Cabral Admiral de la Flotte Por-

tugaise, qui fit le premier voyage apres que Vasquez de Gama eut découuert cette route des Indes. Trois de ces huict seellerent de leur sang, dans le Royaume de Calicut, la Fc, qu'ils auoient preschée à ces infidelles. Les autres quatre dans le Royaume de Cochime. Le premier Archeuesque de Goa fut le Pere Ferdinand du mesme Ordre, decedé en odeur de sainteté. Le premier College des Indes pour instruire la jeunesse, ce fut par les soins & par les sollicitations aupres de Iean III. Roy de Portugal, du P. Iacques de Borba aussi de l'Ordre de S. François. Ce bon pere le remit entre les mains des Peres de la Compagnie de Iesus, auec le bon plaisir du Roy qui en estoit le Fondateur.

S. François Xauier Gentil homme Nauarrois de l'Ordre des Iesuistes, est qualifié l'Apostre des Indes pour auoir conuerty à la foy vn nombre innombrable de ces infidelles. Sa vie fait mention d'vn million d'ames, qu'il a regenerées par les sacrées eaux du baptesme, & qu'il en baptisa pour vn iour jusques à quarante mil-

le : de ſorte qu'il falloit luy ſouſtenir ſon bras droict pour baptiſer tant de monde. Le procez de ſa canoniſation nous apprend qu'il a reſſuſcité juſques à vingt cinq morts. Ses Confreres du meſme Ordre y ont trauaillé, & trauaillent encor auec grand zele, & grand ſuccez, pluſieurs deſquels ont reſpandu leur ſang pour la Religion Chreſtienne qu'ils preſchoient, entr'autres les Peres Rodolphe, Aquauiua, Charles Spinola, Horace, Vechio, & autres perſonnes de naiſſance, dont le courage à ſouffrir le Martyre a paru tout extraordinaire.

Voyez les Hiſtoires des Indes du P. Pierre Maffée, en tres-beau Latin, le tome de l'Aſie du Monde de Daniti, que i'ay augmenté, pages 957. & 958. & autres.

CHAPITRE XXI.

Treize persecutions generales en l'Eglise de Dieu.

ARTICLE I.

De la premiere persecution sous Neron.

LA premiere persecution generale commença sous Neron. La Religion Chrestienne a iuste sujet de se glorifier de ce que ce fut cet abominable monstre, haï de Dieu & des hommes, qui alluma les premiers feux de la persecution contre elle; ne pouuant rien aimer de bon, ny rien haïr de mauuais, ceux qu'il a persecuté ne peuuent auoir esté autres qu'extremément innocens : c'est le sentiment de Tertullien rapporté par Eusebe, *Tali dedicatore damnationis nostræ etiam gloriamur, qui enim scit illud, intelligere potest nonnisi grande ali-*

Lib. 2. cap. 24.

quod bonum, à Nerone damnatum. La cruauté extraordinaire des supplices monstre l'excessiue meschanceté de celuy qui en estoit l'autheur; pour rendre les tourmens des Chrestiens plus sensibles, il les faisoit couurir d'vne chemise de papier enduitte de cire & de poix, les faisoit attacher à vn aix, & puis faisoit mettre à l'entour force torches, & au pied des sarmens, où on mettoit le feu; ces pauures corps brusloient miserablement toute la nuict, & seruoient de flambeau & de lumiere au guet de la ville, & à tous ceux qui vouloient estre spectateurs de leurs supplices.

Ce monstre de malice ayant fait mettre le feu de gayeté de cœur à la ville de Rome (dont la plus belle partie fut desolée) accusa les Chrestiens d'en estre les autheurs, & prit pretexte de les exterminer. Festus Gouuerneur de la Iudée enuoya S. Paul prisonnier à Rome, auec Aristarchus; Il y fut detenu deux ans, & puis desliuré. Pendant cette éuocation de S. Paul à la Cour de Neron, Ananias Pontife apres la mort

Platina in Petro.

de Festus, auant que son successeur Albin fût arriué en Iudée, attenta sur la jurisdiction des Romains, & fit mourir S. Iacques le Mineur surnommé le Iuste. S. Pierre & S. Paul (qui ayant porté l'Euangile depuis Hierusalem iusques en Illyrie s'estoit rendu derechef à Rome nonobstant sa premiere prison, pour y faire le mesme fruit qu'il auoit fait parmy les autres Gentils) se trouuerent enueloppez en cette cruelle persecution : de sorte que par la cruauté de Neron, les deux plus excellens Apostres de Iesus-Christ, dedierent l'Eglise Romaine par leur sang & par leur doctrine, qu'ils y verserent largement. Ce sang fut vne vraye semence de Chrestiens, qu'on vit depuis renaistre comme de leurs cendres, & de celles des autres martyrs.

Article II.

De la seconde persecution sous Domitian.

Les Historiens marquent la seconde persecution generale sous

l'Empereur Domitian ; quoy qu'au commancement il eust fait demonstration de vouloir empescher qu'on ne poursuiuit en justice les adorateurs de Iesus-Christ, toute-fois degenerant de la vertu de son pere Vespasien, & de la bonté de son frere Titus il se proposa les cruels exemples du gouuernement de Neron, dont Tertullien l'a élegamment nommé *vne portion de ce monstre.* Il voulut l'imiter en la persecution qu'il auoit le premier excitée contre les Chrestiens, & contre les Iuifs, *Neronianæ impietatis & Theomachiæ successor*, dit Eusebe.

Lib. 3. cap 17.

Pour premices de sa rage il fit inhumainement mourir le Pape Cletus. Saint Iean l'Euangeliste sentit aussi les effets de sa fureur ; car ayant esté enuoyé de l'Asie à Rome comme coupable d'impieté (qui estoit le crime dont on chargeoit ordinairement les Chrestiens) il le fit jetter dans vn tonneau d'huile boüillante, d'où estant sorty miraculeusement sans auoir esté offensé en son corps, il le relegua comme vn miserable criminel en l'Isle de Pathmos, où il

eut les diuines reuelations couchées dans son Apocalypse. Les Edits & les actions de ce méchant Empereur furent cassez apres sa mort, par Arrest du Senat, à la sollicitation de Nerua : c'est pourquoy S. Iean fut tiré de Pathmos, & retourna en Asie cultiuer son Eglise d'Ephese.

Cette persecution deborda furieusement contre les pauures Chrestiens, qu'on accusoit de tous les maux qui arriuoient à Rome, en Italie, & dans les autres Prouinces, *Que si le Tibre s'enfloit, si le Nil ne montoit pas assez haut, si le Ciel s'alteroit, si la Terre trembloit, s'il venoit une famine ou une contagion*, le peuple enragé contr'eux cryoit *qu'on les exposât aux lyons pour detourner les calamitez publiques.* Quelques-vns ont crû que Glabrion (que ce cruel Prince fit mourir, & qui estoit vn personnage Consulaire) auoit pris la teinture de nostre foy, & que ce fut la cause pour laquelle ce méchant l'extermina. L'on attribuë à cette mesme profession de la Religion Chrestienne, la mort de Flauius Clemens, cousin germain de Domitian,

qui nonobstant l'affinité du sang & l'amitié autrefois reciproque, fut massacré par ses ordres. Il relegua aussi Flauia Domitilla femme du mesme Clement, & plusieurs autres.

Article III.

Troisiesme persecution sous Trajan.

C'Est chose prodigieuse que sous l'Empire de Trajan Prince moderé & doüé d'vne singuliere humanité, la troisiesme persecution generale se soit rallumée contre les Chrestiens innocens ; mesme auec telle violence, qu'outre les illustres martyres de trois grands Papes, c'est à sçauoir de Clement, d'Euariste, & d'Alexandre, d'vn celebre Euesque de Hierusalem nommé Simon, fils de Cleophas, issu de la race de Dauid, & tenu entre les parens de nostre Seigneur, & du grand S. Ignace Patriarche d'Antioche, l'on conte des millions de martyrs qui souffrirent en ce temps-là ; non pas que Trajan eût fait des nouueaux Edits contre les Chrestiens ; mais par l'in-

ſolence des Gentils, qui ne pouuoient ſouffrir la vertu des Chreſtiens, qui ſeruoient de reproche continuel à leurs actions deprauées; Ils prenoient ſujet de les accuſer ſur leurs aſſemblées & Confrairies, & de les traiſner deuant les Tribunaux, & aux lieux des ſupplices, comme criminels de leze-Majeſté, & comme tranſgreſſeurs des deffenſes des Empereurs.

Platine pourtant remarque que Publius Tarquinius Prince des choſes ſacrées parmy les Romains infidelles, auec Mamertin Prefet de la Ville, anima Trajan contre les Chreſtiens, parce que S. Clement Pape conuertiſſoit beaucoup de monde, ce qui le porta à le bannir dans l'Iſle de Cherſoneſe, qui eſt au delà de la mer noire, où il trouua plus de 2000. pauures Chreſtiens condamnez à tirer le marbre, & les metaux des carrieres & des mines.

Epiſtolarum lib. 10.

Caius Plinius Cecilius Secundus, vulgairement appellé le jeune Pline, ayant eſté enuoyé par cet Empereur pour adminiſtrer la Bythinie, ſe trouua engagé auſſi bien que les autres

Magiſtrats idolaſtres, à punir les Chreſtiens qui luy eſtoient deferez, comme contreuenans aux Loix du Prince. Voyant le grand nombre des accuſez, il en écriuit à Trajan, & luy declara qu'apres vne exacte recherche de leur vie il n'auoit trouué aucune choſe en eux, meſme par la confeſſion de ceux qui les abandonnoient, *ſinon qu'ils auoient de couſtume de ſe leuer à certains iours deuant le Soleil, & de s'aſſembler pour chanter des Hymnes à Ieſus-Chriſt comme au vray Dieu, & qu'apres cela ils renouuelloiẽt leur confederation par vn ſerment qui ne les embarquoit en nulle ſocieté de crimes; mais les obligeoit à fuir le larcin, les adulteres, & les perfidies. Ce qu'ayant fait ils s'en alloiẽt manger enſemble, ſans qu'on euſt peur d'apprehender qu'ils vſaſſent d'autres viandes que des viandes innocentes & cõmunes en la vie des hommes.* Ce Payen dans ſa méchante politique croyoit qu'il deuoit punir les Chreſtiens pour la plus admirable de toutes leurs vertus, c'eſt à ſçauoir la conſtance & la fermeté, *Neque dubitabam, qualecumque eſſet quod faterentur, perni-*

caciam certe & inflexibilem obſtinationem debere puniri. Trajan aduerty de la ſorte, & que non ſeulement dans les villes ; mais meſme dans les bourgades, il ſe trouuoit vn ſi grand nombre de fidelles de tous âges, de tous ſexes, & de toutes conditions, luy répondit, que parmy le peu de moyen qu'il y auoit de regler les executions des Chreſtiens, & d'en eſtablir vne forme aſſeurée, il ordonnoit *qu'on ne les rechercheroit point; mais que s'ils eſtoient deferez & conuaincus on les puniroit.* Cette declaration de Trajan appaiſa vn peu l'orage de la perſecution, encore que les ennemis des Chreſtiens priſſent delà de nouuelles occaſions de les calomnier deuant les Magiſtrats, pour opprimer leur innocence.

Cet Empereur a eſté reputé le meilleur entre les payens, de ſorte que pour accueillir fauorablement ceux qui venoient à l'Empire, l'on leur ſouhaitoit dans les acclamations publiques la bonté de Trajan, & le bon-heur d'Auguſte Il fut pourtant ſujet au vin, & à l'infame peché contre nature, ſelon ce qu'en écrit Dion.

Sous le mesme Empereur vn certain Bardochachas insigne brigand, Iuif de nation, secondant la rage des idolastres contre les pauures Chrestiens, exterminoit & massacroit tous ceux qu'il pouuoit rencontrer.

Euseb. lib. 4. cap. 8.

ARTICLE IV.

Quatriesme persecution sous Adrian.

LA quatriesme persecution generale eut cours sous l'Empire d'Adrian, d'Antonin, de Marc-Aurele, & Lucie Vere. Quoy que ce fût vn Empire de paix pour tout le monde, il fut vn regne de sang pour les Chrestiens; Ils furent cruellement persecutez par les Magistrats idolastres; qu'ils auoient establis par les prouinces, principalement dans l'Asie. L'on remarque de grandes cruautez exercées du temps d'Adrian en ces contrées contre les seruiteurs de Iesus-Christ : ces genereux Athletes faisoient reluire leur constance au milieu des tourmens, de sorte qu'Antonin (qui depuis fut Empereur) ayant esté enuoyé par le Senat pour

administrer l'Asie, & s'estant mis à la recherche des Chrestiens, ces innocens s'en allans en foule à son Tribunal, firent deuant luy vne publique profession de foy, & luy declarerent qu'ils estoient prests de mourir pour la deffense de la Religion. Antonin estonné de tant de constance, en fit seulement chastier quelques-vns pour satisfaire aux Loix, & renuoya les autres pour se contenter soy-mesme, ayant vne extreme inclination à la clemence. Toutefois pour ne sembler par trop indulgent en leur endroit, de peur que cela ne luy acquist la haine du Prince, il dit à ceux qu'il renuoya que s'ils vouloient mourir, il y auoit assez de principes & de cordes pour se deffaire; mais qu'ils ne vinssent plus deuant son Tribunal.

Ceux qui luy succederent en cette charge monstrerent bien plus de violence contre les adorateurs du Fils de Dieu, veu qu'aux moindres clameurs d'vne populace ils les faisoient inhumainement mourir : à raison dequoy Quadratus Euesque d'Athenes, & Aristides Philosophe conuer-

ty à la foy, employans leur éloquence pour la deffense d'vne cause si iuste, presenterent à Adrian (qui lors estoit à Athenes) ces beaux escrits qu'ils composerent pour la deffense de la Religion Chrestienne : en quoy ils furent secondez par Serenius Granianus l'vn des Lieutenans du Prince, qui écriuit à Adrian en faueur des Chrestiens, luy representant *que c'estoit vne chose pleine d'injustice de donner ainsi le sang des pauures innocens en proye à vne populace, & de traitter comme des criminels ceux ausquels on ne pouuoit trouuer autre offense sinon qu'ils estoient Chrestiens.* Adrian touché de ces remonstrances rescriuit à Minutius Fondanus Proconsul de l'Asie, successeur de Serenius, qu'on n'vsast plus d'aucune violence contre les Chrestiens, & qu'on ne les mal-traitast, & ne les chastiast plus, qu'apres les auoir conuaincus des crimes qui meritassent la mort. Sixte Pontife Romain, & glorieuse victime de Iesus-Christ, remporta la palme du martyre sous ce Prince, & alla prendre la couronne de gloire dans les Cieux en

Euseb. lib 4. cap. 9.

la compagnie d'vne infinité d'autres Martyrs.

C'est chose digne d'estonnement que sous les successeurs d'Adrian qui furent Antonin, & Marc-Aurele, si bons & si clemens, on n'ait parlé que de persecutions contre les Chrestiens, qu'elles ayent esté plus ardentes & plus violentes, que sous aucun des autres Princes idolatres. Il est vray semblable que les Sacrificateurs des Idoles, desesperez à cause des glorieux auancemens de la Religion Chrestienne. D'ailleurs les plus brutaux d'entre les Gentils (ayant conceu vne mauuaise opinion du nom Chrestien, & creu mal à propos qu'ils se polluoient d'incestes, & mangeoient les petits enfans, & considerant la mauuaise vie des Heretiques, sur tout des Gnostiques qui se disoient fidelles, les confondans auec les orthodoxes) animerent les Magistrats à venger le mépris de leurs Dieux, que tout le monde commençoit d'abandonner, car les Chrestiens auoient emply les Villes, les Bourgades, les champs, les flottes, & les armées. Le triom-

Euseb. lib. 4. cap. 8.

phe de la Croix reluisoit par tout, & le Crucifié estoit adoré de toutes les nations, mesme des Scytes, & des Nomades. Les Magistrats donc employoient le fer, le feu, les rouës, les potences, & les bestes sauuages, pour exterminer les adorateurs de Iesus-Christ, qui alloient ainsi abbatant & ruynant les Idoles.

Les Gaules se sentirent particulierement de la fureur de l'orage : Les villes de Lyon & de Vienne furent long-temps comme deux boucheries ouuertes aux massacres des Chrestiens, qui comme brebis destinées à la tuërie y estoient tous les iours égorgez. La mesme tempeste enuelopa quatre Pontifes Romains, à sçauoir Telesphore, Higinus, Pius, & Anicetus; mais alors c'estoit comvn tribut ordinaire que le siege Romain payoit à la cruauté des idolatres, qui pensoient ne pouuoir faire vne plus grande playe aux Chrestiens que d'exterminer les chefs de leur pieté : & de fait en ces premiers siecles on trouuera fort peu de Papes, qui n'ayent esté couronnez de la couronne du martyre.

Parmy tant de fureur & tant de rage des Magistrats infidelles, Iustin Philosophe, & martyr de Iesus-Christ, qui de l'école de Platon s'étoit ietté dans l'Eglise de Dieu, s'efforçant d'épendre de l'eau sur le feu de la colere de ses cruels persecuteurs, fit deux Apologies pour les Chrestiens, qu'il adressa à l'Empereur Antonin le Debonnaire, & à ses enfans les Cesars, c'est à sçauoir à Marc-Aurele, & Lucie Vere, qu'il auoit adoptez, & associez à la gloire de l'Empire, & à tout le Senat Romain, leur justifiant la pureté de leur doctrine, & l'innocence de leurs deportemens, mesmes pour ne dissimuler, il leur découurit iusques aux plus secrets mysteres de la Religion Chrestienne, leur parla si clairement de l'Eucharistie, que nous n'auons point de plus celebre monument de la presence de Iesus-Christ au saint Sacrement, que celuy qu'il nous a laissé en vne de ses Apologies. Ce pieux dessein de Iustin fut trauersé par les Philosophes Payens, & luy particulierement persecuté par vn Cynique nommé Crescens, qui enfin

luy

luy procura la mort. On a creu que le miracle qui arriua à la guerre qu'eut Marc-Aurele contre les Marcomans, auoit grandement adoucy cette persecution ; ce grand Prince reconnoissant deuoir ce bon-heur aux prieres des Chrestiens, écriuit des lettres au Senat, par lesquelles parlant honorablement de leur innocence, & du secours qu'il auoit receu de leurs prieres, il ordonna que les cruautez cesseroient, & que leur pieté ne leur seroit plus imputée à crime. Mais nonobstant cela nous trouuons que le carnage continua, & que ce siecle là fut vrayement vn siecle de Martyrs.

L'apostasie de Corinthus de Phrigie arriuée durant cette persecution en Asie, me semble digne d'estre remarquée. Ce mal-heureux apres auoir agassé les bestes, & méprisé les tourmens, lascha ensuite le pied, & se laissa vaincre, *Fractis animis cessit, ad vltimum salutem segnitiâ perdidit.*

Euseb. lib. 4. cap. 14. sub fin.

ARTICLE V.

Cinquiesme persecution sous Septime Seuere.

LE regne de Septime Seuere fut cruel & sanglant pour les Chrestiens. L'on met sous son Empire la cinquiesme persecution. Encore qu'à son aduenement il eust redonné la paix à l'Eglise dont elle joüit dix ans, neantmoins à la fin ses Ministres rallumerent les feux de la persecution contr'elle. Le superbe & arrogant Plantian (qu'il laissa Gouuerneur de Syrie durant son voyage de Syrie) fut vn de ceux qui jetterent plus de l'huile sur cette flâme; irrité de ce qu'vn soldat Chrestien refusa de demeurer en la milice des Idolastres, il courut sus à tous les Chrestiens, & en fit faire vn cruel carnage.

Tertullien le plus grand homme de son siecle, prenant en main la deffense de son party, pour jetter de l'eau sur le courroux des Magistrats, écriuit cette docte Apologie qui se voit tout au commancement de ses

œuures, par laquelle il monstre qu'il n'y auoit genre de crimes, d'inhumanité, d'impieté & de sortilege, dont l'injustice du siecle ne chargeât les pauures fidelles : de façon que non seulement Rome, mais encore Carthage, & les autres villes les plus esloignées, estoient des theatres d'inhumanité, où l'on faisoit souffrir aux pauures Chrestiens toute sorte de hontes & de supplices. A Rome ce cruel Plantian fit barbarement mourir le grand Pape Victor, qui auoit tenu neuf ans & dauantage le timon de la nacelle de l'Eglise.

Seuere faisant son voyage d'Egypte, offensé de ce que les Iuifs animez par vn brigand nommé Claudius auoient fait quelque sedition, s'aigrit tellement contr'eux & contre les Chrestiens, que beaucoup de fidelles creurent, qu'il estoit ce grand & formidable Antechrist, des fureurs & de la barbarie duquel l'Eglise est menacée sur la fin du monde : Passant de Syrie en Egypte, il en fit encore mourir vne multitude incroyable, entre les autres Leonidas

pere d'Origene l'vne des lumieres de l'Eglise, qui n'ayant que 18. ans ouurit l'école du Christianisme en Alexandrie, & par ses belles instructions encouragea vn monde de personnes à endurer constamment le martyre. Ce fut en ce temps-là que saint Irenée Euesque de Lyon se trouua enueloppé en la persecution, & fut cruellement executé auec la pluspart des fidelles de son Eglise. Ce fut en ce mesme temps que Minutius Felix écriuit Le Dialogue intitulé Octauius pour la deffense des Chrestiens. Seuere estant mort l'Eglise eut quelque relasche, & ioüit d'vn assez bon repos; elle fut presque trente ans sans estre persecutée.

Article VI.

Sixiesme persecution sous Maximin.

LA sixiesme persecution fut rallumée d'vne estrange maniere par l'Empereur Maximin, qui fut nommé *le Cyclope, le Busyris, le Sciton, le Phalaris, le Typhon, & le Gyges* de son siecle. Sous l'Empire d'Ale-

xandre Seuere l'on en vit comme le prelude ; car encore que ce Prince ait esté estimé l'vn des plus innocens & des moins sanguinaires qu'on ait jamais veus, & que parmy les autres témoignages de sa bonté, il eust en singuliere reuerence les Chrestiens (dont le nombre alloit tellement multipliant, qu'il estoit presque comme le sable de la mer) on ne laissa pas de remarquer quelques violences faites aux mesmes Chrestiens par ceux qui auoient alors le plus de puissance aupres du Prince.

Domitius Vlpianus, & Paulus, Iurisconsultes excellens, ses plus familiers amis, & les principaux de son conseil, estoient mal affectionnés à nostre Religion ; ils la persecuterent de toute leur puissance : de sorte que ce n'est point vne fable ce qu'on rapporte de plusieurs martyrs massacrez sous ce regne, & mesme le Pape Callixte remporta en ce temps la Couronne du martyre. L'on met encore sous l'Empire de ce mesme Alexandre le martyre de sainte Cecile, de S. Tiburce, de S. Valerian, & du Pape Vrbain, lequel ayant esté

par son commandement confiné en l'Isle de Sardaigne, fut honoré du martyre sous l'Empereur Maximin. Ce monstre de nature & ennemy du genre humain, estant plein de venin contre la famille d'Alexandre Seuere (auquel il auoit osté la vie & l'Empire) dans laquelle il y auoit vn grand nombre de Chrestiens, ralluma les feux d'vne tres-cruelle persecution contre l'Eglise, & s'efforça nommément d'exterminer les Euesques, se figurant qu'ayant mis à mort les Pasteurs, il ruyneroit aisément les troupeaux.

Sous le regne precedent le Pape Pontian auoit esté confiné ainsi que nous auons dit en exil; aussi-tost que ce Tyran fut venu à l'Empire, il le fit inhumainement mourir. Anterus succeda à Pontian: mais à peine eut-il pris possession de la chaire de S. Pierre, qu'il se vit enueloppé en la persecution, & fut aussi-tost massacré. Fabian luy succeda, & eut plus de loisir de pouruoir aux necessitez de l'Eglise, qui respira vn peu sous les trois Empereurs suiuans Maxime, Balbin, & Gordian, encore que l'on

emarque quelques martyrs opprimez par les calomnies des infidelles ous leurs regnes.

ARTICLE VII.

Septiesme persecution sous Decius.

COMBIEN que l'Eglise eût eu quelque relasche sous les Empereurs mentionnez, & sous celuy de Philippe (lequel quelques Historiens ont dit auoir esté le premier Empereur Chrestien) ses maux ne prirent pas pourtant fin ; ils se renouuellerent sous le cruel Empire de ses successeurs ; L'on conta alors la septiesme persecution. Decius violent ennemy du Christianisme, les fit renaistre tout au commencement de son regne : ayant exterminé le Pape Fabian, qui auoit succedé à Anterus, & ayant fait inhumainement massacrer vn prodigieux nombre d'autres fidelles, il desola tellement les affaires des Chrestiens, qu'il sembloit qu'elles n'eussent iamais esté reduites à vne telle extremité ; mais comme la palme agitée

L'an de Iesus-Christ 250.

par les orages, ſe monſtre plus puiſſante & plus belle, auſſi parmy toutes ces oppreſſions les ſeruiteurs de Dieu firent paroiſtre plus de conſtance, qu'ils n'en auoient iamais monſtré : à raiſon dequoy S. Cyprian qui viuoit de ce temps-là, & qui fut auſſi accueilly de la tempeſte, aſſure que l'ardeur de leurs combats, rendoit leurs triomphes plus honorables, *parce que ce n'eſtoient pas les tourmens; mais les couronnes qui mettoient fin à leurs douleurs.*

Entre les autres Egliſes la Romaine eut ce mal-heur, que le ſiege de S. Pierre demeura vacquant vn an & plus, ſans pouuoir eſtre remply. Toutefois la ſage Prouidence de Dieu ne luy manqua pas à ce beſoin; mais luy donna moyen deſlire Corneille l'vn des plus excellens & des plus dignes perſonnages, qui euſſent iamais poſſedé cette grande charge. Corneille apres vn ennuyeux exil, fut auſſi honoré de la palme du martyre ſous les Empereurs Gallus & Voluſianus.

ARTICLE VIII.

Huictiesme persecution sous Valerian.

L'EMPEREVR Valerian émeut de son temps contre l'Eglise la huictiesme persecution qui fut tres-cruelle. Elle enueloppa les Euesques, les Prestres, & les Diacres, s'estendit mesme aux Senateurs, & aux personnes de qualité, & rauit du monde les Papes Estienne I. & Sixte II. & peu de iours apres son incomparable Diacre S. Laurens; S. Hyppolite, & le glorieux S. Cyprian souffrirent aussi la mort. Le desastre de Valerian (pris en guerre par Sapores Roy de Perse, auquel il seruoit de marchepied, & fut l'objet de sa cruauté aussi bien que de son ambition, ayant esté escorché deuant luy) fit que la persecution se rallentit vn peu sous le regne de son fils Galienus; mais Claudius estant venu à l'Empire ce feu se ralluma, de sorte qu'il y eut plusieurs martyrs qui souffrirent alors.

L'an 257.

Article IX.

Neufiesme persecution sous Aurelian.

l'an 272.

LA neufiesme persecution fut excitée par l'Empereur Aurelian. Au commencement de son regne il fauorisa les Chrestiens en ce qu'il tint la main, & presta main forte à ce que Paul de Samosate Euesque d'Antioche, fameux Heresiarque, condamné au Concile d'Antioche, tenu l'an 260. fût chassé de son siege; mais ensuite il s'effaroucha contre les Chrestiens, & en fit mourir vn nombre innombrable. Toutefois Dieu ayant effrayé miraculeusement ce Prince par vne punition dont il le visita, comme il minutoit vne plus grande persecution contre les Chrestiens, enfin sur le declin de son regne il se monstra plus moderé. Et mesme le Pape Denys qui auoit succedé à Estienne, mourut d'vne mort paisible. Quelques-vns disent que le Pape Felix fut couronné du martyre sous ses successeurs Tacite, & Florian. Eutychianus successeur de

Felix remporta aussi cette couronne sous Carus, d'autant que tousiours il s'éleuoit quelque persecution contre les fidelles, & que l'Eglise alloit s'establissant parmy les croix & les afflictions.

ARTICLE X.

Dixiesme persecution sous Diocletian & Maximian.

LA violence de la dixiesme persecution éclata estrangement. Diocletian estant venu à l'Empire, & s'estant associé auec Maximian, la fureur des Idolastres monta à vn tel comble que ce ne furent plus que supplices, dont les Historiens recherchent la cause dans la mauuaise vie des Chrestiens de ce temps-là. Dieu voulant donc punir leurs crimes, permit que les Empereurs animez contre la Religion commandassent par lettres publiques, qu'on desolât les Eglises, qu'on mît dans le feu & qu'on bruslast les liures sacrez, qu'on dépoüillast de tout honneur ceux qui auroient des charges, & qu'on ostast la liberté aux personnes

L'an 285.

particulieres, qui persisteroient en la creance de Iesus-Christ. Ces lettres furent suiuies d'vn autre plus sanglant Edict, par lequel il estoit ordonné aux Magistrats d'emprisonner les Prelats de l'Eglise, & de les contraindre à force de tourmens, de sacrifier aux Idoles. De maniere qu'on ne voyoit par toutes les villes que roues, que potences, que feux allumez contre les fidelles. Plusieurs grands personnages qui auoient des charges à la Cour seconderent la pieté de leurs Prelats, & endurerent courageusement le martyre, preferant la vie Chrestienne, & vne glorieuse mort aux honneurs du monde.

Diocletian & Maximian ayant renoncé à l'Empire, les Empereurs Galerius, Maximinus, & Constantius, furent touchez de quelque pitié, pour des innocens, & reuoquerent solennellement les cruels Edits, qui auoient esté publiez contre l'Eglise. Toutefois Maximinus qui commandoit en Orient continua en sa fureur, & ralluma des nouueaux feux contre les fidelles: de sorte que cette partie du monde estoit toute

pleine de leur ſang. Saint Sebaſtien Colonel des Gardes de Diocletian ſouffrit le martyre par ſes ordres. La legion des Thebains fut auſſi taillée en pieces pour ce que tous les ſoldats en eſtoient Chreſtiens. L'on trouue dés ce temps la liſte des martyrs plus exacte. Ceux qui par la crainte des tourmens mettoient entre les mains de ſes cruels Miniſtres, les liures ſacrez furent appellez en Affrique *Trahiſtres, ou Traditores*; ces gens furent la ſemence des Donatiſtes ſchiſmatiques.

Peu de temps apres Dieu leur ſuſcita le grand Conſtantin, qui ſoûmettant ſon Sceptre à Ieſus-Chriſt, adora la Croix au milieu de l'Vniuers, & fit adorer ſon Sauueur par ceux qui l'auoient perſecuté en ſes membres.

ARTICLE XI.

Onzieſme perſecution ſous Conſtance.

IVSQVES icy l'Egliſe auoit eſté perſecutée par des Empereurs Payens. La onzieſme perſecution

s'esleua sous l'Empereur Constance, second fils du grand Constantin, qui eut l'Orient pour son partage, Prince Chrestien; mais heretique Arrien. Il faut aduoüer que les femmes ont ie ne sçay quelle adresse pour procurer de grands biens, ou pour causer de grands maux. Helene mere de Constantin ne contribua pas peu à establir l'Empire de la Croix. Constantia sa petite fille, sœur de Constance, degenerant de la pieté de son ayeule, fut l'vn des plus funestes instrumens dont l'enfer se seruit pour auancer l'arrianisme. Vn faux Prestre & faux deuot, imbu de cette heresie, acquit vn tel ascendant sur l'esprit de cette Princesse, femme de Licinius, qu'elle le prit pour son confident, & pour son directeur. Par le credit de cette femme ce méchant persuada au jeune Constantin frere aisné de Constance, de rappeller de son exil l'heresiarque Arrius, & apres la mort de Constantin, Constance luy ayant succedé il le porta à se declarer fauteur de son heresie, auec vne telle animosité, qu'il exerça de tres-grandes cruautez contre

les Catholiques, sur tout contre les Prelats. S. Athanase fut cruellement persecuté. Le Patriarche de Constantinople nommé Paul fut estranglé. Cet Empereur tout furieux, employa son authorité, ses forces, & sa rage contre ce saint Euesque d'Alexandrie Athanase, seul bouclier pour lors de la Religion Catholique. Il contraignit plusieurs Euesques, les vns par les tourmens, & par la force, à se ranger de son party. Ceux qu'il ne peut point fléchir, il les emprisonna, ou bannit, & dépoüilla de leurs biens. Ozius Euesque de Cordouë en Espagne, resista au commancement auec vigueur; mais la crainte & les tourmens extorquerent ensuite de luy vn lasche acquiescement à ses volontez. Eusebe Euesque de Verselles. Denis Archeuesque de Milan, mesme le Pape Liberius furent du nombre de ces illustres bannis. Ce dernier au bout de deux ans de bannissement, pour trouuer la fin de son exil, souscriuit auec grand blasme à la condamnation de S. Athanase, pour estre restably en sa chaire.

ARTICLE XII.

Douziesme persecution sous Iulien l'apostat.

LE successeur de Constance fut Iulien surnommé l'apostat son cousin germain, l'an 361. Il rencherit mesme pardessus ; car il abandonna entierement le nom de Chrestien, pour faire ouurir les Temples des Dieux, & pour faire brusler de l'encens aux Idoles, & fit tout son possible pour abolir l'adoration de la Croix, qui auoit esté si salutaire à son oncle le Grand Constantin.

S. Gregoire de Nazianze estudiant à Athenes en sa jeunesse auec luy, le considerant vn iour, & remarquant en luy vn esprit inconstant, vne teste tournoyante, vn œil égaré, des épaules sautillantes, des pieds vagabonds, vn ris éclatant, des mines, & des contenances immodestes, des demandes ridicules, & des responses encore pires, predit que toutes ces choses ne promettoient rien de bon en luy. En effet ce fut luy qui estant paruenu à l'Empire, suscita la dou-

zieſme perſecution generale ; elle eut ie ne ſçay quoy de different des autres : cet Apoſtat perſecuta les Chreſtiens, non tant auec la brutalité des Diocletians & des Maximians, qu'auec les ruſes d'vn Politique. Procedé dautant plus diabolique, qu'auec vne adreſſe, & vne douceur traiſtreſſe, cachée, & pleine de ruſes, il combatoit noſtre ſainte Religion ; reculant & eſloignant les Chreſtiens des Gouuernemens, & des charges de Milice & de Iudicature, les conferant aux Gentils ſeulement : deffendit qu'on ne leût point dans les écoles des Chreſtiens, les Autheurs Gentils, afin qu'ils ne peuſſent connoiſtre dans leurs eſcrits l'abſurdité du paganiſme. Il permit aux Eueſques heretiques de viure auec liberté dans leurs erreurs, afin de precipiter l'Egliſe à ſa ruyne par cette diuiſion.

Il fit pourtant mourir quelques perſonnes illuſtres, comme Artemius Prefect d'Egypte, qu'il fit conduire à Antioche, & luy ſuppoſa des crimes pour voiler de quelque iuſtice apparente le veritable ſujet de ſa

Glycas Annal. part. 4.

cruauté, qui estoit le fait de sa Religion Chrestienne. Il composa trois liures contre le culte religieux des Chrestiens. Fit brusler des Reliques des Saints, entr'autres du Precurseur S. Iean, qu'il fit mesler auec des ossemens des bestes, & les fit etter dans le feu. Ce fut auec la mesme malice qu'il permit aux Gentils d'exercer toute sorte de cruautez contre les pauures Chrestiens, d'autres disent qu'il le leur commanda. S. Athanase souffrit aussi de grands trauaux sous ce méchant Empereur.

La briefueté de son regne fit que cette persecution ne fut pas à la verité de longue durée ; mais elle fut tout à fait atroce. Son Empire ne fut que d'vn an & sept mois. Iouian son successeur fut autant recommandable pour sa pieté, ayant restably le Christianisme, comme Iulian auoit esté detestable pour son impieté, l'ayant voulu destruire, quoy que son regne ne fut que de huict mois.

Article XIII.

Treiziesme & derniere persecution generale sous Valens.

La treiziesme persecution generale (qui fut la derniere) arriua sous l'Empire de Valens, Prince méchant, infecté de l'Heresie des Arriens, dissemblable de mœurs & de Religion à son frere aisné Valentinian, qui estoit pieux, & fort accomply, mesme son bien-faicteur, l'ayant associé à l'Empire. Valentinian peut estre mis au rang des Saints Confesseurs; car Iulian en haine de la Religion Chrestienne l'auoit mal traitté, luy ostant vne des premieres charges de la Milice qu'il exerçoit dignement. Or Valens qui commandoit en Orient, ayant esté baptisé par Eudoxius heretique Arrien, & vsurpateur du siege de Constantinople, sur le point qu'il alloit faire la guerre aux Goths, jura solennellement de ne se départir jamais des opinions des Arriens, & d'exterminer les Catholiques. Il executa ponctuellement son execrable serment:

car ayant excité vne persecution atroce contre les fidelles. Il enuoya en exil plusieurs Euesques, & autres Catholiques, mal-traitta les vns, & fit perir les autres, tant vn faux zele est dangereux & criminel? Il fit ses efforts pour abolir le Concile de Nicée, qui auoit condamné Arrius.

Quatre-vingts Ecclesiastiques deputez pardeuers luy pour luy representer les miseres des pauures Catholiques, furent mis dans vn vaisseau par son Prefect Modestus, qui par son ordre y fit mettre le feu en haute mer, & les fit miserablement perir, ou plustost passer par ces deux élemens, du feu & de l'eau, pour estre purifiez comme l'or dans le creuset, & afin d'obtenir vn si riche ornement que la couronne du martyre. Il alla chercher iusques dans les Cloistres & dans les solitudes les pauures Moynes, pour les forcer à quitter leur sainte Milice, afin d'embrasser la prophane & ceindre l'épée. S. Bazile & S. Gregoire de Nazianze, dont nous auons fait mention dans les Eloges des Docteurs de l'Eglise, furent aussi persecutez. L'autre saint

Gregoire de Nysse fut aussi relegué, de mesme que Meletius Euesque d'Antioche, & Eusebe de Samosate. Pierre successeur de S. Athanase en la chaire d'Alexandrie, fut emprisonné & troublé dans la fonction de sa charge, par Lucius Arrien son riual, porté & fauorisé par cet impie. Les Catholiques de cette ville souffrirent vne estrange persecution; L'on n'y voyoit que massacres, enleuemens de Vierges, mauuais traitemens & bannissemens de Moynes, & proscriptions des autres Catholiques. Son impieté & sa cruauté fut punie en mesme temps par la mort de son fils Galates, qu'il destinoit son successeur; mais la Prouidence de Dieu en disposa autrement; car ayant fait monter sur le Throsne le grand Theodose associé à l'Empire par Gratian, les Arriens eurent du dessous, & furent forcez de restituer aux Catholiques les Eglises qu'ils auoient tyranniquement vsurpées 40. ans durant.

CHAPITRE XXII.

PERSECVTIONS particulieres.

ARTICLE I.

LA premiere persecution arriua en Hierusalem. S. Estienne Diacre fut lapidé, & fut le premier qui eut l'auantage de frayer le chemin à tous les Martyrs, qui deuoient venir apres luy. Les Disciples furent dispersez. Saul fut enuoyé par le Prince des Prestres à la ville de Damas, pour exterminer les nouueaux Chrestiens, dans le dessein de forcer les maisons, d'emmener hommes & femmes liez & garotez ; mais Dieu en disposa autrement, en faisant vn vase d'élection pour porter son saint nom parmy les Gentils. Herode le Tethrarque persecuta aussi les fidelles, fit decapiter S. Iacques le Mineur, & emprisonner S. Pierre.

Claude Empereur chassa les Chre-

ſtiens de Rome. Aquila & Priſcilla ſe retirerent en Aſie aupres de ſaint Paul auec les autres fidelles.

Article II.

Les Vandales peuples du Nort qui s'eſtoient emparez de l'Affrique, ont auſſi perſecuté cruellement l'Egliſe. L'Hiſtoire Eccleſiaſtique fait foy que du temps de Traſimond leur Roy, il y auoit 220. Eueſques releguez en l'Iſle de Sardaigne, que le Pape Symmachus (qui viuoit ſur la fin du ſixieſme ſiecle) ſuſtentoit de ſes liberalitez & de ſes charitez. Victor d'Vtique a eſcrit l'Hiſtoire de cette perſecution, & Enée Gazée qui témoigne auoir veu de ces Saints Confeſſeurs auſquels l'on auoit coupé la langue, & qui ne laiſſoient pas de parler.

Enuiron l'an 499

Nous pouuons mettre au meſme rang les Perſecutions des nations barbares & infidelles, comme des Perſans, des Huns ſous leur Roy Attila qui firent paſſer par le tranchant de leurs épées onze mille Vierges de la grande Bretagne, conduites par Sainte Vrſule prés la ville de

Cologne ; celles des Sarrazins en Orient, des Mores en Eſpagne, où ils ont exercé leur tyrannie enuiron 700. ans, auec vn tel excez de cruauté, que leurs Roys exigeoient des pauures Chreſtiens, entr'autres tributs, 50. filles Chreſtiennes tous les ans.

Paul. Emile.

Autant d'Hereſies ſuſcitées par le ſouffle d'enfer, autant de perſecutions contre les Catholiques, veritables enfans de l'Egliſe : Témoin celle des Arriens, des Proteſtans, Caluiniſtes, &c.

ARTICLE III.

L'VNE des plus grandes perſecutions que les Catholiques ayent ſouffert dans le dernier ſiecle, a eſté celle d'Angleterre ſous le Roy Henry VIII. & ſa fille la Reine Elizabeth. Ce Roy pour donner carriere à ſes amours voulut repudier ſa legitime femme Catherine d'Arragon, tante de l'Empereur Charles-Quint. Le Pape Clement VII. n'ayant jamais voulu authoriſer vne telle injuſtice. Ce Prince mal conſeillé, pouſſé de ſa paſſion, ſe ſepara de

de l'Eglise Romaine, fit vne Ordonnance par laquelle il se declaroit *Chef de l'Eglise Anglicane immediatement apres Iesus-Christ*, deffendit sur peine de la vie que nul n'attribuast dorénauant aucune souueraine puissance au Pape. Ordonna que l'Archeuesque de Cantorbery renonceroit à la qualité de Legat du S. Pere, pour prendre celle de Primat d'Angleterre, & retrencha le tribut annuel d'vn sterlin par feu octroyé au S.Siege par Inas Roy de Vvestsexe, sur la fin du septiéme siecle, & celuy de mille marcs sterlins de cens & rente perpetuele, par le Roy Iean sans terre l'an 1213. que les Anglois auoient accoustumé de payer aux Receueurs des Papes.

Les choses ne demeurerent pas encore en ces termes. Vne certaine Religieuse ayant prophetisé que la Princesse Marie sa fille, & de la Reine Catherine, regneroit plustost qu'Elisabeth son autre fille d'Anne de Boulen sa Maistresse, il la fit mourir: fit mettre en prison tous ceux qui témoignoient auoir quelque chaleur pour conseruer l'authorité du Pape

dans le Royaume. Il fit faire des Statuts pour sa Religion qu'il introduisoit : les enuoya presenter aux Superieurs des Chartreux de Londres, de Bevval, & d'Exham, ils refuserent de les approuuer, il les fit pendre & éuentrer comme rebelles. Iean Fischer Euesque de Rochestre, & nommé Cardinal, & Thomas Morus Chancelier du Royaume n'ayans pas esté moins zelez à la gloire de la Religion que ces trois Chartreux, furent pareillement executez, c'estoient deux sçauans personnages. Leurs seuls écrits eussent esté suffisans de les faire viure éternellement dans la memoire des hommes. Le premier auoit employé sa docte plume à deffendre le liure que ce Roy auoit fait au commancement, contre la captiuité de Babylone de Luther. Son zele pour la Religion Catholique & pour son Prince paroissent merueilleusement dans cet ouurage, dont il fut tres-mal recompensé; il fut mis à mort auant que la nouuelle de sa promotion au Cardinalat fût venuë à sa connoissance; l'on ne pardonna point à beaucoup d'autres

Imprimé à Cologne 1525. chés Pierre Quentel.

personnes qui parloient hardiment contre l'attentat que l'on faisoit à la dignité du Vicaire de Iesus-Christ.

La Reine Elizabeth fille d'Henry, ternit le lustre de ses vertus Royales, par la cruauté qu'elle exerça contre les Prestres & Religieux. Elle en fit mourir vn grand nombre par les supplices destinez aux plus criminels, tels que seroient les traistres enuers leur patrie & leur Prince, & qui auroient attenté à leur vie, encore qu'ils n'eussent desobeï, que pour n'abandonner la veritable Eglise leur Mere, & pour ne reconnoistre vne femme comme Elizabeth, chef de l'Eglise d'Angleterre.

ARTICLE IV.

VNE des plus sanglantes persecutions que l'Eglise ait souffert dans nostre siecle, du costé des Princes infidelles, a esté celle que certains heretiques ont suscitée au Iappon contre les Chrestiens, & nommément contre les Prestres & les Religieux. Taïcosama Empereur du Iappon, preuenu des fausses raisons d'estat que ces heretiques, peruers

chreſtiens, ennemis des gens d'Egliſe, luy auoient mis dans l'eſprit (luy faiſant entendre que les Preſtres & Religieux eſtoient les Emiſſaires du Roy d'Eſpagne, deſquels il ſe ſeruoit pour gagner les eſprits du peuple, & pour ſe rendre enſuite le Maiſtre de leur païs, ſous pretexte de Religion) fit des Edits rigoureux, enjoignant ſous peine de la vie que tous ceux qui releuoient de ſon Empire, banniſſent de leurs terres tous les Preſtres & Religieux. Ce commandement fut executé par les Roys & Seigneurs qui luy ſont tributaires.

Le zele de pluſieurs qui pour aſſiſter les pauures Chreſtiens, y ont voulu reſter ou s'y gliſſer en cachette, a eſté recompenſé de la palme du martyre. Cecy arriua l'an 1611. en vn temps auquel il ſembloit que la Chreſtienté eſtoit le mieux affermie en ce païs, & y auoit ietté de plus profondes racines. Ce meſme Empereur l'an 1614. fit de plus ſanglans & de plus cruels Edits, & donna charge de les faire executer au Tono, ou Viceroy de Vomura Chreſtien Renegat. Inhibitions furent faites à

tous Mariniers, tant Estrangers que Iapponnois, de porter dans leurs vaisseaux aucuns Prestres sous peine de la vie, & de la confiscation des biens. Commandement aux seruiteurs & voisins de denoncer leurs Maistres & voisins, & à tous les Chrestiens de brusler & jetter au feu Croix, Chappelets, Liures spirituels, &c.

Ces cruels Edits ont esté renouuellez incessamment depuis ce temps-là, & vn grand nombre de saints Religieux, Prestres, & Chrestiens Iapponnois ont enduré de tres-cruels martyres. L'on y a fait de frequentes executions des pauures Chrestiens; l'an 1622. il s'en fit de remarquables à Firando, & à Nangazaqui. En ce dernier lieu le 10. & XI. Septembre de cette année, plus de 30. Religieux ou Prestres furent bruslez tous vifs. Il y auoit 9. Iesuistes, dont le plus connu estoit le Pere Charles Spinola, d'vne tres-illustre famille de Genes. 9. Dominicains dont le Pere François Morales. 9. de l'Ordre de Saint François, & six Seculiers.

L'an 1637. le 29. Septembre la rage

des Japponnois parut encore en son dernier excez contre cinq bons Religieux ou Prestres, dont le plus considerable estoit le Pere Guillaume Courtet natif de Serignan prés Beziers en Languedoc, de l'Ordre des Freres Prescheurs, autrefois lecteur en Theologie. Estans entrez clandestinement au Iappon pour secourir les pauures Chrestiens, ils furent découuerts, & arrestez; ces infidelles leur firent souffrir des tourmens que l'enfer seul est capable d'inuenter. On leur fit aualer auec vn entonnoir quatre iours durant tout autant d'eau qu'il en pouuoit tenir dans leurs corps sans estouffer, chacun en beut deux mille azumbres., c'est à dire 3. muids ou barriques, qui sont deux mille quartes mesure de Paris. Cela fait on les coucha par terre sur le dos, puis leur mettant sur le ventre deux ais, le bourreau les fouloit auec les pieds, & leur faisoit ainsi regorger l'eau meslée auec le sang, & parfois toute sanglante par la bouche, par les narines, par les yeux, les oreilles, & autres conduits de la nature. Quelques iours apres les

ayans attachez à des poteaux, ils leur ficherent és doigts entre les ongles & la chair, de grandes halesnes, & les leur enfoncerent iusques à la joincture du milieu; ensuite & peu de iours apres ils furent pendus par les pieds la teste en bas, & fourrez dans des fosses iusques à la jointure des cuisses. Les bourreaux couurirent chaque fosse de tables & d'aix, enchassant l'enuiron du corps qui estoit hors de la fosse, de sorte que l'on ne peût entendre ce qu'ils diroient; de plus ils mirent de grosses pierres sur ces ais afin de pressurer dauantage les corps des patiens, ils furent en ce langoureux estat deux jours & deux nuicts, & ne firent que benir Dieu, tant que la fluxion des eaux & du sang par la bouche, leur permettoit. Enfin trois de cinq qui auoient souffert ce supplice estans trouuez encore en vie, qui estoient le Pere Courtet & deux de ses freres, ils furent décollez; leurs saints corps bruslez, & leurs cendres iettez dans la mer.

Horace Vechio de la Compagnie de Iesus, noble Sienois, auec les Pe-

res Martin Aranda, & Iacques de Montauban, enuoyez aux Indes au Royaume de Chiloa. Angonamon Prince infidelle les fit mourir, parce qu'ils auoient baptisé quelques vnes de ses concubines, & les auoient mises dans le chemin de la vertu. Sa gloire est bien plus solide d'auoir versé son sang pour la foy, & de suiure l'agneau dans le sejour des delices, que d'estre encore viuant dans Rome orné de la pourpre, que la proximité de sang auec le Pape d'aujourd'huy, joint à son merite sembloit luy destiner. En répandant son sang il a produit les genereux effets de la couleur mysterieuse de la pourpre des Cardinaux.

Qui voudra estre plus instruit du martyre de plusieurs saints personnages en ce païs, peut auoir recours à l'Histoire des Martyrs du Iappon, du Pere Nicolas Trigault de la Compagnie de Iesus, au Triomphe des Martyrs, de l'Ordre des Freres Prescheurs, dressé par le Pere Iean de Rechac, dit de Sainte Marie, Religieux & Historien du mesme Ordre.

Imprimé à Paris 1645. chez Claude le Beau.

Si vous desirez sçauoir quel est le nombre de cette troupe celeste qui suit l'agneau, vous serez dans la mesme peine que Saint Iean dans son rauissement, il en conta cent quarante quatre mille, & apres il vit vne troupe que personne ne pouuoit conter, de toutes sortes de tribus, de nations, & de langues. Il se trouue vn Autheur qui en conte jusques à onze millions : ce qui fait que s'ils estoient distribuez pour en faire feste, à chaque iour de l'année il y en auroit trente mille pour tous les iours ; encore en resteroit il plus de cent cinquante mille pour leur grande feste au iour de la Toussaints.

Grand nombre de Martyrs.

Turbam magnam quam dinum. nemo pot.

CHAPITRE XXIII.

LES SCHISMES suruenus en l'Eglise de Dieu.

LE premier Schisme commença sous Nouatian, qui voulut vsurper le siege de Saint Pierre sur le Pape Saint Corneille l'an 251.

Le 2. Schisme fut sous Vrsicin Romain, contre le Pape S. Damase l'an 366. Ie n'ay garde de mettre au rang des Antipapes S. Felix II. éleu contre le Pape Liberius, predecesseur de S. Damase. La presomption d'heresie qu'eut le Clergé de Rome contre Liberius, l'obligea de luy subroger S. Felix, lequel ayant esté martyrisé, Liberius rompit toute communication auec les heretiques, & se reconcilia auec son Clergé. Au reste Pretextat Magistrat de Rome chassa Vrsicin au bout d'vn an hors de la Ville, & ensuite ses adherans.

Le 3. fut celuy d'Eulalius Archidiacre de Rome contre le Pape S. Boniface l'an 420. L'Empereur Honoré fauorisa au commancement l'Antipape ; mais leur different ayant esté ensuite commis à la decision des Euesques assemblez à Rauenne apres longues altercations : Eulalius dont la conduite estoit tout à fait blâmable fut deposé, & S. Boniface maintenu.

Le 4. celuy de Laurens Romain contre S. Symmachus l'an 498. ce schisme fut cause d'vne grande diuision dans Rome, de meurtres & de carnages. Theodoric Roy d'Italie, fauorisa le bon droict de Symmachus. Ensuite vn Concile fut tenu à Rome de 115. Euesques, où ce Roy voulut assister, & le Pape legitime fut maintenu.

Le 5. de Dioscorus diffamé pour ses Simonies l'an 530. contre Boniface II. ce schisme fut bien tost esteint par la mort de Dioscorus.

Le 6. de Vigile Romain contre S. Syluere l'an 537. Vigile pourtant, quoy qu'intrus au commancement, fut reconnu pour legitime Pape.

Le 7. Entre Pierre Archiprestre

de l'Eglise R. & Theodore Prestre de la mesme Eglise l'an 686. mais tous deux furent exclus du Pontificat.

Le 8. entre le mesme Theodore & Paschal Archidiacre, l'année d'apres 687. l'vn & l'autre apres longues altercations renonça à ses pretensions en faueur d'vn tiers qui fut Serge I.

Le 9. de Theophylacte Archidiacre de l'Eglise Romaine, conrre le Pape Paul I. l'an 768.

Et de Constantin Laïque, frere de Toton Comte de Nepe en Toscane, qui eût les yeux pochez, & fut deposé en vn Concile tenu à Rome.

Le 10. suruint dans le mesme temps, qui fut plein de troubles & de confusion, vn certain Philippe Moyne Romain ayant esté porté par la faction & intrigue de Valdipert Prestre.

Le xi. de Zinzinus contre Eugene II. l'an 828.

Le 12. d'Anastase III. contre le Pape Benoist III. l'an 855. la violence des Schismatiques fut extreme. Benoist fut pris, dépoüillé des vestemens sacrez, battu & outragé, &c.

Le 13. de Serge III. contre le Pape Formose l'an 891.

Le 14. de Boniface VI. contre le Pape Estienne VII. l'an 897.

Le 15. de Leon VIII. contre les Papes Iean XII. & Benoist V. 964.

Le 16. entre Boniface VII. & les Papes Benoist VI. & Iean 14. lesquels furent mis à mort par ledit Boniface, le 1. fut estranglé l'an 974. & l'autre fut fait mourir de faim en prison l'an 985.

Le 17. entre Iean XVI. & Gregoire V. l'an 995. l'vn & l'autre est mis au rang des legitimes Papes. Car quelques Historiens remarquent que Iean estoit vn personnage docte & pieux, & qu'il fut indignement persecuté.

Iacques Gaultier.

Le 18. de Gregoire, intrus contre Benoist VIII. mais contraint de ceder l'an 1012.

Le 19. entre Siluestre III. Iean 19. & Benoist IX. Tous trois furent persuadez de renoncer au Pontificat, & de reconnoistre pour legitime Pasteur de l'Eglise Gregoire VI. l'an 1044.

Le 20. de Mincius appelle Benoist

X. chassé par Nicolas II. l'an 1058.

Le 21. de Cadalous autrement Honoré II. contre Alexandre II. l'an 1061.

Le 22. de Guibert nommé Clement III. contre le Pape Gregoire VII. l'an 1076.

Le 23. de Burdin nommé Gregoire VIII. porté comme le precedent par l'Empereur Henry V. pris & enuoyé en exil par Callixte II. l'an 1121. apres l'auoir contrarié 3. ans durant.

D'autres le font 4 V.

Le 24. de Theobald dit Celestin II. contre le Pape Honoré II. l'an 1124.

Le 25. de Pierre de Leon dit Anaclet II. contre Innocent II. l'an 1130. Schisme furieux, à l'extinction duquel S Bernard contribua beaucoup.

Le 26. de Gregoire Cardinal qui prit le nom de Victor III. pour estre subrogé aux droicts du pretendu Anaclet. Il se reconnut & se soûmit au Pape Innocent, l'an 1158.

Le 27. d'Octauian nommé Victor IV. contre Alexandre III. l'an 1159. ce schisme dura prés de 20. ans, car Guy de Creme surnommé Paschal

III. fut aussi esleu contre le mesme Alexandre 1164. En apres Iean de Struma ou d'Hongrie, appellé Callixte III. l'an 1169. mais qui estant degradé au Concile de Venise l'an 1177. reconnut le veritable Pape l'année d'apres 1178. & s'humilia deuant luy.

Le 28. de Pierre de Corbario Cordelier, porté par l'Empereur Loüis de Bauiere, qui le fit nommer Nicolas V. contre le Pape Iean XXII. Il mourut és prisons d'Auignon l'an 1327.

Le 29. qui fut le plus long & le plus funeste depuis l'an 1378. iusques à 1428. commença par Robert Cardinal de Geneve, contre Vrbain VI. Il prit le nom de Clement VII. & tint le siege en Auignon, auquel succeda Pierre de la Lune sous le nom de Benoist 13 aussi Antipape, qui dura plus de 30. ans en sa fausse dignité. Gilles Chanoine de Barcelone fut subrogé à Benoist, prit le nom de Clément 8. mais il desista de ses mauuaises pretensions, & se soûmit au ligitime Pape Martin V. l'an 1428. L'Histoire de ce grand Schisme (qui

a esté décrite depuis peu d'années par feu Messieurs Pierre & Iacques Dupuy Bibliothecaires du Roy) est l'vn des plus beaux & des plus curieux endroits de l'Histoire Ecclesiastique.

Le 30. Schisme (qui sera s'il plaist à Dieu le dernier) fut celuy d'Amedée auparauant Duc de Sauoye, lequel au Concile de Basle fut creé Pape contre Eugene IV. & prit le nom de Felix V. l'an 1439. il se démit de ses pretensions, & se soûmit au Pape Nicolas V. dix ans apres sçauoir l'an 1449.

Ie crois que le Lecteur sera bien aise d'obseruer vne remarque que i'ay faite de la mauuaise foy de Barthelemy Platine, Ecriuain des vies des Papes, qui met de sa teste, que saint Pierre auoit destiné S. Clement pour son successeur, quoy que S. Line & S. Clete l'ayent precedé, & ayent esté Papes deuant luy. Il auance que S. Clement leur ceda, encore que S. Pierre, *Ex testamento successionis locum tradiderit, ne posteris hæc principatus ambitio perniciosi exempli haberetur.*

D'autres le nomment Iean Baptiste.

Entre vn grand nombre de ceux qui ont escrit en Latin les vies des Papes, Alphonse Ciacon Dominicain me semble estre celuy qui y a le mieux reüssi Son trauail va iusques au Pape Alexandre VI. François Cabrera Morales les a continuées iusques à Clement VIII. André du Chesne l'vn des plus fameux Historiens du siecle les a escrites en nostre langue. Iean Baptiste Glen Prieur des Augustins du Liege, a fait l'Histoire Pontificale.

Imprimé au Liege 1600.

Messire François Bosquet Euesque de Montpellier, a fait l'Histoire des Papes François qui ont tenu leur siege en France.

Imprimé à Paris 1632.

Iean Marius Flamand, a escrit en Latin l'Histoire de 24. Schismes, & de l'excellence & vtilité des Conciles de l'Eglise Gallicane. Tierry de Niem a aussi escrit du Schisme en general, & du progrez de celuy qui fut excité sous Vrbain VI. François Zabarella a aussi traitté du mesme Schisme. Ie le tiens pour suspect d'heresie.

Imprimé à Strasbourg 1609.

CHAPITRE XXIV.

QVERELLES DES Papes & des Empereurs touchant les Inuestitures.

LES querelles d'entre les Papes & les Empereurs pour raiſon des Inueſtitures aux Prelatures, ſont des endroits, des plus curieux, & des plus neceſſaires en l'Hiſtoire Eccleſiaſtique. Elles commencerent au grand dommage de la Chreſtienté ſous l'Empereur Henry IV. qui commença à regner en qualité de Roy de Germanie dés l'âge de 5. ans, & continua ſon Empire durant 52. ans. Il fut preſque touſiours en different auec les Papes, à cauſe qu'en partie par faueur, partie par argent, il voulut eſtablir les Eueſques & les Abbez ſans auoir recours aux Papes, ce qu'on appelloit *Inueſtitures*. Son plus grand demeſlé fut auec Gregoire VII. auparauant appellé l'Archidiacre Hildebrand,

Denis Petau.

Bonnon Cardinal a fait vn Commen-

renommé pour ſes hauts faits, qui auoit ſuccedé à Alexandre 2. l'an 1073. Cet Empereur cauſa dans l'Egliſe de grands deſordres ; il ſuſcita vn long & faſcheux Schiſme, qui commença l'an 1076. faiſant eſlire pour Antipape Guibert Eueſque de Rauenne, dont nous auons parlé au chapitre 23.

taire de ſa vie & de ſes geſtes. Imprimé Hanouiæ 1611.

Les Normands ſous la conduite de Robert Guichard Comte de l'Appoüille, prindrent les armes en faueur de Gregoire, & le deſliurerent en quelque façon de ſon oppreſſion.

Son fils & ſucceſſeur Henry V. le ſurpaſſa en animoſité contre le ſaint Siege. Il prit le Pape Paſchal 2. luy fit accorder par force ce qui cauſoit tout leur principal different. Apres la mort de Paſchal, Gelaſe 2. luy ayant eſté ſubrogé, il ſuſcita auſſi vn grand Schiſme, faiſant eſlire vn certain Bourdin Eſpagnol ſous le nom de Gregoire 8. leurs querelles durerent iuſques à ce que ſe voyant excommunié par Callixte 2. ſucceſſeur de Gelaſe, il reuint à ſoy, & ſe démit de ſes pretenſions.

L'an 1118.

Federic I. ſon neueu, petit fils

d'vne de ses sœurs, surnommé Barberousse, reprit auec plus d'aigreur les erremens de ses oncles (que ses deux predecesseurs, Lothaire de Saxe, & Conrad de Suaube 3. de ce nom, son oncle paternel sembloient auoir interrompu) Il reueilla auec plus de chaleur cette querelle, causa vn schisme encore plus épouuantable contre le Pape Alexandre 3. auparauant nommé Rolland Bandinelli de la ville de Siene : fit eslire successiuement trois Antipapes, Victor 4. Paschal 3. & Callixte 3. & pour les soustenir, il renuersa Ciel & Terre. L'onziesme Concile general de Latran 3. l'an 1180. fut conuoqué contre luy par ce Pape Alexandre ; il y fut excommunié. Le neufiéme Concile general, de Latran I. auoit esté tenu en 1122. pour le mesme sujet contre l'Empereur Henry V. Apres plusieurs guerres & desolations (dont la ville de Milan se ressentit d'vne estrange maniere, ayant esté rasée entierement, jusques à y passer la charruë pour y semer du sel, afin que ce lieu demeurât aride & infertile) L'issuë de ce grand & fameux different fut, que Frideric

demanda pardon au Pape dans Venise, & fit deposer l'Antipape Callixte. L'on a inseré beaucoup de circonstãces fabuleuses en cette action, comme a fait obseruer vn tres-sçauant Historien du siecle, ie ne feray pas difficulté de les rapporter, puis que i'en suis éclaircy dans les doctes remarques qu'on en a fait sur les Conciles de la derniere impression Royale du Louure. L'vne des principales, c'est la prosternation de Frideric aux pieds du Pape, & les termes dont il fut accueilly en cet abbaissement, *Super aspidem & Basiliscum ambulabis, & conculcabis leonem & draconem*, & sa réponse, *non tibi sed Petro*, auec la repartie du Pape, *& mihi & Petro*. Ces discours comme aussi leurs deffis & les lettres reciproques qu'ils s'enuoyerent, & qu'on a mis en distiques, sont sujets à caution : puisque Romüald Archeuesque de Salerne, qui fut present à Venise lors de cette entreueuë, & qui l'a si bien décrite, qu'il en cotte iusques au iour (c'est à sçauoir d'vn Dimanche 24. Iuillet de l'an 1177.) n'en parle aucunement. Cet

Mezeray

Empereur porta ſes armes en Paleſtine contre les ennemis du nom Chreſtien, où il fit de grandes & glorieuſes actions, & y finit ſes iours par vn accident funeſte, s'eſtant noyé en ſe baignant pendant les chaleurs de l'eſté dans le fleuue de Celeph prés la ville de Cogne, anciennement *Iconium*, ville de Licaonie l'an 1190.

Ferreus amnis.

Henry VI. ſon fils luy ſucceda en cette auerſion contre le ſaint Siege. Et quoy qu'il en euſt receu de grands bien-faits, ayant eſpouſé Conſtance fille vnique de Roger I. Roy de Sicile, deça & delà le Far, par l'entremiſe & conſentement du S. Siege, & herité enſuite de tous ſes Eſtats: Il eut de grandes priſes auec le Pape Celeſtin 3. & en fut excommunié. Son regne fut aſſez court, il perit par poiſon eſtant à Meſſine l'an 1197.

L'Appoüille & la Calabre.

Apres ſa mort l'Empire fut debatu entre Philippe ſon frere, & Othon de Saxe; mais par accord la qualité d'Empereur demeura au premier durant ſon viuant, & apres ſa mort, Othon la reprit: De ſorte qu'ayant eſté maſſacré par vn de ſes Courti-

ſans l'an 1208. Othon ſon Riual reſta Empereur : s'eſtant broüillé auec le Pape Innocent 3. qui l'auoit couronné dans Rome, il fut excommunié l'an 1210. & abandonné de tout le monde.

Frideric 2. fils d'Henry 6. & petit fils de l'Empereur du meſme nom, luy fut ſubrogé trois ans apres la mort de ſon oncle, c'eſt à ſçauoir l'an 1211. Il fut couronné par Honorius 3. l'an 1219. mais peu de temps apres par vne certaine auerſion contre le S. Siege ſur le ſujet des Inueſtitures, fatale à ceux de ſon ſang, il luy fit la guerre à outrance. Il fut excommunié par 4. Papes, Honorius 3. Gregoire 9. Celeſtin 4. & Innocent 4. par ce dernier au Concile general de Lyon I. l'an 1245. Il paſſa la mer pour faire la guerre aux Sarraſins comme ſon ayeul, quoy qu'il n'y auançât pas tant comme luy les affaires des Chreſtiens.

A ſon retour il remplit toute l'Italie de factions & de deſordres, elle fut diuiſée en deux partys, celuy du Pape fut appellé *des Guelphes*, & le ſien *des Gibelins*, noms funeſtes

Des Guelphes, & des Gibelins.

& execrables, *quæ horribili & diuturno quodam terræ motu humana diuinaque omnia concusserunt.* Ce fut vn mal contagieux qui se répandit par toutes les Villes & les Prouinces de l'Italie : lesquelles par vne cruelle & mal reglée diuision debattoient entr'elles de leur puissance, de leur dignité, & de la vie de leurs habitans, & agissoient auec vne telle rage, & auec vne opiniastreté si grande, qu'on voyoit souuent soüiller le lict du meurtre de l'vn des deux Epoux, les tables du sang des conuiez ; les maisons particulieres pleines de diuorces, les villes de seditions, & tant de rauages, d'incendies, de violemens, de sacrileges, de trahysons, & des plus horribles forfaits que l'enfer eust iamais vomy.

Leur Origine.

L'origine de ces detestables factions est inconnuë. Quelques-vns disent que l'Empereur Frideric appelloit en langage Allemand ses gens de guerre *Gibelins* ; parce qu'ils estoient son appuy, comme deux fortes murailles appuyent vne maison : & ceux du Pape *Guelphes*, c'est à dire loups; d'autres veulent que c'estoient les

noms

noms de deux freres habitans de Pistoye, personnes de credit & d'authorité, qui s'estoient diuisez, l'vn pour le Pape, & l'autre pour l'Empereur, & qui auoient attiré vn grand nombre de gens, chacun à son party; ce qui arriua enuiron l'an 1240.

Blondus.

D'autres soustiennent que Frideric ne fit que renouueller ces noms & ces factions, nées long-temps auparauant, du temps de Roger Roy de Sicile son ayeul maternel, lequel dans l'apprehension qu'il eut que l'Empereur Conrad III. ne le chassast de ses Estats, auoit fait rebeller contre luy Vvelphon Duc de Bauiere, qui le vint trouuer en Italie auec vn grand secours, où la guerre estant allumée Henry fils de Conrad luy donna bataille, & parce qu'il auoit pris naissance en vne ville nommée *Gibelin*, il se plaisoit qu'on l'appellast luy & les siens *Gibelins*: de sorte que dans les combats leur cry estoit *hié Gibelin*, & celuy de l'autre party *hié Vvelphe*, du nom de Vvelphon. Les premiers portoient vn Aigle en leurs Estendarts, & les derniers vn

Dragon, animaux cruels, & carnaciers. Quelques-vns sur cette incertitude de leur origine, tirent vne preuue assez plausible, que le seul enfer les a inuentées & fait éclorre: En effet il n'est pas possible de nombrer les personnes massacrées, les Villes saccagées, & les Prouinces ruynées, & entierement desolées: sur tout sous cet Empereur Frideric que cette damnable faction ayant esté plus ardamment receuë & dilatée, fit vn rauage épouuantable par toute l'Italie, ny plus ny moins qu'vne peste tres-échauffée. Vn certain Esselin da Romano originaire d'Allemagne, dont les ancestres auoient suiuy à la guerre d'Italie l'Empereur Federic I. fut le chef des Gibelins sous cet Empereur. Il opprima durant 34. ans par sa cruelle domination sous le nom de son Maistre, la marche Treuisane, les Communautez de Padouë, Verone, Bresse, Trente, & autres villes, & fit mourir par les mains des bourreaux (chose inoüiye) trente mille personnes, sans ceux qu'il fit perir dans les armées. Il vécut pour la destru-

ction du genre humain iuſques à l'âge de quatre-vingts ans, & ne ceſſa ſes tyrannies que par ſa mort violente, arriuée l'an 1260.

Paul Ioue in Elog. mart. Turriani.

Cette querelle paſſa iuſques en France. Tout le monde eſt imbu de l'hardie & temeraire entrepriſe du Pape Boniface 8. contre Philippe le Bel Roy tres-Chreſtien, & de ſa cataſtrophe. Ie renuoye le curieux aux liures qu'en ont faits Pierre & Iacques Dupuy Bibliothecaires du Roy.

Imprimé à Paris chez Dupuy 1645

Or cette querelle des Inueſtitures, qui a troublé ſi long-temps l'Egliſe eſt l'vn des plus delicats & des plus embroüillez endroits de l'Hiſtoire. Les eſcrits de pluſieurs qui ont parlé de cette matiere pour l'intereſt des deux partis, n'ont fait que l'obſcurcir au lieu de la déuelopper; ce qui deuoit ſeruir à nous inſtruire n'a fait qu'augmenter les difficultez qui nous en dérobent la connoiſſance. Ie n'entreprendray point icy de decider ce different, ie me contenteray de reprendre ſuccinctement les raiſons des vns & des autres, & pour ne meſloigner pas de mon deſſein ie rapporteray ce que les Hiſtoriens

nous enſeignent de la ſource, du progrez, & de la fin de cette diſpute.

L'Inueſtiture des Prelats de laquelle il s'agit dans cet article, conſiſte dans le droit de conferer, inſtituer ou mettre les Prelats en poſſeſſion des biens temporels, deuant ou apres leur conſecration. Les Princes qui ne reconnoiſſoient d'autre ſuperieur que Dieu dans leurs Eſtats, & qui ne pouuoient ſouffrir que perſonne poſſedât des terres dans l'eſtenduë de leurs Royaumes ſans leur ordre, auoient retenu dés le commancement l'Inueſtiture ſur les biens de l'Egliſe, laquelle ne leur fut iamais conteſtée iuſques au temps de Gregoire 7. Ce Pape jugeant n'eſtre pas à propos que les Prelats receuſſent l'anneau & le baſton paſtoral (qui ſont les marques de leur authorité ſpirituelle) de la main des laïques, excommunia les clercs qui receuoient ces ſortes d'Inueſtitures : ce fut l'an 1078.

Les Roys de France qui eſtoient en poſſeſſion de ce droit depuis que l'Egliſe poſſedoit des terres dans le Royaume (comme remarque Vval-

tramus Euesque de Nambourg, qui escriuit en 1109.) refuserent d'obeïr aussi bien que l'Empereur & le Roy d'Angleterre, alleguant que ce droit auoit esté souffert & confirmé mesme par plusieurs Papes éminens en doctrine & en sainteté, & ainsi qu'ils n'y deuoient rien changer : qu'ils n'auoient iamais pretendu de donner le spirituel, puis qu'ils ne s'estoient point ingerez de sacrer les Prelats; mais que possedant du temporel dans leurs Estats, ils ne pouuoient les receuoir & en estre inuestis que par vne puissance temporelle & Royale, neantmoins cette excommunication ayant esté renouuellée au Concile de Clermont en 1095. les Rois de France qui ont tousiours esté des premiers à relascher en faueur de l'Eglise quitterent la forme ancienne, & se contenterent de donner l'inuestiture *per sceptrum*, & le Roy Loüis le Gros voulut luy mesme assister au Concile de Rheims où le Pape Calixte 2. excommunia l'Empereur Henry V. pour le mesme sujet des Inuestitures. En 1122. le mesme Pape tint aussi le Concile ge-

neral de Latran 1. où il ordonna, de l'auis des Peres assemblez, selon le rapport de Malmesbourg, qu'il seroit permis à l'Empereur de faire faire les essections des Euesques & des Abbez dans toute l'Allemagne en sa presence, pourueu qu'il n'vsât d'aucune violence, qu'il ne commît point de Simonie, qu'il se contentât de confirmer le Prelat esleu canoniquement, & de l'inuestir du temporel par le Sceptre, & exiger de luy l'hommage qu'il deuoit de droit, & rien au delà, *Regalia autem per sceptrum à te recipiat exceptis omnibus quæ ad Romanam Ecclesiam pertinere dignoscuntur & quæ ex his tibi iure debet faciat*: Innocent 3. dans le 4. Concile de Latran *æquum esse existimauit vt qui bona temporalia possident, iuramentum fidelitatis principibus præstent à quo illa pendent, tametsi prohibeat ne illud præstent qui nulla temporalia possident*; dit le sçauant Prelat Monsieur de Marca, dans son Traitté des Inuestitures; or l'hommage n'est qu'vne suite des Inuestitures, & le Pape Paschal 2. selon Monsieur Sponde, sur l'an

L'an 1215.

1107. accorda à Henry I. Roy d'Angleterre, qu'il receuroit l'hommage des Eueſques & des Abbez, & qu'il leur donneroit l'Inueſtiture ; mais que ce ne ſeroit que par le Sceptre, & non pas par l'Anneau, & le baſton Paſtoral. Les Empereurs ne voulurent pas ſe tenir à cet accord, ſoit parce qu'ils vouloient garder les anciennes formes, ſoit meſme parce qu'on leur vouloit retrencher l'inueſtiture dans toute l'Italie, & ne leur laiſſer ce droit que dans l'Allemagne : neantmoins leur authorité eſtant touſiours venuë depuis dans la decadence, bien loin de la conſeruer dans l'Italie, ils l'ont meſme perduë en Allemagne ; & il ſe trouue que depuis l'hereſie d'Angleterre le Roy de France eſt le ſeul qui eſt reſté en poſſeſſion de cet ancien droit, d'où la Regale prend ſon origine, qui eſt particuliere auſſi à la Couronne de France, & qui conſiſte dans la joüiſſance des fruits temporels, dans la collation des Benefices qui n'ont point charge d'ame, pendant la vacance du Siege.

Qu'eſt-ce que la Regale.

CHAPITRE XXV.

LES PROPHETIES de S. Malachie, ſur les Papes à venir.

SAINT Malachie Irlandois, premierement Religieux, & Superieur de l'Abbaye de Benchore en Irlande, puis Archeueſque d'Ardenac, ou d'Armach, Primat d'Irlande, & Legat du S. Siege, enſuite Eueſque de Dune, demembré de celuy de Connerth, decedé en l'Abbaye de Cleruaux en France, entre les bras de S. Bernard ſon bon amy le 2. Noueimbre 1148. où il eſt enterré derriere le Maiſtre Autel aupres de ce Saint Abbé (qui a eſcrit ſa vie) a laiſſé certaines Propheties inſerées par Arnoul Vvion de l'Ordre de S. Benoiſt, dans ſon liure intitulé *Lignum vitæ*; par leſquelles il predit les Souuerains Paſteurs de l'Egliſe, qui doiuent eſtre aſſis ſur la chaire de S. Pierre iuſques à la ve-

Liur. 1. *chap* 40.

nuë de l'Antechrist, vsant de certains termes & circumlocutions pour leurs noms, que la subtilité & la portée de l'esprit humain ne peuuent pas expliquer ou deuiner auant que leur exaltation soit arriuée; mais seulement faire l'application des termes dont il se sert sur ceux qui ont esté desia esleuez à cette supreme dignité, suiuant ses Predictions; ce qui donne certainement vne grande admiration, & cause vn grand estonnement. Ce n'est pas qu'on y doiue adjouster foy & creance : sur tout en ce qu'il auance qu'apres 28 Papes, qui restent apres Alexandre VII. Rome sera détruite, *Ciuitas septicollis destruetur*, & que le grand jour du Iugement viendra, *Iudex tremendus iudicabit populum suum*; car à Dieu seul appartient, *nosse momenta & tempora*.

I'ay crû gratifier le Lecteur de luy fournir cette piece curieuse qui se peut rapporter à l'Histoire Ecclesiastique, & dont l'explication des paroles prophetiques n'est point venuë au iour si bien commentée com-

me celle que i'ay pris la peine de composer

Nostre Saint commance par Celestin II. qui mourut l'an 1143.

CELESTIN II.

Ex castro Tiberis.

Ce Pape, nommé auparauant Guy de Chasteau, estoit natif de la ville de Tipherne dans le Duché de Spolete, appellé Vmbrie. Cette ville porte le nom à present de *Cita di castello*; & Pline appelle ses habitans Tibertins; parce que le fleuue du Tibre passe aupres: De sorte que *Castellum & Tibertins*, se rapportent à ces termes Prophetiques *Castrum Tiberis*.

L'an 1143.

Synonim. Geographi.

LVCIVS II.

Inimicus expulsus.

1144. Il estoit natif de Boulogne la Grasse, & estoit de la famille de *Caccianemici*, qui veut dire ennemy chassé, auoit nom auparauant Gerard.

EVGENE II.

Ex magnitudine montis.

1145. Ce Pontife auparauant Religieux

de Cisteaux, & disciple de S. Bernard, & qui auoit nom Pierre, estoit né dans le territoire de Pise en Italie, en vn lieu nommé Grandmont, & estoit aussi Abbé de S. Vincent & de S. Anastase, hors la ville sur le chemin d'Ostie.

ANASTASE IV.

Abbas suburranus.

Il estoit Romain d'vn quartier de ville appellé *Suburra*, ou Sauorne, d'autres disent d'vne famille de ce nom; & Abbé de S. Ruf, s'appelloit Conrad. 1153.

ADRIAN IV.

De Rure albo.

Il estoit Anglois né de bas lieu, & dans le village de Maluiesbery, dependant de Virulam ou S. Alban, fameux Monastere jadis en Angleterre, Diocese de Baton, s'appelloit auparauant Nicolas Brekspeare, qui veut dire en leur langue *Lance rompue.* 1154.

VICTOR IV.

Ex tetro carcere.

Celuy-cy qui estoit pourtant An- 1159.

tipape, & s'appelloit Octauian, estoit Romain, Cardinal du titre de Saint Nicolas de la prison Tulliene.

PASCHAL III.

Via Transtiberina.

1164. Cet Antipape estoit de Creme, & Cardinal de Sainte Marie au delà du Tibre, auoit nom Guy de Creme.

CALISTE III.

Ex Pannoniâ Tusciæ.

1169. Aussi Antipape, Hongrois de nation. La Pannonie, c'est la Hongrie, il fut creé à Luques ville de Toscane, par les Cardinaux de sa faction, auoit nom Iean Abbé de Struma.

ALEXANDRE III.

Ex ansere custode.

1159. Legitime Pape, nommé Rolland, de la famille des Bandinelli, appellée aussi des Paparoni, qui est le cry des oyes, ausquelles les anciens Romains estoient obligez de la conseruation du Capitole, qui eust esté pris par les Gaulois. Il vint à bout des 3. Antipapes.

LVCIVS III.

Lux & ostio.

Il estoit de Luques Cardinal d'Ostie, & prit le nom de Lucius, portant auparauant celuy d'Vbald Allucingolo. 1181.

VRBAIN III.

Sus in cribro.

Lambert Cribelli, & auoit vn Crible pour armes, & estoit de Milan. Ce nom de Milan vient d'vne Truye qui fut trouuée au lieu où les premiers fondateurs la bastirent, qui estoit couuerte moitié de laine, moitié de soye, comme les autres animaux de son espece, *Medio lana.* 1185.

GREGOIRE VIII.

Ensis Laurentij.

De Beneuent, appellé Albert de Mora Cardinal du tiltre de S. Laurens. Ses armes deux coutelas en sautoir. 1187.

CLEMENT III.

De Schola exiet.

Romain d'vne famille nommée Scholari, auoit nom Paul. 1188.

CELESTIN III.

De Rure Bouensi.

1191. Romain de la famille de Bubonibus, son nom Hyacinthe Bobo.

INNOCENT III.

Comes signatus.

1198. Natif d'Anagnia Comte de Signia, ces Comtes sont appellez *Conti* par excellence, s'appelloit Lothaire.

HONORIVS III.

Canonicus de latere.

1216. Romain Chanoine de S. Iean de Latran, auoit nom Cincio Sauelli.

GREGOIRE IX.

Auis Ostiensis.

1227. D'Anagnia de la mesme famille d'Innocent, son neueu & son Chappelain ordinaire, Comte de Signia, Cardinal d'Ostie, auoit pour armes l'Aigle, Roy des Oyseaux, & pour nom de baptesme Hugolin.

CELESTIN IV.

Leo Sabinus.

1241. De Milan Cardinal Sabin, auoit

pour armes vn' Lyon rempant, prés d'vn Chasteau, & pour nom Geofroy de Castillone.

INNOCENT IV.

Comes Laurentius.

De Genes de la famille des Comtes de Fiesque, Cardinal du tiltre de S. Laurens, s'appelloit Sinibald. 1243.

ALEXANDRE IV.

Signum Ostiense.

D'Anagnia de la mesme famille des Comtes de Signia, & Cardinal d'Ostie, nommé auparauant Rainaud. 1254.

VRBAIN IV.

Hierusalem Campaniæ.

Patriarche de Hierusalem, natif de la ville de Troyes en Champapagne, s'appelloit Iacques Pantaleon. 1261.

CLEMENT IV.

Draco depressus.

Natif de S. Gilles en Languedoc, dont les armes estoient vn aigle te- 1261.

nant vn dragon entre ſes griffes, auoit nom Guy Foucaut, dit le Gros, à cauſe de ſa corpulence.

GREGOIRE X.

Anguinus vir.

1271. De Plaiſance, de la famille des *Viſcomti*, qui a pour armes vne gyvre ou ſerpent deuorant vn enfant, ſon nom Thibaud Viſcomti.

INNOCENT V.

Concionator Gallus.

1276. Il eſtoit Sauoyard de nation, de l'Ordre des Freres Preſcheurs, La Sauoye eſt compriſe dans les Gaules : auoit nom Pierre de Tarentaiſe lieu de ſa naiſſance, Archeueſque de Lyon.

ADRIAN V.

Bonus Comes.

1276. De Genes auoit nom Othobon, de la famille de Fieſque Comtes de Lauania.

IEAN XX. OV XXI.

Piſcator Tuſcus.

1276. Portugais portoit le nom de ſainct

Pierre qui estoit Pescheur; & estoit Cardinal Tusculan ou de Tiuoli.

NICOLAS III.

Rosa Composita.

Il estoit Romain, auoit nom Iean Caïetan ou de Caïette, de la famille des Vrsins, qui porte entr'autres choses vne Rose en ses armes, rangée & placée au plus bel endroit de l'écu, c'est à sçauoir en chef, ou *compositus*, parce qu'il estoit modeste, & parfaitement graue. 1277.

MARTIN IV.

Ex Teloneo Liliacei.

Son nom estoit Simon de Brie, né au village de Sucy prés Paris, il estoit Thresorier de S. Martin de Tours, *Teloneum*, c'est la table des Thresoriers & Argentiers. Quelques-vns adjoustent *Lilacei Martini*, parce que cette Eglise de S. Martin estoit au cœur de la France, Royaume des fleurs de Lys. 1281.

HONORIVS IV.

Ex Rosa leonina.

Romain de la maison de Sauelli, 1285.

qui porte pour armes vne roſe ſou-ſtenuë par vn Lyon, auoit nom Iacques.

NICOLAS IV.

Picus inter eſcas.

1288. De la marche d'Ancone, qu'on appelle *ager picenus*, du lieu nommé Aſcoli, *quaſi eſculum*, eſtoit Cordelier, & s'appelloit Fr. Hieroſme.

CELESTIN V.

Ex eremo celſus.

1294. C'eſtoit Pierre de Moron Fondateur de l'Ordre des Celeſtins, lequel d'Hermite deuint Souuerain Pontife, & fut eſleué à la plus haute dignité de l'Egliſe.

BONIFACE VIII.

Ex vndarum benedictione.

1294. Natif d'Anagnia, nommé Benoiſt Caïetan, qui auoit dans ſes armes des faſſes ondées.

BENOIST XI.

Concionator Patareus.

1303. De la marche Treuiſane, appellé Nicolas Bocaſin, de l'Ordre des

Freres Prescheurs. Saint Nicolas son Patron estoit de Patara ville de Lycie en l'Asie mineure, c'est par vne espece de metonymie, qu'il participe le nom de son Patron.

CLEMENT V.

De fessis Aquitanicis.

Bertrand Goth de Villandraut, de Bazas en Guienne, auoit des fesses ou des fasses en ses armes. 1305.

IEAN XXII.

De Sutore osseo.

Iacques d'Eusa ou d'Ossa, de Cahors, fils d'vn Tailleur d'habits ou d'vn Cordonnier. 1316.

NICOLAS V.

Coruus schismaticus.

C'estoit vn Antipape, Cordelier de Reate, appellé Pierre de Corbario ou Corbier, & schismatique. 1328.

BENOIST XII.

Frigidus Abbas.

Religieux de Cisteaux, natif de Sauerdun prés Tolose, Abbé de Font- 1334.

froide, auoit nom Fr. Iacques de Sauerdun.

CLEMENT VI.

De Rosa Atrebatensi.

1342. De Malmont en Limosin, appellé Pierre Roger de la maison de Beaufort, fut Moine de Cluny, Euesque d'Arras; ayant des Roses pour armes.

INNOCENT VI.

De montibus Pammachij.

1352. Estienne Albert du Limosin, Cardinal du titre de Saint Pammaque, ayant six montagnes en ses armes.

VRBAIN V.

Gallus Vicecomes.

1362. Guillaume Grimoald natif de Grisac en Geuaudan, auoit esté Nonce vers les Seigneurs de Milan, lesquels estoient de la famille des Viscomti.

GREGOIRE XI.

Nouus de Virgine forti.

1370. De la mesme maison de Beaufort, frere de Clement VI. fut Prestre, Cardinal du titre de Sainte Marie la Noue.

CLEMENT. VII.

De Cruce Apostolica.

Robert fils d'vn Comte de Geneve, d'où il prit le nom de Cardinal de Geneve, du titre des Saints Apostres, auoit pour armes la Croix. Il fut Antipape. Gist dans les Celestins d'Auignon dans vn sepulchre magnifique 1378.

BENOIST XIII.

Luna Cosmedina.

Aussi Antipape, Arragonois, appellé Pierre de Luna, Cardinal du titre de Sainte Marie en Cosmedin. 1394.

CLEMENT VIII.

Schisma Barchinonium.

Il estoit aussi Antipape schismatique, auparauant Chanoine de Barcelone, appellé Giles Munion ou Magnot. 1424.

VRBAIN VI.

De inferno prægnanti.

Napolitain auoit nom Barthelemy Pregnan, & estoit de Naples d'vne ruë appellée l'Inferno. 1378.

BONIFACE IX.

Cubus de Mixtione.

1389. Il auoit nom Pierre Tomacello, ses armes estoient des cubes ou Eschiquiers en bande de 3. pieces. Ces cubes marquent la solidité contre les trauerses des Antipapes, qui méloient & renuersoient toutes choses.

INNOCENT VII.

De Meliore sydere.

1404. De Sulmone auoit nom Cosme Meliorato, & pour armes vne estoile.

GREGOIRE XII.

Nauta de ponte nigro.

1406. Ange Corrario Venitien, à raison dequoy, il est appellé *nauta*, & Preuost, Commendataire de l'Eglise de Negrepont.

ALEXANDRE V.

Flagellum solis.

1409. Pierre Philatgi Cordelier de l'Isle de Candie, Archeuesque de Milan, qui fut le fleaux des deux Papes contendans, Gregoire 12. & Benoist 3.

car il fut creé de leur viuant, & auoit vn soleil en ses armes.

IEAN XXIII.

Ceruus syrenæ.

Napolitain, Cardinal du titre de S. Eustache, conuerty par l'apparition d'vn Crucifix entre les bois d'vn cerf, auoit nom Balthasar Cossa, estoit de Naples, appellée anciennement *Parthenopé*, l'vne des Sirenes que les Histoires prophanes asseurent auoir esté inhumée dans l'enceinte de cette ville. 1410.

MARTIN V.

Corona veli aurei.

Otho Colomne Romain, de la maison des Colomnes, qui a pour armes vne colomne sommée d'vne Couronne, & Cardinal du tiltre de S. George, *ad velum aureum.* 1417.

EVGENE IV.

Lupa Cœlestina.

Gabriel Condelmere Venitien, Religieux de l'Ordre des Celestins, & Euesque de Sienne, & qui a pour armes vne Louue. 1431.

FELIX V.

Amator crucis.

1439. C'estoit vn Antipape, nommé auparauant Amedée, & Duc de Sauoye, qui a pour armes la Croix.

NICOLAS V.

De modicitate lunæ.

1447. Thomas Lucano, natif de Sarzane, en la coste de Genes, diocese de Luna, & de bas lieu, estant fils d'vn Pescheur.

CALIXTE III.

Bos pascens.

1455. Alphonse Borgia, de Valence en Espagne, de la famille des Borgia, qui a vn bœuf paissant pour armes.

PIE II.

De Capra & albergo.

1458. Æneas Syluius, de la famille des Picolomini, jadis Secretaire des Cardinaux Dominique Capranico, & Nicolas Albergati : ce dernier estoit Chartreux.

PAVL

PAVL II.

De Ceruo & leone.

Pierre Barbo Venitien, Preuoſt de 1464. l'Egliſe de Seruie, & Cardinal du titre de S. Marc, qui a le Lyon à ſes coſtez.

SIXTE IV.

Piſcator Minorita.

François de la Roüere de Sauone, 1471. fils d'vn Peſcheur, & Cordelier Frere Mineur.

INNOCENT VIII.

Præcurſor ſiciliæ.

De Genes, ayant nom Iean Baptiſte Cibo, dont le Patron eſtoit 1484. Precurſeur de Ieſus-Chriſt, & de plus il deuoit ſes premiers eſtabliſſemens à la faueur du Roy de Sicile.

ALEXANDRE VI.

Bos albanus in porta.

De Valence, nommé Roderic de 1492. Lenzolia; mais adopté dans la famille des Borgia, qui a vn bœuf pour armes, & de plus il eſtoit Cardinal d'Albe, & du Port.

PIE III.

De paruo homine.

1503. François Todeschin de Siene, neveu de Pie 2. Il prit le nom de la famille de Picolomini, à laquelle il deuoit sa grandeur.

IVLE II.

Fructus Ionis iuuabit.

1503. Iulien de la Roüere de Sauone, neveu de Sixte IV. & de la maison de la Roüere, qui a vn chesne pour armes, qui est l'arbre de Iupiter selon la fable.

LEON X.

De Craticulâ Politiani.

1513. Iean fils de Laurens de Medicis, dont le Patron fut martyrisé sur vn gril, & disciple d'vn certain Ange Politian. Deux peres, le corporel & le spirituel.

ADRIAN VI.

Leo Florentinus.

1522. Adrian estoit d'Vtrech en Hollande, fils d'vn bon homme nommé Florent, & auoit vn Lyon pour armes.

CLEMENT VII.

Flos pilei ægri.

Iules de la maiſon de Medicis, qui porte pour armes des boules ou tourteaux, & des fleurs de lis ; & le terme de Medicis conuient à la gueriſon des malades. 1523.

PAVL III.

Hyacinthus medicorum.

Alexandre de la maiſon des Farneſes, ayant des fleurs de lis pour armes approchantes du hyacinthe, leſquels ſont confondus auec les lys par pluſieurs Medecins. Il eſtoit Cardinal du titre des SS. Coſme & Damien, Patrons des Medecins. 1534.

Dodonæ in Hiſt. Stirp.

IVLES III.

De Coronâ montanâ.

Iean Marie de Monté, natif d'Arezzo en Toſcane, auoit des couronnes en ſes armes. 1550.

MARCEL II.

Frumentum floccidum.

Marcel Ceruin natif du mont-Politian, auoit des eſpics de froment en 1555.

ses armes, son Pontificat fut de fort peude durée, n'ayant esté Pape que 22. jours.

PAVL IV.

De Fide Petri.

1555. Pierre Carafa Napolitain. Le mot de Carafa veut dire *Carafé*, chere & precieuse fidelité.

PIE IV.

Æsculapij pharmacum.

1559. Iean Angelo de Medicis. Il auoit estudié en Medecine, son nom de Medicis a quelque rapport à Esculape, le Dieu de la Medecine, & les tourteaux ou pillules aussi.

PIE V.

Angelus nemorosus.

1566. Michel Ghissleri Dominicain, nom d'Archange, natif de Boschi.

GREGOIRE XII.

Medium corpus pilarum.

1571. De Bologne, nommé Hugues Boncompagnon, dont les armes estoient vn dragon à moitié, & les bezans ou tourteaux, de la maison de Medicis, qu'il auoit pris pour l'amour de Pie IV. son bien-faicteur.

SIXTE V.

Axis in medietate signi.

Felix Perreti Cordelier de Montalte, qui portoit en ses armes vn Lyon, trauersé d'vne bande, chargée de l'estoile du Nort, où est-ce que les Astrologues appellent *Axis*. 1585.

VRBAIN VII.

De Rore cœli.

Iean Baptiste Castagne Romain Archeuesque de Rossane en Calabre, où l'on cueillit de la Manne. 1590.

GREGOIRE XIV.

Ex antiquitate vrbis.

Nicolas Milanez, du nom de Sfondrato, dont les parens estoient d'vne tres-ancienne famille. Il restaura le vieux quartier de Rome. 1590.

INNOCENT IX.

Pia Ciuitas in bello.

Iean Antoine Fascineti Boulognois, Patriarche de Hierusalem, son predecesseur estoit en guerre contre Henry IV. Roy de France, estant engagé dans la ligue, auec le Roy 1591.

d'Espagne, & ayant enuoyé vne armée en France sous la conduite d'Hercules Sfondrato son neveu; toute la ville de Rome, appellée pieuse, trempoit dans cette guerre.

CLEMENT VIII.

Crux Romulea.

1592. Hyppolite Aldobrandin, auoit pour armes vn pal à trois fasses, qui faisoient comme la triple Croix du Pape.

LEON XI.

Vndosus vir.

1605. Alexandre de la maison de Medicis, sujet à la paralysie, qui vient de fluxion *Vndosus*, son Pontificat fut terminé dans 27. jours, & passa viste comme les ondes, & les flots de la mer.

PAVL V.

Gens peruersa.

1605. Camille Borghese Romain, auoit vn aigle & vn dragon en ses armes, espece d'animaux tres-pernicieux aux autres, & les deuises des deux fa-

ctions peruerses des Guelphes, & des Gibelins.

GREGOIRE XV.

In tribulatione pacis.

Alexandre Ludouisio de Bologne. l'Empire Romain a esté fort agité durant son Pontificat, par la guerre de Boheme, & autres. Et parce qu'il monta au Cardinalat (auquel Paul V. l'esleua) du trouble de la paix, à cause des guerres d'Italie, desquelles il fut le mediateur, & pacificateur. 1621.

VRBAIN VIII.

Lilium & Rosa.

Maphée Barberin Florentin. Cette ville a les lys pour armes; & les abeilles armes de ce Pape, sont fort amies des roses. 1623.

INNOCENT X.

Iucunditas Crucis.

Pamphile Galteri Romain, couronné auec ioye le iour de l'exaltation de la Croix. 1644.

ALEXANDRE VII.

Montium custos.

1655. Fabio Chisi Sienois, porte des montagnes pour armes.

Il en reste 28. qui sont ceux-cy, desquels nous ne pouuons rien dire de certain, *Quis enim adducet hominem vt post se futura cognoscat.*

Ecclesiastes 3,22.

1. *Sydus olorum*
2. *De flumine magno.*
3. *Bellua insatiabilis.*
4. *Pœnitentia gloriosa.*
5. *Rastrum in porta.*
6. *Flores circumdati.*
7. *De bona Religione.*
8. *Miles in bello.*
9. *Colomna excelsa.*
10. *Animal rurale.*
11. *Rosa vmbriæ.*
12. *Vrsus velox.*
13. *Peregrinus apostolicus.*
14. *Aquila rapax.*
15. *Carnis & coluber.*
16. *Vir Religiosus.*
17. *De balneis Etruriæ.*
18. *Crux de cruce.*
19. *Lumen in cælo.*
20. *Ignis ardens.*

21. *Religio depopulata.*
22. *Fides intrepida.*
23. *Pastor angelicus.*
24. *Pastor ex nautâ.*
25. *Flos florum.*
26. *De medietate lunæ.*
27. *De labore solis.*
28. *Gloria oliuæ.*

In persecutione extrema S. R. Ecclesiæ sedebit

Petrus II. Romanus qui pascet oues in multis tribulationibus, quibus transactis Ciuitas Septicollis diruetur & judex tremendus iudicabit populum suum.

Hucusque meritissimus de S. R. E. Archiepiscopus, & Primas Hiberniæ S. Malachias. Monachorum Gloria mellifllui Doctoris Bernardi amicissimus.

Le P. Michel Gorgeu de l'Ordre des Minimes, a fait imprimer des Remarques sur le mesme sujet.

A Abbeuille chez Maurry 1659.

CHAPITRE XXVI.

HISTORIENS Ecclesiastiques.

IVSQVES icy nous auons parcouru les plus riches sujets de l'Histoire Ecclesiastique ; I'ay creu estre obligé pour couronner cette premiere Partie de mon Ouurage, d'indiquer les Historiens, desquels l'on peut apprendre ces belles matieres.

Les premiers qui ont mis la main à la plume pour nous laisser l'Histoire des commancemens de l'Eglise naissante, meritent en ce lieu vne honorable mention : encore que leurs escrits ne soient pas venus jusques à nous.

S. Hegesippe, autre que celuy qui a escrit de la ruyne & de la destruction de Hierusalem, est le premier. Il auoit composé vne Histoire Ecclesiastique en cinq liures, depuis la Passion de Nostre Seigneur iusques

Euseb. lib. 4 cap. 21 Hieron.

au Pape Anicete, qui viuoit en l'an 167. Il estoit contemporain de Saint Iustin martyr.

Iudas Escriuain Ecclesiastique, escriuit vne Chronologie iusques à l'année dixiesme de l'Empire de Seuere.

Hieron. de script. Eccl.

Iule Affricain personnage d'authorité, & qui auoit esté deputé pour affaires d'Estat vers l'Empereur Heliogabale, amy d'Origene (qu'il traitte de fils dans vne lettre qu'il luy escrit) auoit écrit l'Histoire des temps, depuis la creation du monde iusques à l'Empire de Macrin sous lequel il viuoit, enuiron l'an 219. Ses liures ne sont pas venus iusques à nous; ils n'estoient pas encore perdus du temps du Patriarche Photius, qui en fait mention dans sa Bibliotheque.

Saint Pamphile Prestre & Martyr, parent & grand amy d'Eusebe de Cesarée, commença d'escrire l'Histoire Ecclesiastique; mais preuenu de mort, qu'il endura pour la Religion Chrestienne.....

306.

Eusebe Euesque de Cesarée en Palestine (qui prit ce nom de Pamphile

pour l'amour de luy) entreprit ce grand trauail, & par la faueur du grand Constantin, il eut moyen de recouurer tout ce qu'il y auoit de curieux dans les Bibliotheques, concernant les Martyres des Saints, & autres belles actions des grands hommes de l'Eglise.

Les premiers Papes comme saint Clement, Antere, Fabian, & Damase, auoient pris grand soin que les Martyres des fidelles fussent couchez par escrit par sept Notaires, qu'ils créerent pour cette fin, & les distribuerent par autant de Parroisses. Cet Historien ayant pris les plus beaux endroits de l'Histoire d'Affricain, nous donne lieu de ne regretter pas tant la perte de ses Ouurages. Il nous a laissé 9. liures de ses Histoires iusques en l'an 307. S. Hierosme & le grand Concile de Nicée le décrient, & jugent execrable, parce qu'il auoit esté grand Sectateur d'Origene, & d'Arrius. Pierre de Natalibus, & Vsuard, se sont fort oubliez de le vouloir mettre au rang des Saints personnages.

Niceph. Cal Lib. 1. c. 1 Lib. 6. c. 37. Hieron. Ep. 65.

Ruffin Prestre d'Aquilée a ad-

jouſté deux liures à Euſebe, & a eſté ſon Traducteur de Grec en Latin. De grand amy de S. Hieroſme, il deuint ſon grand ennemy, pour s'eſtre rendu deffenſeur de la doctrine d'Origene, & de l'Arrianiſme : toutefois l'on tient qu'il fut à la fin repatrié auec luy, par l'entremiſe de Theophile Alexandrin. Le meſme S. Hieroſme a adjouſté & ſuppleé 50. années à leurs Narrations Hiſtoriques. C'eſt à ſçauoir depuis l'an 330. juſques à 381. S. Proſper d'Aquitaine a continué celles de S. Hieroſme depuis 382. juſques à 448. Matthieu Palmier Florentin, celles de ce Saint depuis l'an 449. juſques à l'année 1449. Mathias Palmier de Piſe, celles du precedent du meſme nom que luy, juſques à l'an 1481. Arnaud de Pontac Eueſque de Bazas, ſuffragant de Bourdeaux, a corrigé 2000. fautes qu'il auoit trouuées dans les Chroniques d'Euſebe, de S. Hieroſme, & de S. Proſper, s'eſtant ſeruy de pluſieurs manuſcrits pour cet effect.

Socrate Scolaſtique de Conſtantinople, a compoſé ſept liures de l'Hi-

ſtoire Eccleſiaſtique, depuis l'Empire du grand Conſtantin, juſques à la 17. année de l'Empereur Theodoſe le jeune 439. contenant 140. années ou enuiron. Il eſtoit Heretique Nouatien.

Theodoret Eueſque de Cyre en Syrie, en a fait cinq liures.

Hermias Sozomene, de Salamine neuf; deſquels trois Hiſtoriens, Aurele Caſſiodore, Senateur Romain, s'eſtant retiré des affaires du monde, ſe donna la peine de compoſer ſon Hiſtoire Tripartite diuiſée en douze liures.

Caſſ. diuin Inſt. c. 17.

Epiphane Scolaſtique, auoit traduit le premier en Latin, l'Hiſtoire des trois Hiſtoriens precedens, pouſſé à cela par Caſſiodore ſon amy.

Euagrius Scolaſtique, a mené ſon Hiſtoire depuis l'Empereur Maurice Tibere, qui fut l'an 597. comme il aſſeure luy-meſme.

Procope Hiſtorien Eccleſiaſtique a eſcrit depuis 142. juſques à l'année 554.

Idacius Clarus Eueſque en Eſpagne, a fait vne Chronologie depuis le premier Conſulat de l'Empereur

Theodoſe juſques à l'an 490.

Paul Oroſe Preſtre Eſpagnol, a eſcrit 7. liures d'Hiſtoires, depuis le commancement du monde juſques à ſon temps, à la perſuaſion de ſaint Auguſtin, duquel il eſtoit diſciple. Il s'attache à raconter les mal-heurs des Romains encore Idolaſtres. Viuoit enuiron l'an 414.

S. Sulpice Seuere Eueſque de Bourges, diſciple de S Martin Eueſque de Tours, a auſſi fait vne Hiſtoire enuiron l'an 420.

S. Datius Eueſque de Milan ſous l'Empereur Iuſtin, a eſcrit auſſi des Chroniques.

Agathias Hiſtorien Eccleſiaſtique, a commencé vne Hiſtoire depuis l'an 554. juſques à 566.

Phreculphe Moine de S. Benoiſt, & Eueſque de Liſieux, a fait vn Epitome d'Hiſtoires depuis la creation du monde juſques à l'année de Ieſus-Chriſt 550.

Beda Anglois, appellé le venerable, Religieux du Monaſtere de Saint Pierre & de S. Paul, ſous l'Abbé Coeffride, à composé ſa Chronique depuis le commencement du monde

jusques à l'Empereur Leon Brise-Images, l'an 700. Il a fait diuers Ouurages, dont nous auons 8. tomes, il a vécu 105. ans, estoit encor viuant 776.

Adon Euesque de Vienne en Dauphiné, a escrit des six âges du monde jusques à l'an de grace 879.

Anastase Bibliothecaire (lequel titre luy fut donné (parce qu'il auoit charge de la Bibliotheque des Papes, a fait son Histoire depuis la naissance de nostre Seigneur jusques à l'Empire de Michel le Vieux, surnommé Rangales. Il a proprement traduit du Grec en Latin l'Histoire de Theophanes Isaurus, & de Nicephore Patriarche de Constantinople, & a esté suspect d'heresie pour auoir esté affectionné au Patriarche Photius, contre lequel fut assemblé le 8. Concile Oecumenique.

Herman Contract, ainsi nommé à cause qu'il auoit tous ses membres restrecis, fils d'vn Comte fort illustre, Moine en Suisse, a fait vne Chronique des six âges du monde jusques à l'an 1052, auquel il viuoit.

Berthold de Constance l'a continué iusques en l'an 1065. Ie ne peux m'empescher de vous dire en passant que c'est luy qui a composé ces Oraisons deuotes, qui sont si souuent en la bouche des fidelles, *Du Salue Regina, de l'Alma Redemptoris*, & la Prose du Saint Esprit, *Veni Sancte Spiritus & emitte cœlitus, &c.*

Marianus Scotus Moine de Fulden, a escrit 3. liures de Chroniques depuis le commancement du monde jusques à l'an de Iesus-Christ 1083. Mais son premier liure est sans commancement. Dodechin Abbé de S. Dysibode les a continuez iusques à l'an 1200.

Iean Zonaras a fait vne Histoire fort ample depuis le commancement du monde iusques à l'an de grace 1127. Il l'a diuisée en 3. parties. La 1. traitte des Hebreux, la 2. des Grecs, la 3. des Latins.

Honorius d'Authun a fait vne Chronique depuis la creation du monde jusques à son siecle 1120.

Sigebert Religieux de Gemblace

en Brabant, a escrit vne Chronologie depuis l'an de salut 381. jusques à l'an 1113. auquel il mourut. Robert du Mont en Normandie, dont il estoit Abbé, l'a continuée jusques en l'an 1216.

L'Abbé d'Vrsperg a fait vne Chronique depuis le commancement du monde jusques à Federic II. Empereur, c'est à dire jusques à l'année 1229. Son supplement intitulé Paralipomenes, c'est à dire des omissions, a esté composé par les Heretiques Protestans.

Vincent de Beauuais de l'Ordre des Freres Prescheurs, Precepteur des Enfans du Roy S. Loüis, a beaucoup escrit. Ses Ouurages sont appellez Miroirs, & il en a laissé 4. Doctrinal, Historial, Naturel, & Moral. L'Historial ou Historique contient tout ce qui s'est passé dans le monde depuis son commancement jusques en l'an 1224. & a esté continué par quelques autres jusques en l'an 1494.

S. Antonin du mesme Ordre Archeuesque de Florence, entr'autres

Ouurages, a eſcrit vne Somme Historiale diuiſée en trois parties. Il mourut l'an 1459. fut canoniſé par le Pape Adrian VI. a eſcrit l'Histoire des Papes & des Empereurs, depuis l'an 1208. juſques à 1491.

3. volum.

Onuphre Panuin de l'Ordre de S. Auguſtin, natif de Verone, a fait vne Chronique Eccleſiaſtique juſques à à l'an 1573.

Pierre Opmeer a fait vne Chronologie iuſques en l'an 1572. depuis continuée par Laurent Beyerling Chanoine d'Anuers, juſques en l'an 1611.

Ceſar Baronius de Sorane de la Congregation de l'Oratoire de Ieſus, Cardinal de la ſainte Egliſe Romaine, a ſurpaſſé tous les autres Historiens Eccleſiaſtiques, qui ont eſcrit iuſques icy, par ſon trauail, ſoin, diligence, & fidelité, à compiler ſes Annales Eccleſiaſtiques, diuiſées en 12. gros volumes. Il entreprit vn ſi laborieux Ouurage par les ſemonces du Pape Gregoire XIII apres que pluſieurs autres Hiſtoriens n'eurent ſceu reüſſir dans le meſme deſ-

ſein. Abraham Bzouius les a continuées.

Henry Sponde de Mauleon en Bearn, Eueſque de Pamiers, a fait l'abregé de Baronius, diuiſé en deux tomes.

Et depuis peu d'années le Pere Oderic Rinaldi Treuiſan, Preſtre de la meſme Congregation de l'Oratoire, a fait l'Hiſtoire Eccleſiaſtique en Italien, priſe de celle du ſuſdit Cardinal, & l'a diuiſée en 4. volumes.

Imprimé à Rome chez Vital Maſcardi.

Meſſire Antoine Godeau Eueſque de Vence en Prouence, l'a compoſée en Francois, & en a donné deſia au public 4. volumes.

Imprimé à Paris chez Loüis Bilaine 1663.

Ie n'ay point parlé des Centuriateurs de Magdebourg Heretiques, qui ont diuiſé leurs Hiſtoires par ſiecles, ou centaines d'années, & l'ont remplie de mille impoſtures, fauſſetez, & hereſies, ny des autres Hiſtoriens de ſemblable farine, qui ne meritent pas qu'on perde le temps en leur lecture.

Iuſques icy nous auons traitté des Veritables Characteres de l'Hi-

ſtoire, qui ſe trouuent plus ſolidement, & auec plus d'auantage dans la diuine & dans l'Eccleſiaſtique, & qui inſtruiſent & enſeignent plus vtilement vn Chreſtien, que l'Hiſtoire Profane, de l'vſage de laquelle nous allons eſcrire dans l'autre volume.

Fin du premier Tome.